THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvie 1701. & se vendent 15 s. le moi en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	10. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il débite les nouveaux.*

Colleg. Billom.

MEMOIRES

Soc

POUR

Jesu

L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Catal Octobre 1715. Inscrip

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1715.

ARTICLE CXXVI.

REFLEXIONS SUR LA PREMOTION Physique. Par le R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez Michel David, Quay des Augustins, à la Providence, 1715. *In 8°, pages* 351.

CEt ouvrage a rapport au livre intitulé l'*Action de Dieu sur les créatures*, & est composé pour le réfuter, en ce qui concerne la Prémotion Physique. Si les raisons du R. P. Malebranche sont solides, elles sont aussi

exposées avec une douceur de stile qui les rend insinuantes, & qui gagne l'affection du Lecteur. C'est un grand art en de pareilles disputes, de sçavoir le mettre de son côté, & de lui faire souhaitter que la verité y soit aussi, comme on croit qu'elle est ici. On ne parle pas néanmoins des sentimens particuliers du P. Malebranche, auxquels on ne touchera pas, soit pour les approuver, soit pour les désapprouver : on n'a dessein de le suivre qu'en ce qu'il dit touchant la Prémotion Physique. Ce n'est pas qu'il y ait de nouvelles preuves, ou de nouvelles réflexions à attendre sur un sujet, que tant d'Auteurs habiles ont épuisé, mais le tour que leur donne le P. Malebranche, leur rend je ne sçai quel air de nouveauté. Et d'ailleurs le mauvais usage que fait l'Auteur de l'*Action de Dieu*, de la Prémotion Physique, est une bonne raison de les ramener.

Cet Auteur la définit, *Un secours Physique qui précéde la determination de la volonté, & qui fait qu'elle se determine librement & avec indifférence.* C'est

ce ſentiment, dit-il, *qu'il va tâcher d'établir par des raiſonnemens de tous les genres.* Comme ſon ouvrage eſt de deux tomes *in* 4°, ou de ſix en un plus petit volume, & en caracteres aſſez petits, le P. Malebranche fait cette reflexion ; " Cela fait ſoupçon-„ner d'abord, ou qu'il n'execute „ pas exactement ſon deſſein, & qu'il „ en a quelque autre qu'il eſt diffici-„le d'executer, ou qu'il n'eſt pas „ précis dans ſes raiſonnemens. Car „ on peut prouver en peu de pages „ la Prémotion en queſtion. Le P. Malebranche la fait conſiſter 1°, dans l'attrait naturel & invincible de la beatitude ; nous voulons être heureux, 2°, dans la connoiſſance & le goût des biens particuliers ; ce ſont des motifs phyſiques que Dieu nous donne, & dont il nous prévient. L'ame les examine, & ſe détermine librement & avec indifférence, ou leur donnant ſon conſentement, ou le ſuſpendant.

L'Auteur de l'*Action de Dieu* ne s'arrête pas là ; & il tâche d'établir une Prémotion Phyſique qui opére le conſentement même. *La Prémo-*

tion, dit-il, *& la Grace efficace par elle même, ne detruit pas dans l'ame quelqu'une des qualitez & des realitez dans leſquelles conſiſte ſon pouvoir; mais cette Premotion opére dans l'ame l'action même, le vouloir, la determination. De ſorte que dans le tems qu'elle eſt appliquée à la volonté & qu'elle la meut, il y a abſurdité*, ou contradiction, *de dire qu'elle n'y conſente pas. Cependant elle n'ôte pas ce pouvoir réel & interieur que l'homme porte dans le fond de ſon être, de conſentir ou de ne pas conſentir.*

Le même Auteur confond ordinairement une telle Prémotion & la Grace efficace par elle même; & ce qu'il dit, que la Prémotion phyſique produit l'action, il l'attribuë à la grace, qui ſelon lui ſeroit cette même prémotion.

„ Or il paroît au P. Malebranche „ qu'une grace qui par elle même, & „ de ſa nature, non ſeulement meut la „ volonté, mais qui opere encore en „ elle l'action, le vouloir, la determination invinciblement; ou qui „ étant appliquée à la volonté il y a „ abſurdité qu'elle n'y conſente pas, „ ôte la liberté, ou le pouvoir de ne

„ pas consentir à ce même mouvement
„ de grace ; ce sentiment est con-
„ traire au Concile de Trente, & aux
„ Constitutions qui condamnent les
„ cinq fameuses Propositions.
„ La grace actuelle, poursuit le
„ P. Malebranche, selon S. Augus-
„ tin, consiste dans la connoissance
„ & le goût du bien, dans la delec-
„ tation de la justice, *docendo delectat.*
„ Certainement on ne peut pas nier
„ sans dementir sa conscience, que
„ c'est la connoissance & le sentiment
„ du bien, qui meuvent la volonté ;
„ & d'autant plus que la connoissan-
„ ce que l'on en a est plus claire, &
„ le sentiment plus vif & plus agréa-
„ ble ; puisqu'on ne cesse jamais de
„ vouloir être heureux... On voit
„ donc bien, sans que je l'explique
„ davantage, que la Prémotion des
„ Thomistes, n'étant que l'action de
„ Dieu, qui détermine physique-
„ ment le consentement de la vo-
„ lonté, sans que l'ame s'apperçoive
„ même de cette prémotion, de sor-
„ te que chacun croit naturellement
„ que ce secours prédeterminant est
„ imaginaire & ne le prédetermine

„ point, par cette raiſon, qu'on ne „ peut pas conſentir à une motion „ qu'on ne ſent point, & qui ne ſol„ licite point le déſir naturel d'être „ heureux, on voit, dis-je, claire„ ment que cette Prémotion eſt fort „ différente de la délectation préve„ nante ou du plaiſir ſpirituel, que „ chacun ne peut avoir actuellement „ ſans le ſentir. Or ce ſaint plaiſir eſt „ certainement la vraye & réelle „ Prémotion phyſique, la vraye gra„ ce intérieure, efficace & prévenan„ te, que S. Auguſtin a ſoutenuë con„ tre les Pélagiens, qui ne vouloient „ point d'autre grace actuelle que la „ lumiere. Elle eſt efficace par elle „ même, cette délectation; puiſqu'el„ le meut intérieurement & par elle „ même la volonté. Car tout plaiſir, „ entant que plaiſir, la meut vers „ l'objet qui plaît. Mais elle ne dé„ termine nullement le mouvement „ libre ou le conſentement de la vo„ lonté „. Dans ce raiſonnement il n'y auroit qu'à effacer ces mots, *par cette raiſon qu'on ne peut pas conſentir à une motion qu'on ne ſent point:* car les Thomiſtes ne diſent pas, qu'on conſent

à leur Prémotion. Le P. Malebranche avertit qu'il ne faut pas s'imaginer, que S. Auguſtin faſſe conſiſter toutes les graces actuélles dans des plaiſirs prévenans.

Venant enſuite au Concile de Trente, il dit. « Qui s'aviſeroit de
» penſer que le vrai ſens de cette
» décision, *le libre arbitre mû par la*
» *grace, peut y réſiſter s'il le veut*, ſigni-
» fie que la grace n'ôte pas ce pou-
» voir réel & intérieur, que l'hom-
» me porte dans le fond de ſon être,
» de conſentir ou de ne pas conſen-
» tir; mais qu'il y a contradiction,
» que dans le tems qu'elle meut la
» volonté elle n'y conſente pas? Le
» Concile ne definit-il pas préciſé-
» ment le contraire? Le ſens com-
» mun ne nous apprend-t-il pas que
» ces termes, conſentir ou réſiſter
» au mouvement actuel de la grace,
» ſont rélatifs à la grace même qui
» meut la volonté? N'eſt-il pas évi-
» dent, qu'on peut bien conſentir
» ou reſiſter à un mouvement qui
» ſollicite actuellement la volonté,
» mais qu'on ne peut conſentir ou
» reſiſter à un mouvement tant qu'il

„ ne ſera pas actuellement ? Car alors „ on pourroit conſentir ou reſiſter „ à rien ; pouvoir imaginaire. Le „ Concile joint avec le mouvement „ actuel de la grace qui ſollicite la „ volonté, le pouvoir d'y réſiſter : il „ prend donc ſa déciſion dans le ſens „ composé, lorſqu'il définit que le „ libre arbitre mû par la grace peut y „ reſiſter s'il le veut.

Si l'on replique *que c'eſt un veritable pouvoir, mais qu'il y a abſurdité, que dans le tems que la grace meut la volonté, on n'y conſente pas ; car autrement la grace efficace ne ſeroit pas efficace.* " Je réponds, continuë le P. Malebranche, que la grace efficace „ eſt efficace, puis qu'elle meut le „ libre arbitre, & qu'elle donne une „ force ſans laquelle on ne peut rien, „ & avec laquelle on peut tout. Mais „ elle lui laiſſe un pouvoir tel, que „ non ſeulement il peut y conſentir „ ou y reſiſter ; mais tel qu'il ne lui „ reſiſte que trop ſouvent. Car le „ mouvement que Dieu produit „ dans la volonté par la douceur de „ ſa grace, n'eſt pas le conſentement „ qu'elle y donne, ſi elle veut. La

„motion divine ne peut pas en mê-
„me tems être & n'être pas efficace à
„l'égard d'un méme effet : elle ne
„peut pas en même tems mouvoir
„& ne pas mouvoir la volonté ; mais
„à l'égard de différens effets, elle
„peut être & n'être pas efficace. Et
„je ne comprends pas qu'on puisse
„prendre dans le sens de l'Auteur le
„Canon du Concile dicté par le S.
„Esprit pour instruire les Fideles,
„& les prémunir contre les erreurs
„de Calvin. Car ce sens n'entre
„point naturellement dans l'esprit „. La notion que donne ici le P. Malebranche de l'efficace de la grace, est remarquable : toute grace est efficace à un point, qui est de mouvoir la volonté ; quoique trop souvent elle ne soit pas efficace, eû égard au consentement. Ensuite il demontre que la Prémotion à la détermination de la volonté est necessitante & invincible ; puisqu'il n'est possible de ne vouloir pas ce que Dieu fait vouloir par une grace qui produit actuellement & efficacement ce même vouloir.

Comme l'Auteur de l'*Action de*

Dieu pour preuve du pouvoir imaginaire qu'il laiſſe à l'ame de reſiſter à la Prémotion, appelle au témoignage de ſa conſcience, qu'il a le pouvoir de ſe jetter par les fenêtres & de ſe brûler vif, le P. Malebranche répond, « que ſa propre conſ- » cience le trompe, ou plûtôt qu'il „ ne rapporte pas exactement ce „ qu'elle lui dicte. Car il n'eſt pas „ vrai, qu'elle lui reponde qu'il peut „ ſe brûler tout vif, ou qu'il peut „ vouloir ſe brûler tout vif. Sa conſ- „ cience lui apprend au contraire, „ que l'ame n'a pas le pouvoir de „ ſuſpendre ſon conſentement, celui „ de déliberer, ni même d'héſiter „ ſur un tel choix; parce qu'on n'a „ pas, & qu'on voit évidemment „ qu'on ne peut avoir de motif de ſe „ brûler.

Afin de n'être pas obligé de revenir aux mêmes choſes, on tranſcrira un endroit, où le P. Malebranche expoſe ſa penſée avec une grande netteté, c'eſt en la page 24ᵉ. « Pour „ aimer un objet, il eſt neceſſaire „ qu'il plaiſe actuellement, ou qu'on „ eſpére qu'il le fera un jour: il faut

» qu'il nous convienne, & qu'il s'ac-
» corde avec le desir naturel d'être
» heureux. Mais le plaisir n'est pas
» l'amour. La delectation spirituelle
» est une espece de Prémotion phy-
» sique, car elle produit dans l'ame
» une determination du désir invin-
» cible d'être heureux. Et quand la
» volonté suit ce mouvement, ou y
» consent, ce consentement est l'a-
» mour libre. En un mot, la délecta-
» tion n'est pas l'amour. Il est clair
» que le sentiment n'est pas le con-
» sentement, & qu'il le précéde. Ce-
» la supposé, lorsque la delectation
» de la grace meut la volonté, car
» tout ce qui plait nous meut, puis-
» que nous voulons être heureux, il
» y a absurdité de dire qu'elle ne
» sente pas cette delectation, & ne
» soit pas mûë. Mais il n'y a aucune
» absurdité de dire que la delecta-
» tion meuve ma volonté, & que
» ma volonté ne consente pas à son
» mouvement. Il faut sentir, & par
» consequent être mû, avant que de
» consentir. Mais le sentiment n'é-
» tant pas le consentement, ou l'ac-
» quiescement libre de la volonté,

„ quoi qu'il y ait contradiction que
„ ces deux choſes, le ſentiment & le
„ mouvement, ſoient & ne ſoient
„ pas dans l'ame en même tems, il
„ n'y en a point qu'elles y ſoient, &
„ que le conſentement n'y ſoit pas.
„ C'eſt qu'il ne faut pas confondre la
„ delectation prévenante qui préce-
„ de l'amour, avec l'amour même,
„ le ſentiment avec le conſentement,
„ ce que Dieu fait en nous ſans nous,
„ avec ce que Dieu fait avec nous;
„ en un mot, le phyſique avec le mo-
„ ral. Et c'eſt ce que l'Auteur fait ſans
„ ceſſe.

Sur ce que lAuteur de l'*Action de Dieu* dit que Dieu détermine les créatures conformément à leur nature; & qu'étant tout puiſſant, il fait que la Prémotion phyſique opére l'action du conſentement, en ſorte que la volonté conſent librement: le P. Malebranche répond, comme s'il avoit affaire à un Thomiſte qui reconnoît la liberté, & non pas à un Auteur qui n'en retient que le nom, & qui n'a écrit que pour l'anéantir.

Une preuve ſur laquelle l'Auteur de l'*Action de Dieu* appuye ſon ſen-

timent touchant la Prémotion physique, est la facilité à expliquer, comment Dieu prévoit les futurs contingents, c'est-à-dire, les actes libres de la volonté. Le P. Malebranche répond. 1°, Qu'un Théologien doit avoir en vûë les dogmes decidez, & que convaincu de la foiblesse de l'esprit humain, il doit s'arrêter tout court, pour peu qu'il appréhende de choquer quelque-uns de ces dogmes. 2°. Que les attributs de l'Etre infini sont & doivent être incompréhensibles à tout esprit fini. Et combien d'autres obscuritez, & par consequent de difficultez qu'il est impossible de resoudre! Nous n'avons même aucune idée de nôtre ame & de ses operations; & Dieu ne nous a pas decouvert l'archetype sur lequel il l'a créé. Qu'il nous soit permis d'inserer une courte réflexion. Ceux-là même qui objectent à la science moyenne, qu'elle donne trop de facilité pour concilier la liberté avec la grace, loüent la Prémotion physique de la facilité qu'elle donne pour expliquer la préscience. Revenons au livre de l'Action de Dieu,

& à ſon illuſtre adverſaire.

On ne comprend pas qu'il puiſſe revenir aucun avantage, non plus qu'aucun déſavantage à la Prémotion phyſique, de ce que Dieu conſerve toutes choſes par une création continuée : il s'enſuit ſeulement, que par ſon action il les conſerve dans l'état & avec les modalitez qui leur conviennent dans l'inſtant preſent, en mouvement, ſi elles ſont en mouvement ; ou en repos, ſi elles ſont en repos ; & il faut chercher les cauſes particuliéres & prochaines, ſoit de leur mouvement, ſoit de leur repos, ou de leurs autres modalitez. Toutefois l'Auteur de l'*Action de Dieu* fonde là deſſus un raiſonnement, *Que Dieu par la conſervation ne produit pas ſeulement l'être de la volonté, mais auſſi ſes actions & ſes déterminations*, *qui ſont*, dit il, *autant d'êtres ajoutez à l'ame.*

Le défaut de ce raiſonnement, reprend le P. Malebranche, ſe fait ſentir en pluſieurs manieres : « en ce „ que l'on a un ſentiment intérieur „ de ſa liberté, ou du pouvoir que „ l'on a de ſuſpendre ſon conſente-

» ment ; jusqu'à ce qu'on ait bien
» examiné son sujet. Quand l'ame a
» quelque sujet de craindre de se
» rendre malheureuse en suivant sa
» passion, le sentiment interieur lui
» apprend, qu'elle a un pouvoir,
» non peut-être de la vaincre actuel-
» lement, mais de suspendre son
» consentement, & differer l'execu-
» tion de ce que sa passion lui inspire.
» Car un leger motif de raison, une
» foible grace actuelle, & qui ne
» suffit pas pour vaincre actuelle-
» ment une forte passion, suffit d'or-
» dinaire pour differer de la suivre,
» & enfin pour la vaincre ; parce que
» les passions ne sont pas durables,
» ou également vives ; la cause qui
» les excite & qui les entretient
» changeant sans cesse. Ainsi en sus-
» pendant son consentement à la
» passion excitée, elle se ralentit peu
» à peu, & donne enfin lieu à la rai-
» son d'en voir l'injustice, & à la gra-
» ce de la vaincre.

Une autre cause de defiance du raisonnement de cet Auteur, est que si Dieu produisoit nos actions & nos determinations, comme étant des

êtres que nous ne pouvons pas créer, il n'y auroit plus ni merite , ni démerite, ni peine , ni recompenſe ; & Dieu ſeroit l'Auteur du peché.

En quoi conſiſte donc le défaut qu'on ſent ? C'eſt que l'Auteur ne diſtingue pas les motifs phyſiques & prévenans de la determination libre, le ſentiment du conſentement , le phyſique du moral. Le P. Malebranche avouë que Dieu eſt le ſeul Auteur de toutes les ſubſtances & de toutes leurs modalitez , & comme il penſe que la détermination libre de la volonté n'eſt pas un mouvement, mais un ſimple repos en ce qui lui eſt propoſé , & un ſimple acquieſcement ; cette création continuée qui ſe termine à des ſubſtances , ou à des modalitez , ou à des êtres , ne lui fait nulle peine. Avec cela il donne de l'activité à la volonté , un vrai pouvoir & actuel , « & ce pouvoir „ fait qu'elle ne reſſemble pas à une „ balance, qui panche neceſſairement „ du côté le plus peſant.

L'Auteur de l'*Action de Dieu* prétend que l'ame augmente en degrez d'être. Car l'amour , dit-il, n'eſt pas

rien; c'eſt donc un être: & un amour deux fois, trois fois, cent fois plus grand, renferme donc autant de fois plus d'être. Ce paradoxe eſt pour lui un principe de demonſtrations déduites, dit-il, ſelon la methode des Géometres. Le P. Malebranche eſt avec raiſon ſurpris, que cet Auteur qui accorde que les corps dans toutes les diverſes modifications qui leur arrivent, ſoit de figure, ſoit de mouvement, n'augmentent point en êtres, ce ſeroient, dit-il, des *entitules* inutiles, penſe autrement de l'ame. Le principe métaphyſique ſimple & inconteſtable, pourſuit le P. Malebranche, eſt, Que tout ce qu'on conçoit, ou on le peut concevoir ſeul, ou on ne le peut pas: ce qu'on peut concevoir ſeul, eſt un être, ou une ſubſtance; & ce qu'on ne peut concevoir ſeul, eſt une maniere ou une modification de l'être.
„ Mais ayant demontré generale-
„ ment qu'il n'y a que des êtres ou
„ des ſubſtances, & des manieres ou
„ des modalitez de ces êtres; il ſuit
„ neceſſairement que nul être ou
„ nulle ſubſtance ne peut augmenter

„ en degrez d'êtres, mais ſeulement
„ en degrez de modalitez : ce qui
„ convient à l'ame, auſſi bien qu'au
„ corps, & generalement à tous les
„ êtres. D'ailleurs, ſi l'amour du vin
dans un yvrogne, & les détermina-
tions d'en boire avec excès, ſont
des êtres que Dieu ſeul a créez, Dieu
ſeul l'a donc fait un parfait yvrogne,
& eſt l'auteur du peché.

Il eſt donc évident, continuë le
P. Malebranche, que cet Auteur ſe
trompe en ſon principe ; & pour-
quoi il ſe trompe, c'eſt qu'il raiſon-
ne ſur l'ame, dont il n'a point d'i-
dée, & qu'on ne connoît que par
ſentiment intérieur. « Aſſûrement il
» ne devoit pas affecter la maniere
» d'écrire des Géometres, elle ne
» convient ni à ſa matiere, ni à ſon
» ſtyle, ni même à ſa perſonne : les
» paroles qui ſuivent en ſont la preu-
» ve. *Il eſt aiſé*, dit-il, *de connoître les*
» *dimenſions d'un quarré & celles d'un*
» *cercle ; mais de déterminer la corres-*
» *pondance & la proportion de l'un avec*
» *l'autre, c'eſt à quoi nul eſprit n'a enco-*
» *re pû atteindre.* Certainement ces
» paroles ne ſont point d'un Géome-

» tre. Car ce à quoi nul eſprit n'a
» encore pû atteindre, eſt de con-
» noître exactement la dimenſion du
» cercle, ce que l'Auteur dit *qu'il eſt*
» *aiſé de connoître.* On auroit la qua-
» drature du cercle, ou le rapport
» du cercle au quarré; ſi l'on avoit
» la dimenſion de l'un & de l'au-
» tre.

Comme l'Auteur de l'*Action de Dieu* joint aux argumens métaphyſiques l'autorité de l'Ecriture & des Peres, & principalement de S. Auguſtin, le P. Malebranche ne craint point de dire, que les raiſonnemens qu'il en tire portent à faux, que ſes belles declamations vont contre des erreurs que perſonne ne défend plus.

Les reflexions que fait le P. Malebranche à ce ſujet, ſont 1°. « S. Au-
» guſtin s'eſt expliqué nettement en
» une infinité d'endroits ſur la natu-
» re de la grace actuelle, néceſſaire
» pour reſiſter aux deſirs de la chair.
» Il a declaré qu'elle conſiſte & dans
» la connoiſſance & dans la delecta-
» tion ſpirituelle ; en un mot, dans
» les ſentimens prévenans que Dieu
» nous donne gratuitement, & que

» nous ne pouvons pas avoir de nous
» mêmes. De plus, le ſentiment in-
» terieur nous apprend, que pour
» conſentir il ſuffit & il eſt neceſſai-
» re de connoître & de ſentir. Donc
» ne ſentant point la Prémotion phy-
» ſique, ne l'appercevant point avant
» que conſentir, elle ne peut être la
» cauſe de nos conſentemens. 2°.
» Quoique ce S. Docteur en quel-
» ques endroits ſe ſoit ſervi d'ex-
» preſſions generales, que chacun
» ſelon ſa prévention pour des opi-
» nions dont on diſpute preſente-
» ment, peut interpreter ſelon ſon
» ſentiment, la bonne foi ne permet
» pas de ſe ſervir de ſon autorité pour
» lui attribuer le ſentiment que l'on
» veut, & que l'on voit par ſes ex-
» preſſions particuliéres & claires
» qu'il n'a pas. 3°. La difference des
graces des deux états des Anges &
de l'homme, avant & après le pe-
ché, ſi marquée dans ſon livre *de la correction & de la grace*, ne s'accorde
nullement avec la Prémotion phyſi-
que. L'Auteur de l'*Action de Dieu*
eſt contraint d'avoüer qu'il s'y trou-
ve embarraſſé, & enfin de ſoutenir

la reprobation negative à l'égard des Anges.

Mais cette reprobation negative n'eſt pas celle qu'on entend ordinairement : c'eſt que Dieu a refuſé à une grande partie des Anges la Prémotion, ſecours cependant neceſſaire pour perſeverer dans le bien. De même qu'un habile ouvrier qui auroit fait d'excellentes ſtatuës avec un reſſort pour baiſſer la tête & ſaluer, qui enſuite feroit joüer le reſſort ſeulement en quelques unes, & briſeroit les autres pour ne l'avoir pas ſalué. A quoi il faut ajouter que l'Auteur de *l'Action de Dieu* va plus loin, & qu'il ſoutient que Dieu eſt le créateur de la deſobéïſſance des Anges rebelles. Ils ſont donc malheureux, & ne ſont pas criminels.

4°. Il ne lui ſert de rien de dire, que Dieu peut faire ce qu'il lui plaît de ſes créatures, & qu'il n'y a point de raiſons de ſes volontez. » Car la » Toute-puiſſance n'eſt point la re» gle de la providence & de la pré» deſtination, ni des Anges, ni des » hommes : elle n'eſt point le conſeil » de la volonté de Dieu, elle n'en eſt

» que l'exécutrice. C'est la sagesse, » dit l'Ecriture : *Omnia in sapientia* » *fecisti*. Le choix des Elûs n'est point » l'effet d'une volonté de Dieu ab- » soluë & bizarre, ou telle qu'il n'y » en ait point de raison que sa vo- » lonté même : telle qu'il plaît à » quelques personnes de lui attri- » buer, qui preferant apparemment » la force, la loi des brutes, celle » qui a deferé au lion l'empire sur » les animaux, à la raison, preferant » la puissance à la sagesse & à la justi- » ce, font Dieu tel qu'ils voudroient » être eux-mêmes. La providence & » la prédestination à la grace & à la » gloire, & toutes les volontez divi- » nes, sont certainement reglées sur » l'ordre immuable de la justice que » Dieu se doit à lui même & à ses » propres attributs : *secundum secre-* » *tissimam, eamdemque justissimam,* » *beneficentissimam, sapientissimam,* » *voluntatem*, dit S. Augustin *. S. » Paul à l'occasion de la vocation des » Gentils & de l'abandon des Juifs » ne s'écrie pas, *O altitudo voluntatis* » *Dei*, mais *O altitudo divitiarum sa-*

* De dono persev. c. 13.

» *pientiæ & ſcientiæ Dei! Penes ipſum* » *eſt*, dit S. Auguſtin *, *& tam ſecre-* » *tæ æquitatis ratio, & excellentia po-* » *teſtatis.* Le P. Malebranche ajoute de très-belles choſes ſur cette matiere.

Il employe le reſte du livre, c'eſt à dire, plus du tiers, à expoſer & à juſtifier contre l'Auteur de *l'Action de Dieu* ſes ſentimens ſur la Providence; ſentimens qu'il a tâché d'établir dans ſon Traité de la nature & de la grace, dans ſes Reponſes à M. Arnaud, dans ſes entretiens metaphyſiques; ſur tout il s'attache à prouver que le premier deſſein de Dieu en la création, a été l'incarnation, d'où il ſuit que le Verbe ſe ſeroit incarné, quand même Adam n'auroit pas peché: & il rapporte là deſſus un long extrait de Suares.

* *De peccat. mer. & remiſſ. l. 3. c. 5.*

ARTICLE CXXVII.

FONDATION ET STATUTS de la Royale Academie Espagnole.

L'Académie Espagnole, fondée en cette ville de Madrid, demeure ordinaire de nôtre Roi Catholique & Seigneur D. Philippe V. que Dieu conserve, pour cultiver & fixer autant qu'il sera possible la pureté & l'élegance de la langue Castillane, qui est la langue dominante dans la nation Espagnole, commença sous le bon plaisir de sa Majesté le sixiéme de Juillet de l'année 1713. Ce fut alors que se tint la premiere assemblée, & que se fit la Liste des huit premiers Académiciens fondateurs.

Le premier fut Excellentissime Seigneur D. Juan Manuel Fernandez Pacheco, Marquis de Villene, Duc d'Escalone, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, premier Major Dôme de la Maison du Roi &c. comme principal Auteur de ce loüable dessein; les sept autres sont,

Le Docteur Dom Juan de Ferreras, Prêtre, Curé de l'Eglise Parroissiale de S. André de cette Ville, Examinateur Synodal de l'Archevêché de Tolede, Théologien de la Nonciature, Qualificateur du Conseil suprême de l'Inquisition, & son Visiteur des Bibliotheques.

Dom Gabriel Alvarés de Tolede & Pellicer, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, Secretaire du Roi nôtre Seigneur, Officier de la Secretairie d'Etat, & premier Bibliothecaire de sa Majesté, mort le premier de Janvier 1714.

Dom André Gonçales de Barcia, aujourd'hui Conseiller de Castille.

Le Pere Maître Juan Interian de Ayala, de l'Ordre de Nôtre Dame de la Mercy, Docteur en Théologie, Professeur des langues Sacrées en l'Université de Salamanque, Prédicateur & Théologien de sa Majesté dans la Royale Congrégation de la Conception Immaculée.

Le Pere Barthelemy Alcazar de la Compagnie de Jesus, Régent d'érudition dans le College Impérial de cette Ville & Historiographe de son Ordre.

Le P. Joseph Casani de la Compagnie de Jesus, Qualificateur du Conseil suprême de l'Inquisition, son Visiteur des Bibliotheques, & Régent des Mathematiques dans le College Impérial.

Dom Antonio Dongo Barnveo, Bibliothecaire de sa Majesté, aujourd'hui Commis de la Secretairie d'Etat.

Depuis ces huit Fondateurs, on a reçu pour Académiciens les personnes suivantes,

Dom Francisco Pisarro Marquis de S. Juan, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, & Major Dôme de la Reine, aujourd'hui son premier Ecuyer, le 13. de Juillet 1713.

Dom Joseph de Solis Gante & Sarmiento, Marquis de Castel novo & de Pons, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, & aujourd'hui Comte de Salduegna, comme fils aîné de l'Excellentissime Seigneur Duc Actuel de Montellano, le 20^e Juillet 1713.

Dom Vincentio Squarçafigo Centurion & Arriola, Seigneur de la Tour du passage dans la Province de Guibuscoa, le 3^e d'Août 1713.

Octobre 1715.

Dom Adrien Connink, Prêtre, Archidiacre, & Chanoine de Salamanque, & Agent general des Eglises d'Espagne, le 26^e Octobre 1713.

Dom Juan Villa de Moros Rico, & Castrillon, Prêtre, Abbé, & Curé ci devant de sainte Marine de Dornellas, & aujourd'hui de S. Adrien de Meder dans le Diocése de Tuy, le 13^e de Nov. 1713.

Dom Vincent Bacallar, & Sanna, Marquis de S. Philippe du Conseil de Sa Majesté, son grand Ecuyer dans le Royaume de Sardaigne, Gouverneur & Reformateur des Caps de Callifer, & Gallura, & Alcaide de la grande Tour, aujourd'hui envoyé extraordinaire de sa Majesté à la Republique de Gennes, le 23. de Nov. 1713.

Dom Gonçalo Machado, troisiéme Président du Conseil des Indes, le 11^e Avril 1714.

Dom Jeronimo Pardo du Conseil des Finances, aujourd'hui du Conseil de Castille, reçû le même jour.

Dom Mercurio Lopez Pacheco, Marquis d'Aguillour de Campoo, Comte de saint Estevan de Gormaz,

Capitaine des gardes du corps Espagnoles de sa Majesté, le 15e Avril 1714.

Dom Juan Curiel, Principal du College de Quinca de l'Université de Salamanque, le 10e Juin 1714.

Dom Loüis Curiel, Chevalier de l'Ordre de saint Jacques du Conseil de Castille, le 17. de Juin 1714.

Dom Jaimé de Solis & Gante, Prêtre, fils de l'Excellentissime Seigneur Duc de Montellano, le 14e Oct. 1714.

Dom Manuel de Fuentes du Conseil des Finances, aujourd'hui premier Président de la Chambre des Alcades, le même jour.

Dom Manuel de Villegas Pignatelli, Secretaire de Sa Majesté & de la Capitainerie generale du Royaume de Galice, le 14. Nov. 1714.

Dès que l'on commença à tenir les assemblées pour traiter de la Police & de la discipline de l'Académie, on nomma d'un commun accord l'Excellentissime Seigneur Marquis de Villene pour exercer l'emploi de Directeur, & Dom Vincent Squarçafigo Centurion & Arriola

pour celui de Secretaire, & immédiatement après il fut résolu qu'on presenteroit au Roi une Requête pour le supplier qu'en consequence du consentement verbal qu'il avoit déja donné pour l'etablissement de ce Corps, il voulût bien l'approuver & l'honorer de sa protection royale.

Sa Majesté, après avoir pris l'avis de son Conseil sur le contenu de cette Requête, ordonna à l'Excellentissime Seigneur Marquis de Villene de lui faire connoître la forme des Sceaux dont l'Académie devoit se servir, ainsi que les Statuts qu'elle pretendoit faire. En éxécution de cet ordre on choisit une devise pour les Sceaux, qui fut un creuset dans le feu, avec cette Legende, *l'impia, fiia, y da Esplendor*; c'est-à-dire, *il épure, il fixe, & donne du brillant.* Ensuite on forma un projet des Statuts qui parurent les plus convenables au dessein de l'Académie; & l'une & l'autre piece ayant été mises ès mains de Sa Majesté, elle voulut bien le 23[e] de Mai 1714. envoyer son Decret au Conseil, en vertu duquel on expedia la patente Royale d'appro-

bation & de protection en faveur de l'Académie. Voici la teneur de cette Patente.

Lettres Patentes pour l'établissement de la Royale Académie Espagnole.

Le Roi, Nous ayant été représenté par le Marquis de Villene que differentes personnes de qualité, & d'une érudition consommée en tout genre de Sciences, desiroient travailler en commun pour cultiver & fixer les termes & les phrases de la langue Castillane dans leur plus grande proprieté, élegance & pureté ; & que pour contribuer à un dessein si utile & si loüable, le dit Marquis avoit offert sa Maison & sa personne, comme il étoit juste qu'il eût au préalable mon agrément royal, le bien public, la gloire de mon Regne, & l'honneur de la nation y étant également interessez, le dit Marquis m'a supplié de vouloir bien favoriser le dessein qu'il avoit de fournir sous ma protection Royale une Académie Espagnole, composée de vingt-quatre Académiciens,

en lui donnant la faculté & permiſſion de dreſſer & établir les reglemens & ſtatuts qu'il jugeroit les plus convenables pour arriver à la fin qu'il ſe propoſe, de porter la langue Caſtillane à ſa plus grande proprieté & pureté, & pour cela de choiſir ſur le nombre ci-deſſus énoncé un Directeur pour préſider aux aſſemblées, duquel l'emploi pour les raiſons de convenance à nous connuës, ſoit perpetuel dans le premier qui commencera à occuper ce poſte; mais qui après lui ſe choiſira chaque année à la pluralité des ſuffrages. Un Secretaire pour la garde & le bon ordre des Regiſtres de l'Académie, & autres écrits, ſoit à imprimer ou à conſerver; la charge duquel doit être perpétuelle, à cauſe des inconvéniens qui pourroient naître du tranſport de ces papiers, & de la diverſité du ſtile. Il m'a de plus ſupplié de permettre qu'elle ait un Imprimeur particulier, avec le nom & le titre d'Imprimeur de l'Académie; pour imprimer les ouvrages qui en ſortiront, & ce avec la permiſſion du Conſeil; qu'il lui ſoit auſſi per-

mis d'uſer d'un Sceau particulier, composé de quelque deviſe ingénieuſe, qui autoriſe & caractériſe les ouvrages & autres écrits qui ſortiront de l'Académie, avec les autres conſtitutions & reglemens qui tendent au plus grand avantage de cet utile établiſſement; ainſi qu'il eſt porté plus au long par la Requête que le Marquis de Villene nous a preſentée.

Et comme ce même deſſein eſt un des principaux que j'avois conçu, dès le moment même que Dieu, la raiſon & la juſtice, m'appellerent à la Couronne de cette Monarchie, n'ayant pas été poſſible de le mettre à execution parmi les ſoins continuels de la guerre, j'en ai toujours conſervé l'ardent deſir, & la reſolution d'en executer le projet auſſi tôt que la conjoncture des tems me permettroit d'y employer tous les moyens qui peuvent contribuer au repos public, à l'utilité de mes ſujets, & à rendre la nation Eſpagnole plus illuſtre. L'experience generale a fait voir qu'il n'y a point de ſigne plus certain de la felicité par-

faite d'une Monarchie, que quand les Sciences & les Arts y fleuriſſent dans un Souverain degré; & comme ces mêmes Sciences s'inſinüent & ſe perſuadent plus efficacement lorſqu'elles paroiſſent revetües & ornées de l'eloquence, qui ne peut être parfaite, ſi auparavant l'on n'a choiſi avec une extrême application & un diſcernement exact les mots & les phraſes les plus propres, dont ſe ſont ſervi les Auteurs Eſpagnols les plus celebres, faiſant connoître les façons de parler hors d'uſage, proſcrivant les termes bas, ou barbares: quand l'Academie s'appliquera à la compoſition d'un Dictionnaire Eſpagnol avec une critique prudente des paroles, & des manieres de s'exprimer qui meritent ou qui ne meritent pas d'être admiſes en nôtre Idiôme, on connoîtra évidemment que la langue Caſtillane eſt une des meilleures qui ſoient aujourd'hui en uſage, & qu'on peut enſeigner & apprendre tous les Arts & toutes les Sciences, traduire quelques Auteurs originaux qne ce ſoit, Grecs ou Latins, en langue Caſtillane, ſans qu'ils

perdent rien de leur beauté & de leur force. Enfin, le credit de la nation peut considerablement s'augmenter par un dessein si beau, puisqu'on voit par là le grand nombre de sujets qui sont honneur à cette Monarchie par leur haute reputation en tout genre de Litterature & dans la profession de l'eloquence Espagnole, d'où resulte l'honneur de mes sujets, & la plus grande gloire de mon gouvernement.

C'est par des considerations si justes, que j'ai agréé la demande qui m'a été faite par le Marquis, & qui étoit deja si conforme à mes intentions Royales, d'établir une Academie Espagnole de vingt quatre Académiciens, sous ma sauvegarde & protection Royale. C'est pourquoi je veux, & ordonne, que la dignité de Directeur de ladite Académie soit perpetuelle dans celui qui l'occupera le premier. Je veux & entends qu'il y preside, & qu'il y regle tout ce qu'il jugera à propos, pour parvenir à la fin pour laquelle on l'a établie : mais que celui qui lui succedera dans cet honorable emploi

ne l'occupe ſeulement qu'une année, & qu'enſuite il ſoit é û entre les Académiciens à la pluralité des voix & par ſcrutin. J'approuve la dénomination du Secretaire, dont la charge ſera perpetuelle, pour les raiſons ci-deſſus mentionnées. Je permets ſemblablement à l'Académie d'avoir ſon Imprimeur particulier, pour imprimer ſes ouvrages, à condition neanmoins qu'il prendra toujours ſa licence du Conſeil avant que de rien entreprendre ; conſentant que l'Académie ſe ſerve de ſon Sceau particulier, composé du corps & de la deviſe Caſtillane que j'ai approuvée par mon Decret Royal du 4ᵉ Mai de la preſente année ; & pour montrer ma bienveillance Royale, & animer les Académiciens à remplir leurs devoirs avec plus de zele & plus d'application, j'ai reſolu de leur accorder, comme par la preſente je leur accorde, tous les privileges, graces, prerogatives, immunitez, exemptions, dont joüiſſent les Officiers qui aſſiſtent & ſont actuellement de ſervice dans mon Royal Palais. J'ordonne & commande que

le tout ſoit obſervé & accompli ſans aucune alteration, ni limitation. Donné au Pardo, le 3^e d'Octobre 1714. Moi le Roi. Par le commandement du Roi nôtre Seigneur, Dom Lorenzo de Vivanco Angulo par les Seigneurs du Conſeil. Paraphé.

En vertu de cette Patente l'Académie proceda incontinent à l'élection d'un Directeur, & d'un Secretaire; & ceux qui juſqu'alors en avoient exercé l'emploi y furent confirmez.

Après quoi on parla de faire des ſtatuts conformément à l'idée de la Requête qui avoit été preſentée à ſa Majeſté, & après pluſieurs deliberations en differentes aſſemblées de l'Academie, le 24^e de Janvier de l'année 1715. ils furent arrêtez en la forme ſuivante.

Statuts, dont l'Academie Royale Eſpagnole eſt convenuë pour ſa conduite & ſon Gouvernement.

CHAPITRE I.

Du deſſein, & du motif de la fondation de l'Académie.

La fin principale de la fondation

de cette Académie étant de cultiver la langue Caſtillane, & de la fixer dans ſa pureté & ſon elegance, en banniſſant toutes les fautes qui ont été introduites dans les termes, dans les façons de parler, ou dans la conſtruction, par l'ignorance, la vaine affectation, la negligence, & la trop grande liberté d'innover; elle s'appliquera à diſtinguer les mots, les phraſes, ou conſtructions étrangeres, des propres, celles qui ſont hors d'uſage de celles qui y ſont encore, les baſſes & populaires, des nobles & ſublimes; les burleſques, des ſerieuſes; & enfin, les propres des figurées. C'eſt pourquoi elle ne peut mieux commencer ſes occupations, que par la compoſition d'un Dictionnaire le plus ample qui ſe puiſſe faire, dans lequel on remarquera les mots & les phraſes qui ſont du bel uſage, ceux qui n'en ſont plus, les façons de parler baſſes, ou barbares, &c. le tout ſuivant les regles exprimées dans le plan formé par l'Académie, & donné au public l'année 1713.

CHAPITRE II.

Des Académiciens, & de leur nombre.

Statut premier.

Le nombre des Académiciens ſera de 24. y compris un Directeur & un Secretaire, tous leſquels doivent être de bon eſprit, de bonne réputation, perſonnes graves, & affectionnées à la gloire de la nation, & capables de travailler au deſſein de cette Académie, qui eſt de rendre la langue plus pure & plus élegante.

Statut ſecond.

La maniere de recevoir les Académiciens doit être, que ceux qui prétendent y entrer donnent leur Requête au Seigneur Directeur, qui la fera lire par le Secretaire en pleine aſſemblée. Les ſuffrages ſe donneront par le Scrutin, après une petite conference. Le Secretaire dreſſera le Decret & en donnera avis à la perſonne intereſſée.

Statut troisiéme.

Celui qui ſera admis dans l'Académie doit avoir plus de voix qu'aucun de ſes Concurrens. S'il n'y a qu'un ſeul prétendant, les ſuffrages ſe donneront par des boules blanches & noires; mais s'il y a deux pretendans à une ſeule place, les ſuffrages ſeront jettez dans la boëte ordinaire de l'Académie avec ſes diviſions, par où l'on reconnoîtra celui qui aura la pluralité. Mais s'il arrivoit qu'il n'y eût qu'une place vacante, & qu'il y eût plus de deux pretendans, alors il ne ſuffira pas que quelqu'un ait plus de voix qu'aucun autre de ſes contendans, puiſque c'eſt une regle qu'il ait plus de la moitié des ſuffrages; pour cet effet on recommencera le Scrutin en faveur des deux qui auront eû le plus de voix, comme il ſe pratique ordinairement dans les Chapitres & dans les Communautez Ecclésiaſtiques, juſqu'à ce que la plus grande partie des ſuffrages ſe trouve réünie pour la même perſonne.

Octobre 1715.

Statut quatriéme.

Et parce que la fin de l'Académie est que ceux qui la composent ayent toutes les qualitez ci dessus mentionnées, il a été resolu que si quelqu'un tomboit dans des fautes considerables & dignes de l'expulsion, la Compagnie procedera contre lui sur la proposition qu'en fera le Directeur, les voix se donnant toujours par bulletins.

Statut cinquiéme.

L'objet principal de l'Académie étant aussi que ceux qui la composent soient utiles, & appliquez au travail pour lequel elle a été établie, s'il arrivoit que quelqu'un oubliant ses obligations negligeât de se trouver aux assemblées & de remplir ses fonctions l'espace d'une année, que sa place soit regardée comme vacante, & qu'elle soit remplie par un autre sujet.

Statut ſixiéme.

Attendu cependant qu'il pourroit arriver que quelques-uns des Académiciens ſeroient obligez à de longs voyages pour le ſervice de ſa Majeſté, ou de la cauſe publique, & qu'en ce cas l'Académie ſouffriroit de leur abſence, n'étant pas raiſonnable qu'on les prive de leurs places, mais plûtôt qu'on la leur conſerve juſqu'à leur retour, l'Académie pourra les remplacer par autant de ſurnumeraires qu'il en faudra pour les fonctions académiques, avec les mêmes qualitez, & dans la même forme que ci-deſſus, leſquels pourront en vertu de leur antiquité parvenir aux premiers rangs qui vaqueront dans le nombre des 24, & en cas de retour par les Titulaires, ces ſubſidiaires reſteront avec droit d'aſſiſtance & de ſuffrage dans l'Académie, ſans autre titre que celui de ſurnumeraires, en attendant qu'ils entrent dans le nombre.

CHAPITRE III.

Des offices, ou charges de l'Académie.

Statut premier.

L'Académie aura un Directeur, dont l'emploi sera de la gouverner, de présider aux seances, de proposer les matieres qui s'y doivent traiter, & de recevoir les avis & les suffrages. Il aura soin de faire observer le bon ordre dans les opinions, la modestie, & la politesse dûës entre égaux. Il fera garder les statuts, & empêchera que les uns n'interrompent les autres pendant qu'ils expliqueront leurs sentimens; il distribüera les ttavaux; il parlera, ou répondra, toujours au nom de l'Académie; il indiquera les assemblées extraordinaires, il en donnera avis, ainsi que de l'interruption, ou du delai des assemblées ordinaires.

Statut second.

Si le Seigneur Directeur a quelque affaire importante, & qui demande des reflexions speciales à pro-

poser à l'Académie, il en fera donner avis par écrit aux Académiciens la veille de l'assemblée, afin qu'ils y viennent plus preparez.

Statut Troisiéme.

La dignité de Directeur de l'Académie, attendu les circonstances presentes, sera perpetuelle en la personne de celui qui l'occupe maintenant; après lui le Directeur s'elira tous les ans à la pluralité des voix.

Statut Quatriéme.

L'Académie aura aussi un Secretaire, dont le devoir sera de tenir les Registres de l'Academie, d'en ranger les papiers, ou écrits, tant à imprimer qu'à conserver. Il sera obligé de recevoir toutes les lettres qu'on écrira à l'Academie, & d'y repondre par l'ordre & au nom de l'Academie, de presenter tous les memoires, ou Requêtes, & d'ecrire toutes les decisions; de donner avis aux Academiciens de ce que le Seigneur Directeur lui ordonnera tou-

chant les ſeances ; de tenir Regiſtre des Actes de l'Academie, de les conſerver avec les autres papiers, la liſte des Academiciens & les ouvrages academiques, prendre les ſuffrages ſecrets, & reſumer ceux qui ſe donnent de vive voix ; donner avis de la mort ou de l'abſence des Academiciens ; déclarer les prétendans, & de lire au commencement de chaque aſſemblée ce qui s'eſt paſſé dans la precedente.

Statut Cinquiéme.

Les lettres qu'écrira le Secretaire ſeront en langue Caſtillane, & ſcellées du petit ſceau de l'Academie. Si cependant il écrivoit dans des païs étrangers, où il ſeroit à préſumer que cette langue ne ſeroit point entenduë, il joindra à ſes lettres une traduction Latine.

Statut Sixiéme.

Tous les certificats & depêche qu'il donnera ſeront en Caſtillan avec ſa ſignature & le grand ſceau.

Statut Septiéme.

L'office de Secretaire ſera perpe-
uel, à cauſe des inconveniens que
raîneroit avec ſoi le demenagement
des papiers & le changement du
ſtile.

Statut Huitiéme.

L'Académie aura auſſi un Imprimeur particulier, pour imprimer les ouvrages, & il le ſera pour autant de tems qu'il plaira à l'Académie, & à condition de ne rien changer dans ce qui lui ſera donné à imprimer, & de n'imprimer avec le nom d'Académicien, ou de l'Académie, que ce qui aura ſon approbation. Ses proviſions lui ſeront expediées dans les formes ſignées du Seigneur Directeur, contreſignées du Secretaire, & ſcellées du grand ſceau.

CHAPITRE IV.

Des Seances, ou Aſſemblées.

Statut Premier.

L'Academie s'aſſemblera un jour chaque ſemaine, pour traiter tant

de ce qu'il conviendra pour la perfection des ouvrages que l'Academie doit mettre au jour, que des matieres qui regarderont ſa police & ſon gouvernement.

Statut Second.

Les aſſemblées ordinaires commenceront à 4 heures après midi depuis le premier d'Octobre juſqu'à la fin d'Avril ; & à 5 depuis le premier Mai juſqu'à la fin de Septembre. Elles dureront au moins l'eſpace de 3 heures, & on les commencera toujours par l'Antienne *Veni ſancte ſpiritus*, & l'Oraiſon *Actiones noſtras, &c.* & on les finira par la priere *Agimus tibi gratias &c.* Elles ſeront prononcées par le plus ancien Académicien Eccleſiaſtique, de ceux qui ſe trouveront preſens, & en cas qu'il n'y eût point d'Eccléſiaſtique, par celui qui préſidera, le reſte de la Compagnie repondra au Verſet, à l'Oraiſon.

Statut Troiſiéme.

Pour commencer une Séance il ſuffira qu'il y ait ſept Académiciens

y compris le Préſident. Ce nombre y étant, & l'heure marquée étant venüe, on entamera la matiere ſans attendre perſonne. Si cependant on avoit à deliberer ſur quelque choſe d'importance au jugement du Directeur, on en ſuſpendra la propoſition juſqu'à ce qu'il y ait au moins treize Académiciens.

Statut Quatriéme.

A l'égard des Séances & préſéances, le Seigneur Directeur occupera toujours le premier lieu; au côté droit du Bureau ſera le Secretaire, & au côté gauche l'Academicien qui aura quelque ouvrage à lire; après ceux-ci le plus ancien Académicien tiendra la droite, celui d'après la gauche; les autres enfin ſeront alternativement de l'un & de l'autre côté, ſuivant l'ordre de leur reception.

Statut Cinquiéme.

Si par quelque accident d'indiſpoſition, d'éloignement, ou d'autres

embarras, il arrivoit que le Seigneur Directeur ne pût aſſiſter à l'aſſemblée, ſa place ſera occupée, & ſes fonctions ſeront remplies par l'Académicien le plus ancien de ceux qui ſe trouveront preſens. Si le Secretaire eſt abſent, il ſera remplacé par celui qu'il plaira au Seigneur Directeur de nommer.

Statut Sixiéme.

Dès que les Académiciens auront pris leurs places le Secretaire lira ce qui aura été arrêté dans la Séance precedente, tant pour ſervir de regle à ce qui ſe doit faire enſuite, que pour en inſtruire ceux qui ne s'y ſeroient point trouvez.

Statut Septiéme.

Cela étant fini, s'il y a quelque matiere de diſcipline ou de police qu'il ſoit important de regler au plutôt, on en parlera comme de la reception de quelques Académiciens, comme on a dit au chap. des ſtatuts, ſtatut ſecond & troiſiéme.

Octobre 1715.

Statut huitiéme.

Après ces premieres occupations de l'aſſemblée on lira les ouvrages des Académiciens qu'on aura à y examiner ; ce qui ſe fera lorſque les Académiciens demanderont qu'on en faſſe la lecture. On déliberera enſuite & on ſuivra ce qui eſt preſcrit au ſtatut quatriéme de ce chapitre. Tandis qu'on lira un article, on ne permettra à perſonne d'interrompre celui qui lit, quand il aura fini, il s'arrêtera pour voir s'il y a quelque choſe à corriger, & dans le cas qu'il ſe trouvât quelqu'un qui eût un avis à donner, il le propoſera, & on déliberera en commençant par les derniers reçus, & en remontant juſqu'à celui qui préſide. Il ſera permis à celui qui a lû de repondre aux critiques que l'on fera de l'ouvrage, pourvû qu'il n'interrompe point ceux qui diront leur avis, & qu'il entende entierement leurs objections. Si les Académiciens ſont de differens avis, on décidera ſelon la pluralité des ſuffrages, & on exécutera invio-

lablement ce qui aura été réſolu, en ôtant, ajoûtant, changeant ſur la copie, ce que l'aſſemblée aura jugé devoir être ôté, changé, ajoûté.

Statut neuviéme.

Si l'Auteur de l'ouvrage n'eſt pas preſent, on lui fera connoître les objections que l'aſſemblée aura faites dans ſon livre, afin qu'il diſe ſes raiſons, & qu'après les avoir entenduës, on confirme, ou on caſſe la réſolution qu'on avoit priſe, & que de concert on mette l'ouvrage dans l'état où il doit être.

Statut dixiéme.

Dans les occaſions où il faudra recüeillir les ſuffrages, on obſervera cette difference, que ſi les ſuffrages ſont publics on commencera par le dernier reçu, & on finira par le Seineur Directeur; au contraire, ſi les ſuffrages doivent être ſecrets, on commencera par le Seigneur Directeur, & on finira par le dernier reçu. Les ſuffrages ſeront montrez par le

Secretaire au Directeur, & au plus ancien Académicien. Si la pluralité des voix l'emporte d'un côté, on publiera la décision; si les voix sont égales, le Seigneur Directeur décidera par un second suffrage, qu'il peut porter à cause de son rang.

Statut onziéme.

Si un Académicien veut faire quelque proposition, il en parlera au Seigneur Directeur, pour la proposer à l'assemblée. Que si l'affaire est entamée, & qu'il ne convienne pas de differer, il en demandera la permission en se levant.

Statut douziéme.

Quand il faudra faire l'élection du Directeur, du Secretaire, ou des Commissaires chargez de quelque affaire, elle se fera par des suffrages secrets, & il suffira que celui qui est élû ait plus de suffrages qu'aucun autre. On recommencera le scrutin lorsque ceux qui ont le plus de voix en ont autant l'un que l'autre, & on

ne pourra choisir les officiers de l'Académie que dans une assemblée de 13 Academiciens pour le moins.

Statut treiziéme.

L'élection de l'Imprimeur de l'Académie se pourra faire en quelque assemblée que ce soit en suivant cependant les formalitez prescrites.

Statut quatorziéme.

S'il arrive que quelque étranger vienne à l'Académie, on le placera selon sa qualité, ou son rang, en cette maniere. Les Archevêques, les Evêques, les Grands d'Espagne, les Ambassadeurs des Couronnes, seront placez à côté du Directeur, ou de celui qui présidera à l'Assemblée hors du rang des Académiciens. Les Abbez, les Supérieurs des Religieux; les personnes tîtrées, les Envoyez, les Cavaliers distinguez, seront placez immédiatement après le Doyen de l'Academie.

CHAPITRE V.

Des Travaux de l'Academie.

Premier Statut.

Le Dictionnaire, lequel comme il est marqué dans le premier Chapitre, est le premier objet que l'Academie se propose, étant fini, on travaillera à une Grammaire, à une Poëtique Espagnole, à une histoire de la langue Castillane, parce qu'on manque de ces ouvrages en Espagne. Pour la Rhétorique, il n'est pas necessaire d'y travailler, on en a de bonnes en Espagnol.

Second Statut.

Comme les ouvrages d'Esprit sont régulierement de la jurisdiction de l'éloquence, l'Academie ne s'attachera pas seulement à examiner les paroles, mais elle aura la même attention aux pensées, & elle se chargera d'examiner quelques ouvrages de prose & de vers, pour avoir occasion d'en porter son juge-

ment, de donner les regles les plus ſûres du bon goût, & d'enſeigner la maniere de bien penſer & de bien écrire.

Troiſiéme Statut.

Outre ces occupations de l'Academie, qui ſeront continuelles, le Seigneur Directeur choiſira tous les mois un Académicien pour faire (ſur le ſujet qu'il choiſira) un diſcours en proſe ou en vers, qui ſera lû dans l'aſſemblée. Il faudra que ce diſcours puiſſe être lû en une demie heure, & des douze que l'on lira chaque année quelques-uns ſeront ſur des ſujets ſacrez.

Statut quatriéme.

Les ouvrages que chaque Académicien écrira pour être donnez au public en Caſtillan, ſeront examinez par l'Académie ſi l'Auteur le veut, pour ce qui regarde le ſtile, & à l'égard des ouvrages que l'Académie n'aura point examinez, ou n'aura point approuvez; on ne per-

mettra point à l'Auteur de prendre dans le titre la qualité d'Académicien. L'Académie ne donnera son approbation qu'aux livres écrits en Castillan ; à l'égard des livres que les Academiciens composeront en une autre langue, ils pourront prendre dans le titre la qualité d'Académicien, quoique l'Académie n'ait point approuvé ces livres, parceque l'examen de tels livres ne convient point à l'esprit de son institution.

Statut cinquiéme.

Si quelques personnes étrangeres à l'Académie souhaittoient qu'elle examinât ses ouvrages, elle s'en excusera, pour ne point se distraire des occupations propres. Si l'Académie est obligée par quelques raisons de les examiner, elle dira simplement & en peu de mots ce qu'elle pensera du stile, & se gardera bien de faire une critique en forme du livre.

Statut sixiéme.

Comme la revision de ces sortes d'ouvrages qui ne pourroit être differée distrairoit beaucoup l'Academie de sa fin principale, il a été reglé que pour les examiner ils seront remis à trois Académiciens, qui les examineront avec tout le soin possible, qui remarqueront ce qu'ils jugeront digne de correction, & qu'ils en informeront l'Académie par écrit, afin que l'assemblée décide ce qui se doit faire sur chaque objection. Alors si l'Auteur s'en rapporte entiérement à la décision de la compagnie, on lui donnera une approbation de la main du Secretaire, qu'il pourra faire imprimer s'il veut au commencement de son livre, & en cas que l'Auteur ne se rende point au sentiment de la Compagnie, on ne lui donnera ni approbation ni certificat.

Ces reglemens vûs & examinez par le Directeur, & par l'Académie Royale Espagnole, nous les approuvons aujourd'hui en tout & par tout, *Octobre* 1715.

pourêtre obſervez doreſnavant avec la derniere exactitude, pour le bon gouvernement de cette Académie, ſuivant le déſir de ſa Majeſté, exprimé en ſa patente Royale du 3e Octobre de l'année derniere; en vertu de quoi nous le reglons ainſi, nous le ſignons de nôtre main, & ordonnons qu'il ſoit ſcellé du grand ſceau de nôtre Académie. A Madrid, ce 24e de Janvier 1715. le Marquis de Villene Directeur. Dom Vincentio Squarçafigo Centurion & Arriola Secretaire de l'Académie.

Note.

Dans la ſeance 6e de Juin 1715. on reçut pour Académicien Dom Pedro Verdugo de Albornoz y Urſua Comte de Torre Palma, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, & parcequ'on ne pût pas placer ſon nom dans la liſte des autres Académiciens, à cauſe que l'impreſſion des ſtatuts étoit déja commencée, on en donne ici avis.

ARTICLE CXXVIII.

PETRI PITHOEI VITA, elogia, bibliotheca &c. C'est-à-dire, *La vie, les éloges, la Bibliotheque de Pierre Pithou, avec des extraits, des notes, & d'autres additions. Par les soins de Jean Boivin, Bibliothécaire du Roi, de l'Académie Royale des Inscriptions & des Médailles, & Professeur Royal de Grec.* A Paris, chez François Jouenne, ruë S. Jacques, à l'Image S. Landry, 1715. *In* 4°. *pages* 125.

MOnsieur le Peletier, Ministre d'Etat, avoit déja fait connoître son zéle pour la mémoire de son illustre bisayeul, Pierre Pithou, en ordonnant la belle édition du corps du Droit Canon, qui parut en 1685. avec les notes des deux sçavans freres Pierre & François Pithou. Ce fut lui aussi qui engagea Mr. Boivin à écrire la vie de Pierre: & M. Boivin a pris cette occasion d'expliquer d'une maniere vive & tendre sa reconnoissance des bontez de ce sage Ma-

giſtrat envers lui ; on ajoutera qu'elles ont été placées en un excellent ſujet.

Trois Auteurs, ſçavoir, Joſias Mercier, Papyre Maſſon & Loiſel, avoient auparavant publié la vie de Pierre Pithou ; les deux premiers en Latin & en ſtyle diffus de panégyrique, ne diſant que peu de choſes ; le dernier en François & gardant mieux la forme de l'hiſtoire, mais l'interrompant par de fréquentes digreſſions. Mr. Boivin a pris de celui-ci la ſuite des faits, & les raconte avec un Latin concis, pur & étudié.

Meſſieurs Pithou étoient originaires de Vire en Normandie, puiſqu'il y a un Guillaume Pithou Gentilhomme de cette ville nommé entre les Croiſez en 1190. La trace ſe perd enſuite juſqu'à un autre Guillaume Pithou, qui en 1408. ſuivit la fortune de Charles Roi de Navarre, contraint de ceder Cherbourg au Roi Charles VIII. en échange de Nemours & d'Ervy en Champagne. De là les Pithous s'établirent en cette Province. Pierre Pithou, dont Mr. Boivin donne la vie, naquit à

Troie en 1539. le premier jour de Novembre, il avoit deux freres d'un premier mariage de son pere, & étoit l'ainé de trois autres d'un second mariage; celui qui le suivoit, se nommoit François, qui fut homme de lettres comme lui.

Après ses premiéres études à Troie, il fut envoyé à Paris au College de Boncour, qui florissoit alors sous la conduite de Pierre Galland, & où le célébre Adrien Turnebe étoit Professeur. Il fit ses études de Droit à Bourges, attiré par la réputation de Cujas, qu'il suivit à Valence, & se rendit digne des éloges que ce grand Jurisconsulte lui a donné en divers endroits de ses ouvrages. Ce fut à Bourges qu'il lia cette constante amitié avec Antoine Loisel, qui avoit les mêmes inclinations que lui.

En 1560, âgé de vingt-un ans, il commença à fréquenter le Barreau dans le Parlement de Paris, où il se rendit assidu, sans néanmoins y avoir plaidé qu'une seule cause qu'il gagna. A l'âge de vingt-quatre ans il produisit le premier fruit de ses études, qui mérita l'approbation de Turne-

be, de Juste Lipse & des autres Sçavans : le titre est *Adversaria subsesiva,* comme qui diroit, *Mémoires recüeillis dans des tems dérobez.* Il s'étoit imprudemment laissé séduire au Calvinisme, & peu s'en fallut qu'il ne lui en coûtât la vie à la journée de S. Barthelemy : les Huguenots qui logeoient en même maison que lui, furent tuez, & il eut de la peine à se sauver chez son ami Loisel. Dieu lui fit bientôt la grace de revenir de l'erreur, & de se réconcilier à l'Eglise. Il fit un voyage de peu de tems en Angleterre avec le Maréchal de Montmorenci ; & s'excusa d'accompagner à Rome Paul de Foix Archevêque de Toulouse.

En 1579, à l'âge de quarante-ans, il épousa Catherine de Paluau, fille d'un Conseiller au Parlement, dont il eut quatre fils, morts jeunes, & deux filles, Loüise, mariée au Sieur de Montigny ; & Marie, mariée à Mr. l'Eschassier, mere de Marie l'Eschassier, qui a été mere de Mr. Peletier Controlleur des Finances & Ministre d'Etat.

Les emplois de Mr. Pithou furent

d'être Baillif de Tonnerre, fubftitut du Procureur Général, Procureur General par commiffion en la Chambre de Juftice en Guienne l'an 1581. Ses occupations ordinaires étoient de s'attacher à l'étude, & de répondre aux confultations qui lui venoient, même des païs étrangers.

Dans les malheureux tems de la ligue il ne fortit point de Paris, & y conferva la fidélité qu'il devoit à fon Roi: il eut part au *Catholicon*, & la harangue d'Aubrai eft de fa façon. Quand Henri le Grand fut entré dans Paris, les avis fe partagerent dans le Confeil, s'il falloit auffitôt rétablir le Parlement, ou attendre les membres de cet illuftre Corps qui étoient à Tours. Celui de Mr. Pithou fut fuivi, qu'il ne falloit pas différer, & pour l'exécuter il fut fait par commiffion Procureur Général, & Loifel Avocat Général. En huit jours tout fut reglé par leurs foins.

Comme l'abfolution du Roi tardoit à venir de Rome, Mr. Pithou fit & publia un Recueïl de toutes les piéces qui pouvoient avoir rap-

port à cette importante affaire, prenant Dieu à témoin dans la préface, qu'il n'avoit rien plus en horreur, que la dissention, que la séparation & le schisme; qu'il soupiroit après la paix & l'unité de la foi, qui est le fruit de la charité mutuelle, la sœur de la justice, & la mere de tous les biens. Ce qui fait bien voir que ses intentions étoient bonnes. Il publia ensuite l'abbregé des libertez de l'Eglise Gallicane.

Afin d'éviter le danger d'une maladie contagieuse qui affligea Paris en 1596, il alla avec sa famille en Champagne, & comme il s'amusoit dans une de ses maisons de campagne à tailler des arbres, il se sentit saisi de la fiévre, qui de tierce s'étant changée en continuë, l'obligea à se faire transporter à Nogent sur Seine, pour y avoir le secours des Médecins. Il y mourut, après avoir reçû avec pieté les Sacremens de l'Eglise, âgé de 57 ans, le même jour qu'il étoit né. Son corps fut porté à Troye, & enterré dans l'Eglise des Cordeliers. Il avoit composé son épitaphe, qui sera une preuve que les

grands hommes peuvent ſe loüer. *Petri Pithœi P. F. J. C. bene de ſua, bene de poſtera ætate meriti corpus majorum ſepulchro conditum reſurrectionem & immortalitatem hic expectat.* R. I. P. Son teſtament n'eſt, de même que ſon éloge, ſans aucun leg & ſans autre diſpoſition de ſes biens, que celle qui eſt ordonnée par les loix. Malgré la précaution qu'il avoit priſe pour éviter la mort, en fuyant le mauvais air de Paris, il ſembloit qu'il l'avoit prévûë, diſant quand il fut arrivé en Champagne, qu'il étoit venu mourir en ſon petit nid, *in nidulo meo*, & qu'il ne paſſeroit pas l'âge de ſon pere, qui étoit mort à 57 ans, il marqua même l'endroit où il vouloit que ſon épitaphe fût placé.

Il eut pour amis des perſonnes d'un grand mérite, outre M. Loiſel, Mrs. de la Gueſle, Procureurs Generaux, cet excellent homme, Nicolas le Fevre, Precepteur de Loüis XIII, le Préſident de Thou, M. Gillot Conſeiller au Parlement. M. Boivin rapporte quelques-unes de leurs lettres ſur la mort de M. Pithou, les éloges que les Sçavans lui ont don-

nez, & le catalogue des livres qu'il a fait imprimer, ou qui ont été tirez de sa Bibliotheque.

Cette Bibliotheque fait le sujet d'une Dissertation historique. Elle étoit riche en livres imprimez & en manuscrits. M. Pithou, craignant qu'elle ne se dissipât, comme il est arrivé, avoit ordonné qu'elle fût conservée entiére, ou du moins venduë à une seule personne, qui sçût quel bien c'est qu'une Bibliotheque; & en ce dernier cas il avoit marqué un certain nombre de livres pour ne point sortir de sa famille. Il avoit encore ordonné que quantité d'ecrits qui avoient été composez, & qu'il avoit ramassez pendant les troubles de la Religion & de l'Etat, fussent remis dans la Bibliothéque du Roi. Rien de cela n'a été éxécuté. La meilleure partie des livres fut venduë au célébre Jacques-Auguste de Thou, & de chez lui les manuscrits ont passé dans la Bibliothéque de M. Colbert, les imprimez dans celle du Cardinal de Rohan. L'autre partie demeura à M. François Pithou, & puis à son neveu M. Pithou Conseil-

ler au Parlement : après la mort de celui-ci les livres furent encore vendus, & il n'en reſta que peu à ſon fils, qui en fit preſent à M. Peletier.

Qant à ce qui étoit deſtiné pour la Bibliotheque Royale, François Pithou en demeura comme dépoſitaire. A ſa mort Mrs. Du Puy eurent ordre d'aller s'en ſaiſir pour le Roi. Ces deux freres, autant recommandables par leur probité & leur Religion, que par leur érudition, firent là une étrange lâcheté : ils mirent à part les preuves de l'Egliſe Gallicane, les preuves des droits du Roi, les preuves de la conteſtation entre le Pape Boniface VIII. & Philippe le Bel, les piéces concernant les Offices de France & les mariages des Rois, & s'appropriant le travail de M. Pithou par un larcin inſigne, ils ont fait imprimer tout cela ſous leur nom. Ce n'eſt pas tout ; car ils firent auſſi la part du P. Sirmond, à qui ils firent preſent de la collection des Conciles qu'il fit de même imprimer ſous ſon nom. Qui eſt-ce qui a dit cette ſottiſe ? C'eſt M. Chuppé, ſur le témoignage de M. Deſmarets, *Octobre* 1715.

Avocat & Légataire de M. Pithou le Conſeiller. M. Boivin, qui la rapporte, avertit qu'il n'y ajoûte pas foi.

ARTICLE CXXIX.

TRAITE' DU DROIT DES EVEQUES ſur les Reguliers éxempts. A Paris, chez Claude Jombert, à la deſcente du Pont-neuf, Quay des Auguſtins, à l'image Nôtre-Dame; chez Pierre Huet, ſur le ſecond Perron de la Sainte Chapelle, au Soleil levant; chez Joſeph Mongé, ruë S. Jacques, vis à vis le Collége de Loüis le Grand, Image S. Ignace, 1715. *in* 8°. *pages* 345.

QUoique les éxemptions des Réguliers, à les prendre dans leur origine, ayent été accordées par les Evêques qui les jugeoient un bon moyen de conſerver la tranquillité & l'union dans les Monaſteres, & d'y maintenir la diſcipline, toutefois elles ſont ſouvent devenuës un ſujet de conteſtations entre les Evê-

ques même & les Réguliers, M. Blisson, Prieur de sainte Jullitte, a donc crû, dit-il en sa Préface, „ qu'il ne „ seroit pas inutile de mettre au jour „ un ouvrage qui bannit raisonnable- „ ment là-dessus toute incertitude & „ tout doute, en marquant tous les „ cas où les Evêques ont inspection „ sur les Réguliers, nonobstant leurs „ priviléges. Un pareil Traité peut „ sans doute contribuer à maintenir „ ou à procurer l'union du Clergé „ Séculier & Régulier, & paroît „ devoir être ainsi également du „ goût de l'un & de l'autre. Si ce „ livre ne produit pas ces effets, il „ fournira du moins aux Juges de „ leurs contestations de quoi les ter- „ miner plus aisément.“ Dans ces sortes de Traitez il est à craindre, qu'ils ne paroissent être un Factum, où l'Avocat va à des conséquences & des illations sujettes à être contredites.

Ce n'est encore ici qu'une partie de l'ouvrage, & ce volume sera suivi de quelques autres. Le sujet est déja intéressant pour quantité de personnes, & la maniére dont l'Au-

teur le traite, contribuë encore à attacher le lecteur, qui trouve un livre bien écrit, & qui va à son but. Du moins il n'y aura pas sujet de se plaindre de la prolixité.

M. Blisson, afin d'ôter au Lecteur tout soupçon qu'il ait voulu lui imposer, cite exactement aux marges toutes les autoritez qui lui servent de preuves; & celles qui sont trop longues, il les a mises séparément à la fin.

Il a partagé ce premier volume en vingt-quatre chapitres. Dans le premier il fixe l'époque de l'état Religieux au tems de S. Antoine & des Solitaires de l'Egypte. Il le divise 1°, en Moines, tels que sont les Bénédictins, les Camaldules, les Chartreux. 2°. En Chanoines Réguliers, comme ceux de sainte Geneviéve. 3°. En Militaires, comme les Chevaliers de Malte. 4°. En Mandians, Dominicains, Franciscains &c. 5°. En Clercs Réguliers, Jésuites, Théatins, Barnabites, & autres. La plus grande partie des Ordres de Religieuses se réduit à quelqu'un de ceux-là, & en porte aussi le nom.

Il eſt conſtant, dit-il au chap. 2^e^. que dans les premiers tems de l'état Monaſtique les Moines étoient comme les autres Fidelles, ſoumis à l'autorité & à la direction de leur Evêque. Ils en furent enſuite ſouſtraits, continue-t'il au ch. ſuivant, par la conceſſion des Evêques même: mais depuis le Concile de Vienne en 1311. les ſouverains Pontifes ont eû des raiſons de ne plus demander le conſentement des Evêques, pour accorder des exemptions aux Réguliers, qui d'ailleurs formant des Corps repandus en pluſieurs Diocéſes, faiſoient aiſément entendre que leur diſcipline ne pouvoit plus deſormais être ſoumiſe aux Evêques, dont la juriſdiction eſt bornée dans leurs Diocéſes.

Quand les Réguliers, & principalement les Mandians, furent admis aux fonctions Hiérarchiques, ce fut avec des privileges & des pouvoirs très-amples, que les Conciles dans la ſuite & les Papes ont trouvé bon de reſſerrer. Le Concile de Vienne commença à y mettre des modifications, ceux de Conſtance,

de Latran ſous Jules Second & Leon X. & enfin celui de Trente, les ont reſtreints de plus en plus. Les Papes depuis le Concile de Trente ont auſſi expedié diverſes Bulles & divers Decrets, qui bornent l'uſage de ces privileges. C'eſt principalement ſur ces piéces autentiques que l'Auteur établit le droit des Evêques ſur les Réguliers éxempts. Il ajoute les déclarations des Congrégations de Cardinaux établies à Rome, les Statuts des Conciles Provinciaux, la Déclaration du Roi touchant la Police, & la diſcipline Ecclésiaſtique en 1710, & il ne dit rien de l'explication qu'il plut à Sa Majeſté de donner l'année ſuivante.

Dans le ch. 6^e^. il ne met nulle difference entre le pouvoir qu'a l'Evêque, ou en qualité d'Ordinaire, ou en qualité de Delegué du S. Siége. Il veut même que ce titre de Delegué „ ne fait que leur rendre avec plus „ d'éclat & de force leur juriſdiction „ ordinaire, les rétablir plus glorieu- „ ſement & plus efficacement dans „ l'exercice de leurs droits naturels... „ C'eſt proprement afin de leur faci-

„ liter l'uſage & l'exercice de ce pou-
„ voir, & afin d'ôter dans l'occaſion
„ tout ſubterfuge à l'indocilité des
„ exempts, qui ne ſçauroient conteſ-
„ ter la juriſdiction que le Pape, qui
„ eſt ſans contredit leur Superieur,
„ donne ſur eux aux Dioceſains. „ Il eſt vrai, que quant à l'effet c'eſt le même que l'Evêque agiſſe de l'une ou de l'autre maniere ; mais la procedure eſt differente. Quand il agit comme Delegué du S. Siége, il doit ſpecifier cette qualité, & l'exercer par lui-même, ſans ſe ſervir de l'entremiſe de ſes Vicaires Generaux, qui en ce cas ne ſeroient pas ſuffiſamment autoriſez.

Les chapitres ſuivans ſont du pouvoir des Evêques, en ce qui concerne l'acte de la Profeſſion Religieuſe, la conſtruction des Monaſteres & des Egliſes, l'élection des Abeſſes & des autres Superieures des Religieuſes, des Adminiſtrateurs du temporel des Religieuſes, les Quêtes, la Clôture des Religieuſes, l'Ecole dans les Monaſteres, l'Ordination des Reguliers, la Benediction des Abbez & des Abbeſſes, la celebration de la Meſſe, l'abſolution des

fautes & des censures, l'huile de l'Extrême-onction, l'observation des Fêtes, les Censures que les Reguliers doivent publier, l'exposition du S. Sacrement, des Reliques & des Images, les Reguliers accusez d'heresie & d'autres crimes commis même dans leurs cloîtres & maisons, la negligence des Superieurs Reguliers, touchant la discipline claustrale & interieure.

L'Auteur finit par une liste abregée des principaux privileges, qui sont aujourd'hui laissez aux Reguliers éxemts.

ARTICLE CXXX.

ΜΗΚΩΝΟΠΑΙΓΝΙΟΝ, Sive Papaver ex omni antiquitate erutum, &c. c'est-à-dire, *Amusement sur le Pavot, ou le Pavot tiré de toute l'antiquité, des pierres gravées, des medailles, des inscriptions representées en taille douce.* A Nuremberg de l'Imprimerie de Melchior-Godefroi Heinius, 1713. *in* 4°. *pages* 182.

C'Est une espéce de reconnoissance envers le Pavot, qui a pro-

duit cet ouvrage. L'Auteur accablé d'une fiévre très violente avec de cruelles insomnies, se croyoit proche de sa fin, lors qu'une emulsion de Pavot calma ses douleurs, amena le sommeil, & fut le commencement d'une parfaite guerison. Dans sa convalescence il se fit un divertissement de rechercher ce que l'antiquité a laissé de marques de son estime pour le Pavot. Elles se trouvent sur une infinité de médailles & de pierres gravées: les Provinces & les Villes se font honneur d'un terroir fertile en Pavot, les Divinitez prennent pour symbole le Pavot, & les épics de blé paroissent rarement sans des Pavots.

L'Egypte, l'Afrique, la Syrie, l'Asie mineure, la Sicile, l'Espagne, les Gaules, mettoient des pavots avec des épics sur leurs medailles, pour une marque de fertilité. Galien estime l'opium d'Espagne, & M. Rai ne craint point de dire que celui qui se feroit en France, en Allemagne, en Italie, vaudroit bien celui d'Asie. Si l'Espagne, ajoute l'Auteur, après Nonnius, ne soutient pas son an-

cienne reputation de fertilité, que loüent si magnifiquement Pacatus & Solin, ce n'est pas que la terre soit changée, mais elle est épuisée d'hommes, & les campagnes y sont plûtôt abandonnées que steriles. Les paroles de Solin sont remarquables; *nihil in ea otiosum, nihil sterile* : il n'y a rien qui ne soit cultivé, rien qui soit sterile.

L'Auteur passe à quelques proverbes, fondez sur la petitesse & la multitude des grains de pavots, & à diverses choses auxquelles le nom de pavot μήκων a été attribué, comme à une espece de craye, à une espece de petits poissons qui vont en bande, à un coquillage, à la fiente.

Ce qui suit est plus curieux. On trouve dans les anciens Auteurs une étoffe appellée par les Grècs μήκωνα, μηκωνικὴν, par les Latins *papaverata* : il s'agit de sçavoir, quelle étoit cette étoffe qui étoit en une estime singuliere, si elle prenoit son nom, ou de la matiere dont elle étoit faite, ou de la couleur? L'Auteur est là-dessus en de grandes perplexitez, qu'il n'est pas neanmoins difficile de

calmer ; car Ariſtote nomme *μήκωνα*, *pavot*, les filamens de certains coquillages ; il dit qu'ils ſe filoient, & qu'il s'en faiſoit une étoffe fine & déliée, appellée *byſſus*. On renvoye à ce qui en a été dit dans ces Mémoires au mois de Juillet dernier, ſur un Mémoire de M. Geoffroi dans l'hiſtoire de l'Academie à l'article de l'Anatomie.

L'Auteur à cette occaſion fait remarquer, que ce que les anciens appelloient pourpre, n'eſt pas toûjours l'écarlate, mais toute teinture vive & éclatante. Ainſi un Poëte dit, *Purpurea ſub nive terra latet*. Que la terre eſt couverte d'une neige de pourpre.

Il prend enſuite toutes les Divinitez les unes après les autres, & ſe jette bien avant dans la mythologie, où l'on ne le ſuivra pas. La plûpart des Divinitez, ſur tout celles qui étoient eſtimées pourvoir à la ſubſiſtance des hommes, ont des pavots mêlez avec leurs autres ſymboles : & l'Empereur Julien ſe glorifiant d'avoir rétabli l'abondance, porte une couronne compoſée de pampres, d'épics & de pavots, ſur

une pierre gravée du cabinet du Roi de Prusse. C'est principalement au Dieu du sommeil que le pavot a été attribué par les Poëtes : les avenuës de son palais sont plantées de pavots,

Ante fores antri fœcunda papavera florent.

Et il se repose sur des fleurs de pavots,

Soporifero stipatus flore tapetas
Incubat.

L'Abraxas même des Basilidiens a aussi ses pavots. L'Auteur n'admet point les explications Chrétiennes de ce nom ΑΒΡΑCΑΞ, qu'on peut voir dans ces Mémoires 1701. aux mois de Septembre & d'Octobre ; parce qu'elles ne s'accordent point avec ce que les Peres nous rapportent de ces visionnaires, qui faisoient des généalogies de la Divinité, & qui nioient que JESUS-CHRIST ait été crucifié.

On finira par le *cercale* & le *ves-*

cum papaver. Le goût des hommes étoit autrefois bien différent de celui d'aujourd'hui : ils se faisoient des délices de mêler du pavot avec de la fine farine , qu'ils paitrissoient avec du miel ; en sorte que pour signifier quelque chose de délicat , ils disoient, *omnia papavere & sesamo sparsa* , que tout y étoit semé de pavot & de fine farine. Dioscoride & Athénée parlent de ces pains avec du pavot. Bauhin dit que dans le païs de Trente & dans l'Autriche , il se fait encore des gâteaux de pavot. Et l'Auteur raconte qu'étonné de voir à Nuremberg un jardinier qui élevoit beaucoup de pavots , il lui en demanda la raison : le Jardinier répondit qu'il tiroit un grand profit de la graine qu'il vendoit aux Juifs , qui en assaisonnent ce qu'ils mangent. Le Chevalier Chardin dans son voyage de Perse dit qu'il s'y fait avec du pavot une boisson nommée *Kokenaer* , qui enyvre : & qu'il y a là autant de cabarets de *Kokenaer* , qu'ici de caffé.

La Medecine tire encore aujourd'hui en Europe , comme en Asie ,

tant de secours de l'opium, des pavots, du coquelicot, qu'un Medecin celebre de Paris a coutume de dire qu'il renonceroit à sa profession s'il manquoit de pavots.

ARTICLE CXXXI.

AGNELLI, QUI ET ANDREAS, Abbatis S. Mariæ ad Blachernas & S. Bartholomæi Ravennatis liber Pontificalis, sive vitæ Pontificum Ravennatum, &c. C'est-à-dire, *Agnellus, nommé aussi André, de la vie des Prélats de Ravenne, imprimé par les soins avec des dissertations & des Remarques de Dom Benoît Bacchini, Abbé de Sainte Marie de Lacroma de la Congregation de Mont-Cassin.* A Modene, de l'Imprimerie d'Antoine Capponi, 1708. *In 4°. en deux parties, la premiere de 359 pages, la seconde de 489. & une addition de 58 pages.*

AGnellus vivoit du tems de Loüis le Débonnaire dans le neuviéme siécle, & il est le plus ancien Historien qui ait entrepris d'é-

crire la vie des Evêques de Ravenne, où il étoit né, dit il, d'une famille illustre & puissante. Son ouvrage étoit devenu très-rare, & n'étoit gueres connu que par les endroits que Rubeus en a citez dans son histoire élégante de Ravenne. Quand il auroit péri dès les premiers tems, la perte n'auroit pas été grande, & le monde se seroit aisément passé d'un Ecrivain qui ignore également le sacré & le profane, qui confond les tems & les personnes, qui est sans jugement & sans discernement du vrai & du faux, qui au défaut des faits qui lui manquent, supplée de son imagination, qui le laisse emporter à la partialité & à l'esprit de schisme, & qui avec cela a un style tout-à-fait barbare. C'est le portrait que l'Abbé Bacchini fait d'Agnellus ; & on le trouve assez ressemblant.

Pourquoi donc l'imprimer, ce misérable Auteur ? C'est, répond l'Abbé Bacchini, parce qu'il est cité avec honneur par Rubeus, & sur le témoignage de Rubeus par Marc-Antoine de Dominis : parceque Vos-

ſius qui ne l'a pas vû en a fait un éloge pompeux. Il eſt eſt bon de le faire connoître, afin que perſonne ne s'y méprenne, & n'ajoute foi à ce qu'on trouve ailleurs, comme venant de lui. Il faut pourtant ajouter qu'en uſant de circonſpection, on peut tirer de lui quelques lumiéres ſur des points d'hiſtoire qui ſont d'ailleurs inconnus.

L'exemplaire ſur lequel a été faite cette édition, eſt de la bibliothéque du Duc de Modene : au manque de conſtruction le Copiſte a ajouté quantité de fautes à celles de l'Auteur, & acheve de le défigurer. Les diſſertations & les remarques dedommagent de l'ennuyeuſe lecture du texte.

Les diſſertations ſont pour fixer la chronologie des Archevêques, qui eſt fort embarraſſée, & que Rubeus & Ughellus n'ont pû débrouiller. Comme elle eſt liée avec celle des Empereurs, des Rois Gots & Lombards, & avec celle des Rois & Empereurs François ; c'eſt une occaſion à l'Abbé Bacchini de montrer beaucoup de doctrine. Dans les obſerva-

tions qu'il place après chaque vie, il éclaircit les faits, il explique les usages & les Rits Ecclésiastiques. Sur la vie de l'Archevêque Damien il marque de l'étonnement, de ce qu'un enfant après avoit été baptisé mourut sans confirmation, parceque, dit-il, la Confirmation se conféroit aussitôt après le Baptême. Cela est vrai, quand un Evêque, & non pas quand un Prêtre conferoit le Baptême.

Ce volume commence par des vers à l'honneur d'Agnellus, où il n'y a qu'une apparence de mesure, sans quantité & sans construction, & qui sont presque inintelligibles.

Avant que d'en venir à Agnellus, M. Bacchini met une dissertation sur la chronologie des premiers Archevêques de Ravenne, où il ne s'agit proprement que du 12^e^, S. Sévére, qui assista au Concile de Sardique en 347, & sur lequel Rubeus & Baronius ont eû de grandes contestations. Rubeus fait succéder S. Sévére à S. Marcellin dès l'Empire d'Aurelien, qui fut tué en 275, & par conséquent il est obligé de lui don-

ner du moins 72 ans d'Episcopat. Baronius prétend qu'à S. Marcellin succéda S. Agapit, & à celui-ci S. Sévére. Sa raison est que les Actes d'un Concile tenu à Rome sous le Pape Jule l'an 337. font mention d'Agapit Evêque de Ravenne. Ainsi Baronius fixe le commencement de l'Episcopat de S. Sevére à l'an 346, ou environ. Bollandus & Papebrochius conviennent avec lui en ce point. Rubeus, pour soutenir son opinion, differe le Concile de Rome, où Agapit a assisté, jusqu'après celui de Sardique, & à l'an 348.

C'est uniquement, reprend l'Abbé Bacchini, le Concile de Rome qui fait la difficulté : or il est maintenant constant que les actes que nous en avons sont supposez & fabriquez par l'Auteur des deux fausses Decretales du Pape Jule : ils ne méritent donc nulle attention, & rien n'oblige de contredire Agnellus, qui a pû voir les Anciens Dyptiques de l'Eglise de Ravenne, & qui met S. Severe immédiatement après S. Marcellin. Rubeus n'a pas néanmoins raison d'assûrer que ce fut

ſous l'Empire d'Aurelien ; & d'autant moins que S. Sevére fit les obſéques de S. Geminien Evêque de Modéne, qui vivoit ſous le Pontificat de S. Sirice, en ſorte que ſa mort ne ſçauroit être arrivée qu'après l'an 390. puiſque S. Geminien ſouſcrivit au Concile de Milan en 391.

Du moins on a une époque du 12^e Evêque de Ravenne, de l'année du Concile de Sardique, où il aſſiſta. Le tems de ſes prédéceſſeurs eſt inconnu, & l'on n'eſt guére plus aſſûré de tout le reſte qui les concerne. Agnellus fait entendre aſſez clairement qu'il n'a eû aucun mémoire devant lui, & qu'il n'a écrit que ſur ce qu'il entendoit dire.

Ravenne reconnoit avoir reçu la Foi par la prédication de S. Apollinaire ; que S. Pierre y avoit envoyé. Sa Miſſion & ſon martyre ſont une ſuite perpétuelle de miracles. Les perſécutions faites à l'Egliſe, ſi ſouvent réïterées, & ſi violentes, n'ont donné la couronne du martyre à aucun de ſes ſucceſſeurs. Le 12^e fut S. Sévére, qui ſelon le récit qu'en fait Agnellus, avant ſon élection,

étoit marié, & Cardeur de laine. Lorſque le peuple s'aſſembla pour élire un ſucceſſeur à S. Marcellin, Sévére y alla, pour voir ce qui s'y paſſeroit, & ſur qui tomberoit la colombe : ſa femme avoit eû beau lui dire, que ce n'étoit pas là ſon affaire, & qu'il feroit mieux de demeurer au logis à travailler. Comme il étoit mal vétu, il ſe cacha derriere la porte de l'Egliſe : la colombe alla l'y chercher, & ſe poſa ſur ſa tête. Il eſt bon de remarquer ici que S. Sévére entra dans l'Epiſcopat ſous l'Empire de Conſtance & de Conſtant, environ l'an 346, en un tems où l'Egliſe ſe choiſiſſoit des Prélats d'un merite diſtingué. Cette colombe, qu'on voit ſi ſouvent dans les Légendaires avoir décidé des élections, n'eſt vraiſemblablement que l'inſpiration du S. Eſprit, à laquelle elles ſont attribuées.

On ne voit encore rien qui puiſſe déterminer le tems des Evêques ſuivans, ſinon qu'Agnellus en la vie de S. Urſe le 17^e^ Evêque, dit qu'il mourut le 13^e^ d'Avril le jour de Pâques, après 26 ans & quelques mois

d'Epiſcopat. Or, remarque l'Abbé Bacchini, dans ſa ſeconde diſſertation, depuis 396 juſqu'à 469 Pâque ne fut point le 13^{e} d'Avril; il n'eſt pas néanmoins poſſible de mettre la mort de S. Urſe en 396. & cinq ou ſix ans après celle de S. Sévére, il n'eſt pas non plus poſſible de la différer juſqu'à 469. Le parti qu'il prend, eſt de dire que S. Urſe mourut en 412. la veille de Pâques, & l'office de la Fête étant commencé, Pâque étoit le 14^{e} d'Avril. S. Urſe bâtit magnifiquement l'Egliſe Cathédrale de Ravenne, & en fit la Dédicace le jour de Pâque, lui donnant le nom de la Réſurrection, *Anaſtaſis.*

Dans la diſſertation 3^{e} l'Abbé Bacchini décrit les fautes enormes d'Agnellus dans la chronologie depuis S. Urſe juſqu'à Eccleſius, le 26^{e} Évêque, environ l'an 524. il faut pourtant, dit-il, garder tout ce qui ſe peut de cet Auteur, ou renoncer aux Antiquitez de Ravenne, puiſqu'il eſt le ſeul qui nous en apprenne quelque choſe, & que tous les autres ont pris de lui.

Octobre 1715.

S. Pierre I. ſuccéda à S. Urſe ; & ce qui eſt remarquable, c'eſt que lui & tous ſes prédéceſſeurs étoient étrangers & venus de Syrie. Ce Saint fit auſſi bâtir une magnifique Egliſe, où il fit peindre une image du Sauveur, laquelle étoit parfaitement reſſemblante. Agnellus ajoute qu'un ſolitaire ayant longtems & avec ferveur demandé à Dieu de voir comment JESUS-CHRIST étoit ſur la terre, fut averti en ſonge d'aller voir cette image : il ſe mit auſſitôt en chemin, accompagné de deux lions ; en la contemplant il mourut de dévotion, les lions ſe mirent à lécher ſon corps, & à pouſſer de triſtes rugiſſemens, & moururent auprès de lui. Agnellus ſe plaît à raconter de ſemblables hiſtoires.

C'eſt principalement dans la vie de S. Jean 21[e] Evêque, ſurnommé Angelopte, qu'Agnellus ſe broüille avec la chronologie. Selon lui S. Jean Angelopte étoit Evêque dès le tems de l'Empereur Honorius, qui mourut en 423. il obtint d'Attila que Ravenne ne ſeroit pas pillée, & en 493. il y reçut Theodoric Roi des

Goths : ce qui feroit plus de ſoixante-dix ans d'Epiſcopat. D'ailleurs, il eſt conſtant de l'aveu même d'Agnellus, que S. Pierre Chryſologue étoit Evêque de Ravenne avant la mort de Valentinien III. c'eſt-à-dire, avant l'an 445. & quand S. Germain d'Auxerre, comme il eſt raconté dans ſa vie, alla à Ravenne trouver cet Empereur, S. Pierre Chryſologue l'y reçut, l'aſſiſta dans ſa maladie, & fit ſes obſéques. L'Abbé Bacchini conjecture donc, qu'Agnellus a confondu deux Evêques du même nom, l'un prédéceſſeur, l'autre ſucceſſeur de S. Pierre Chryſologue.

Le premier a été ſurnommé Angelopte, parce qu'en diſant la Meſſe un Ange lui apparut, & fit la fonction de Diacre, lui préſentant le calice. Sur quoi l'Abbé Bacchini dit dans ſes obſervations, qu'encore qu'en quelques endroits l'Evêque célébrant prît lui-même la Communion du calice, en pluſieurs autres il la recevoit du Diacre : & c'étoit même la pratique de Rome, où l'Archidiacre préſentoit au Pape la Communion du calice.

Il remarque que dans le ſtyle d'Agnellus *Monaſteria* ſont des Chapelles autour de la Baſilique, ou de l'Egliſe, deſtinées à enterrer, parce que la coûtume n'étoit pas d'enterrer dans l'Egliſe : ces Chapelles n'étoient pas comme celles d'aujourd'hui, ouvertes dans l'Egliſe, mais ſeulement attachées aux murs par dehors.

Agnellus prétend que Valentinien III. en conſideration de S. Jean Angelopte, érigea Ravenne en Métropole, & y ſoumit quatorze Evêchez ; qu'il lui donna & à ſes ſucceſſeurs le droit de porter le Pallium, de même que les Papes le portent. L'Abbé Bacchini réfute fortement cette viſion d'Agnellus ; & il démontre par des lettres * de Saint Gregoire & de Jean Archevêque de Ravenne, que tous les priviléges de cette Egliſe ſont emanez du S. Siége. Outre qu'il n'a jamais appartenu qu'aux Papes ſeuls d'ériger de nouvelles Métropoles & d'accorder le Pallium.

Un nouvel argument contre le

* *S. Gregorii Regeſtum. l.* 2.

prétendu privilege de l'Empereur, c'eſt qu'après la mort de S. Jean Angelopte le Clergé & les habitans de Ravenne firent une députation au Pape Sixte III. qui conſacra & leur envoya S. Pierre Chryſologue : ce fut la derniere année de ſon Pontificat ou la précédente, ſçavoir 440. ou 439. l'année de la mort de S. Pierre Chryſologue eſt incertaine entre 448. & 451 : il ne vivoit plus, & Jean II. lui avoit ſuccédé, quand Attila menaça Ravenne.

Eutyches avoit écrit à S. Pierre Chryſologue, qui dans la réponſe qu'il lui fit, dit Agnellus, l'exhorta à ſe ſoumettre aux Decrets du S. Siege : l'Abbé Bacchini conclut ſolidement que ce qui ſe lit de l'autorité de la Chaire de S. Pierre en cette réponſe qui exiſte, n'eſt pas une addition ; comme M. Du Pin voudroit le faire croire. Et S. Pierre Chryſologue ne parle pas un autre langage que celui qui étoit commun alors.

Un des plus célébres Prélats de Ravenne a été S. Maximien, qui répara dans l'Epiſcopat la maniére irréguliere dont il étoit entré, du

moins à en croire Agnellus, qui dit que Maximien étant Diacre de Pole, comme il remuoit la terre, trouva un riche trésor en or : il fit aussitôt tuër & éventrer un gros bœuf, qu'il remplit d'or ; il fit faire de grandes bottes, *magnas zanchas*, & les remplit aussi d'or. Le reste du thrésor, il le porta à Constantinople à l'Empereur Justinien, qui en eut beaucoup de joye, & qui ayant demandé si c'étoit tout ce qui avoit été trouvé : c'est tout, répondit Maximien, sinon ce que j'ai mis dans le ventre & dans les bottes ; ce que l'Empereur entendit de la simple dépense de son voyage. Comme il y avoit alors à la Cour de Constantinople des Députez de Ravenne qui demandoient la permission d'élire un Archevêque, Justinien nomma Maximien, & l'envoya pour la consécration au Pape Vigile qui étoit à Patras.

Sans doute cette histoire porte des traits de la crédulité d'Agnellus : en voici une autre, où il y a plus. Il raconte que S. Maximien ayant réparé & orné magnifiquement l'Eglise de

S. André à Ravenne, ſouhaitta d'y avoir le corps du S. Apôtre, & alla à Conſtantinople le demander à l'Empereur, dont il ne reçut qu'un refus. Ce qu'il put obtenir, ce fut de paſſer une nuit auprès du corps de S. André, & ſe ſervant de cette occaſion il coupa de ſa barbe. Agnellus ajoute: *Re vera, Fratres, quod ſi corpus Andreæ germani Petri principis hic humaſſet, nequaquam nos Romani Pontifices ſic ſubjugaſſent.* S. Maximien avoit composé pluſieurs ouvrages qui ſont péris. Il fut ſacré Archevêque en 546, mourut en 552.; & dans un tems ſi court il bâtit, répara, embellit pluſieurs Egliſes, fit décrire avec beaucoup de dépenſe un grand nombre de fort beaux livres d'Egliſe.

Maur fut ſacré Archevêque de Ravenne en 642, & mourut en 671. Il eut la témérité de ſe ſouſtraire à l'obëïſſance que ſes prédéceſſeurs avoient renduë à l'Egliſe Romaine; & pour ſe ſoutenir, lui & ſes ſucceſſeurs, dans l'indépendance du S. Siége & de tout autre Siége ſupérieur, il obtint de l'Empereur Conſ-

tant, qui étoit en Sicile l'an 666, & qui ordonna que l'Archevêque de Ravenne ſeroit conſacré par trois de ſes ſuffragans, & prendroit de l'Empereur le Pallium. Maur ayant été excommunié pour ce ſujet par le Pape, qui étoit Vitalien, oſa auſſi prononcer contre lui une excommunication. Ravenne étoit alors la demeure des Exarques, ou des Gouverneurs d'Italie pour l'Empereur: & c'eſt ce qui fit naître à Maur ſes deſſeins ambitieux.

Réparat ſon ſucceſſeur fut ordonné ſelon la forme preſcrite par le privilége de l'Empereur Conſtant. Agnellus le loüe de s'être maintenu dans l'indépendance: & toutefois il ſemble ſe contredire, quand il ajoute que Réparat ordonna, que l'Archevêque élû de Ravenne ne pourroit être retenu plus de huit jours à Rome pour la conſécration; ce qui marque un concordat avec le Pape & un aveu de ſon autorité.

Quoi qu'il en ſoit de Réparat, Theodoric qui fut Archevêque après lui, ſe ſoumit au S. Siége. Agnellus le traite d'une maniere atroce, &

comme un des plus indignes Prélats qui ayent jamais été, violent & avare à l'excès. Toutefois les Archevêques tergiverserent encore. A Theodoric succeda Damien, à Damien Felix ; & Anastase rapporte que celui-ci après sa consécration à Rome refusa de donner au Pape les assûrances qu'il lui devoit, *solitas in scrinio noluit facere cautiones*, ce que l'Abbé Bacchini entend des assûrances de sa soumission. Agnellus n'en parle point: mais il raconte des miracles & des particularitez mémorables de la vie de ces deux Prélats.

George est le dernier des Archevêques de Ravenne dont Agnellus fait mention, & il n'en fait pas une mention honorable. Ce qu'on en remarquera, c'est qu'il prétendit encore se remettre dans l'indépendance en s'adressant à l'Empereur Lothaire. Les circonstances ne purent lui être plus désavantageuses, car il se trouva dans l'armée de Lothaire, qui perdit la bataille de Fontenai, fut fait prisonnier, dépoüillé des riches presens qu'il avoit apportez & de ses équipages ; il n'évita l'exil où

Charle le Chauve étoit résolu de envoyer, qu'à la priere de l'Impe-ratrice Judith mere du Roi.

L'addition contient une briéve Chronique des Archevêques de Ravenne jusqu'en 1410.

A la fin du volume l'Abbé Bacchini a ajouté un ancien calendrier, pris d'un manuscrit de l'Eglise Cathédrale de Modene.

Article CXXXII.

ISAACI VERBURGII Notæ in Tristia P. Ovidii Nasonis. C'est-à-dire, *Notes sur les Tristes d'Ovide. Par Isaac Verbourg.* A Amsterdam, chez Gerard Onder de Linden, 1713. *In 12. pages* 154. *avec une édition des Tristes.*

LEs cinq livres d'élegies qu'Ovide a composées pendant son exil, & qu'il a nommées des Tristes, ne sont pas le moins travaillé & le moins ingenieux de ses ouvrages : ils ont encore cet avantage, qu'ils sont écrits avec reserve, & exempts de ce qui rend la lecture des autres dan-

gereuſe. Il y a ſur tout du plaiſir
voir dans le ſecond livre, avec que
le délicateſſe il flatte Auguſte, ave
quels menagemens il tâche de le fl
chir, & d'obtenir ſon retour à R
me.

Pour les Notes de Mr. Verbourg
elles tendent à faciliter l'intelligenc
du texte, & à y obſerver certain
manieres de s'exprimer, ou élegar
tes, ou peu uſitées, ſans entrer dar
la moindre diſcuſſion des poin
d'hiſtoire qui ſe rencontrent. D
moins s'il leur avoit donné un pe
plus d'étenduë en quelques endroit
il auroit épargné à ſes Lecteurs un
eſpece de chagrin, de ſe voir ren
voyez à conſulter les Turnebes, le
Caſaubons, les Lipſes, les Sanctiu
les Perizonius, & les autres Gram
mairiens & Critiques, auxquels
renvoye, & dont on n'a pas tou
jours les livres ſous la main.

Deux ou trois exemples ſuffiront
& on les prend du ſecond livre. Ovi
de, vers 178, ſouhaite que le Gene
ral Romain, *Auſoniumque Ducem*
qui combat ſous les auſpices d'Au
guſte, revienne triomphant.

c tibi sic redeat superato victor ab hoste,
In que coronatis fulgeat altus equis.

Ce General Romain étoit vrai-mblablement Drusus, frere de ibere, qui faisoit la guerre dans Germanie, & qui y mourut. Mr. erbourg dans sa note ne s'inquié- pas qui il étoit, & n'en dit pas un ot : mais il remarque, que l'ex-ession du second vers est familiere Ovide, *In niveis aureus ibit equis. que capistratis tigribus alta sedet.* Ex-ession noble & magnifique, ajou--t il, comme le sentent ceux qui ont goût de la poësie.

Ovide vers 507, parle ainsi des eces de théatre qui se joüoient à ome,

uæque minus prodest, pœna est lucrosa
Poëtæ,
Tantaque non parvo crimina Prætor
emit.

Les Interpretes s'embarrassent sur e *pœna est lucrosa* : & quelques-uns ppellant la critique à leur secours y

font du changement. Mr. Verbour
dit naturellement, que l'adjectif e
mis pour le substantif, *lucrosa* pou
lucrum. Moins la pudeur & les bon
nes mœurs étoient observées dan
une piece : toute la peine du Poët
étoit d'en être mieux payé.

On ajoutera quelques observa-
tions Grammaticales. Sur le ver
210. Mr. Verbourg remarque *nimi.*
plus comme une élégance. Ainsi s'ex-
priment Marc-Antoine dans un bille
parmi les lettres de Ciceron à Atti-
cus l. 10. *Quia te nimio plus diligo*, &
Horace l. 1. Ode 18. *Et tollens vacuum*
plus nimio gloria verticem.

Sur le vers 348. l'adverbe *parùm*
est opposé à *nimirùm*, & ne doit pas
se confondre avec *paucum*. Il signifie
proprement manquer. *Quodque pa-*
rùm novit, nemo docere potest. Ce que
quelqu'un ignore, il ne sçauroit l'en-
seigner.

Sur le vers 452. *Per causam* signi-
fie ce que nous disons, sous prétex-
te. Sous pretexte, dit César l. 7. de
la guerre des Gaules, de faire des
recruës & de ramasser la Cavallerie
il quitte l'armée. *Per causam supple*

menti, equitatuſque cogendi, ab exercitu diſcedit.

ARTICLE CXXXIII.

STEPHANI BALUZII Miſcellaneorum liber ſeptimus, &c. C'eſt-à-dire, *Septiéme livre de mélanges, ou Recuëil de piéces anciennes, qui juſqu'à preſent étoient demeurées cachées en diverſes Bibliothéques. Par M. Baluze.* A Paris, par une ſocieté de Libraires, 1715.

ON eſt certainement redevable à ces ſçavans hommes, qui ont eû la curioſité de foüiller dans les bibliotheques, & le ſoin de publier ce qu'ils y ont trouvé. De là nous avons de nouvelles connoiſſances, plus étenduës, & de plus ſûres, dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique & profane, de nouvelles preuves des dogmes Catholiques ; nous ſommes mieux inſtruits des anciens uſages. C'eſt à quoi contribuëra encore ce ſeptiéme tome des Recueils de M. Baluze. A la verité il n'y a pas à attendre une ſi grande utilité de chacune des pié-

ces qui y ſont contenuës : mais les unes recompenſent les autres. Celles où il y a peu à apprendre, ſont bien-tôt lûës, & on trouve dans les autres de quoi ſe dédommager d'un peu de tems perdu ; & d'ailleurs ce qui eſt ancien eſt reſpectable.

Telle eſt la premiere piéce, une lettre de Licinien Evêque de Carthagene à Saint Gregoire le Grand. Elle eſt ſuivie d'une autre de Paulin Archevêque d'Aquilée à Charlemagne, touchant un Concile qu'il avoit tenu : ce qui y eſt remarquable, c'eſt un ſtyle encore plus extraordinaire qu'en ce que nous avions déjà de ce Prélat.

La 3^e^ merite plus d'attention. C'eſt une lettre plaintive de quelques ſolitaires François, qui s'étoient établis ſur la montagne des oliviers proche de Jeruſalem, & qui demandent au Pape Leon III. ſa protection & celle de Charlemagne contre la perſecution qu'ils ſouffroient de la part des Grecs, parce qu'ils ſoutenoient que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils. Un Moine du Monaſtére de S. Sabbas les accuſa d'he-

resie sur ce point: leur unique reponse, écrivent-ils, fut de protester, qu'ils n'avoient point d'autre foi que celle de l'Eglise Romaine, & qu'ils diroient anathéme à quiconque accuseroit d'heresie l'Eglise Romaine. Ils ajoutent, qu'ils avoient oüi chanter le symbole dans la chapelle de l'Empereur, avec ces mots, *Qui ex Patre filioque procedit*, qu'ils les avoient lûs dans une homelie & dans les dialogues de S. Gregoire, dans la regle de S. Benoît, & dans le symbole de S. Athanase.

On a un Capitulaire de Theodulphe Evêque d'Orleans : en voici un second, tiré d'un ancien manuscrit de l'Eglise de S. Martial de Limoges. Sur le chapitre de la Pénitence, Theodulphe dit que les pechez les plus griefs, & appellez crimes, peuvent s'expier en secret : il ajoute pourtant que dans l'imposition des penitences le Prêtre doit les regler selon les Canons. Et venant au détail pour chaque peché, il ordonne de se tenir à la porte de l'Eglise & de jeûner au pain & à l'eau jusqu'à quarante jours, de demeurer plusieurs

années exclus des prieres communes & d'être privez de la Communion un plus grand nombre d'années, ce qui ne paroit pas pouvoir être pratiqué en ſecret. Il declare que la Confeſſion eſt neceſſaire pour la remiſſion des pechez. » Si le Prêtre, dit-» il, voit quelqu'un avoir honte & » rougir de confeſſer & de decouvrir » ſes pechez, il doit l'avertir, en lui » diſant : mon frere, Dieu nous ex-» horte ſouvent à recourir au remede » d'une veritable confeſſion ; ce n'eſt » pas qu'il ait beſoin de nôtre con-» feſſion, lui qui voit tout ce que » nous faiſons, ce que nous diſons, » ce que nous penſons : mais nous ne » pouvons être ſauvez autrement » qu'en confeſſant avec un eſprit de » penitence ce que nous avons com-» mis avec negligence. » Touchant l'adultére, il étoit permis à la partie léſée de ſe ſéparer, mais abſolument défendu de contracter un nouveau mariage pendant la vie de la partie coupable. Ces deux articles de la confeſſion & du mariage, ſont à remarquer, à cauſe des difficultez que quelques monumens d'environ ces

tems-là semblent y opposer. On observera de plus, que Theodulphe décrit la maniére d'administrer l'Extreme-onction.

Après deux Conciles tenus à Barcelone & à Agde les années 806 & 807 touchant l'Eglise d'Auch, qui alors étoit Evêché sous la Metropole de Narbonne, il y a une lettre de Césaire Abbé de Montferrat, & se prétendant Archevêque de Tarragone, au Pape Jean XIV. Césaire, comme il le raconte, étant allé par devotion visiter le tombeau de S. Jacques l'an 900, les Evêques de Leon & de Galice le consacrerent Archevêque de Tarragone, dont le Siége n'étoit pas rempli : à son retour il ne trouva pas l'Archevêque & les Suffragans de Narbonne si bien disposez à son égard : au contraire, ils refuserent de le reconnoître en la qualité qu'il pretendoit avoir apporté de Compostelle. C'est dont il se plaint, & de ce qu'ils disoient que S. Jacques n'a point été en Espagne. Alors l'Archevêque de Narbonne comptoit entre ses Suffragans ceux de Tarragone. M. Baluze trouve de l'erreur dans la

datte de 900 ; car en 972 Céſaire étoit Abbé de Montferrat, & les Prélats qu'il nomme dans ſa plainte vivoient.

On a enſuite divers Conciles tenus à Rome, en France, en Angleterre : une rélation de l'élection de Martin V. au Concile de Conſtance, & une lettre de Balthazar Coſſa, devenu Cardinal, après avoir été Pape ſous le nom de Jean XXIII. à Pierre de Luna, pour l'exhorter à ſuivre ſon exemple.

Un memoire de quelques Evêques de France aſſemblez à Melun en 1548, touchant le droit que le Pape s'eſt reſervé, de nommer aux Benefices en Provence & en Bretagne.

L'avis de quelques Prélats au Concile de Trente, ſur le Decret de la Conception de la ſainte Vierge.

Cinq lettres de Gregoire VII, dont la premiere eſt un privilege pour l'Egliſe de S. Hilaire de Poitiers. Une de Guillaume Roi d'Angleterre au même Pape, par laquelle il refuſe abſolument de prêter obéïſſance au S. Siége pour ſon Royaume,

& accorde que les deniers qui s'y levoient pour le S. Siége, continuent d'être levez.

Plusieurs lettres ou Rescrits de differens Papes. Une declaration de Benoît XII, contenant des reglemens pour les Benedictins, avec des explications sur les mêmes reglemens par Clement VI. & Innocent VI.

Une relation de soixante miracles operez par S. Martin, quand son corps fut rapporté d'Auxerre.

Entre plusieurs donations faites à des Monasteres, & principalement à Marmoustier, il y en a une singuliere. En 1096 Rodald Gentil-homme & lettré, *Rodaldus quidam Miles literatus*, dans le païs Nantois, avoit pour tout bien l'Eglise de Pont Chasteau, alors les seculiers possedoient des Eglises; se sentant malade à mourir, il demanda l'habit de S. Benoît, fit donation de l'Eglise à Marmoustier, & mourut peu après, laissant sans aucune subsistance sa femme Oxurne & son fils Ulric encore à la mammelle. Quand Bernard Abbé de Marmoustier alla prendre possession,

l'Evêque de Nantes, les Barons, & les autres qui étoient preſens, le prierent de pourvoir à l'entretien de la veuve & de l'enfant qui demeuroient ſans bien : il le refuſa, & ce ne fut qu'avec peine, qu'enfin il convint que les Moines qui demeureroient à Pont Chaſteau ſe chargeroient de fournir le neceſſaire à Oxurne, d'élever & de faire inſtruire aux lettres ſon fils ; lequel ſeroit reçû Moine, s'il le vouloit, & s'il ne le vouloit pas, auroit la portion d'un Moine pendant ſa vie.

Une piece conſiderable eſt l'acquieſcement de la Reine Iſamberge, veuve du Roi Philippe Auguſte, au douaire qui lui avoit été aſſigné.

Pluſieurs pieces concernant les affaires de Flandre, la delivrance de Ferrand, ou Ferdinand, Comte de Flandre, pris à la bataille de Bovines, des hommages rendus au Roi, le partage de la ſucceſſion de Jeanne Comteſſe de Flandre & de Hainault entre ſes fils de deux lits, & des ſubſtitutions entre eux. Marguerite Comteſſe de Flandre en 1250 fait aveu au Roi du païs de Waeſt & de

Rupelmonde, qu'elle reconnoît tenir en fiefs.

L'origine des Communaûtez & des Hostels de villes par la concession de nos Rois est digne de la curiosité des Lecteurs. La plus ancienne qui soit en ce volume, est celle de Laon en 1128. par Loüis VI, ensuite celles d'Orleans en 1180, de Soissons, de Noyon, de Tours en 1181, de Beauvais en 1182, de Compiegne & de Sens en 1186. d'Amiens en 1190. C'est de là qu'est venu le droit Coustumier, autant différent en chaque endroit, que l'ont été les conditions & les premiers reglemens qu'il plût à nos Rois de prescrire en établissant ces Communautez. Celle de Compiegne a cela de particulier, que le Roi Philippe Auguste abandonne certains droits à condition qu'elle lui payera par an trente muids de froment, & vingt d'avoine mesure de Senlis & rendus à Paris, 320 chapons, 260 poules, & autant de livres de cire, en argent 160 livres Parisis. Parmi ces declarations pour des Communautez M. Baluze a mêlé quelques transactions d'Evêques & de Seig-

neurs avec les bourgeois & les habitans de leurs villes.

En 1414 le Cardinal Alaman, Légat *à latere* dans les Provinces de Rheims, de Sens & de Roüen, ordonna d'y celebrer la fête de Saint Joſeph.

La vie du Pape Innocent IV. écrite par F. Nicolas de *Curbio* de l'Ordre des Mineurs, & depuis Evêque d'Aſſiſe, qui fut ſon Chapelain & ſon Confeſſeur, & qui l'aſſiſta à la mort, eſt un morceau d'hiſtoire pretieux auquel M. Baluze a ajouté pluſieurs Reſcrits du même Pape, dattez de la 6[e] année de ſon Pontificat, qui peuvent éclaircir l'hiſtoire de ce tems-là.

Le Pape écrit à l'Evêque de Maguelone, dont le ſiége eſt tranſporté à Montpellier, qu'il faſſe faire défenſe aux Juifs de porter déſormais des capots ronds & larges, *cappas rotundas & largas*; c'étoit l'habillement des Eccleſiaſtiques, ſous lequel les Juifs s'attiroient un reſpect qu'ils ne meritoient pas. Il congratule le Roi de Novogrood de ſa converſion & de ſa réünion à l'Egliſe Romaine,

Octobre 1715.

& d'avoir fait bâtir une Eglise pour les Latins à Plosko. Par deux de ses lettres, l'une à Herman Marquis de Bade, qui avoit épousé la fille unique du Duc d'Autriche, l'autre au Roi des Romains, c'est-à-dire, à Guillaume de Hollande, il paroît que l'Autriche étoit alors reputée un fief feminin, auquel les filles succédoient au défaut des fils. Par un Rescrit au Doyen & au Chapitre de S. Martin de Tours, *Decano & Capitulo Ecclesiæ S. Martini Turonensis ad Romanam nullo medio pertinentibus*, il confirme leurs priviléges, & les soustrait entiérement à la jurisdiction de l'Archevêque.

La vie du Pape Eugene IV. par un Auteur de son tems, n'est qu'un abbregé, elle est suivie de la Bulle du même Pape contre les Colonnes.

On lira avec plaisir une Relation d'Enée-Sylvius Picolomini, où il rend compte à l'Empereur Frideric III, du voyage qu'il avoit fait par son ordre à Rome, & du succès de la negotiation dont il avoit été chargé. Cette negotiation étoit importante, & fut facile à conclure. L'Al-

lemagne à l'occaſion du Concile de Bâle avoit ſuſpendu l'obeïſſance qu'elle devoit au Pape; & il s'agiſſoit de terminer cette déſunion. Enée Sylvius étant à Rome, le Pape Eugene IV. mourut, & Nicolas V. fut élû: il rapporte ce qu'il vit en cette occaſion.

Ce volume finit par les Inſtructions données aux Ambaſſadeurs de Charles VIII. envoyez en 1484. pour rendre l'obédience au Pape.

ARTICLE CXXXIV.

PROJET D'UN RECUEIL DE *pieces concernant l'hiſtoire de Languedoc, par le Reverend Pere de la Porte, Minime.*

LE Reverend Pere de la Porte, Minime, touché du deſir d'être utile à la patrie, a formé il y a pluſieurs années le deſſein d'en écrire l'hiſtoire. Dans cette vûë il a parcouru l'Italie, & la France, & tiré de l'obſcurité des bibliotheques & des Archives un grand nombre de Chartres, de Bulles, de lettres, de

procès verbaux, de memoires inconnus jusqu'ici: quoique les Reverends Peres Benedictins ayent entrepris la même histoire, le Pere de la Porte n'a pas renoncé à son dessein, dans la pensée que ce qui échapera à l'exactitude d'un des Historiens du Languedoc, n'echapera pas à l'autre, & comme les manuscrits qu'il a entre les mains peuvent servir à d'autres ouvrages qu'à l'histoire de Languedoc, il croit rendre service au public en les lui communiquant dès à present, sans attendre que son histoire paroisse: on sçait de quelle utilité sont les recüeils de semblables pieces, que Henry Canisius, le Pere Labbe, Jesuite; le Pere d'Achery, le Pere Mabillon, Benedictins; & Monsieur Baluze, nous ont donnez: on connoîtra par le Catalogue suivant, que la collection du Pere de la Porte ne sera ni moins ample, ni moins curieuse que les autres.

Conspectus voluminis.

Historia Gothorum ex MS. Codice Vaticanæ bibliothecæ. n°. 1890.

Juventii Cellii Dalmate Attila, Conversi ex Græco in Latinum à Pontico Belluino ex MS. cod. Bibliothecæ Ambrosianæ. Lit. P. n°. 267.

De origine Regum Hispaniæ, Per Joannem de Margurit Episcopum Gerundensem ex MS. Bibliothecæ Ambrosianæ, Lit. S. n°. 297.

Inquisitio in Rixendim fanaticam sæculi XIII. ex MS. cod. Archivor. Archiepiscopatus Narbonensis. Liber Historiæ fratris Dulcini Hæresiarchæ Gazarorum. Authore Philiberto Cuppa Bugellensi ex MS, Bibliothecæ Ambrosianæ. Lit. S. n°. 119.

Fœdus vallis Sesiæ contra Dulcinum Hæresiarcham.

Clementis Papæ V. breve gratulatorium de extirpatione hæresis fratris Dulcini.

Bullarium.

Epistola Bonifacii Papæ ad Florianum Archi-Episcopum Arelatensem Ex MS. Biblioth. Ambrof. Lit. n°.

Ejusdem Bonifacii Papæ Epistola ad Theodoricum Regem Francorum. Ex eod. MS. cod.

Hoc est privilegium Domini Eugenii

Octobre 1715.

Papæ III. *quod factum est* Domino Petro *Archi-Episcopo Narbonensi.* De *Honoribus* archi Episcopatus.

Nota, *hæc & sequentia ex Archivis* Archi-Episcopatus Narbonensis *eruta fuiße.*

Hoc est Decretum ejusdem Domini Papæ Eugenii III. *ejusdem* Archi-*Episcopi, ut nullus Monachus* Ecclesias parrochiales *possideat.*

Item *aliud decretum ejusdem Papæ* Abbati Crassensi *& sancti* Pontii.

Item *aliud Decretum ejusdem & iisdem Abbatibus.*

Bulla *Urbani* Papæ II. *Guillelmo* Abbati *sancti Pauli* Narbonensis *super reformationem ejusdem* abbatiæ.

Bulla Adriani Papæ IV. *de bonis Ecclesiæ* Narbonensis.

Bulla Clementis Papæ III. *probibentis Judæos ad baptismum compellere.*

Bulla Innocentii Papæ IV. *de recuperatione* Terræ *Sanctæ.*

Privilegium *hospitalis de Talabosio* Narbonensis *Diœcesis ab* Innocentio Papa IV. *concessum.*

Delegatio fratris Algisii *Inquisitoris ab* Innocentio Papa IV *facta.*

Litteræ ejusdem Innocentii Papæ *de*

Octobre 1715.

bonis hæreticorum Ecclesiæ feudatariorum.

Litteræ ejusdem de Libertatibus Ecclesiarum.

Ejusdem contra Molistantes Abbatiam Vallis de bona Ordinis Cisterciensis.

Ejusdem de Libertatibus Ecclesiarum.

Litteræ Alexandri Papæ IV. de Immunitatibus Ecclesiarum Galliæ Narbonensis.

Ejusdem de privilegiis earumdem. Urbanus Papa IV. commendat fratres O. B. M. de Monte Carmeli Archi-Episcopo Narbonensi.

Ejusdem Litteræ pro eodem contra clericos Magalonenses.

Clementis Papæ IV. litteræ de Gravaminibus Ecclesiarum Galliæ Narbonensis, & de subsidio Terræ Sanctæ.

Ejusdem summi Pontificis aliæ litteræ de iisdem gravaminibus, ibidem. 1268.

Bulla Gregorii Papæ X. quâ confert Bernardo de Castaneto beneficia Petri in Narbonensem Archiepiscopum Electi.

Nicolaüs Papa III. suam Electionem notificat Archiepiscopo Narbonensi, & suffraganeis.

Ejusdem Bulla reservationibus derogatoria.

Ejusdem Litteræ de Decimis pro Terrâ Sanctâ.

Bulla Martini Papæ IV. de bello sacro contra Petrum Regem Aragonem suscipiendo.

Bulla Nicolaï Papæ IV. de recuperatione Terræ Sanctæ.

Electio Ægidii in Archiepiscopum Narbonensem à Nicolao Papa IV.

Bulla Clementis Papæ V. in gratiam construendæ Ecclesiæ Metropolitanæ Burdigalensis.

Privilegia Universitatis Tolosanæ.

Bulla Joannis Papæ XXII. de indicendis precibus ad petendam pacem inter Reges Galliæ & Angliæ.

Ejusdem Bulla contra Magos, maleficos & sortilegos.

Ejusdem Bulla indicens sacrum bellum contra Turcas.

Litteræ Clementis Papæ VI. contrà Ludovicum de Balearia.

Decima concessa à Clemente Papa VI. Regi Galliæ contrà Flandrenses rebelles.

Alia Decima ab eodem eidem concessa.

Ejusdem Litteræ indicentis preces pro pace inter Reges Christianos.

Epistola Cardinalium Gallorum ineun-

te magno schismate post electionem Urbani VI.

Judicium Martini Papæ V. in favorem primatiæ Narbonensis contra Bituricensem Archiepiscopum.

Litteræ ejusdem de usurpationibus Alphonsi Regis Aragonum in Ecclesiam Narbonensem.

Litteræ Eugenii Papæ IV. contra exorbitantias Petri Turelure Inquisitoris.

Processus Petri Archiepiscopi Tolosani contra Fratrem Petrum Turelure Inquisitorem.

Confirmatio consuetudinum Metropolis, ac primatiæ Narbonensis à Pio Papa II.

Posthumæ Elucubrationes Garsiæ Loaisæ.

Ex MS. Litt. Q. N°. 340. bibliothecæ Ambrosianæ.

Biennium Selectum Sixti Papæ IV. seu,

Epistolæ & Brevia ejusdem peculiares annis 1474. & 1475. Scriptæ, ex Antographo MS codice.

Regum Diplomata, præcepta & Litteræ.

Præceptum Caroli Magni Imperatoris. De Monasterio sancti Policarpi in Septimaniâ. Ex Archivis illius Monasterii.

Præceptum Caroli Calvi de Villa Censavada &c. Ex Archiv. Narb. Archiesp.

Præceptum ejusdem Regis de Monasterio sancti Polycarpi in Diœcesi Narbonensi. Ex Archiv. illius Monasterii.

Hoc est præceptum quod fecit Karolomannus Rex Sigeboldo Archiepiscopo de Villa de Limos, & de Abbatiâ sancti Laurentii. Ex Archiv. Narb. Archiepiscopi.

Hoc est præceptum, sive donum quod fecit Karolomannus Rex Sigeboldo Archiepiscopo Narbonensi.

Præceptum Odonis Regis S. Theodardo Archiepiscopo Narbonensi.

Privilegia Narbonensis Ecclesiæ à Ludovico VII. Rege confirmata.

Testamentum Alphonsi IV. Regis Hispaniarum. Ex Archiv. Abbatiæ S. Victori Massiliensis.

Mutuum Petri II. Regis Aragonum Berengario Narbonensi Archiepiscopo.

Litteræ S. Ludovici Regis ad procuran-das domos parrochis.

Litteræ Reginæ Blanchæ Ecclesias Occitaniæ protegentis.

Litteræ Jacobi I. Regis Aragonum in gratiam Inquisitionis.

Ejusdem aliæ de eadem.

Ejusdem aliæ de eadem.

Manfridi usurpatoris Siciliæ ad Pisanos Epistola.

Compositionis inter Ludovicum VIII. Regem & Petrum Narbonensem Archiepiscopum confirmatio à sancto Ludovico Rege facta.

Litteræ Philippi IV. Regis contra Regem Majoricarum invadentem jura Ecclesiæ Narbonensis.

Ordinationes Regis Philippi IV. ad petitionem prælatorum Occitaniæ.

Litteræ Philippi IV. Regis, De Querelis Archiepiscopi & Vice-comitis Narbonensis.

Ordinationes Ludovici X. Regis ad supplicationem consulum Narbonæ, & aliorum linguæ Occitaniæ. Abominabilis leprosorum machinatio.

Salvagardia Philippi VI. Regis in gratiam Ecclesiæ Narbonensis.

Distractio villæ sancti Poncii Tholevia-

rum & aliorum locorum à Vicaria Biterrensi.

Ordinationes Philippi VI. Regis de justitiis prælatorum & Baronum Occitaniæ.

Capitolii Narbonensis destructio.

De Querimonia Consulum Carcassoniæ, Albiæ, & aliarum Urbium Occitaniæ.

Ducis Andegavensis Litteræ de Sacramento præstito ab Archiepiscopo Narbonensi.

Litteræ ejusdem de Ponte Archiepiscopali.

Litteræ Caroli V. Regis de judice appellationum Curiæ Domini Archiepiscopi Narbonensis.

Litteræ Caroli V. super executione piorum legatorum.

Litteræ Johannæ Reginæ de comitatu Bigorræ feudatario Ecclesiæ Aniciensis.

Litteræ Philippi IV. de eodem.

Suppressio nundinarum del Barat in urbe Narbona.

Salva Gardia Ecclesiæ Narbonensi à Rege Ludovico XI. Concessa.

Miscellanea Ecclesiastica.

Judicium quod datum est sub Ludovi-

co Imperatore de honore Monasterii Caveanensis.

Hæc est Carta Donationis quam fecit Comes Bisaldunensis de Abbatia de Cuberias.

Hoc est Sacramentum quod fecit Bernardus Comes Bisaldunensis Guifredo Archiepiscopo.

Donatio Bernardi Vicecomitis Carcassensis de Villa de Casolas Monasteriis Eraßensi & sancti Polycarpi.

Fundatio Monasterii sancti Nicolaï ejusque consecratio atque donatio Ricardo Abbati Massiliensi.

Hæc est carta deffinitionis quam fecit Arnaldus Malet ad Ricardum Archiepiscopum de decimis & Ecclesiis quas tenebat.

Hæc est carta memorialis querimoniarum scilicet quas facit Ricardus Archiepiscopus super Amyrico.

Hæc est carta diffinitionis quam fecit Petrus Arnaldi de valle Ricardo Narbonensi Archiepiscopo de decimis quas tenebat.

Recognitio facta per B. Guillelmi Comitis Cerdaniæ Domino Archiepiscopo quod possit ordinare de omnibus Ecclesiis de Capeio.

Concordia facta inter Dominum Ricardum Archiepiscopum , & Ugonem Abbatem S. Pauli Narbonæ.

Hæc est carta de Connevaco quam fecit Ildephonsus Comes Arnaldo Archiepiscopo.

Confirmatio donationis factæ de Monasterio S. Martini Dompno Otoni Heremitæ.

Donatio Bernardi de Rocafort Ecclesiæ SS. Justi & Pastoris.

Donatio Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Aspirano de Ecclesiis S. Genesii de Alentado, sancti Martini de Rocha & sanctæ Mariæ de Vingrado.

Compositio inter Poncium Archiepiscopum Narbonensem & Vitalem Abbatem fontis frigidi.

Donatio Ecclesiæ sancti Martini ad Airas Abbatiæ sancti Victoris Massiliensis.

Monachizatio Bertrandi Romam petentis.

Donatio Ugonis de Botenaco & Florentiæ uxoris ejus Hospitali sancti Justi.

Diffinitio facta per Dominum Poncium Archiepiscopum & Gr. Chalmar de Redorta.

Donatio Castri de Terme ab Amalricio

montis fortis facta Arnaldo Archiepiscopo Narbonensi.

Dotatio Infirmariæ Prioratus de Cassiano à Petro Amelii Archiepiscopo Narbonensi.

Donatio Ecclesiæ sancti Projecti Albiensis à Ricardo Viceconsule, Abbati sancti Victoris Massiliensis ex Archiv. ejusdem Abbatiæ.

Fundatio conventus fratrum prædicatorum Narbonæ à Petro Amelii Archiepiscopo.

Litteræ Inquisitorum Carcassonensium ad Petrum Amelii Archiepiscopi Narbonensis.

Sacramentum Rogerii Comitis Funensis.

Passio S. Meillæ puellæ duorum annorum à Judæis Valviaci in provincia Crucifixæ.

Litteræ Guillelmi Abbatis S. Ruphi ad Guillelmum de Broa Archiep. Narbon. de hospitali de Cabizaco.

Carta articulorum reformationis Monasterii de Cassiano Diœcesis Bitterrensis.

Alia carta reformationis Cassiani rogatæ ab Episcopo Bitterrensi.

Ordinatio super quæstionibus inter B.

Episcopum Carcaßonæ & Carcassenses cives.

Querimoniæ Carcaßonensis civitatis contra fratrem Joannem Galandi Inquisitorem.

Sententia in favorem Ecclesiæ Narbonensis contra Dominum Guillelmum de Vicinis Militem.

Reparatio gravaminum Ecclesiæ Narbonensi illatorum ab Aymerico Vicecomite Narbonensi.

Inquisitio contra nobilem virum Dominum Ademarium de Mosseto Militem, Dominum de Mosseto.

Restitutio Alodiorum Monasterii Riopullensis per Raymundum Comitem, & Marchionem.

Donatio Ecclesiæ sancti Pauli de subirads à Berengario Episcopo Barchinonensi.

Transactio & ordinatio facta super benedictione nubentium ville Narbon.

Litteræ de expensis, & procurationis Domini Cardinalis Andreæ Nuncii Apostolici.

Institutio Confratriæ S. Francisci in conventu Minorum Narbonæ.

Miscellanea Varia.

Hæc est Carta de Villari quod dicitur fontes.

Hoc est Sacramentum quod fecit Raymundus Vicecomes Guifredo Archiepiscopo de Turribus & de Medietate civitatis Narbonæ.

Hoc est Sacramentum quod fecit Raymundus Comes ad Guifridum Archiepiscopum de Turribus Narbone, & de Capitolio, & de medietate totius civitatis ex parte Circii, & de omni honore Archiepiscopatus.

Hæc est carta Concordiæ quæ facta est inter Ricardum Archiepiscopum, & Olivarium de Termino.

Hæc est Carta Concordiæ, quæ facta est inter Ricardum & Aymiricum Vicecomitem.

De Diffinitione Nauffragii.

Donatio Domini Aymirici Ecclesiæ Narbonensi de feudis Castrorum, de Capraria & Fontesio, de medietate Monetæ &c.

Hæc est Carta quam fecit P. Guillelmi de Corciano de Decima de Mayano R. Archiepiscopo.

De Concordia inter Beringarium Archiepiscopnm & Ermergardam Vicecomitissam.

Compositio facta inter Dominum Arnaldum Archiepiscopum & Dominum Aymericum Vicecomitem de Jurisdictione civitatis.

Donatio facta per Dominum Aymericùm Vicecomitem Domino Ar. Archiepiscopo de quadam Buada quæ est subtus castrum dicti Vicecomitis.

Treuga Simonis Comitis Lycestrie, & Domini Montisfortis cum Hamerico vicecomite & hominibus de Narbonæ.

Feudum de Castro de capraria, quod Imbertus de capraria recepit per manum Domini Arnaldi Archiepiscopi.

Feudum Castri & ville de fontes quam recepit Simon de fontes per manum Domini Arnaldi Archiep.

Acta controversiarum & pacis inter Dominum Petrum Archiepiscopum & D. Aymericum vicecomitem Narbonæ.

Mónitorium contra Amalricum vicecomitem Narbonensem.

Instrumentum superfacto civium extraneorum Narbonæ leudarum; & vetito vini.

Instrumentum compositionis factæ inter

Archiepiscopum & vicecomitem Narbonæ de Judæis commorantibus in Archiepiscopali Jurisdictione.

Declarationes quorumdam articulorum libertatum Narbonæ.

Qualiter concordatum fuit per ordinationes hîc descriptas quod Lombardi januæ valeant morari apud Nemaussum.

Reformatio pacis inter Amedeum Episcopum Valentinum, & Ademarium de Pictavia facta per Petrum Narbonnensem Archiepiscopum & Radulphum de stratis Marescallum Franciæ pacis Reformatores.

Pax Ecclesiæ Valentinæ cum nobili viro Ademario de Pictavia.

Carta Judæorum commorantium in Jurisdictione Domini Archiepiscopi Narbonensis.

Hæc capitula sunt, seu ordinationes per Curias & Curiales Narbonæ facta requirentibus & consentientibus consulibus civitatis & burgi Narbone anno Domini 1305.

Sententia contra quosdam falsos Monesterios.

Marcha à Rege concessa Mercatoribus Narbonensibus contra Januenses & Saonenses.

Marcha concessa Mercatoribus Occitanis à Rege Philippo VI. contra Januenses.

ARTICLE CXXXV.

SUITE DES OBSERVATIONS faites au Pilon du Roi par le P. Laval Jésuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille. Article second. *Observations pour la Geographie, par les angles observez au Pilon du Roi & à l'Observatoire.*

NOus étant placez avec le quart de cercle au pied de ce rocher qui est fait comme un cilindre, qui peut avoir 12 à 13 toises de hauteur, dans un petit espace que nous laissoit une roche escarpée au Sud, nous primes les angles suivants, dont nous avons ôté 30 minutes, à cause qu'ayant pointé la lunette fixe, & la lunette de l'allidade à un même point fort éloigné du côté du S. O. sçavoir, au clocher de Nôtre Dame de la Garde près de Marseille, & du côté du N. E. au côté à plomb de la montagne de Moustier, la lunette de l'Allidade faisoit un angle de 30 minutes, quoiqu'elle n'en dût pas faire, ainsi elle défailloit d'autant

du parallelifme par excès.

A Droit.

De la Chapelle du S. Pilon, le fil vertical de la lunette fixe razant le côté droit de cette chapelle, au Cap Canaille près de Caſſis, l'angle formé au Pilon du Roi étoit de 54°. 31′

Du S. Pilon à la tour de N. D. de la Garde de Toulon	36.22.30″.
Du Cap Canaille à N. D. de la Garde de Marſeille.	48. 0.
Du Cap Canaille à l'Obſervatoire de Marſeille.	52. 45.
Du Cap Canaille à la pointe de S. Tronc, à environ une lieüe à l'Eſt de Marſeille.	30.45.30.
Du Cap Canaille au point du rocher qui eſt dans la méridienne de l'Obſervatoire de Marſeille.	36. 0. 30.

A Gauche.

Du S. Pilon au pouſſe le plus à l'Oüëſt de la montagne de ſainte Victoire, ou ſainte Venture. 75°. 28′. 30″.

De ce pouſſe de ſainte Victoire au pouſſe le plus haut du mont-ven-

toux. 43. 36.

De N.D. de la Garde de Marſeille à la tour de l'Iſle de Pommegues, ou de S. Jean. 12. 50.

Voilà les angles que la ſituation du lieu & le tems qui commençoit à ſe couvrir de tout côté nous permirent d'obſerver. Par ces angles, & ceux qu'on a pris au S. Pilon, ou à l'obſervatoire, on a les diſtances ſuivantes.

Analyſe du Triangle pour la diſtance du Pilon du Roi au mont ventoux, & du S. Pilon au mont-ventoux : côté du S. Pilon au Pilon du Roi qui ſert de baſe à ce triangle comme ci-devant. 15472. Toiſes.

Angle formé au S. Pilon. 47°. 54'.

Angle formé au Pilon du Roi ci-deſſus. 119. 4.

Donc angle au Mont-Ventoux. 13. 2.

Analogie pour la diſtance du Pilon du Roi au Mont-Ventoux.

Sinus 13°.2'. | Sinus 47°.54'. ‖ 15472. toiſes. | 50905. toiſes.

Donc diſtance du Pilon du Roi au Mont-ventoux. 50905. toiſes.

Analogie pour la diſtance du S. Pilon au Mont Ventoux.

Sinus 13°. 2'. | Sinus 60°. 56'. || 15472 toiſes | 59970. toiſes.

Donc diſtance du S. Pilon au Mont-Ventoux. 59970 toiſes

Qui étoient les deux côtez qu'il falloit trouver.

Analyſe du triangle pour la diſtance du S. Pilon à l'Obſervatoire de Marſeille.

Côté du Pilon du Roi au S. Pilon trouvé au premier Mémoire. 15472 toiſes.

Du Pilon du Roi à l'obſervatoire. 8822. toiſes.

Angle compris. 106°. 36'.

Analogie pour les Angles inconnus.

24294 toiſes. Somme des côtez | 6650 toiſes, difference des côtez || 36°. 41'. moitié des angles inconnus | 11°. 32'. moitié de la différence des angles.

Donc plusgrand des angles inconnus. 48°. 14′.

Plus petit des angles inconnus. 25.10.

Analogie pour cette distance.

Sinus 48°. 14′ | Sinus, 106°. 36′. || 15472 toises. | 19880 toises qui est la distance de l'Observatoire de Marseille au S. Pilon, & par conséquent de la sainte Baume, puisqu'elle est à plomb sous le S. Pilon.

Analyse du Triangle pour la distance.

Du Pilon du Roi à N. D. de la Garde prés de Toulon, & du S. Pilon à N. D. de la Garde de Toulon.

Au S. Pilon l'angle formé du Pilon du Roi à N. D. de la Garde. 112°. 1′.

Au Pilon du Roi angle du S. Pilon à N. D. de la Garde. 36. 22.

Donc l'angle à N. D. de la Garde. 21. 37.

Côté du Pilon du Roi au S. Pilon. 15472. toises.

Analogie pour la diſtance du Pilon du Roi à N. D. de la Garde.

Sinus 21°. 37'. | Sinus 57°, 59'. ‖ 15472. toiſes, | 35230 toiſes qui eſt la diſtance du Pilon du Roi à N. D. de la Garde de Toulon.

Analogie pour la diſtance du S. Pilon à N. D. de la Garde.

Sinus 21°. 37'. | Sinus 36°. 22'. ‖ 15472 toiſes, | 24900 toiſes, qui eſt la diſtance du S. Pilon à N. D. de la Garde près de Toulon. On a donc les côtez qu'on demandoit.

Etant ſur la terraſſe de l'Obſervatoire de Marſeille on a pris avec le même quart de cercle de trois pieds de rayon les angles qui étoient neceſſaires pour trouver les diſtances ſuivantes, ayant déja donné ci-devant les angles qu'on a pris au Pilon du Roi.

Du Pilon du Roi au pouſſe à pic qui eſt au deſſus du village de Saint Marcel l'angle corrigé a été trouvé de. 69°. 34'. 30".

Du Pousse de S. Marcel au milieu du clocher de N. D. de la Garde près de Marseille. 64. 26.

Du Pousse de S. Marcel à la Roche qui est dans la méridienne de l'Observatoire. 77. 8.

Du milieu du clocher de N. D. de la Garde au milieu de la tour de l'Isle de S. Jean, ou de Pommegues, qui est l'Isle la plus Sud des trois qui sont dans la rade de Marseille. 74°, 26'.

Du Pousse S. Marcel à la Chapelle qui est sur la montagne de S. Tronc au Sud du village de S. Loup. 19. 40.

Par ces angles, & ceux qui ont été observez au Pilon du Roi rapportez ci-devant, & par les côtez qu'on à déja trouvé ci-dessus, on a les distances suivantes pour la Géographie.

Recherche de la distance du Pilon du Roi à N. D. de la Garde de Marseille.

Angle formé au Pilon du Roi.

Du Cap Canaille à l'Observatoire. 52°. 45'.

De ce Cap à N. D. de la Garde. 48. 0.

Sinus 68°. 46'. | Sinus 22°. ‖ 8822

Octobre 1715.

3545 toises | 3544 toises qui sont la distance de l'observatoire à S. Tronc.

Analogie pour la distance du Pilon du Roi à Saint Tronc.

Sinus 68°. 46′ | sinus 89°. 14′. || 8822 toises | 9464 toises qui sont la distance du Pilon du Roi à la pointe de Saint Tronc, comme les montagnes plus hautes que la chapelle de Saint Tronc en déroboient un peu la vûë, lors qu'on a pris les angles tant au Pilon du Roi qu'à l'observatoire, ces deux distances-ci ne sont pas aussi certaines que les autres, mais ce point n'est pas fort important.

Recherche de la distance du Pilon du Roi à l'Isle de Pommegues, & de l'observatoire à cette Isle.

Angle au Pilon du Roi.

De N. D. de la Garde à la Tour de Pommegues.	12°.	50′.
De N. D. de la Garde à l'observatoire angle soustractif.	4.	45.

Octobre 1715.

Donc angle de l'observatoire à Pommegues.	8°.	5′

Angle à l'Observatoire.

On avoit pris autrefois ces angles, qui doivent servir à present à la résolution de ce triangle.

De la tour de Planier au Pousse au dessus de Carri.	74°.	13′.	30″.
De Planier à la tour Pommegues, angle soustractif.	16.	28.	30.
Reste donc de Pommegues au pousse de Carri.	57.	45.	
De Carri au Pilon du Roi additif.	93.	29.	
Donc de Pommegues au Pilon du Roi l'angle est.	151°.	14′.	
Donc l'angle à Pommegues est de	20.	41.	

Baze la même distance du Pilon du Roi de l'observatoire 8822 toises.

Analogie pour la diſtance du Pilon du Roi à Pommegues.

Sinus 20°. 41′. | ſinus 151°. 14′ ‖ 8822 toiſes | 12019 toiſes pour cette diſtance.

Analogie pour la diſtance de l'obſervatoire à Pommegues.

Sinus 20°. 41′. ſinus 8°. 5′. ‖ 8822 toiſes | 3512 toiſes, qui eſt la diſtance de l'obſervatoire à cette Iſle, la plus ſud des trois qui ſont dans la rade de Marſeille, ce qu'il falloit connoître pour la Géographie.

Réſultat de ces obſervations pour la latitude & longitude des lieux où aboutiſſent les triangles.

On ne donnera ici qu'un abregé d'un plus grand ouvrage, où on trouvera en détail tout ce qui concerne la poſition de ces lieux.

Par ces obſervations on a pour diſtance des paralleles de Marſeille & du Mont Ventoux. 54831 toiſes. qui étant réduites en minutes de de-

grez (ſuppoſant 57100 pour un degré, ſuivant les obſervations de M. Caſſini) donnent la différence en latitude de Marſeille & du Mont Ventoux. 57′. 35″.

Donc le Mont ventoux eſt plus ſeptentrional. 19′.

Ajoutant la latitude de Marſeille qui eſt. 43°. 9′.

On a la latitude du Mont Ventoux de 44°. 16′. 35″.

Par les obſervations que j'y ai faites en 1711. elle eſt de 44. 17. 0.

En prenant un milieu entre toutes les obſervations qui y furent faites.

On a pour longitude du Mont Ventoux. 2°. 57′. 19″.

Plus oriental que Paris.

La longitude du Mont Sainte Venture ſe trouve de 3°. 22′. 35″.

Donc il ſe trouve plus oriental que Paris.

Octobre 1715.

Donc de N. D. de la Garde à l'Observatoire. 4°. 45'.

Angle formé à l'Observatoire.

Du Pilon du Roi au Pouce S. Marcel.	69°, 34'.
De ce pousse à N. D. de la Garde.	64. 26.
Donc angle total du Pilon du Roi à N. D. de la Garde.	134. 0.
Donc l'angle formé à N. D. de la Garde, complement de ceux-là à deux droits se trouve de	41°. 15'.

Côté connu ci-devant 8822. Toises qui est la distance du Pilon de Roi à l'Observatoire.

Analogie pour la distance proposée.

Sinus 41°. 15'. | sinus 134°. || 8822 Toises | 9624 Toises qui est la distance du Pilon du Roi à N. D. de la Garde.

Pour la distance de N. D. de la Garde à l'observatoire, c'est l'autre côté de ce même triangle.

Analogie.

Sinus 41°. 15′, | ſinus 4°. 45′. || 8822 Toiſes | 1108 toiſes, qui eſt la diſtance de l'obſervatoire à N. D. de la Garde qu'il falloit encore trouver.

Recherche de la diſtance du Pilon du Roi au rocher qui eſt dans la méridienne de l'Obſervatoire au ſud & de l'Obſervatoire à ce même rocher.

Angle formé au Pilon du Roi.

Du Cap Canaille à l'obſervatoire	52°, 45′.
De ce Cap au Rocher de la méridienne angle ſouſtractif.	36. 0.
Donc reſte l'angle de la méridienne à l'obſervatoire	16. 45.

Angle formé à l'Obſervatoire.

Du Pilon du Roi au Pouſſe de St. Marcel	69°. 34′.
De ce Pouſſe au rocher qui eſt dans la méridienne.	77. 8.

Ces deux angles forment l'angle à l'observatoire de	146°, 42′.
Donc l'angle formé à la méridienne est de	16. 33.
Côté connu distance du Pilon du Roi à l'observatoire.	8822 Toises.

Analogie pour la distance du Pilon du Roi au rocher de la méridienne.

Sinus 16°. 33′. | sinus 146°, 42. || 8822 Toises 17003. toises qui font la distance qu'on cherchoit.

Sur les angles qu'on vient de déterminer, & le même côté, on a la distance de l'observatoire au rocher qui est au sud dans la méridienne par cette analogie.

Sinus 16°. 33′ | sinus 16°. 45′. || 8822 toises | 8926 toises qui déterminent la distance de l'observatoire au rocher à Pic qui est dans la méridienne de l'observatoire ; ce qu'il étoit important de connoître pour diverses observations faites dans cet observatoire, & pour déterminer sa position aussi bien que l'éloignement de ce

 point

point qui ſert à beaucoup d'obſervations aſtronomiques faites ou à faire.

Recherche de la diſtance du Pilon du Roi à S. Tronc, & de l'Obſervatoire à S. Tronc.

Angle au Pilon du Roi.

Du Cap Canaille à l'Obſervatoire.	52°. 45'.
Du Cap Canaille à S. Tronc Angle ſouſtractif.	30. 45.
Donc il reſte de S. Tronc à l'Obſervatoire.	22°. 0'.

Angle formé à l'Obſervatoire.

Du Pouſſe S. Marcel au Pilon du Roi.	69°. 34'.
Du Pouſſe Saint Marcel à S. Tronc.	19. 40.
La ſomme donne l'angle du Pilon du Roi à S. Tronc.	89. 14.

Baze, la même que ci-devant. 8822 toiſ.

Analogie pour la diſtance de l'Obſervatoire à la pointe de S. Tronc.

Sinus 68°. 46' | ſinus 22° || 8822 toiſes | 3545 toiſes qui font la diſtance de l'Obſervatoire à S. Tronc.

Analogie pour la diſtance du Pilon du Roi à S. Tronc.

Sinus 68°. 46' | ſinus 89°. 14' || 8822 toiſes | 9464 toiſes qui ſont la diſtance du Pilon

du Roi à la pointe de S. Tronc ; comme les montagnes plus hautes que la Chapelle de S. Tronc en déroboient un peu la vûe, lorſqu'on a pris les angles tant au Pilon du Roi qu'à l'Obſervatoire, ces deux diſtances-ci ne ſont pas auſſi certaines que les autres, mais ce point n'eſt pas fort important.

Recherche de la diſtance du Pilon du Roi à l'Iſle de Pommegues, & de l'Obſervatoire à cette Iſle.

Angle au Pilon du Roi.

De N. D. de la Garde à la Tour de Pommegues. 120°. 50′.

De N. D. de la Garde à l'Obſervatoire, angle ſouſtractif. 4. 45.

Donc angle de l'Obſervatoire à Pommegues. 80. 5′.

Angle à l'Obſervatoire.

On avoit pris autrefois ces angles, qui doivent ſervir à preſent à la réſolution de ce triangle.

De la Tour de Planier au Pouſſe au-deſſus de Carri. 74°. 13′. 30″.

De Planier à la Tour de Pommegues, angle ſouſtractif. 16. 28. 30.

Reſte donc de Pommegues au Pouſſe de Carri. 57. 45.

De Carri au Pilon du Roi additif 93. 29.

Donc de Pommegues au

Pilon du Roi l'angle eſt 151°. 14'.

Donc l'angle à Pommegues eſt de 20. 41.

Baze, la même diſtance du Pilon du Roi de l'Obſervatoire. 8822 toiſes.

Analogie pour la diſtance du Pilon du Roi à Pommegues.

Sinus 20°. 41' | ſinus 151°. 14' || 8822 toiſes | 12019 toiſes pour cette diſtance.

Analogie pour la diſtance de l'Obſervatoire à Pommegues.

Sinus 20°. 41' | ſinus 80. 5' || 8822 toiſes | 5512 toiſes, qui eſt la diſtance de l'Obſervatoire à cette Iſle, la plus ſud des trois qui ſont dans la rade de Marſeille, ce qu'il falloit connoitre pour la Géographie.

Réſultat de ces Obſervations pour la latitude & longitude des lieux où aboutiſſent les triangles.

On ne donnera ici qu'un abregé d'un plus grand ouvrage, où on trouvera en détail tout ce qui concerne la poſition de ces lieux.

Par ces Obſervations on a pour diſtance des paralleles de Marſeille & du Mont Ventoux 54831 toiſes, qui étant réduites en minutes de degrez

(ſuppoſant 57100 pour un degré, ſuivant les Obſervations de M. Caſſini) donnent la différence en latitude de Marſeille & du Mont Ventoux. 57′ 35″.
dont le Mont Ventoux eſt plus ſeptentrional. 19′.

Ajoûtant la latitude de Marſeille qui eſt 43°. 9′.
On a la latitude du Mont Ventoux de 44°. 16′. 35″.

Par les Obſervations que j'y ai faites en 1711 elle eſt de 44. 17. 0.

En prenant un milieu entre toutes les Obſervations qui y furent faites,
On a pour longitude du Mont Ventoux. 2°. 57′. 19″.
plus oriental que Paris.

La longitude du Mont Ste Venture ſe trouve de 3°. 22′. 35″.
dont il ſe trouve plus oriental que Paris.

On n'a pas pû conclure géometriquement ſa latitude, mais par la figure des triangles & par l'échelle, elle eſt de 43°. 38′.

La latitude du Pilon du Roi conclue géométriquement 43. 26′. 44″.

Sa longitude, plus orientale que Paris. 3. 14.

La latitude de la Ste Baume conclue géométriquement. 43. 21. 4.

Par les obſervations aſtro-

nomiques, on l'a trouvée 43. 21. 40.

Sa longitude, plus orientale que Paris de 3. 33'. 24".

La latiude de N. D. de la Garde près de Toulon 42. 59. 28.

Sa longitude, plus orientale que Paris de 3. 41. 0.

La latitude de l'Isle de Pommeques. 43. 17. 18.

Sa longitude, plus orientale que Paris de 3. 0. 30.

Toutes ces latitudes & longitudes sont conclues géométriquement. La preuve demanderoit un grand détail de calcul pour la résolution des triangles. On le verra peut-être un jour dans un Traité complet sur les Observations faites au S. Pilon, au Pilon du Roi, & au Mont Ventoux, supposé qu'on se détermine à le faire paroître.

On ne donne pas la détermination de la latitde & longitude des autres points, dont on a donné ci-devant les distances, parcequ'ils ne sont pas importans pour la Géographie.

ARTICLE I.

MATTHÆI HILLERI SS. Theol. Græcæque & Oriental. lingg. Professoris publici Institutiones Linguæ Sanctæ, quibus Aanalogia Hebraïsmi ad breves easdemque generales & nullis impeditas exceptionibus regulas revocatur, &c. Tubingæ sumptibus Joh. Georgii Cottæ. An. 1711. in 12. pp. 810. *Institutions de la Langue Sainte, où l'on réduit l'analogie de l'hebraïsme à des regles courtes, generales, & dégagées de toute exception, &c. Par M. Matthieu Hiller Professeur de Theologie, de la Langue Grecque, & des Langues Orientales.* A Tubinge aux frais de Jean-George Cotte. 1711. *in* 12. *pp.* 810.

GErard Vossius [a] a eû raison de s'étonner, que les Hebreux, dont la Langue est si ancienne, se soient avisez si tard d'écrire sur la Grammaire, & qu'ils ayent cedé à la langue Arabe la gloire d'avoir

[a] *L.* 1. *de Art. Gr. c.* 4.

été plutôt cultivée par les Grammairiens. Si l'on en croit les Rabbins même, dont le sçavant P. Morin [*b*] a recueilli les témoignages, la naissance de la Grammaire Hebraïque ne passe pas le dixiéme siecle. R. Saadias Gaon, qui fut appellé d'Egypte pour présider à l'Academie de Sora dans la Province de Babylone, composa le premier quelques Traitez de Grammaire vers l'an 927 de Jesus-Christ. Quelques autres Grammairiens [*c*] de moindre reputation le suivirent jusqu'au temps de R. Juda Chiug de Fez en Afrique, lequel vers l'an 1040 se distingua tellement dans ce genre d'écrire, que les Juifs anciens & modernes l'appellent communément *le premier Grammairien* [*d*]. Il fut suivi de près par R. Jonas de Cordouë, Medecin. Aben Ezra ou Abraham Ben-Ezra Espagnol, & David Kimchi illustrerent le 12^e^ siecle par leurs ouvrages de Grammaire. R. Abraham *de Balmis*, & Elie le Levite se sont distinguez dans ces derniers temps. Les Grammairiens Juifs ont eû dans le Christianisme d'illustres imitateurs. Reuchlin, Pagnin, Munster, Buxtorf, Bellarmin, & tant d'autres, furent en leur temps d'excellens Maîtres. On peut même assurer, que la Grammaire Hebraïque n'a jamais

[b] *Gr. Sam. c.* 1. *& l.* 2. *Exerc.* 14. *c.* 1.
[c] *Aben Ez. lib. mozn.*
[d] *Morin loc. cit.*

été traitée avec plus d'ordre, que depuis qu'elle a été maniée par les Ecrivains Chrétiens.

Mais quoique ces grands hommes ayent travaillé avec ſuccès, il ne faut pas diſſimuler qu'ils ont trop négligé l'Analogie. M. Hiller s'eſt chargé de défricher cette region inculte : & il s'en eſt ſi bien acquitté, que ſa nouvelle Grammaire a effacé toutes les autres. Il remonte juſqu'aux principes, & il rend raiſon de tout. Nulle exception ne dément l'univerſalité de ſes regles. Il les appuie ſur des paralleles choiſis, qui lui fourniſſent des raiſonnemens ſolides & de nouvelles découvertes. Ainſi quoiqu'on puiſſe deſirer en quelques endroits un peu plus de clarté & de methode avec un peu moins de redites & de conjectures hazardées, ſon Ouvrage approche fort de la perfection. L'Auteur le diviſe en deux parties, l'Etymologie & la Syntaxe. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de recueillir ici tout ce qu'il y a d'utile & de ſingulier dans la nouvelle Grammaire : mais nous en dirons aſſez pour en faire connoître tout le prix.

M. Hiller fait paroître d'abord ſon reſpect pour l'Ecriture. C'eſt d'elle qu'il emprunte cette définition du *mot* ou de la *parole : Spiritus oris humani*. Il ſe fonde ſans doute ſur le Liv. 3. des Rois 10. 5. & ſur les Proverbes 1. 23. puiſque ce ſont les deux endroits que je trouve citez dans ſon

Onomaſtique ſacré [*e*]. Mais ſans examiner ici ſi l'on y prend *Spiritus* pour la *parole*, ou ſi ce terme nous en donne une idée aſſez juſte, je crois que ſans bleſſer le reſpect qui eſt dû aux ſaints Livres, on peut chercher ailleurs une définition exacte de la *parole*, & on la trouvera chez les Philoſophes. Quoi qu'il en ſoit, notre Auteur eſt perſuadé que la prononciation vulgaire des conſonnes hebraïques eſt fort éloignée de l'ancienne. Il veut par exemple que le ſon du פ ſoit le ſon naturel de BW ou de BV. Sa raiſon eſt que le פ eſt composé du ב & du ו. Il faut donc que ce ſçavant homme ait quitté le ſentiment qu'il exprime ainſi dans un autre Ouvrage [*f*]: פ PE *eſt ex* ב *&* י *conflatus ſpiritus. Pronunciandus enim, niſi me omnia fallant, ut* Pj *aut* Fj. Au reſte M. Hiller a raiſon d'inſiſter ſur l'attention qu'il faut avoir aux differences des lettres : puiſque c'eſt un moyen ſûr de reduire les mots à leurs vrayes racines dans les traductions. Quand je ſçai, par exemple, que les Evangeliſtes traduiſent conſtamment le ז par un Z, & non par un Σ, je conclus que les mots Ναζαρὲθ, Ναζαρηνὸς, & Ναζωραῖος ſe déduiſent, non de נצרת ni de הנצרי, mais de נזרת & de הנזרי : que les Juifs ont fabriqué ſans raiſon le nom patronymique

[e] *p.* 691.
[f] *Onom. ſac. p.* 700.

הנצרי : & que les Interpretes ont eû tort d'alleguer le mot נצר *Isai.* 11. 1. pour expliquer le mot de *Nazareth* & de *Nazaréen*. On sera convaincu de l'importance de cette remarque, si l'on consulte l'Onomastique sacré [g], où l'on corrige deux textes fort longs de Josué selon les LXX.

Après avoir fait des reflexions utiles sur la nature des consonnes hebraïques, on en donne des divisions nouvelles. Voici les principales. On les divise en *douces*, *aspirées*, & *composées*. Les premieres se comptent depuis א jusqu'à ז : les secondes depuis ח jusqu'à ס : les dernieres depuis ע jusqu'à ת. Car, ajoûte M. Hiller, la seule figure des caracteres montre que ע est composé de חג : פ de כו : צ de טו : ק de כו : ש de deux זז avec un י inseré au milieu : ת de די. Pour le ר, il est clair, dit-il, que c'est la plus rude de toutes les lettres, & qu'on ne la peut prononcer d'un son simple. Cette opinion est ingenieuse. Mais la trouvera-t-on plus solide que celle des Rabbins Kabbalistes, qui prétendent que le י est le commencement & la fin de toutes les lettres, comme on le peut voir dans les caracteres brisez des alphabets Kabbalistes ? Les consonnes se divisent encore ici en *compatibles* & *incompatibles*. Les premieres peuvent former une racine, comme פקר &c. & les secondes ne le peu-

[g] *V.* 17. *c.* 52.

vent pas, comme רגל &c. M. Hiller donne ici plus de 20 regles qui peuvent servir à reformer les Lexicographes. Nous en rapporterons quelques-unes. Jamais le ו n'est mobile au milieu d'une racine, sinon avant ou après une gutturale, comme dans קָוָה &c. Ainsi מָוֶת *mors* se dit par transposition pour מְתֵו, & vient de מָתָה, comme אָוֶן vient de אָנָה. Jamais la lettre י mobile n'est moyenne radicale, si elle n'est voisine d'une gutturale, comme dans חָיָה. Ainsi בַּיִת *domus* n'est point une racine, mais un derivé de בּוּת: comme צַיִד *venatio* vient de צוּד. Une gutturale qui commence une racine ne reçoit point pour derniere radicale un *He* marqué d'un mappik הּ. Ainsi la langue hebraïque n'a jamais connu la racine אָלַהּ d'où l'on derive le nom de Dieu אֱלוֹהַּ; & il est faux que cette prétendue racine se trouve dans le mot Arabe אלה *aleha, coluit, adoravit:* puisque les Arabes ont formé ce verbe du nom Hebreu אֱלוֹהַּ. On en peut voir les preuves dans l'Onomastique sacré [*h*] de M. Hiller. Les Critiques modernes y trouveront de quoi moderer leur hardiesse à rétablir les racines & les significations hebraïques par la langue Arabe.

Le sçavant Auteur explique d'une maniere nouvelle ce qui regarde les points

[h] *p.* 253.

voyels, & il en parle avec beaucoup de préciſion. Nous nous contenterons de rapporter une de ſes remarques ſur l'analogie du pathach *genouba*. Si on lui demande pourquoi le pathach *furtif* ſe prononce avant les gutturales qu'il affecte, quoique les autres voyelles ne ſe prononcent qu'après les conſonnes ? Il répond que l'hebraïſme ne permettant pas de mettre deux voyelles contigues, le pathach *furtif* ſuppoſe une conſonne homogene à la voyelle qui le précede. Ainſi dit-on, מָשִׁיחַ *maſchiach* pour מָשִׁיַּח *maſchijach* : יְהוֹשֻׁעַ *Jehoſchuahg* pour יְהוֹשֻׁוַע *Jehoſchüwahg* : לָקַחַתְּ *lakaacht* pour לָקַאחַתְּ *lakaacht*. Au reſte cette analogie n'eſt pas ſans autorité. Les Docteurs de Tiberiade, dit Druſius [*i*], veulent qu'on liſe מִזְבֵּחַ *mizbeach* & רוּחַ *rouach*, comme s'il y avoit מִזְבֵּאַח *mizbeach* & רוּאַח *rouach*. Ils veulent encore qu'après un chirek, comme dans שִׂיחַ *ſiach* : & après un cholem, comme dans אֱלוֹהַּ *eloah*, on liſe comme s'il y avoit שִׂיאַח *ſiach*, & אֱלוֹאַה *eloah*. Mais R. Moiſe ſar Schalom eſt d'un avis un peu different. Car il pré-

[i] *De rect. lect. L. S. p. 51.*

tend, comme M. Hiller, qu'il faut lire אֱלוֹוַה, שִׂיַח, רוּוַח, מִזְבֵּיַח : ce qui nous paroît plus conforme à la raiſon.

M. Hiller s'écarte encore du vulgaire ſur la prononciation des lettres בגד כפת. Il veut qu'elles conſervent toujours leur ſon original que le raphé adoucit, & que le dagès *doux* affermit. C'eſt le penſée de l'ancien Auteur du Jetſira, quand il parle ainſi : שבע כפולות בג״ד כפ״רת ומתנהגות בשתי לשונות בב׳ גג׳ דד׳ כב׳ פפ׳ רר׳ תת׳ תכנית רך וקשה תכנית גבור וחלש : C'eſt à dire : *ſept lettres ſont doubles* בג״ד כפ״רת, *& on les prononce de deux manieres :* BB'. GG'. DD'. CC'. PP'. RR'. TT'. *à ſçavoir, avec molleſſe ou dureté, avec force ou foibleſſe.* De plus le point du mappik donne du mouvement au ה, & celui du dagès *fort* double la lettre ; il faut donc que le point du dagès *doux* affermiſſe le ſon des lettres, bien loin de le diminuer. Ainſi, ſelon M. Hiller, le ב raphé vaut un B ſimple, comme dans סְבָבָה *ſabeba* ; & le בּ chargé d'un dagès *doux* vaut un B ferme, approchant du P, comme dans בַּרְזֶל *parzel*. On peut voir chez l'Auteur la reduction des autres lettres.

Aben Ezra [k] nous aſſure qu'il eſt d'une extrême importance de s'attacher aux ac-

[k] *in Iſaï.* 1. 9.

cents : כי עיקר גדול הוא לשמור דרך הטעמים. Ceux qui ſont bien convaincus de ce principe, trouveront dans la nouvelle Grammaire de quoi ſe ſatisfaire pleinement. Les accents étant établis pour régler la prononciation, l'Auteur les réduit à quatre principaux uſages. 1o. Ils marquent le ton qui convient à chaque ſyllabe. 2o. Ils joignent enſemble les mots qui ſont liez par le ſens de la propoſition, & ſeparent ceux qui ne le ſont pas. 3o. Ils déterminent les pauſes des mots ſeparez. 4o. Ils ſervent à hâter ou rallentir, à fortifier ou affoiblir la prononciation, & à fixer avec juſteſſe les intervales du grave & de l'aigu. De là naiſſent l'accent tonique ou ſyllabique, le disjonctif & conjonctif, le diſtinctif ou pauſaire, & le figuratif. C'eſt ainſi que notre Auteur les appelle. Il en donne des Tables exactes pour les Livres אמ״ת & לא אמ״ת. Les régles qui regardent la poſition, la tranſpoſition, & le retranchement de l'accent tonique meritent d'être lûes. On n'oublie pas d'obſerver que ſelon le genie particulier de la langue hebraïque, l'accent conjonctif unit ſouvent pluſieurs mots par un verbe, par un relatif, ou par une particule qu'on ſous-entend. C'eſt pourquoi nous liſons dans les Proverbes [*l*]: *bibite* בְּיַיִן מָסַכְתִּי

[l] 9. 5.

vinum-quod-*miſcui* : & dans les Pſeaumes [*m*] : יְהוָה בַּשָּׁמַיִם כִּסְאוֹ *Dominus* i.e. Dominum quod attinet, *in cœlis* eſt *ſedes ejus.* M. Hiller n'eſt pas moins exact à évaluer les pauſes hebraïques ſur le pied de nos periodes, membres de periodes, points, virgules, &c. Enfin il juſtifie par un grand nombre d'exemples les uſages de l'accent figuratif pour donner de l'harmonie au diſcours. Il releve ſur tout la vertu qu'il lui donne d'exprimer les paſſions. C'eſt ce qui lui fait regretter la parfaite connoiſſance de cette partie de la prononciation hebraïque, dont il attribue la perte à la negligence des Juifs. Il ne la croit pas neanmoins irreparable. Il propoſe même un moyen de la rétablir. Ce ſeroit, dit-il, qu'un homme habile dans la Muſique & dans la ſcience des accents, ſe mît à ſuivre les plus fameux Orateurs, & qu'il obſervât avec ſoin les differens tons qu'ils employent pour plaire. Nous laiſſons ſur le compte de M. Hiller & le projet & le ſuccès.

Il traite enſuite des verbes, avant que de parler des noms : & voici ce que nous y trouvous de plus remarquable. Il reduit la valeur des conjugaiſons à des ſignifications conſtantes, & par là il diſſipe l'embarras où l'on ſe trouve d'ordinaire ſur

[m] 11. 4.

pihel, pyhal, & hithpahel. Car, selon lui, pihel peut s'expliquer par *præbere* ou *ostendere* avec le participe : comme חִכֵּם *sapientem præbuit*, פִּקֵּד *visitatum præbuit*, i. e. *lustravit*. Pyhal est le passif de pihel, comme פֻּקַּד *visitatus exhibitus fuit*. Hithpahel peut s'exprimer par *præbere* avec le participe & le pronom reciproque : comme הִתְפַּקֵּד *visitatum* ou *recensitum se præbuit*. La division ordinaire des verbes en parfaits & imparfaits n'est point du goût de notre Auteur. Selon lui tous les verbes sont parfaits : puisque ceux qu'on appelle imparfaits ont une analogie si naturelle, que si on les formoit autrement, dès lors ils seroient veritablement imparfaits. C'est pourquoi il aime mieux diviser les verbes en *entiers* & *défectifs*. Les régles qu'il donne pour former les défectifs font disparoître l'anomalie qu'on leur attribue. En voici quelques-unes. Dans les verbes qui ont la même lettre pour seconde & troisiéme radicale, la seconde perit & transporte son point voyel sous la premiere radicale : comme סַב pour סָבַב *circumdedit*. De même le joth, moyenne radicale, souffre elision, & fait passer sous la premiere radicale son point voyel, quand ce n'est pas un scheva : comme קוּם pour קְיוּם *surgere*, auquel M. Hiller donne pour racine קָיַם. Mais on a de la peine à accorder ceci avec ce qu'il

dit ailleurs [*n*], que le joth mobile n'est point moyenne radicale, si une gutturale ne lui est contigue, comme dans חָיָה, אֵיב, עֵיף. Quoi qu'il en soit, on sera fort satisfait de ses remarques sur les verbes défectifs, qui prennent les formes de d'autres défectifs, sans changer pour cela de signification. Il rapporte les raisons de ces varietez, & il les reduit à l'analogie en traitant des proprietez des lettres. Pour éclaircir cette matiere, il donne des *paradigmes* ou tables fort commodes, qu'il met dans un nouveau jour.

A l'égard des noms, les Grammairiens se servent assez de la signification & de la terminaison pour en déterminer le genre. M. Hiller y ajoûte l'apocope, l'ellipse, & l'anaphore. L'apocope du ה & du ת servile n'empêche pas que les noms ne soient de genre feminin. Ainsi lit-on אֳנִי pour אֳנִית dans l'exemple suivant: אֳנִי תַרְשִׁישׁ נֹשְׂאֵת זָהָב *classis Tharsisi afferens aurum.* L'ellipse d'un nom supprimé rend raison du genre d'un nom exprimé: comme dans אָמַר קֹהֶלֶת *dixit* filius *ejus quæ congregat* Sapientiæ, où le mot בֵּן doit être suppleé: puisqu'on trouve ailleurs [*o*] אָמְרָה קֹהֶלֶת. Enfin l'anaphore consiste en

[n] *V. sup. p.* 1809.
[o] *Eccle.* 7. 27.

ce qu'un mot uſité prend ſouvent le genre d'un mot inuſité. Ainſi dit-on הָאָרֶץ הָיְתָה *terra fuit* : נֶפֶשׁ חַיָּה *anima viva* : בָּאָה הַשֶּׁמֶשׁ *ſol occidit* : pour les noms inuſitez אַרְצָה , נַפְשָׁה , שִׁמְשָׁה, deſquels on conſerve encore les pluriels ſuivans אֲרָצוֹת , שְׁמָשׁוֹת , נְפָשׁוֹת. On trouve ici d'excellentes tables pour reduire les noms les plus douteux à leur veritable genre. Si Waſmuth les avoit connues, il n'auroit pas dit que אַגָּן *crater* eſt feminin, comme il l'a avancé dans ſon *Hebraïſme rétabli*, pour avoir mal à propos copié Buxtorf. J'ajoûte un ſeul exemple ſur le nombre des noms. On dit אָב *pater*, & אָבוֹת *patres*. Rien ne paroît plus irregulier. Mais l'ellipſe remet tout dans l'ordre. Car אָב ſe dit pour אִישׁ הָאַהַב *vir amoris* : & אָבוֹת pour אַנְשֵׁי אֲהָבוֹת *viri amorum*.

M. Gouſſet [*p*] jugeoit que ſans une connoiſſance exacte des formes dérivées, on ne pouvoit ſçavoir à fond la langue hebraïque. C'eſt pourquoi il s'étoit fait à lui-même dès ſa jeuneſſe, des tables fort amples des dérivez qu'il mettoit en parallele, en les reduiſant à leurs formes

[p] *Præf. comm. ling. Ebr.*

propres. Buxtorf avoit executé avant lui ce dessein dans son *Thresor*. M. Hiller a mis dans un meilleur ordre les paralleles de Buxtorf, & il y reforme bien des choses qui avoient échappé à ce sçavant homme. En voici quelques exemples. Buxtorf n'a point dû reduire מְהֵר aux formes אֵבֶל & זָקֵן ; puisque מְחֵר ne se trouve point dans la Bible : tant s'en faut que ce mot puisse servir de modele pour en former d'autres. שָׁלוֹם *pax* ne vient point de שָׁלֵם, mais de שָׁלָה *tranquillum eße* avec le ם exaggeratif : comme עָרוֹם *nudus* vient de עָרָה *nudus fuit.* הֵילֵל *lucifer* n'est point de forme simple, mais composée : comme si l'on disoit חֵיל-לֵיל *splendor noctis*. מַקֵּל n'est point de la même forme que חֵלֶק *lævitas* ; mais de מַקְהִל *congregans* on a fait par contraction מַקֵּל baculus pastoritius *congregans* pecudes. שֶׁנְהַב est un mot chimerique, & qui ne signifie rien. Buxtorf a crû que c'étoit le singulier de שֶׁנְהַבִּים qui est lui-même de nombre singulier. Car il est composé de שֵׁן & de הַבְּהִים *dens bestiæ vel elephanti* : le singulier בְּהִים étant de même forme que פְּנִים *interius*. M. Hiller reduit ensuite à trois classes les for-

mes des noms qui ſont dérivez des verbes. Ces tables, où l'on diſtribue ſi bien les dérivez dans les *familles* qui leur ſont propres, ne nous fourniront ici qu'une remarque. C'eſt ſur le mot מֶצֶר *ſciſſio*, d'où eſt venu מִצְרַיִם *gemina ruptura*. Notre Auteur l'avoit autrefois [q]dérivé de צָרַר *arctavit*. Mais parceque la forme des noms de ſix points, qu'on rapporte ordinairement aux verbes *doubles* ע, ne compenſe pas la radicale exclue, & que les noms מֵמַר, מֵכַס, מֵשֶׁק, peuvent ſans bleſſer l'analogie ſe reduire aux quieſcents ל״ה, il abandonne ſon premier ſentiment. Ainſi il déduit מֶצֶר & מִצְרַיִם de צָרָה, *rupit*, *ſcidit*, comme le Chaldaïque צְרָה.

Dans les Grammaires Orientales on ajoûte d'ordinaire au nom & au verbe une troiſiéme partie d'oraiſon, que les Arabes appellent חרף harph *particula*, & les Juifs מִלָּה milla *dictio*. On y comprend les differentes particules qui ſervent de conjonctions, prépoſitions, adverbes, &c. Mais M. Hiller les réduit à la condition des noms. En effet ces particules ont la forme des noms; puiſqu'on dit יָמָּה *jàm* comme גַּנָּה *hortus*: אֲזַי *tùnc* comme דְּוַי *languor*, &c. De plus elles ſont ſuſceptibles de nombre & de ſyntaxe: comme

[q] *Onom. ſac. p.* 149.

בֵּינוֹת בֵּין *inter* : אֱלַי אֶל *ad* : מֵעִמְּךָ *à te*, *à viciniâ tuâ.* Enfin elles ont la figure des noms : comme כֵּן *sic* pour כְּהֵן *secundùm ista* : מַדּוּעַ *quare* pour מַה-דּוּעַ *quæ scientia?*

La figure des verbes & des noms embarasse les Grammairiens par la difficulté de reduire à l'analogie la composition des mots. Quelques remarques suffiront pour faire connoître ce qu'on doit à M. Hiller sur cet article. 1°. Il resout heureusement les composez en simples : comme פַּרְדֵּס *paradisus*, qu'il dit être composé de פֵּרֵד פֵּרֵס *separatus, divisus*, sup. גַּן *hortus.* אַלְגֻּמִּים se dit selon lui pour אֲגַל גֻּמִּים *gutta gummium*, & אַלְמֻגִּים pour אֲגַל מֻגִּים *gutta liquefactorum, &c.* 2°. Il montre comment le chirek, le schurek, le scheva, & le makkeph font la liaison la plus ordinaire des mots composez. Ainsi שַׁלְתִּיאֵל se dit avec un chirek pour שְׁאֵלַת אֵל *petitio Dei.* 3°. Il avertit que le nom qui regit, & le nom qui est regi sont souvent transposez dans la composition : comme יְהוֹשֶׁבַע pour שְׁבַע יְהוָה *Domini juramentum.* Le détail où l'on entre sur la composition des noms & des verbes par

le moyen des lettres ſerviles & des affixes ; nous meneroit trop loin. Paſſons aux proprietez des lettres, qui ſont la metatheſe, la permutation, l'apherefe, l'éliſion, & l'apocope.

La metatheſe ou tranſpoſition ſe fait ſur tout dans les gutturales & dans les liquides לנר. On voit une tranſpoſition de gutturale dans עיר *civitas* pour רִיעַ du verbe רָעָה *ſocium eſſe*, ſelon la forme de קִין & יִין. On en voit une des liquides dans מִקְלָט *refugium* pour מִלְקָט du verbe לָקַט *recepit*. Quant à la permutation, il arrive ſouvent que א, ו, ה, י, & les lettres de même genre ſe changent les uns dans les autres. Ainſi le joth mobile ſe change au vau mobile dans דְוִיד pour דְיִיד qui ſe dit pour יְדִיד *dilectus*, d'où vient יְדִידְיָה *dilectus Domini*. L'apherefe ou retranchement d'une lettre initiale eſt encore d'un grand uſage. Pour en faire connoître l'importance par un ſeul exemple, nous remarquerons avec M. Hiller après Bochart, que כֶּרֶם זָיִת *Jud.* 15. 5. ne veut pas dire *vinea olivarum*, comme le prétendent les Talmudiſtes, mais *vinea & oliveta*, en ſuppléant la conjonction ו : ce qu'a fort bien fait l'Auteur de la Vulgate. L'éliſion ou le retranchement des

lettres medianes fournit ici plus de 40 regles. Deux suffiront pour mettre le Lecteur au fait. La 10e apprend que lorsque la même lettre se rencontre dans la seconde partie d'un mot composé, cette lettre souffre élision, sans qu'un dagès en supplée le défaut. C'est ainsi que יָהוֹה se dit pour יְהִי הוֹה הָוָה *Qui erit, Qui est, Qui fuit.* La 21e apprend que le ה même radical souffre souvent élision après un scheva mobile. Ainsi שָׁמַיִם *cœlum* se dit au duel pour שְׁהַמַיִם du singulier שֹׁהַם *color hyacinthinus*, qui auroit au pluriel שְׁהָמִים comme רֹתֶם *juniperus* fait רְתָמִים. Il est donc clair que du pluriel שְׁהָמִים se forme par élision du ה le duel שָׁמַיִם *cæli, duo hyacinthini vel cærulei coloris hemisphæria.* Enfin l'apocope est le retranchement des lettres finales. Dans les verbes on retranche souvent le *He*, & quelquefois l'*Aleph* : comme וַיַּעַשׂ *& fecit*, וַיָּבֹא *& venit.* Dans les noms on retranche ה, ת, ו, ד. Ainsi שְׁלֹמֹה se dit pour שְׁלוֹמוֹת qu'on trouve ailleurs [r] pour un nom

[r] 1. *Par.* 26. 26.

propre. Car si l'on retranche le ת, il reste שׁלוֹ: & si l'on ajoûte un ה paragogique, on fait שׁלמֹה qui veut dire *vir* ou *filius altissimæ pacis.*

Nous nous étendrions volontiers ici sur le changement des points voyels, sur les causes de ce changement, & sur les regles qu'on y doit suivre. Mais nous nous contenterons de recommander l'usage d'une table fort étendue qui termine cette premiere partie. Elle contient les noms de même valeur, dont la racine est la même & la forme differente. Cette recherche est fort utile pour découvrir les significations inconnues. Vous demandez, par exemple, ce que veut dire שִׁילֹה *Gen.* 49. 11. M. Hiller vous fait d'abord observer, que les dérivez de שָׁאַל *petiit*, aussi-bien que les mots semblables, perdent souvent l'aleph, & que l'aleph supprimé après un scheva mobile, substitue sa voyele au scheva précedent : comme dans שֵׁלָתֵךְ pour שְׁאֵלָתֵךְ, & dans שַׁלְתִּיאֵל pour שְׁאַלְתִּי אֵל. Si donc שְׁאִיל perd son aleph, & reçoit l'affixe ה, il fait שִׁילֹה. Ensuite comparez שְׁאִיל avec les noms de même forme, comme פָּקִיד *præfectus*, & אָסִיר *vinctus*, &

& avec leurs équivalens אָסוּר & פָּקוּד. De là vous conclurez que puisque פָּקוּד & פָּקִיד, אָסִיר & אָסוּר, sont de signification équivalente, שָׁאִיל & שָׁאוּל seront aussi de même valeur, & que conséquemment שָׁאִיל signifiera *Expetitus*, שִׁילֹה *Expetitus ejus*.

La seconde Partie de cet Ouvrage traite de la Syntaxe. On n'en dira que peu de choses, pour n'être pas long. M. Hiller la considere d'abord dans les noms, & il la réduit à la concordance, au regime, à l'ordre, & à la periphrase. Il tire encore ici de grands avantages de l'ellipse pour concilier les expressions dont le genre est incompatible. Ainsi סֹלֶת בָּלוּל se dit en suppléant קֶמַח, *simila* farinæ *commixta*: & עֲוֺנוֹת רִאשֹׁנִים en suppléant יָמִים, *iniquitates priorum* temporum. Le nombre n'est pas plus difficile à reduire par l'ellipse. Car on dit הָאִישׁ אֲדֹנֵי הָאָרֶץ pour הָאִישׁ אֲדוֹן אֲדֹנֵי הָאָרֶץ *vir ille* Dominus *Dominorum istius terræ* i. e. *aliis Dominis antelatus*: & אֱלֹהִים צַדִּיק pour אֱלֹהַּ אֱלֹהִים צַדִּיק Deus *Deorum justus*. Sur quoi M. Hiller observe que quand le mot אֱלֹהִם se dit de Dieu, il signifie toujours la

pluralité des Personnes dans l'unité d'Essence. C'est pourquoi on trouve dans l'Ecriture [*s*] הָלְכוּ אֱלֹהִים & [*t*] הָלַךְ הָאֱלֹהִים, que notre Anteur traduit, *ivit quæque Personarum divinarum.*

C'est encore par l'ellipse d'un nom ou même des particules כ & ל qu'il explique les prétendues énallages du regime. Ainsi nous lisons מֵי הַמָּרִים pour מֵי מַיִם הַמָּרִים *aquæ* aquarum *amararum* i. e. *amarissimæ* : & כָּעָם pour לְאַדִּרִים עָם *magnificis* in *populo*. On doit observer ici que les particules separables suivent dans le regime la forme des noms. Voici comment M. Hiller traduit les particules suivantes : עַל *summitas* : אֶל *proximus* : עַד *pertingens* : בֵּין *medius* : אַחַר *posterior* : תַּחַת *inferior* : עִם *comes* : אֵת τὸ, *ipsum*, comme אֵת הַשָּׁמַיִם וְאֵת הָאָרֶץ τὸ τοῦ οὐρανοῦ καὶ τὸ τῆς γῆς. L'ordre demande que le nom substantif précede l'adjectif dans la Syntaxe naturelle. Mais il y a quelquefois des raisons de suivre un autre arrangement. J'en choisis un exemple dans les noms numeraux, qui sont tantôt en regime, comme מְאַת שָׁנָה *centenarius anni* : & tantôt en forme absoluë, avec une ellipse du mot מִסְפַּר *nu-*

[s] 2. *Reg.* 7. 23.
[t] *Par.* 17. 21.

merus, comme מְאָה מְדִינָה pour מְאָה מִסְפַּר מְדִינָה *centum, centum* numero *Provinciæ.* Il faut rapporter ici l'hypallage ou transposition du nom qui regit & du nom qui est regi : comme אַשְׁרֵי הָאִישׁ *beatitudines viri* pour אִישׁ הָאֲשֵׁרִים *vir beatitudinum* i. e. *beatus.*

Enfin les periphrases des noms servent à faire connoîtte le genie de la Langue Hebraïque. Voici quelques exemples. Les termes abstraits se mettent pour les concrets avec une ellipse : comme תּוֹעֵבָה יִבְחַר בָּכֶם *abominatio* i. e. אִישׁ vir *abominationis eliget vos.* La signification d'adjectif se prend souvent d'un second substantif, ou des particules inseparables ב, ל, ם : comme אֶרֶץ פְּרִי *terra fructûs* i.e. *frugifera :* & עֲבֹדָה בַּשָּׂדֶה *servitus in agro* i. e. *agrestis.* Le vau copulatif entre le même mot exprimé deux fois signifie élegamment un adjectif de diversité ou de collection : comme בְּלֹא-לֵב וָלֵב *absque corde & corde* i. e. *corde non duplici :* & בְּכֹל דוֹר וָדוֹר pour בְּדוֹר וָדוֹר *in singulis generationibus.* Ce que l'Auteur ajoûte sur les periphrases du superlatif merite d'être lû.

A l'égard de la Syntaxe du verbe, il y

diſtingue encore la concordance & le regime. Trois remarques ſuffiront pour en donner quelque idée. 1°. Il ne faut pas croire qu'il y ait dans le texte ſacré une mépriſe de genre, quand un verbe maſculin ſe dit des femmes, dont on veut exprimer quelque action hardie : comme אם - יֵצְאוּ בְּנוֹת - שִׁלֹה *quùm* licenciâ proterviâque virili *exibunt filiæ Siluntis.* 2°. Dans les formules de jurement il faut ſuppléer לַשֶּׁקֶר *in vanum, fruſtrà :* comme [u] *Semèl juravi in ſancto meo* in vanum, *ſi Davidi mentiar.* 3°. Quand l'infinitif précede ſon verbe fini, il marque la certitude & la grandeur de la choſe : comme מוֹת תָּמוּת *moriendo morieris* i.e. *certiſſimè :* הַרְבָּה אַרְבֶּה *valdè multiplicabo.* Mais quand il ſuit, il ſignifie la frequentation ou la continuité : comme וַיֵּצֵא יָצֹא *& exivit frequentèr :* נֵלְכָה הָלוֹךְ *eamus indeſinenter.*

M. Hiller paſſe à la Syntaxe des particules & des pronoms, & il finit par les conſtructions qu'il appelle indifferentes. Nous ne pouvons mieux finir que par la réflexion qu'il fait ſur le nom propre de Dieu יְהוָֹה : c'eſt qu'il ne reçoit point de

[u] *Pſ.* 88. 36.

particules préfixes. Que si l'ordre du discours semble le demander, alors il doit être précedé par quelqu'un de ces trois noms אֲדֹנָי , יָה , אֱלֹהִים Ainsi on dit בְּיָה יְהוָה צוּר עוֹלָמִים *in-jah, jehova* est *rupes sæculorum* pour כִּיהוָה צוּר עוֹלָמִים *in-jehova, rupes sæculorum* est. De même il faut lire *badonaj jehova* pour בַּיהוָה : *badonaj jehova-elohim* pour כַּאדֹנָי יְהוִֹה : *lelohim jehova* pour לֵיהוִֹה : & *scheadonaj jehova* pour שֶׁיְהוָה. Cette remarque & une infinité d'autres, qui sont repandues dans la nouvelle Grammaire, dépendent extrémement des principes établis par notre Auteur dans son Traité *De Arcano Kethib & Keri*. Comme d'ailleurs il souhaite qu'on propose cet Ouvrage au jugement des Sçavans, nous en parlerons dans la suite ; quoiqu'il soit hors du terme qu'on s'est prescrit dans ces Memoires.

ARTICLE CXXXVII.

*LETTRE A MONSIEUR *** au ſujet d'une Inſcription trouvée dans ſa maiſon de campagne proche Soiſſons.*

IMP. CAES
M. AVRELIO AN
TONINO PIO
AVG BRITANNI
CO MAX. TRIB.
POT. XIIII IMP. II
COS. III P. P. PRO
COS. AB AVG.
SVESS. LEVG.
VII

MONSIEUR,

Quelques ſçavantes que ſoient les perſonnes, que vous avez conſultées : j'oſe vous dire que l'Inſcription, que vous avez trouvée depuis peu dans votre maiſon de campagne, n'a rien de ſingulier ni d'inconnu aux Antiquaires, comme vous le prétendez. Rien de plus commun que le titre de Proconſul donné aux Empereurs Romains dans les Inſcriptions ; quoiqu'il ne ſoit jamais ſur leurs médailles, du

moins avant le tems de Maximien. Si vous avez un Gruter & un Rheinesius, il vous sera aisé de vous en convaincre. Je m'étonne même que vous n'ayez pas vû la colonne millaire découverte il y a quelques années à Vic sur Aisne. Elle est entierement semblable à celle dont vous me faites l'honneur de me parler ; & Caracalla y est Cos. III P. P. PROCOS. Outre que vous êtes à la porte de Vic, & qu'il est difficile que vous n'aïez pas occasion d'y passer souvent ; Monsieur Moreau de Mautour votre ami particulier l'a expliquée dans une dissertation qu'il a lûe à l'Academie des Inscriptions. L'on goûta fort l'endroit qui regarde le titre de PROCOS. donné à Caracalle. Il voulut bien alors me communiquer son écrit ; & je me ressouviens qu'il avoit effectivement dévelopé cette matiere avec beaucoup d'ordre & de netteté. Il ne tiendra donc qu'à vous d'en avoir une copie. Priez-le de vous faire ce plaisir : & je puis vous rêpondre qu'il s'en fera un de vous l'accorder. Mais comme vous m'avez fait naître l'envie d'examiner ce point d'histoire avec beaucoup plus d'exactitude que je n'avois fait jusques à present, je vas par avance vous marquer quel est sur cela mon sentiment,

Je n'ai trouvé de tous nos Ecrivains que Monsieur Spanheim & le Pere Hardoüin qui en aïent dit quelque chose ; &

je sçai de quel poids est leur autorité. Cependant il me paroît que les preuves de l'un ne sont que de simples conjectures qui ne decident rien, & que l'autre suppose un fait, que je souhaiterois fort être vrai, mais qui est si contraire à ce que nous voyons sur des médailles incontestables, qu'il est impossible de ne pas avoüer qu'il est faux. Je vous parlerai de ces médailles dans la suite. Je viens à l'état de la question, & je m'explique.

Dans les beaux tems de la Republique Rome avoit entre ses Magistrats des Consuls. Leur pouvoir ne s'étendoit pas seulement sur Rome & sur les environs de la Ville, ils gouvernoient outre cela tout l'Empire Romain. Immediatement après leur élection ils convenoient entre eux, ou decidoient au sort qu'elles seroient les Provinces qui seroient pendant leurs Magistratures, Proconsulaires ou Propretoriennes, c'est à dire, dans lesquelles ils envoïeroient des Proconsuls ou des Propreteurs. Un des Consuls en portoit la liste au Senat qui l'approuvoit ou la reformoit selon qu'il le jugeoit à propos. Ceux qui sortoient d'être Consuls & les premiers de la Republique alloient pour l'ordinaire dans les Provinces en cette qualité.

L'an de Rome 726 ce partage des Provinces ne se fit plus de la même maniere, & changea de forme. Auguste qui entroit

dans son sixiéme Consulat, & qui s'étoit déja emparé de ce pouvoir absolu & souverain qu'il retint toute sa vie, & qui passa après sa mort à Tibere & aux autres Empereurs, fit à demeure & pour toujours entre le Senat & lui, cette fameuse division des Provinces, dont ont tant parlé tous les Historiens. Je dis fameuse, car ce fut là comme le coup fatal qu'Auguste porta à la liberté expirante du Peuple Romain.

En effet par le moïen de ce partage il se mit en état de commander en maître & de n'avoir plus personne qui osât le contredire & s'opposer à ses volontez. Car sous pretexte de se charger de ce qu'il y avoit de plus penible dans le gouvernement de la Republique, il ne laissa au Senat le soin que des Provinces, qui n'étant point exposées aux insultes & aux attaques des ennenemis, n'avoient point besoin qu'on y entretînt des troupes pour leur défense. Au lieu que celles qu'il s'êtoit attribuées, êtoient ou difficiles à contenir dans le devoir & dans la soumission, ou continuellement menacées d'être ravagées par des Nations voisines & ennemies. Toutes les forces de l'Empire, tant les Legions Romaines que les Troupes auxiliaires, êtoient donc sous ses ordres repandues dans ces Provinces. Les Propreteurs êtoient mis de sa main, les Officiers lui étoient dévoüez, en un mot les

Peuples & le Soldat êtoient accoutumez à ne plus obeïr qu'à lui.

Auguste n'en demeura pas là. Trois ans après, sçavoir l'an de son neuviéme Consulat, il engagea le Senat à le prier d'accepter dans toutes les Provinces de l'Empire où il se trouveroit, une autorité Proconsulaire, non pas telle qu'elle avoit été jusques alors bornée à une Province, & pour un tems, mais generale & superieure à l'autorité Proconsulaire des Proconsuls même qui gouvernoient ces Provinces : avec le privilege de n'être point obligé de se démettre de cette autorité quand il entreroit dans Rome, ni de la faire renouveller quand il en sortiroit. Privilege inoüi dans la Republique, & qui êtoit sans exemple, *Ea propter Senatus Augusto hos honores decrevit ut tribunus plebis perpetuus esset : ut quoties Senatus haberetur, etiamsi Consulatum non gereret, de quibuscunque rebus referre posset : ut Proconsulare imperium semper haberet, neque id in urbem intrans deponeret, aut renovando opus esset : ut major ipsi in Provinciis quam præfectis earum semper esset potestas. Dion vers la fin du Livre 53.*

Or c'est dans ce sens qu'on doit entendre le mot de Proconsul, lorsqu'on le trouve dans les Inscriptions faites à l'honneur des Empereurs. L'histoire ne nous marque point distinctement que cette autorité Proconsulaire ait été continuée à

tous les ſucceſſeurs d'Auguſte ; elle dit ſeulement en general, parlant de Tibere, de Caligula, de Claude, de Neron, & des autres, que le Senat leur decerna tout ce qu'on avoit accoutumé de conferer au Chef de l'Etat. Je jugerois donc au contraire par le ſilence des Auteurs, que quelques Empereurs n'ont jamais eu cette autorité Proconſulaire. Du moins Capitolin remarque que Verus fut le premier qui reçut tout à la fois le jour de ſon élevation, juſques au nom de Pere de la patrie, & l'autorité Procenſulaire. *Primus ſanè omnium, eâ die qua Auguſtus eſt appellatus, etiam patris patriæ nomen recepit: necnon ſimul etiam imperium Proconſulare.* Chap. 5. Spartien nous apprend que dans la ſuite la même choſe fut faite pour Didius Julianus : Lampridius le dit de Severe Alexandre : Herodien des Gordiens, de Maxime, de Balbin : Vopiſque de Probus. Il s'enſuit donc de là que l'autorité Proconſulaire n'étoit point attachée à la qualité d'Empereur, par conſéquent que le Senat l'a donnée à quelques Empereurs tantôt plutôt, tantôt plus tard, & a pû ne la point donner abſolument à ceux en faveur de qui il étoit moins prévenu, ou qu'il craignoit moins.

Cela ſuppoſé, il eſt aiſé de concevoir pourquoi le mot de Proconſul ne ſe trouve point ſur les médailles des Empereurs. Car quels ſont les titres que les Empe-

reurs ont pris ſur leurs médailles ? Ceux de Conſul, de ſouverain Pontife, de Cenſeur, de la puiſſance Tribunitienne, c'eſt à dire tous titres qui ont un raport particulier à Rome, & qu'on ne vit jamais ſur les monnoies du Senat mêlez & confondus avec aucun titre ſubalterne & étranger, tel qu'étoit celui de Proconſul. Avant même le tems des Empereurs cette regle a été obſervée ; & ſi nous trouvons ſur des médailles Conſulaires ces ſortes de titres, ils ſont ſeuls, & ne ſont mis que pour faire connoître les victoires conſiderables qui ont été remportées, les faits ſinguliers qui ſont arrivez, les ſervices qui ont été rendus à la Republique par tels & tels illuſtres Romains lorſqu'ils étoient Proconſuls, Propreteurs, ou qu'ils exerçoient quelque Charge dans les Provinces. De là la plûpart de ces médailles n'ont été frappées que long-temps après leur mort par quelqu'un de leurs deſcendans, qui ont voulu faire revivre la memoire des belles actions de leurs ancêtres, & donner en même tems un nouveau luſtre à leur famille. Par exemple dans la famille Aquilia nous voïons M. Aquilius qui défit en Sicile les Eſclaves revoltez. M. AQVIL. M'. F. M'. N. dans l'Exergue SICIL.

J'ajoûte une autre preuve. Sur les médailles des Empereurs l'on ne voit aucun titre qui ne marque les Charges que les Empereurs exerçoient actuellement dans

Rome. On ne leur donnoit même ces titres ſur les monnoies que parceque les monnoies aïant cours dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, les Sujets de la Republique apprenoient par là qui étoient ceux à qui le Senat avoit transporté & confié ſon autorité. Il ne s'agiſſoit donc point d'inſtruire tant de Peuples differens de ce que les Empereurs avoient été, & de ce qu'ils pouvoient être, mais de ce qu'ils étoient actuellement. Par conſéquent le titre de Proconſul dans le ſens que je l'ai expliqué, ne devoit point être mis dans les Inſcriptions des monnoies. Car non ſeulement les Empereurs n'exerçoient point dans Rome cette autorité Proconſulaire, ils ne pouvoient même l'exercer dans aucune Province que dans celle où ils étoient preſens.

Je viens preſentement aux Inſcriptions que l'on trouve ſur des colonnes milliaires, & ſur d'autres monumens qui ont été élevez dans quelques Provinces à l'honneur des Empereurs. Convaincu que je ſuis que ces monumens ont été élevez à l'honneur des Empereurs lorſqu'ils étoient dans ces Provinces, par conſequent dans le tems qu'ils y exerçoient actuellement cette autorité Proconſulaire dont je parle; je dis que ce terme de Proconſul a dû être mis alors, & que dans un ſens il n'a été mis que pour apprendre à la poſterité que

ces Provinces ont été honorées de la presence de leur Prince.

Je n'en veux point d'autre preuve sinon qu'on n'a point encore trouvé de semblable Inscription d'un Empereur qui n'a jamais été parmi les Peuples, qui ont eu soin de le nommer dans ces sortes d'Inscriptions.

Avec de pareils principes vous jugez bien que je suis très éloigné du sentiment de ceux qui croïent que ces paroles COS. III P. P. PROCOS. ne signifient autre chose que *Consul tertium, perpetuus Proconsul.* Les Empereurs, encore une fois, n'ont été Proconsuls, disons mieux, n'ont fait aucun acte de l'autorité Proconsulaire, que lorsqu'ils ont été hors de Rome, & qu'ils se sont trouvez dans quelque Province. Mais ce qui m'étonne davantage, c'est que le sçavant homme qui le premier a voulu que les Empereurs fussent des Proconsuls perpetuels, ait avancé comme une chose incontestable, que le mot de PROCOS. étoit toujours précedé par P. P. A-t-il pû ignorer que dans le fameux Cabinet du Cardinal de Medicis il y a une médaille d'or de Constantin avec cette legende, CONSTANTINVS P. F. AVG.)(P. M. TR. P. P. P. COS. IIII. PROCOS. & que dans les Recueils qu'on a fait des Inscriptions le mot de PROCOS. se trouve assez souvent sans ordre, ni suivi, ni précedé de P. P.

Voila en peu de mots de quelle maniere il me paroît que l'on peut répondre à ce que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. Mais avant que de finir ma Lettre, il faut que je vous prévienne sur une chose qui ne manquera pas de vous venir à l'esprit. Sûrement vous me demanderez, Comment donc expliquer le PROCOS. dans les trois médailles d'or citées par Monsieur Spanheim, MAXIMIANVS AVGVSTVS .)(. CONSVL VIII P· P· PROCOS· CONSTANTINVS P· F. AVG. ·)(. P· M· TR· P·P· P· COS· IIII PROCOS. CONSTANTINVS AVGVSTVS ·)(· CONSVL VII P· P· PROCOS. Or rien n'est moins opposé à ce que je viens de vous dire, que les legendes de ces médailles. Car sous Maximien & sous Constantin le Senat Romain ne regloit plus la fabrique des monnoies, comme il avoit fait jusques au temps de Gallien. Cette multitude de Tyrans, qui s'érigerent sous cet Empereur en autant de Souverains dans differentes Provinces de l'Empire, fut cause que plusieurs Villes frapperent des monnoies par ordre de ces Princes particuliers. Privilege dont elles continuerent de jouir lors même que ces troubles furent cessez, & que ces Provinces se revirent sous la domination d'un seul Empereur, telles qu'elles étoient sous les deux Empereurs dont il s'agit. Aussi à la place d'S. C. ces Villes-

là dans l'exergue de leurs monnoies substituerent-elles leur nom en lettres initiales. Ces trois médailles d'or ont été frappées dans quelques-unes de ces Villes ; lorsque Maximien & Constantin s'y trouverent, par conséquent lorsqu'ils y étoient PROCOS. & qu'ils y exerçoient l'autorité Proconsulaire. Les lettres qui sont dans l'exergue de ces médailles en sont la preuve. A celle de Maximien il y a SMRT : à la premiere de Constantin, SHRS ; & à la seconde, PTR. Vous les expliquerez de vous-même ; car j'avoüe que les lettres initiales sont pour moi des enigmes impénetrables, & que je ne cherche point à entendre. Je suis, &c.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITERAIRES pour le mois d'Octobre.

DE CONSTANTINOPLE.

ON a trouvé dans le Levant un secret dont vous ne serez pas peut-être trop curieux : c'est le secret de faire venir la petite verole. Ne le méprisez pas : on le pratique fort en ce païs ; & plus encore dans la Circassie, la Georgie, l'Armenie. On prétend même que la petite verole venue ainsi par artifice est toujours moins violente & moins dangereuse, qu'elle ne

marque point, & qu'elle ne revient plus. Voila de grands avantages. Voici le secret. Il faut choisir à la fin de l'Automne ou au commencement du Printems, un jeune homme d'une bonne constitution attaqué d'une petite verole, dont les grains soient distincts, élevez & non plats. On perce avec une aiguille quelques-uns de ces grains, le douziéme ou le treiziéme de la maladie, on reçoit le pus dans un vase, & on le porte chaudement à la personne sur qui on veut, pour ainsi dire, enter la maladie; on lui fait un petit nombre d'incisions aux bras, par exemple, où l'on fait entrer le pus avec le sang qui en sort; on met sur chacune de ces petites plaïes la moitié d'une écorce de noix, & on envelope l'endroit avec des bandes de linge, afin que le pus demeure dans l'incision: on a soin que l'air de la chambre où est le malade soit temperé, & on lui ôte l'usage de la viande & du boüillon pendant ving-cinq jours, le septiéme jour la petite verole paroît telle qu'on peut la souhaiter, les grains en petit nombre, bien separez, ronds: ils sechent promptement, & ne laissent point de marques, excepté aux endroits où l'incision a été faite, dont les cicatrices durent autant que la vie. On assure que ceux mêmes à qui la petite verole ne paroît que dans les incisions, en sont exempts pour toujours, quoiqu'ils frequentent sans

aucune précaution les personnes attaquées de ce mal. On assure encore que la même operation faite sur une personne qui a déja eu la petite verole ne la lui donne point, & que l'operation ne réüssit pas si on se sert du pus d'une personne qui ait la petite verole entée. Un Medecin Grec qui a étudié à Oxford & à Padouë, nommé Emmanuel Timonio, a composé un Livre sur la méthode d'enter la petite verole. Il proteste avoir pratiqué ce secret sur mille sujets sans aucun accident fâcheux. M. Timonio entreprend d'expliquer les raisons physiques de cette maniere d'enter la petite verole : & pour y rêüssir il emploie le systême des fermens.

Historia variolarum quæ per incisionem excitantur, Autore Emmanuele Timonio Constantinopolitano, in Universitatibus Oxoniensi & Patavina Philosophiæ ac Medicinæ Doctore, Regiæ Societatis Anglicanæ Socio, Constantinopoli.

D'ALLEMAGNE.

DE VOLFEMBUTEL.

M. Burkard donnera bientôt une nouvelle Edition *des Epîtres & des Harangues de Reuchlin & de Rodolphe Agricola.* Il pense aussi à faire réimprimer *les Epîtres de Trithème.*

D'HELMSTAD.

Nous devons à M. Facciolati Professeur

de Padoüe, & à M. Jean Fabricius la nouvelle Edition de la Dissertation du celebre Octave Ferrarius, *De Mimis & Pantomimis.* M. Facciolati l'a envoïée à M. Fabricius ; ce dernier a eu soin de la faire imprimer avec une Défense de la Latinité de Ferrarius par M. Slevogt.

DE HALL.

Nous avons de M. Joachim Langius un Commentaire sur les Epîtres de S. Jean, où il a suivi le même plan & la même méthode que dans son Commentaire sur les Epîtres de S. Pierre.

Joachimi Langii S. Theol. Prof. ord. in Regia Fridericiana exegesis Epistolarum S. Joannis qua supervacuis omissis prater ostensam singulorum membrorum synapheiam cujuslibet loci vocisque ac locutionis genuinus sensus, necnon emphasis ac paralellismus secundum fontem Gracum solidè ac perspicuè eruuntur, & proponuntur, omniaque ad Christianismi praxim cum uberiori sapientia ac prudentia studio conjungendam sincerè applicantur, cum indicè rerum & verborum emphasio Logico. In 4°.

L'Auteur a trop mêlé de Theologie dans son Commentaire, il explique assez exactement la lettre, mais il tire comme il peut du texte, & il défend comme il peut les erreurs communes à tous les Lutheriens, & les opinions particulieres des

Pietistes. Il travaille maintenant à un Commentaire Allemand sur le Pentateuque.

On a imprimé ici un ouvrage curieux sur le Droit Ecclesiastique des Protestans. M. Boehmer qui en est Auteur, y fait voir en suivant l'ordre des Decretales, quelle autorité les regles du Droit Canon ont dans les Eglises Protestantes d'Allemagne, & quels en sont les usages & la Jurisprudence Ecclesiastique.

Justi Henning Boehmeri Prof. Jur. ord. in Regia Fridericiana jus Ecclesiasticum Protestantium usum modernum Juris Canonici juxta seriem Decretalium ostendens & ipsis rerum argumentis illustrans adjecto duplici indice. In 4°.

D'OSNABRUCK.

Furhman vient de donner une nouvelle Edition *des six Tables de la Latinité* que Godefroi Voigtius fit paroître autrefois à Hambourg. On les a fort augmentées dans cette nouvelle Edition. Les Opuscules de Cellarius sur la même matiere, excellens en leur genre, ont fourni les additions. La premiere Table represente en deux colonnes les expressions peu latines qui sont en usage *barbara*, & les mots veritablement latins qui signifient la même chose, *latina*. La seconde compare les expressions moins latines à celles qui sont

d'un meilleur ſiecle. La troiſiéme fait connoître les mots & les phraſes latines à qui l'on fait ſignifier ce qu'ils ne ſignifient point dans les bons Auteurs. La quatriéme indique beaucoup de mots qu'on écrit, qu'on prononce, qu'on conjugue, qu'on décline mal. La cinquiéme les mots veritablemens latins, mais qu'on conſtruit, qu'on joint autrement que l'ancien uſage ne l'a preſcrit. La ſixiéme enfin apprend à exprimer en latin les choſes Eccleſiaſtiques. Ces tables ne ſont pas completes, il s'en faut beaucoup, mais le deſſein en eſt eſtimable.

Sex latinitatis corruptæ atque incorruptæ indices, à Gothofredo Voïgtio olim Hamburgi dictati tertium emendatius recuſi, cum nova præfatione & ſupplementis. Oſnabrugæ 1715. *in* 8°.

DE GIESSEN.

Promettre d'ouvrir le vrai chemin qui conduit à la veritable Medecine, c'eſt beaucoup promettre. M. Verdries n'a pas fait de difficulté de prendre avec le public un engagement ſi ſcabreux dans le titre d'une brochure.

Vera ad veram Medicinam via, à Jo. Melchiore Vardries primis lineis deſignata, in 4°.

L'Auteur ſe declare pour la Medecine méchanique, il repete ſur les reſſorts des

fibres, le jeu des ſolides, l'équilibre des liqueurs du corps humain, ce que des Medecins plus habiles ont imprimé en France & en Italie.

M. Jean Chrétien Langius a entrepris la défenſe de la Logique d'Ariſtote, & a inventé une figure dont il vante l'utilité pour entrer dans les ſecrets de cette Logique, mais je crois que la Logique d'Ariſtote auroit beſoin d'un Défenſeur qui l'entendît mieux que M. Langius, & qui eût l'eſprit plus net.

Inventum novum quadrati Logici univerſalis in trianguli quoque formam commodè redacti cujus hiſtoria pariter ac uſus iſque per univerſam Logicam ampliſſimus ad ferendam aquam doctorum hominum cenſuram breviter hîc proponuntur. Accedit diſſertatio apologetica pro Logicâ Ariſtotelica genuina maxime Logica, Auctore Joanne Chriſtiano Langio, in 12.

M. Langius ſe plaint des Auteurs du Journal de Lipſic & je crois qu'il ſe plaindra de vous; les Ecrivains mediocres ſont rarement ſatisfaits des Journaliſtes.

DE NUREMBERG.

Une fievre pourprée a fait ici bien des ravages. Le remede qui a le mieux réuſſi contre cette eſpece de peſte a été une plante venue des Indes appellée *mungos*; elle a pris ce nom d'un petit animal ſem-

blable à un Ecureuil qui l'aime & qui en uſe. M. Lochner nous a donné l'hiſtoire de la plante & de l'animal.

Mungos animal vedum & radix deſcripta à Michaele Lochnerio ſacræ Cæſareæ majeſtatis Archiatro. 1715. *in* 4°. brochure.

DE VITTEMBERG.

M. George Guillaume Kirckmaier a recherché ſoigneuſement les origines de cette Ville. Il prétend que les Vandales ont été les premiers habitans du païs où elle eſt ſituée ; que les Eſclavons prirent leur place lorſqu'ils ſortirent de leur païs pour paſſer dans les Gaules, en Eſpagne & en Afrique, qu'Henry le Lion Duc de Saxe, & Albert l'Ours Marquis de Brandebourg chaſſerent les Eſclavons & rappellerent les Saxons tranſportez en Flandre & en Hollande par Charlemagne ; il corrige des Hiſtoriens de quelque nom ſur Rodolfe premier & Rodolfe ſecond Ducs de Saxe.

DE LIPSIC.

Daniel Fabrenheit Dantziquois établi dans cette Ville où il s'eſt rendu celebre par ſon habileté à faire des Barometres & des Thermometres d'une exactitude ſinguliere, a trouvé le ſecret fort ſouhaité

par les Sçavans, d'en faire qui aient entr'eux une correspondance ou parfaite, ou si approchante de la parfaite, que la difference ne soit d'aucune conséquence & comme nulle.

DE TUBINGE.

La Theologie morale de M. Jeger n'est pas un traité de cas de conscience, c'est une conduite pour la vie spirituelle, où il se propose pour guides *des Fanatiques & des Illuminez*. Il loüe sans mesure les ouvrages condamnez du Cardinal Petrucci, M. Jeger montre par son propre exemple que la dévotion des Heretiques ne demeure guére dans les bornes de la verité, qu'elle tombe aisément dans l'illusion.

Thelogia moralis synopticè tractata, Auctore Joh. Volfango Jegero Cancellario Tubingensi. Tubingæ in 8°.

DE FRANCFORT.

M. Valentin premier Medecin du Landgrave de Hesse, fit paroître il y a onze ans deux volumes *in folio* en Allemand sous le titre *de Cabinet des Cabinets*, ou *Arsenal nouveau de la Nature*. Ce n'êtoit que la premiere partie d'un ouvrage où l'Auteur s'êtoit proposé de traiter de toutes les curiositez dont on remplit les cabinets; il n'avoit parlé dans ces deux premiers

miers tomes que de celles qui ont rapport à la Medecine : il parle dans les deux nouveaux des productions curieuſes de la nature, des machines, des inſtrumens d'un artifice ſingulier, des antiquitez. Il y parle auſſi des plus fameux cabinets ; l'addition qui fait plus de la moitié de l'ouvrage contient entr'autres choſes un traité de l'aimant, & la Phyſique occulte de M. de Vallemont traduite en Allemand.

M. Apinus a tiré de l'obſcurité ſoixante-ſix lettres de Jean-Jacques Grinæus un des premiers Theologiens ſacramentaires mort en 1617. Il promet cent lettres de Joachim Camerarius qui n'ont point encore paru.

Joannis-Jacobi Grinæi Epiſtolæ familiares LXVI. *ad nobilem virum Chriſtophorum-Andræam Julium ſcriptæ in lucem edidit & ſcholis illuſtravit. M. Sigiſmundus Jacobus Apinus in* 8°. *proſtat Francofurti & Lipſiæ* 1715.

L'eſſai d'une nouvelle Pathologie qu'on a fait paroître ici, n'eſt qu'un abregé de la méthode de Stahlius : il contient en vingt-ſix tables les ſignes & les remedes des principales maladies.

Prælectiones Academicæ, ſive ſpecimen novæ Pathologiæ Theoretico-practicæ ſecundùm recentiſſimam medendi methodum Stahlianum Francofurti & Lipſiæ in 4°.

DE STRASBOURG.

M. Venker qui nous donna en 1713. un traité ſur la maniere de tenir les regiſtres & de diſpoſer les archives, accompagné d'un recueil de pluſieurs pieces concernant l'hiſtoire ancienne d'Allemagne, a fait imprimer cette année une ſuite de ce ſçavant ouvrage.

Apparatus & instructus Archivorum ex uſu noſtri temporis, Collectore Jacobo Venkero, Argentorati, apud Joannem Reinhold Dulſſeker Argentoratenſi 1713. *in* 40. *collecta Archivi & Cancellariæ jura quibus accedunt de Archi-Cancellariis, Vice-Cancellariis, Cancellariis ac Secretariis virorum clariſſimorum commentationes accurante Jacobo Venkero Argentoratenſi ſumptibus Joh. Reinhold Dulſſeker,* M. DCCXV. *in* 4°.

D'ITALIE.

DE ROME.

Le Poëme heroïque ſur la découverte du nouveau Monde, que le Pere Ubertin Carrara Jeſuite vient de publier, eſt un travail de pluſieurs années. Le Cardinal Pamphile ce genereux Protecteur des beaux Arts a été l'Apollon du Pere Carrara. Le ſujet grand ou plutôt vaſte étoit

peu susceptible des regles : le Poëte a sçu l'y reduire. Il fournissoit des descriptions en abondance, mais fort peu d'Episodes, l'esprit du Poëte a suppléé au défaut du sujet, a varié ce qu'il avoit de trop uniforme, fertilisé, embelli son aridité ; l'esprit y brille par tout, ce n'est pas Virgile, c'est Ovide que l'Auteur a pris pour modele. On trouve même quelque difference entre l'Auteur des Metamorphoses & l'Auteur du nouveau Poëme. Le stile du Pere Carrara est moins naturel, moins doux que le stile d'Ovide : les pensées du Pere Carrara sont plus subtiles, plus profondes que celles de l'illustre Exilé. Les fictions dont le nouveau Poëme est enrichi sont & neuves & très-ingenieuses. La querelle de la vertu & de la discorde, le mariage de la Fortune & de Bacchus, le combat de Colomb contre Jupiter, Neptune & Pluton, l'irruption des vices dans l'Amerique, le Palais de la verité, la Ville du Faux sont des chefs-d'œuvres d'une imagination hardie & feconde. La Republique de Genes a récompensé magnifiquement le Poëte, & ne l'a pas trop païé.

Columbus carmen epicum Eminentissimo & Reverendissimo Benedicto Pamphilo dicatum, Auctore Ubertino Carrera societatis Jesu, Romæ typis Rochi-Bernabo anno 1715. *in* 8°. *pages* 300.

On lit ici avec plaisir une satire manuscrite contre les Italiens qui renoncent

aux anciennes coûtumes pour prendre des mœurs étrangeres.

Italia magna ex parte externos in mores degenerans. L'Auteur s'est fait un caractere particulier qui tient le milieu. Entre les railleries fines d'Horace & les éloquentes déclamations de Juvenal, les vers sont aussi travaillez que les vers de ce dernier. Il s'éleve souvent, mais souvent il plaisante sans s'échauffer; par tout sensé, correct, ingenieux. Les poësies de cet Auteur vont paroître, à ce qu'on dit: je réponds qu'elles seront bien reçûës. *Nous avons lû cette satire, & quoiqu'on y lance quelques traits contre les mœurs Françoises, nous en pensons à Paris ce qu'on en pense à Rome.*

DE MILAN.

Les recherches que M. Sittoni a faites sur les anciennes monnoies, sont devenuës publiques depuis plus d'un an dans un traité où il compare les anciennes monnoies qui ont eu cours dans le Duché de Milan & les païs voisins aux monnoies dont on s'y sert aujourd'hui. De pareils traitez composez dans chaque païs par des Ecrivains laborieux & judicieux, seroient d'une grande utilité.

De antiquis & modernis in insubria monetis elucubratio, Auctore Joanne de Sittonis, in folio pages 28.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

DE LONDRE.

On a imprimé ici un livre curieux, il a pour titre, *The difference Betven an absolute and limited monarchy, &c.* c'eſt-à-dire la differenee qu'il y a entre une monarchie abſolue & une monarchie limitée. Cet ouvrage fut écrit ſous le regne d'Henry VI. par le Chevalier Jean Forteſcue grand Juſticier & Chancelier d'Angleterre; le Sieur Chevalier Forteſcue Aland, membre de la ſocieté Royale l'ayant trouvé en manuſcrit dans la bibliotheque de Bodlay, l'a fait imprimer avec des notes: il ſe vend chez Parker & Ward.

L'acte du dernier Parlement *pour empêcher l'accroiſſement du ſchiſme*, a fourni une ample matiere aux Ecrivai s de l'Egliſe Anglicane, & à ceux du parti Preſbyterien; les uns ſoûtiennent que l'acte eſt juſte en lui même, & ne peut être qu'utile à l'Egliſe & à l'Etat, les autres au contraire prétendent que cet acte ſappe les fondemens de la Religion Proteſtante, & qu'il eſt également contraire à la loi de Dieu & aux loix du Royaume. Les eſprits s'échauffent de plus en plus ſur ce ſujet, & on remarque que preſque toutes les ſectes tolerées en Angleterre

entrent dans cette dispute. Voici les principaux écrits qui ont paru sur ce sujet.

1°. *Reasons for the tax nouv depending in Parliament &c.* c'est-à-dire, raisons qui appuient le Bill que le Parlement examine *pour empêcher l'accroissement du schisme*, où l'on fait voir que la tolerance accordée aux non conformistes est dangereuse à l'Eglise & à l'Etat. chez J. Roberts.

2°. *A brief survey of the legal liberties of dissentiers &c.* c'est-à dire courte exposition des privileges que les loix ont accordées aux Non-conformistes, chez Baker.

3°. *The history of the rise and growth of schisme &c.* c'est-à-dire, Histoire de l'origine & de l'accroissement du schisme en Europe, prouvée par les vies de quelques faux Prophetes, Docteurs & Predicateurs d'entre les Non-conformistes, comme sont les Papistes, les Anabaptistes, les Quakers, les Brownistes, les Muggletoniens, les Prophetes de Languedoc, les Deistes, les Blasphemateurs, les Presbyteriens, les Indépendans &c. l'Auteur y a ajoûté l'histoire de quelques Blasphemateurs condamnez depuis peu à *Old Baily* par Sentence du Chef de Justice &c. chez Morphew,

4°. *An historical Essay upon the Loyalty of the Presbyterians &c.* c'est-à-dire Essay historique qui expose au public la fidelité

que les Presbyteriens ont fait paroître pour le service du Prince; l'attachement qu'ils ont eu pour la Religion Protestante, les soins qu'ils se sont donnez pour établir la succession dans la ligne Protestante &c. chez J. Lawrence. A Bell & N. Cliff.

50. *The Whigs, unmaskd*, c'est-à-dire, les Whigs demasquez, ou histoire de la Rebellion de 1641. & des autres conspirations tramées par les Whigs depuis la reformation jusqu'au tems present. Ce livre se vend chez J. Morphew.

Il y a près d'un an que M. Weston Recteur de l'Eglise nommée *Sainte Marie Vvhitchapel* y fit dresser un autel; comme les ornemens d'Eglises ne sont pas contraires ni à la doctrine ni à la liturgie de l'Eglise Anglicane, M. Welton crut que son entreprise seroit approuvée, mais peu de tems après il parut un grand nombre de libelles qui representent le Recteur comme un Novateur & comme un Idolâtre. M. Velton pour montrer l'injustice d'une telle accusation, fit imprimer au mois de Juillet un Sermon qui se vend chez Stahan.

M. David Hamphrey du College de la Trinité de Cambridge, vient de faire imprimer les Apologies d'Athenagore. 1. Pour la Religion Chrêtienne. 2. Pour la verité de la resurection contre les Sceptiques & les Infideles de son tems; l'Edi-

teur a ajoûté un fragment de Justin-le-Martyr touchant la resurection, & deux antres; l'un attribué à Joseph, l'autre à Methodius touchant l'état où se trouvent les Morts. Ces fragmens ont été trouvez parmi les manuscrits de feu M. Grabe. M. Humphrey les a fait imprimer en Grec, avec deux dissertations; l'une qui explique le sentiment des Juifs par rapport à la resurrection des Morts, l'autre sur les ouvrages d'Athenagore. Ce livre se trouve chez Richard Smith.

On vend les œuvres posthumes de J. Locke. 1°. Des memoires de la vie du Docteur Edouard Pococke. 2°. Des instructions données à un jeune Gentilhomme sur la conduite qu'il doit tenir par rapport à Dieu, & par rapport à l'Etat. 3°. La meilleure maniere d'étudier & d'expliquer l'Ecriture sainte. 4°. Quelques pensées par rapport à la Compagnie établie pour l'avancement de la Doctrine Chrêtienne. 5°. Des Vers Anglois & Latins, le tout tiré des manuscrits de l'Auteur & publié par un de ses parens. Chez E. Curll.

Voici encore deux livres qui meritent qu'on en parle.

Tabula Chronologica Archiepiscopatuum & Episcopatuum in Anglia & Vvallia; ortus, divisiones, translationes breviter exhibens, una cum indice alphabetico nominum quibus apud Authores

insigniuntur; concinnata per Sam. Carte Vic S. Martini Leycestr. sumptibus Authoris & prostant venales apud Georgium Strahan.

Quelques remarques nouvelles sur l'incertitude des sciences. L'Auteur fait voir le peu de fonds que l'on doit faire sur les sciences, particulierement par rapport à la Grammaire, la Poësie, la Critique, l'Histoire, la Chronologie, la Philosophie, la connoissance des Langues & la Theologie. On trouvera une dissertation preliminaire qui montre l'utilité & même la necessité de la critique & de la satyre. *Seme nevu discoveriez.*

DE HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Nous devons à du Sauzet une édition jolie & correcte *des poësies du feu Abbé Regnier*, celle qu'on a donné des poësies de feu M. Pavillon est belle, mais on y a inseré mal-à-propos deux ou trois pieces, qui ne sont pas du même Poëte, & on n'y en trouve pas quelqu'unes qui sont incontestablement de lui.

L'Auteur *du chef-d'œuvre de l'Inconnu* a commencé une critique du livre de Madame Dacier sur les causes de la corruption du goût, il veut la partager en plusieurs lettres, deux ont paru; ce que

l'Auteur dit dans la seconde sur le goût est medité ; personne n'a encore parlé ni avec tant de clarté ni avec tant de justesse, il prepare une nouvelle édition de son Mathanasius purgée des fourrures, que des plumes étrangeres y avoient inserées : l'idée de ce livre a plû à tout le monde, mais tout le monde a trouvé que l'execution en avoit été negligée, & les honnestes gens l'auroient lû plus volontiers si la pudeur y étoit menagée avec plus de soin.

DE ROTERDAM.

La description du cabinet de M. Meger est de main de maître. Un Peintre homme d'esprit en est l'Auteur d'autant plus estimable, qu'il paroît n'avoir eu en vûë que de faire sentir les beautez des tableaux excellens du cabinet, qu'il décrit sans faire parade de son art, & sans affecter un langage misterieux, défaut trop commun aux Artistes qui n'ont pas assez d'esprit pour cacher leur art.

D'AMSTERDAM.

Bernard a joint dans un volume in 8°. trois ouvrages de Medecine fort estimez. 1°. Le traité d'Harris Medecin Anglois sur les maladies aigues des enfans, plus ample que dans les éditions de Londres & de Genêve. 2°. Cent observations sur

des cas de pratique ſinguliers. 3°. Un traité de M. Ketelaer Medecin Hollandois ſur la maladie appellée *Aphtes.*

De morbis acutis infantium acceſſere obſervationes medicæ de morbis aliquot gravioribus & quædam de luis venereæ origine, naturâ & curatione, Auctore Gualtero Harris in 8°. 1715.

M. Vellkens a traduit en vers Hollandois *Laminte du Taſſe*, & joint à ſa traduction un diſcours ſur la Poëſie paſtorale.

On a fait auſſi depuis un an une belle édition *de toutes les œuvres du fameux Antonide* ſi diſtingué parmi les Poëtes Hollandois.

La Grographie pratique de M. Chamereau ne contient que la méchanique de cette ſcience; l'Auteur n'a point voulu y faire entrer l'hiſtorique; des trois parties qui compoſent ce livre, la premiere expoſe les principes de la Geographie & les principes de la Geometrie neceſſaires à la Geographie. La ſeconde contient quelques obſervations Geographiques, & beaucoup d'obſervations Aſtronomiques ſur les latitudes & les longitudes, l'Auteur a cru qu'une table & un cercle de longitudes qu'il donne ſerviroit à les mieux obſerver. La ſeconde partie finit par l'uſage des globes celeſtes & terreſtres & des cartes. La troiſiéme partie propoſe les diviſions generales & particulieres du globe

terrestre. Ceux qui étudient la Geographie par rapport à l'Histoire, & c'est le grand nombre, s'accommoderont moins de ce Livre, que les Geographes de profession.

DE LEYDE.

M. Gargon nous a donné en Hollandois *une description de l'Isle de Valkeren* qui merite une traduction Françoise.

D'UTRECHT.

L'édition *des instituts de Justinien* qu'on vient de faire à Utrecht in 4°. est belle, mais la beauté du caractere la rend moins precieuse que l'excellent & rare Commentaire *d'Acosta* qu'on y a joint avec les notes de Muret aussi justes qu'élegantes.

M. Roel accusé d'avoir mal expliqué la generation éternelle du Fils de Dieu, a fait imprimer pour se justifier un Commentaire sur le commencement de l'Epitre aux Ephesiens.

Hermanni Alexandri Roel Commentarius in principium Epistolæ ad Ephesios. in 4°. 1715.

DE GENEVE.

Voici le titre d'un grand ouvrage que Cremer & Perachon fameux Libraires de cette Ville doivent imprimer. *Bibliotheca*

Ecclesiastica, in quâ ordine alphabetico continentur cujuscunque religionis, ac sectæ Scriptores, qui veræ religioni vel patrocinati sunt, vel adversati: simul & Concilia omnia, tam generalia, quam particularia: Pontifices Romani, & eorum Bullæ, tum quæ in Bullario, tum quæ extra Bullarium habentur: religiosorum ordinum Fundatores. Scriptorum doctrina, præcipuæ res gestæ &c. Eorum opera; genuina, spuria, dubia, deperdita, edita, atque inedita, variæque illorum editiones; additis ut plurimum de singulorum doctrina ac stilo eruditorum judiciis. Præmissis Historiæ Ecclesiasticæ, cum veteris, tum novæ compendio, cujuslibet sæculi conspectu, & prolegomenis necessariis. Cum duplici indice Chronologico, altero scriptorum Conciliorum altero. Omnia ab orbe condito, ad præsens usque sæculum, opera & studio. H. P. L. Coloniæ sumptibus Cramer & Perrachon.

Si l'Auteur renonce aux préjugez de secte; s'il consulte les sources; s'il ne parle d'aucun livre sans l'avoir examiné; s'il represente fidelement la doctrine & l'esprit des Auteurs, il fera un livre dont on manque, & qui est très-necessaire: mais peut-on attendre d'un homme un si grand travail & une pareille équité; que si l'Auteur ne fait qu'une compilation, ou si ses passions ou les passions d'autrui, si les interêts de parti décident du merite des

Ecrivains, s'il nous donne dans ſon ouvrage ce que nous avons déja dans d'autres, il vaudroit mieux qu'il demeurât en repos ; il ſe fera lire peut-être par ces eſprits ſuperficiels qui ſe contentent de tout, mais il ne ſe fera pas eſtimer des bons juges.

DE LYON.

On a rendu public un volume de Lettres *du Pere de la Colombiere* Jeſuite : pluſieurs Editions *de ſes Sermons & de ſes Reflexions Chrétiennes, ſa Retraite* ont fait connoître l'eſprit & la vertu de ce ſaint Religieux. Dans les Lettres qui paroiſſent, il ſe déclare Diſciple de S. François de Sales, & certainement les conſeils qu'il y donne, prouvent qu'il s'étoit rempli de l'eſprit de ce Saint que Dieu a donné à ſon Egliſe pour être le modele des Directeurs. Lions & Bruiſet vendent cette *premiere partie des Lettres ſpirituelles du Pere Claude de la Colombiere*, in 12.

Monſieur Andry Eccleſiaſtique d'une vertu & d'une capacité non commune, avoit adreſſé à M. Pictet fameux Theologien de Geneve un Traité de Controverſe. Monſieur Pictet a répondu : M. Andry replique : une diſpute entre deux Theologiens de ce merite contribuera beaucoup à éclaircir les Controverſes. Nous ne manquerons pas d'en rendre un compte exact.

DE TOULOUSE.

Les prix des Jeux Floraux ont été fort disputez, six Odes ont concouru, l'Ode de *M. du Mas d'Aiguebere sur l'or* l'a emporté sur les autres, & les Juges ont donné le prix reservé à une *Ode de M. Roi sur le nouvel Autel de l'Eglise de Paris.* Un Poëme sur la paix, & un Poëme sur l'Atheïsme ont partagé les suffrages, & ont été tous deux couronnez, le Poëme de l'Atheïsme dont le Pere Menard de la Doctrine Chrétienne est Auteur, a eu le prix reservé du discours. L'Auteur du Poëme de la paix étoit inconnu quand on a decidé en sa faveur, parcequ'il a envoïé son Poëme en droiture au Secretaire de l'Academie. Il faut s'adresser à quelqu'un à qui on se fasse connoître.

Le prix de l'Eglogue & celui du Discours ont été obtenus par Mademoiselle de Catellan & M. de Chadebec, que l'Academie a déja couronnez une autre fois.

DE BORDEAUX.

Monsieur le Duc de la Force, protecteur de l'Academie Royale des belles Lettres, Sciences & Arts établis en cette Ville, propose à tous les Sçavans de l'Europe un prix, qu'il renouvelle tous les ans ; c'est une médaille d'or de la valeur de trois

cens livres au moins, où sont gravées d'un côté ses armes, & de l'autre la devise de l'Academie.

Cette Compagnie, à qui M. le Duc de la Force remet le soin de choisir le sujet sur lequel on doit travailler, & le droit de decider du merite des ouvrages qui seront envoïez, avertit le public qu'elle destine ce prix à celui qui donnera le systême le plus probable sur la formation de la glace, & qui expliquera de la maniere la plus vraisemblable ses divers phenomenes. Il sera distribué le premier ou second jour du mois de Mai mil sept cens seize.

Il sera libre d'envoïer les dissertations en François ou en Latin; elles ne seront reçues que jusqu'au premier jour de Mars inclusivement. Celles qui arriveront plus tard n'entreront pas en concours.

Au bas des dissertations il y aura une sentence, & l'Auteur mettra dans un billet separé & cacheté la même sentence, avec son nom & son adresse.

Ceux qui envoïeront leurs ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie, rue saint James, & auront soin de faire affranchir de port leurs paquets, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courier.

DE CAEN.

Le R. P. Martin celebre Cordelier qui aime ce païs autant qu'il y eſt aimé, a renfermé dans un petit ouvrage en vers les Eloges des habitans de cette Ville qui ſe ſont rendus illuſtres par leur érudition.

D'ANGERS.

Le ravage qu'ont fait en ce païs des loups enragez, a donné une triſte occaſion à M. Hunaud habile Medecin, de connoître à fond cette affreuſe maladie. Son *Traité de la rage* ſurpaſſe tout ce qu'on a écrit ſur ce ſujet, l'Auteur n'y raiſonne que ſur des experiences propres. Nous en parlerons plus au long.

DE PARIS.

Le Journal hiſtorique de la derniere maladie, de la mort, & des obſeques du Roy Louis XIV. & de l'avenement de Louis XV. à la Couronne, eſt un morceau d'hiſtoire curieux. M. le Febvre de Fontenay Auteur du nouveau Mercure, n'a rien épargné pour le rendre exact.

Monſieur l'Abbé de Bellegarde Auteur de tant d'ouvrages écrits ſi poliment, a fait imprimer chez Barbou *des Penſées édifiantes & Chrétiennes pour tous les*

jours du mois, avec des Conſiderations ſur la mort. On ne ſçauroit trop conſeiller ce Livre aux perſonnes engagées dans le monde : les grandes veritez de la Religion & de la Morale y ſont expoſées d'une maniere ſolide & d'un ſtile élegant : La lecture d'un chapitre aſſez court les rappellera chaque jour aux veritables idées des vrais & des faux biens, c'eſt pour eux un contre-poiſon neceſſaire contre les illuſions funeſtes du ſiecle. Les perſonnes de pieté peuvent auſſi le lire avec beaucoup de fruit, il leur inſpirera une devotion raiſonnable & conforme à l'eſprit de l'Egliſe, il les préviendra contre la fauſſe ſpiritualité.

Monſieur Grancolas a traduit *les Catecheſes de Saint Cyrille* de Jeruſalem, & cette Traduction, utile par elle-même, puiſqu'elle nous montre ce que l'Egliſe de Jeruſalem penſoit au quatriéme ſiecle des principales veritez du Chriſtianiſme, eſt devenue encore plus utile par les notes & les diſſertations ſçavantes dont elle eſt accompagnée. Le zele infatigable de M. Grancolas eſt d'autant plus loüable, qu'il choiſit toujours des ſujets importans, & que tous ſes Ouvrages ſont inſtructifs. Dans le tems que ce Livre a paru chez le Conte ſur le Quai des Auguſtins, Fournier rue S. Jacques a imprimé une Diſſertation de M. Grancolas *ſur les Meſſes quotidiennes & ſur la Confeſſion, avec un*

Exercice pour bien celebrer tous les jours, & pour conduire les ames dans tous les états, & dans toutes les conditions. in 12.

Monſieur de Hautefeüille promet dans un in 4o de 20 pages, *la perfection des instrumens de la mer, qui donnera lieu aux Pilotes de prendre les hauteurs juſqu'à la préciſion d'une minute, de diriger exactement leurs navires, d'obſerver avec exactitude la varieté de la bouſſole, d'appercevoir les courans, d'obſerver les éclipſes des ſatellites de Jupiter pour connoître la longitude.* Il y indique *un nouveau ſyſtême pour expliquer le flus & reflus de la mer.*

La nouvelle Edition *du Traité des Libertez de l'Egliſe Gallicane, & du Commentaire de Monſieur Dupuy*, eſt dûe à M. l'Abbé Langlet de Freſnoy. On ſçait qu'il connoît parfaitement les bons Livres, & qu'il en fait lui-même de bons. L'Edition dont nous parlons eſt belle, correcte, & il l'a enrichie de pluſieurs notes.

La nouvelle Edition *de l'Explication des Fables* par M. l'Abbé Baniere, eſt fort augmentée. Ce que nous avons dit de tout l'ouvrage dans l'Extrait de la premiere Edition, convient encore plus aux Additions.

L'Auteur inconnu qui nous donna l'an paſſé *une Medecine & une Chirurgie des pauvres*, nous a donné cette année *un Dictionaire Botanique.* D'habiles Mede-

cins parlent de ces Ouvrages avec de grands éloges ; ils en trouvent les principes sûrs, la méthode claire, & les remedes que l'Auteur enseigne, aussi efficaces dans la pratique, que faciles à composer.

La Traduction nouvelle de Salluste qui se vend chez le Clerc rue S. Jacques, & chez le Breton au bout du Pont-Neuf, est *de M. le Masson* : il s'est attaché à rendre le latin plus fidelement que les autres Traducteurs François du même Historien. Des connoisseurs croïent qu'il a réussi.

Guerin a imprimé *des Exhortations Religieuses. La Description de l'Academie Royale de Peinture imprimée chez Collombat*, est digne de la curiosité de tous ceux qui aiment les beaux Arts ; ils sont encore plus touchez *de l'Abregé de la Vie des Peintres, par feu M. de Piles*. La nouvelle Edition qu'Etienne en a donnée est augmentée, on y a ajoûté la Vie de l'Auteur.

Le Pere *Dom Coutant* a répondu au Pere *Germon*. Coignard vend cette Réponse. Simart vend *des Instructions sur l'administration du Sacrement de Penitence* : elles sont d'un Directeur habile, & très judicieuses.

Le Pere *Lattaignant* Jesuite a donné au public un Livre d'une grande utilité ; il y enseigne *les secours spirituels que l'on doit au prochain dans les maladies qui peuvent aller à la mort* ; c'est un volume

in 12 qu'on trouve chez Barbou rue ſaint Jacques. On connoît par d'autres Ouvrages la ſolidité de l'eſprit & de la devotion du Pere Lattaignant ; l'uſage de celui dont nous parlons la fera encore mieux connoître.

Monſieur *Gayot de Pitaval*, dont nous avons *la Relation de la Compagne de Monſieur le Marêchal de Villars en mil ſept cens douze*, qu'on a lûe avec plaiſir, a fait paroître *la Relation de la Campagne de ce grand General en mil ſept cens treize.* Elle eſt plus travaillée que la premiere Relation, M. de Pitaval a les talens neceſſaires pour écrire l'hiſtoire, & on doit ſouhaiter qu'il s'y applique.

Le dix-ſeptiéme ſiecle de M. Dupin eſt en vente depuis quelque tems. Nous avions *une Traduction des Lettres de ſaint Bernard* qui a été eſtimée ; mais on lui préfere celle *que M. de Villefore*, un de nos meilleurs Ecrivains, vient de faire paroître en deux tomes in 8°. chez Nully. Nous en parlerons plus amplement.

FIN.

TABLE.

ART. CXXVI. *Reflexions sur la premotion physique par le R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire,* Page 1659

ART. CXXVII. *Fondation & Statuts de la Royale Academie Espagnole,* p. 1682

ART. CXXVIII. Petri Pithoei vita, elogia, Bibliotheca &c. *la vie, les eloges, la bibliotheque de Pierre Pithou,* p. 1716

ART. CXXIX. *Traité du droit des Evêques sur les Reguliers exempts,* p. 1725

ART. CXXX. ΜΗΚΩΝΟΠΑΙΓΝΙΟΝ sive papaver ex omni antiquitate crutum, *Amusement sur le pavot, ou le pavot tiré de toute l'Antiquité, des pierres gravées, des Medailles, des Inscriptions representés en taille douce,* p. 1731

ART. CXXXI. Agnelli, qui & Andreas, Abbatis S. Mariæ ad Blachernas, &c. *Agnellus, nommé aussi André de la vie des Prelats de Ravenne,* p. 1737

ART. CXXXII. Isaachi Verburgii notæ in Tristia P. Ovidii Nasonis. *Notes sur les Tristes d'Ovide par Isaac Verbourg,* p. 1753

ART. CXXXIII. Stephani Balusii Miscellaneorum liber septimus, &c. *Septiéme Livre de Mélanges, ou recueil de pieces anciennes qui jusqu'à present étoient demeurées cachées en diverses Bibliotheques par M. Baluze,* p. 1757

ART. CXXXIV. *Projet d'un recueil de pieces concernant l'histoire de Languedoc par le R. P. de la Porte Minime,* p. 1768
ART. CXXXV. *Suite des observations faites au Pilon du Roi par le P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.* Art. 2. *Observations sur la Geographie par les angles observez au Pilon du Roi, & à l'Observatoire,* p. 1785
ART. CXXXVI. Matthæi Hilleri SS. Theologiæ, Græcæque & Orientales Lingg. Professoris publici Institutiones linguæ sanctæ. *Institutions de la langue sainte,* p. 1804
ART. CXXXVII. *Lettre à M.... au sujet d'une Inscription trouvée dans sa maison de campagne proche Soissons,* p. 1828
ART. CXXXVIII. p. 1838

NOUVELLES LITTERAIRES.

De Constantinople. p. 1838
De Volfembutel. p. 1840
D'Helmstad. Ibid.
De Hall. p. 1841
D'Osnabruck. p. 1842
De Giessen. p. 1843
De Nuremberg. p. 1844
De Vittemberg. p. 1845
De Lipsic. Ibid.
De Tubinge. p. 1446
De Francfort. Ibid.
De Srasbourg. p. 1848

De Rome. Ibid.
De Milan. p. 1850
De Londre. p. 1851
De la Haye. p. 1855
De Roterdam. p. 1856
D'Amſterdam. Ibid.
De Leyde, p. 1856
D'Vtrecht. Ibid.
De Geneve. Ibid.
De Lyon. p. 1860
De Toulouſe. p. 1861
De Bordeaux. Ibid.
De Caën. p. 1863
D'Angers. Ibid.
De Paris. Ibid.

Errata de Novembre 1715.

PAge 1682 dans le titre, ajoûtez *traduits de l'Eſpagnol.*

Page 1684, lig. 7, *liſez* Barnovero.

Page 1685, lig. penultiéme, *liſez* Aguilar.

Page 1688, lig. 25, *liſez* former.

Page 1692, lig. 5, *liſez* Nomination.

Page 1722, lig. 23, *liſez* Cet excellent homme, Nicolas le Févre; effacez la virgule.

Page 1738, lig. 17, & les remarques, *ajoûtez* de l'Abbé Bacbini.

Page 1756, lig. 18, *Nimiium*, liſez *Nimium.*

Page 1780, lig. 14, liſez *Fuxenſis.*

Page 1804 dans le titre, *liſez* ART. CXXXVI.

Page 1838, dans le titre, *liſez* ART. CXXXVIII.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	11. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1715.

ARTICLE CXXXIX.

HISTOIRE GENERALE DE l'Empire du Mogol, depuis sa fondation jusqu'à present, sur les Memoires Portugais de Monsieur Manouchi Vénitien, par le R. P. François Catrou de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Jean de Nully ruë S. Jacques, 1715. *In* 4° *pages* 207. sans la table avec une Carte de l'Empire du Mogol, *&* *in* 12. *deux tomes.*

MONSIEUR Manouchi peut être appellé le Ctesias de nôtre siecle, né comme l'Historien Grec dans une Republique, il a passé comme lui sa vie

ſort loin de ſon païs natal; tous deux Medecins; tous deux attachez au plus puiſſant & plus abſolu Monarque qui regnât de leur tems dans l'Aſie. Cteſias a été en grande conſideration à la Cour de Perſe, M. Manouchi a eû la confiance des Empereurs Mogols; tous deux nous ont donné l'hiſtoire des Royaumes étrangers où ils ont vécu; tous deux ont été ſoupçonnez du defaut ordinaire aux voyageurs, d'avoir cherché dans leurs relations à plaire par d'agreables ſurpriſes. Mais comme Cteſias, peu cru dans ce qu'il a dit des anciens Rois d'Aſſirie & de Medie, de Cyrus & des premiers Rois de Perſe, n'eſt point accuſé d'avoir alteré par des fictions l'hiſtoire de ce qui ſe paſſoit de ſon tems & ſous ſes yeux, ceux qui n'ont pas donné une entiere créance à M. Manouchi ſur l'hiſtoire de Tamerlan & des premiers Empereurs Mogols, ſeront & devront être plus faciles à perſuader de la verité de ſes Mémoires ſur Orangzeb : ſi quelqu'un neanmoins perſiſte dans une défiance opiniâtre, ſes ſoupçons ne peuvent ſans injuſtice tomber ſur le

Pere Catrou. Il n'a prêté aux Memoimoires du Venitien que l'ordre & toutes les beautez du ſtile hiſtorique, nous nous en ſommes convaincus nous mêmes en liſant dans ces Memoires tous les faits qui nous ont paru moins vraiſemblables. Il faut au reſte ſe défier de ſes doutes autant que de ſa credulité, & ceux qui croyent trop difficilement s'éloignent de la verité auſſi ſouvent que ceux qui ſe livrent à tout ce qu'on leur raconte. On doit convenir au moins que c'eſt être trop incrédule que de revoquer en doute tout ce qui paroît ſingulier; tout ce qui ſort des regles communes, tout ce qui ne reſſemble pas aux manieres du tems, & du païs où nous vivons. Cette délicateſſe d'une critique outrée trompe plus que la ſimplicité; une critique ſaine & judicieuſe donne beaucoup à la bizarrerie des hommes, & à la bizarrerie des evenemens que cauſe la bizarrerie des jugemens & des deſirs des hommes. Ajoutons qu'on auroit tort de rejetter ce que M. Manouchi, inſtruit des ſecrets de la Cour Mogole, & témoin ocu-

laire des faits qu'il écrit, nous apprend; de la rejetter, dis-je, parce qu'un marchand occupé de ſon commerce, un miſſionnaire attentif à ſes fonctions, éloignez de la Cour & peu inſtruits, n'auroient pas eû connoiſſance de pluſieurs circonſtances qui n'ont point échapé au Medecin de la Cour. Enfin, l'hiſtoire d'un homme auſſi merveilleux qu'Orangzeb ne ſeroit pas vraiſemblable, ſi elle n'étoit pas ſurprenante.

On attendoit avec impatience que le P. Catrou remplît l'engagement où il étoit, de publier cette ſeconde partie de l'hiſtoire du Mogol. La premiere parut en 1705. & fut reçûë du public très favorablement: nous en rendîmes compte à nos lecteurs dans les Memoires du mois d'Avril de la même année. On a vû dans cette premiere partie Orangzeb, qui de quatre freres paroiſſoit le plus éloigné du Trône, les detruire l'un par l'autre, & conquerir l'Empire du Mogol par la force de ſon eſprit, & par les apparences impoſantes d'une pieté ſimulée. Dans le volume dont nous parlons, on le

verra regner juſqu'à l'âge de cent un an, avec plus d'autorité qu'aucun de ſes prédeceſſeurs, ſoumettre les Royaumes voiſins, tenir juſqu'à la mort dans le reſpect une Cour inquiette, rompre tous les projets formez contre lui, éviter le ſort de ſon pere détrôné, quoique les fils d'Orangzeb n'eûſſent ni moins de courage, ni moins d'ambition qu'il en avoit eû lui même, il fera toujours joüer les mêmes reſſorts, une défiance generale, mais qui n'affoibliſſoit point ſon courage; une adreſſe infinie à penetrer le ſecret des autres & à rendre le ſien impenetrable, une force d'eſprit & de cœur, prompte à ſe déterminer dans les ſurpriſes, & à ſortir du peril par des coups hardis quand les autres reſſources manquoient; un génie heureux & fertile en reſſources, quand il avoit le tems de les employer; une politique barbare, maitreſſe de toutes ſes paſſions, & même de tous les ſentimens d'humanité, & qui ſacrifioit tout à ſa ſeureté & à ſon ambition; un dehors de religion propre à couvrir tous ſes vices, & à le rendre ve-

nerable aux peuples, lors même qu'i
s'en faiſoit haïr, moins de crédulit
pour la magie, que d'envie & d'ar
de paſſer pour grand magicien, 8
de ſe faire redouter par ſes enchan
temens prétendus à des nations for
ſuſceptibles d'une pareille frayeur
Tel nous a paru Orangzeb; c'eſt l
portrait que nous nous en somme
fait en liſant ſon hiſtoire.

Suivons maintenant ſon Hiſtorien
Il le repréſente d'abord occupé du ſoin de ménager l'eſprit des deux nations qui lui obéïſſoient, les Indiens idolâtres, & les Mogols Mahometans, appliqué à publier un grand nombre de loix dont la religion étoit le pretexte; ſa défiance, ſon avarice, ou ſa vengeance, le veritable motif. Il faut avoüer que ces loix corrigerent des abus, l'ivrognerie, la licence des danſeuſes & des muſiciennes furent réprimées, l'hipocriſie des prétendus ſaints Mahometans punie, le domaine retiré des mains des transfuges Perſans; ces ſages établiſſemens acquirent à l'uſurpateur la reputation de piété & de ſageſſe qu'il cherchoit, & auroient

fait oublier oublier son crime, si des lettres piquantes qu'il écrivit à l'Empereur son pere, & la réponse ferme de l'illustre prisonnier, n'eussent reveillé l'horreur des peuples contre un faux dévot, rebelle & parricide. Mahobet Can, le plus honnête homme de la nation, eut la generosité de justifier l'Empereur, de faire dans une lettre écrite à Orangzeb un parallele des deux Princes, le pere & le fils, d'autant plus offensant qu'il étoit plus vray, Orangzeb fut moins touché de la liberté de Mahobet Can que de son courage, il l'éleva à un employ plus considerable, & il s'en servit depuis fort utilement. Il fit plus, il profita de ses avis, adoucit la captivité de Chajahan, sa complaisance alla jusqu'à prendre de sa main un premier Ministre Acet Can, qui n'avoit point abandonné l'Empereur malheureux, complaisance qui n'étoit pas sans politique; un usurpateur habile connoît mieux qu'un autre ce que valent des sujets fidelles, & il préfere toujours les grandes ames qu'il n'a pu corrompre, ni intimider, à des cœurs perfides

qu'il a trouvé prêts à ſacrifier leu
devoir. En effet, de tous les favori
d'Orangzeb le ſeul Acet Can a vieil
li dans la faveur.

L'hipocrite Empereur ſe ſervit encore de pluſieurs autres moyens pour faire oublier ſon parricide. Il s'impoſa une rigoureuſe abſtinence, il ôta les penſions à ſon ancien précepteur, & il le bannit de la Cour, après lui avoir fait des reproches publics de ce qu'il ne lui avoit pas donné les connoiſſances qui font les grands Princes, & les ſentimens qui font les bons Princes; la penitence d'Orangzeb, viſiblement fauſſe, ne dut impoſer à perſonne; l'uſurpateur la faiſoit pour un crime qu'il continuoit de commettre, & qu'il conſomma bientôt après.

Ceuagi oſa le premier attaquer cet heureux tiran; ſon grand pere, baſtard d'un Prince Indien chaſſé des Etats de ſon pere, dont il avoit voulu ſe rendre le maître, s'étoit réfugié dans le Viſapour; ſon petit fils, auſſi ambitieux, auſſi inquiet que lui, s'étoit fait craindre du Roi ſon protecteur; Orangzeb alors Viceroi de

Decan se préparoit à monter sur le Trône, & n'avoit rien omis pour s'attacher Ceuagi ; il lui avoit livré des places de son gouvernement, & souffert qu'il se fît un Etat aux dépens du Roi de Visapour. Les interêts d'Orangzeb, devenu Empereur, le rendirent aussi contraire à Ceuagi qu'il lui avoit été favorable, il voulut rentrer dans les places qu'il lui avoit laissé occuper ; Ceuagi le prévint, & ravagea les Provinces de l'Empire du Mogol, arma puissamment l'armée commandée par Chaiste Cam, oncle & beaufrere de l'Empereur, qui pressoit Ceuagi, quand cet intrepide Raia rappella la victoire par une temerité heureuse. Le jour que les Mogols celebroient dans leur camp la naissance de l'Empereur, il y fait entrer une troupe de soldats choisis qui penetrent jusqu'à la tente du General, le surprennent à table au milieu des femmes, son fils est tué, & les femmes ayant éteint les lumieres, il se fait dans l'obscurité un combat affreux, la terreur se répand dans l'armée Mogole, elle se dissipe, ou plûtôt elle se livre

dans une fuite inconsiderée à la fureur de Ceuagi.

Orangzeb employa l'adresse où la force ne réüssissoit pas ; il confia le commandement de son armée au Raia Jacing, Prince de même nation & de même religion que Ceuagi ; Jacing avoit ordre de negotier plutôt que de combattre, il negotia heureusement, & porta Ceuagi à se rendre à la Cour du Mogol : la vûë de ce Héros Indien allarma Orangzeb, il craignoit, il haïssoit les hommes de merite, il tâche de mortifier Ceuagi, & lui donne l'occasion de faire paroître son grand cœur, l'envie du tyran s'aigrit, il prend des mesures pour ôter la vie au brave Raia ; Jacing, aussi honnête homme qu'habile negotiateur, s'étoit défié de la bonne foi d'Orangzeb, & il avoit pourvû à la sureté du Prince Indien, en ordonnant à Rameing son fils, qui commandoit la garde Indienne de l'Empereur, de veiller à la conservation de Ceuagi. Rameing penetre le dessein barbare d'Orangzeb, & il donne au Raia les moyens d'échaper. L'Empereur Mogol en conçoit un

hagrin qui le réduit à l'extrémité.
Le Pere Catrou dévelope ici en naître la politique du Serrail pendant la maladie de l'Empereur, les nterêts & les caracteres des fils de 'Empereur, des Sultanes, des Princesses & des Ministres. Rochanara œur d'Orangzeb s'empare de l'appartement du Sultan, elle lui ôte le ceau de l'Empire, & s'en sert pour ssurer le trône au second fils de 'Empereur; Orangzeb guerit, sa œur disgraciée se jette dans des débauches où elle entraine une fille l'Orangzeb, la tante accusée par la iece est punie, elle meurt empoionnée, après avoir vû périr ses amans. a fille du Sultan succede à cette nalheureuse Princesse dans la coniance d'Orangzeb, elle le determine -rétablir sa santé dans le sejour temperé de Cachemire, l'usurpateur ne eut se résoudre à s'éloigner du centre de l'Empire tandis que le vieil Empereur vit; il acheve son crime, & par le ministere d'un Medecin Européen il ôte la vie à l'infortuné Chajahan.
Orangzeb n'eut pas plûtôt recou-

vert ſa ſanté qu'il forma le projet d'étendre ſon Empire par des conquêtes, il prétendoit les pouſſer juſqu'à la Chine, ſa premiere expedition dût le degoûter; il chargea Mirza Mulla, ce grand Capitaine qui lui avoit conquis l'Empire, de conquerir le Royaume d'Acham; les Achamis réſiſterent foiblement, les Mogols penetrerent juſqu'à la Capitale, elle fut priſe & pillée; ſi les Achamis manquerent de courage, ils ne manquerent pas de prudence, ils enleverent les vivres, & détruiſirent ce qu'ils ne purent emporter, en ſe retirant dans les montagnes. Une inondation ordinaire dans le païs enferma les troupes victorieuſes, & y mit la contagion; ainſi la faim & la peſte vengerent les Achamis, & le conquerant eut bien de la peine à ſauver les reſtes de ſa nombreuſe armée, il en mourut de douleur, & la providence punit ainſi ſes trahiſons paſſées; Orangzeb qui en avoit profité ne le regretta point.

Le Sophi dans le même tems inſulta cruellement un Ambaſſadeur Mogol, Orangzeb fit mourir l'Am-

ıſſadeur outragé, & ne ſongea point
ſe venger de l'outrage, il craignit
entrer en guerre avec la Perſe, tan-
is qu'il en avoit une fort douteuſe à
ɔutenir contre Ceuagi. Le genereux
ıcing, content de lui avoir gardé
ı parole & ſauvé la vie, l'attaquoit
ıns ménagement, mais il l'attaquoit
ıns ſuccès; Orangzeb choiſit Cha
ılam ſon fils aîné, moins pour com-
attre le Raia, que pour le tromper;
Cha Alam de concert avec ſon pere
eignit de vouloir ſe revolter, & ſol-
cita Ceuagi d'appuyer ſa revolte,
ɛ de joindre ſes troupes aux ſiennes
ɔour marcher contre Orangzeb;
Cha Alam feignit ſi bien qu'il ſédui-
it preſque toute ſon armée, mais
Ceuagi ne tomba point dans le piege.
Dalilcan Lieutenant general de l'ar-
née Mogole s'en apperçût auſſi, &
'evita; complice des crimes d'O-
angzeb il avoit ſondé toute la pro-
ondeur de ſa politique & de ſa ma-
ignité, il n'eut pas de peine à devi-
ıer le ſtratageme, on prétendit qu'O-
rangzeb ſouhaittoit que Dalilcan fut
moins clairvoyant & qu'il le perdît,
il voyoit avec peine dans ſa Cour un

homme qui le penetroit. L'artificieu
Sultan avoit eû plus d'une vûë dar
cette intrigue, ſon principal but éto
de décréditer entierement ſon fi
dans les troupes, & de le mettre hor
d'état de ſe revolter, il y réüſſit.

Cependant le Roi de Perſe s'a
vançoit à grandes journées ſuivi d
ſoixante mille chevaux, il envoy
défier Orangzeb à un combat ſin
gulier : Orangzeb n'eut garde de ſ
commettre en avanturier, mais l
ſort de cette guerre l'inquietoit ave
raiſon. Les Perſans ont toujours con
ſervé l'aſcendant ſur les Mogols, &
le jeune Chaabas étoit un grand Prin
ce : la mort délivra le Prince Mogo
de ce dangereux ennemi ; ſitôt qu'i
apprit le trepas de ſon adverſaire
avant que le peuple en fût informé
il ſe mit en marche, & par cette oſ
tentation de valeur il effaça dans le
eſprits l'impreſſion qu'y avoit laiſſé
le refus du combat ſingulier. Il lu
fallut encore eſſuyer un nouveau dé
fi plus ſurprenant que le premier : la
vieille Sultane, mere de Chaabas
lui fit déclarer qu'elle vouloit pren
dre la place de ſon fils ; Orangzeb ſe
divertit de la bravoure de la vieille

ultane, & la guerre dont la Perse avoit menacée n'eut point d'autres uites que la revolte des Patanes ; ce euple étranger dans l'Indostan, aussi ien que les Mogols, étoit maître u Royaume de Delly, les Mogols es en chasserent, & ils occupent naintenant la frontiere voisine des États de Perse, formidables encore leurs vainqueurs par leur courage z la situation de leur païs.

La cruauté de Mahomet Amican eur Gouverneur les porta à se revolter, ils comptoient sur l'armée Persane; privez de ce secours ils se antonnerent dans les montagnes: Mahomet Amican osa les poursuivre usque dans leur azile, réduit à se reirer, il fut chargé, & entierement léfait par les rebelles ; il n'echapa qu'à peine, son fils, sa femme, y périent, sa mere, sa sœur, sa fille, furent mises aux fers. Orangzeb étoit rop habile pour pousser davantage es Patanes; il leur ôta le Gouverneur qu'ils haïssoient, & il leur renvoia Mahobet Can qui leur étoit greable.

Orangzeb courut vers ce tems un

grand péril. Vingt-cinq mille Rel gieux idolâtres, conduits & anim par une vieille ſorciere, le ſurpr rent, & déſirent d'abord les troup envoyées contre eux. Le Sultan ra ſembla en diligence une petite armé il fit le grand magicien, pour donne à ſes ſoldats l'entouſiaſme, & la ſe curité que la ſorciere inſpiroit au conjurez. Les Moines idolâtres péri rent preſque tous, après avoir com battu avec fureur.

La guerre contre les Patanes ſ ralluma lorſqu'on la croyoit éteinte Un ſoldat Patane qui avoit ſuiv Cha-chuia frere d'Orangzeb, & qu reſſembloit beaucoup à ce malheu reux Prince, ſe fit paſſer pour lui & ſous ce nom aſſembla une armée les Patanes le reconnurent pour Em pereur ; Mahobet Can fut trompé il prit l'impoſteur pour le vrai Cha chuia, & fidelle obſervateur des loi de l'Empire, qui preſcrivent au Gouverneurs de demeurer neutre entre les freres qui le diſputent : s'i refuſa genereuſement l'offre du Royaume de Cabul que Cha chuia lui fit pour l'engager dans ſon parti

ne s'opposa pas non plus aux en-
eprises de ce Prince supposé, qu'il
oyoit veritable fils du dernier Em-
reur. Orangzeb marcha en per-
nne, & il envoya ordre à Maho-
t can de quitter son Gouverne-
ent & de venir rendre compte de
conduite : elle avoit été conforme
ıx loix de l'Indostan ; mais le ge-
reux Mogol sçavoit bien quel sort
i préparoit le défiant Orangzeb. Il
ıuvoit en se joignant à Cha-chuia
se mettre à couvert de la cruauté
l'Empereur, & se venger de l'af-
ont qu'il lui faisoit. La probité
ont Mahobet faisoit profession le
ndit la victime du plus rigoureux
voir. Il considera qu'il tenoit le
uvernement de la main d'Orang-
b, il conclut qu'il falloit le remet-
e à celui dont il l'avoit reçû : il lui
vrit les portes de Pecher, ville
rte, & qui l'auroit arrêté long-
ms, il se livra lui même ; sa vertu
ses longs services ne le garantirent
s du ressentiment & de la jalousie
Orangzeb, son Medecin gagné
mpoisonna, « la regularité de ses
nœurs, la noblesse de ses senti-

„ mens, ſon deſintereſſement dans
„ l'adminiſtration de ſes emplois, le
„ font encore aujourd'hui conſide-
„ rer dans le Mogol, comme l'exem-
„ ple le plus parfait d'une vertu ſo-
„ lide.

Caſſam can, qui remplit la place de ce grand homme, étoit un Miniſtre au gré d'Orangzeb : mêmes inclinations, mêmes maximes, mêmes artifices. Il prit avec les Patanes un air de bonté, de familiarité & de confiance qui les ſeduiſit, il attira les plus grands Seigneurs & les plus fameux guerriers de la nation à un feſtin où il les fit maſſacrer. Le faux Cha-chuia qui n'avoit pû y être attiré, perdit courage, & s'enfuit vers la Perſe. Il n'y arriva pas, & on n'a plus entendu parler de lui. Orangzeb déſavoüa Caſſam can, il le punit même en le faiſant deſcendre au ſecond rang des Seigneurs de la Cour. Mais il le dedommagea bientôt de cette legere peine. Akebar, le plus jeune & le plus fier des fils d'Orangzeb, fut nommé Viceroi des Patanes, & rappellé incontinent par un pere ſoupçonneux, &

nt Akebar ne ménageoit point la
fiance. Cha-alam remplit mieux
poste, il amollit les Patanes par
luxe & les festins. Son pere ce-
ndant le tira du sein de la volupté
ur l'opposer encore à Ceuagi.
rangzeb, pour n'avoir pas plu-
urs ennemis à combattre, avoit
t la paix avec ce Raia, & lui avoit
ilité la conquête du Royaume de
rnate; débarrassé de ses autres en-
mis il songea d'opprimer celui-ci,
pendant il ne voulut pas exposer sa
putation contre un guerrier si re-
utable, il n'exposa que celle de
n fils, sûr d'être satisfait quoiqu'il
rivât, & de voir ou Ceuagi domp-
, ou Cha-alam décrié, son enne-
ou son fils hors d'état de lui nui-
Ceuagi eut toujours l'avantage
les Mogols, mais la celerité avec
uelle il enleva un grand convoi
rgent lui coûta la vie, il se rom-
une veine, & l'Empereur Mogol
le double plaisir *de voir son fils*
honoré & son ennemi au tombeau.
Orangzeb crut alors que le mo-
ent étoit venu de détruire la gen-
té dans les Indes. Rana, le plus

puiſſant des Princes Indiens, que l
Mogols n'ont pû ſubjuguer, & q
prétend deſcendre de Porus, fut
premier attaqué par quatre armé
Mogoles commandées par l'Emp
reur & par trois de ſes fils. On ir
veſtit de tous côtez les montagn
où le Prince Gentil s'étoit retir
L'Empereur s'engagea trop temera
rement dans des défilez, où il eú
péri, ſi Rana eût voulu lui ferme
le retour, il lui permit de ſe ret
rer, il lui renvoya même la plu
chere de ſes femmes. La generoſit
du Rana ne toucha point le Sultan
il continua quatre ans le ſiege de
montagnes, obſtination qui lui coû
ta cher; la veuve d'un Prince In
dien engagea par ſes emiſſaires Ake
bar à ſe revolter contre ſon pere, 8
ſans l'Aſtrologue du fils qui le trahi
deux fois, le pere étoit perdu. Quatr
heures plutôt le rebelle ſurprenoi
l'Empereur ſans troupes, des ſoup-
çons jettez adroitement par une let-
tre artificieuſe ôterent au Prince re-
volté la cavalerie Indienne qui étoi
ſa principale force, il fuit de mon-
tagne en montagne, & ſe refugie

 auprè

auprès de Sambagi fils du fameux Ceuagi. Orangzeb le poursuit dans cette fuite, & accorde à Rana une paix avantageuse, uniquement occupé de punir Akebar, & d'en faire un exemple terrible à ses autres enfans. Sambagi heritier de la valeur de son pere se défend comme lui contre toutes les forces de l'Empire Mogol. Orangzeb désesperant de le forcer dans des montagnes impraticables, songea à lui enlever le Royaume de Carnate, conquis autrefois par Ceuagi, & dont Sambagi avoit dépoüillé son frere Ramraia : il falloit s'ouvrir des passages dans le Carnate, le Sultan Mogol résolut la conquête du Visapour, & fit alliance avec les Portugais : alliance qui leur devint funeste, le Viceroi contraint de lever le siege de Sponda fut assiegé dans Goa, Chaalam vint le secourir, ou plutôt le surprendre ; & ce ne fut que par une espece de miracle que Goa échapa à un ennemi superieur & à un perfide allié. Akebar avoit été sur le point de trouver un Trône dans son azile, les principaux sujets de Sambagi irritez par

ſon incontinence effrenée qui déſhonoroit leurs familles, avoient conjuré contre lui , & choiſi Akebar pour maître ; ce Prince accepta d'abord la couronne qu'on lui offroit, la reflexion lui fit craindre que cet offre ne fût un artifice de Sambagi, il alla ſur le champ lui découvrir la conjuration. Orangzeb apprit avec chagrin que ſon fils eut manqué l'occaſion de perdre Sambagi , il lui en fit des reproches, & lui promit d'oublier ſon crime s'il renoüoit la conſpiration ; les promeſſes d'Orangzeb étoient ſinceres , elles ne furent pas cruës, il avoit trompé tant de fois qu'il s'étoit mis hors d'état de tromper , & même d'être crû lorſqu'il ne trompoit pas. Akebar de concert avec Sambagi , à qui Akebar communiqua toute l'intrigue , fourberent de leur côté ſi habilement , qu'Orangzeb envoya à ſon fils une ſomme conſiderable dont il ſe ſervit contre lui , & des troupes que Sambagi tailla en pieces dans une embuſcade. Cha alam penetra enfin par les terres des Portugais, Akebar fut obligé de chercher en Perſe une re-

traite plus ſûre, & Sambagi étoit perdu ſi Cha alam eût voulu le perdre : fils d'une mere Indienne, il ménagea un Prince Indien, qui pouvoit lui être utile quand il faudroit diſputer l'Empire à ſes freres.

Cependant Orangzeb, quoiqu'âgé de ſoixante dix-huit ans, étoit entré dans le Royaume de Viſapour, & il en pouſſoit la conquête avec tout le feu d'un jeune guerrier. Le Roi de Viſapour étoit Mahometan, ſa mere ſe diſtinguoit par ſon zele pour le faux Prophete; tous les deux ans elle faiſoit le voyage de la Meque. Sa dévotion avoit valu la couronne à ſon fils, il n'étoit pas du ſang des Rois, elle l'avoit eû d'un premier mari, & le Roi étant mort ſans enfans elle l'avoit élevé au Trône par le crédit du Chef de la Religion Mahometane, le Cherif de la Meque, & des Religieux Mahometans : elle employa les mêmes moyens pour l'y conſerver & detourner l'orage. Le Cherif agit auprès d'Orangzeb pour l'empêcher d'accabler un Prince fidelle. On comptoit ſur la religion d'Orangzeb, on

ne ſçavoit pas qu'il n'en avoit qu'autant que la politique l'exigeoit. Le Roi de Golconde marcha au ſeçours de ſon voiſin, il vit que la perte du Roi de Viſapour entraîneroit la ſienne : Orangzeb continua la conquête du Viſapour, & envoya Cha alam conquerir Golconde, Abdulacen qui regnoit étoit remonté ſur le Trône de ſes ancêtres après une uſurpation de deux cens ans, chaſſé par Ceuagi du petit Etat que la poſterité des derniers Empereurs de Narſingue avoit conſervé dans le debris de cet Empire, il s'étoit retiré dans le Royaume de Golconde dans le tems que la famille des uſurpateurs finiſſoit. L'amour du peuple pour ſes anciens Rois s'étoit reveillé, & on lui avoit rendu cette portion de ſon héritage. Il étoit Mahometan, mais il ne l'étoit que de nom. Le General de ſon armée prit ce prétexte pour le trahir, la deſertion d'une grande partie de ſes troupes qui ſuivit le General obligea le Roi de s'enfermer dans ſa Capitale. Cha alam craignit de l'y forcer. Orangzeb avoit réduit un Roi de Golcon-

de à la même extremité. Le fils de l'Empereur Mogol le connoiſſoit aſſez pour juger qu'il n'étoit pas ſûr d'acquerir plus de gloire qu'il n'en avoit acquiſe, il écrivit à l'Empereur, & s'attira l'ordre de conclure la paix avec le Roi de Golconde, elle ne dura qu'autant de tems qu'il en fallut pour achever de conquerir le Viſapour. Orangzeb mit alors en déliberation s'il attaqueroit le Roi de Golconde, ou Sambagi, ou s'il retourneroit joüir à Delly du repos qui ſembloit convenir à ſon grand âge de quatre-vingt cinq ans.

Le but de la déliberation n'étoit pas celui qui paroiſſoit, Orangzeb avoit pris la reſolution de depoüiller le Roi de Golconde, & de paſſer le reſte de ſa vie au milieu d'une armée, précaution qu'il jugeoit neceſſaire pour éviter le ſort cruel qu'il avoit fait ſubir à ſon pere, & il ne feignit d'être irréſolu que pour découvrir les vûës ſecrettes de ſes enfans, elles ſe manifeſterent. Cha alam opina pour la paix, Azam cha preſſa pour qu'on détruisît Sambagi, Cambach conſeilla l'entrepriſe de

Golconde. Le Pere Catrou expose avec beaucoup d'art la politique de ces Princes. Cha alam soutint son opinion avec une chaleur qui déplut au Sultan, l'audace d'un de ses fils, qui osa mettre la main au sabre augmenta les soupçons du défiant vieillard, & fit arrêter l'un & l'autre. Azamcha fut envoyé contre le Roi de Golconde, plongé dans les voluptez il se reposoit tranquillement sur la foi du traité de paix, on joignit pour le perdre la fourbe à la perfidie. Orangzeb entra dans ses Etats en pelerin, & sous le pretexte d'aller dans une mosquée fameuse honorer le sepulchre de certains Santarons, il tourna brusquement vers la capitale; le peril ranima la valeur du Roi; quoique surpris, il se défendit jusqu'à l'extremité, & il ne succomba qu'à la trahison. Azamcha & son pere abuserent de leur victoire. On traita indignement le Roi, sans pouvoir arracher de lui le secret qui piquoit le plus la curiosité avare d'Orangzeb, la connoissance des tresors cachez du Roi.

Sambagi accrut encore par sa per-

e la gloire d'Orangzeb, ſon incon-
inence le fit perir. Le Sultan gagna
Cabcales, l'infame miniſtre de ſes
lebauches. Sambagi deçu par cet
nfidelle favori donna dans une em-
buſcade, croyant enlever une jeu-
ne Indienne d'une rare beauté. Sa
mort n'eut pas les ſuites que ſon en-
nemi eſperoit, Ram-raia ſon
frere qu'il avoit dépoüillé re-
monta ſur le Trône, il prit le nom
de Cuagi ſon pere, nom fatal aux
Mogols, & il l'a ſoutenu juſqu'à pré-
ſent avec beauconp de gloire. Il
commença de ſe ſignaler par la dé-
faite de l'armée que l'Empereur com-
mandoit en perſonne; le jeune guer-
rier força le vieux Conquerant à le-
ver le ſiege de Palamequer. Cette
diſgrace piquant la jalouſie du Sul-
tan, les victoires d'Azam-cha lui
nuiſirent dans l'eſprit de ſon pere,
& determinerent Orangzeb à deli-
vrer Cha alam pour l'envoyer com-
mander l'armée oppoſée aux Per-
ſans qui ramenoient Akebar. Akebar
fut repouſſé & mourut peu après ſon
retour en Perſe.

„ Cependant l'Empereur vieilliſſoit

» ſans ſentir les infirmitez de la vieil-
» leſſe. Agé de quatre-vingt dix-ſept
» ans il avoit encore l'eſprit ferme & le
» corps ſain : ſa politique ſembloit ſe
» rafiner avec l'âge, & la caducité
» ne l'avoit point emouſſée. Il affec-
» toit donc un gouvernement foi-
» ble, & relâchoit de ſon ancienne
» ſeverité, pour ne ſe pas attirer de
» nouveaux ennemis, la ſeule guer-
» re contre le Ceuagi l'occupoit aſſez
» pour le tenir en haleine : c'étoit
» plutôt en ſe tenant ſur la défenſi-
» ve, que par des attaques, qu'il fa-
» tiguoit ſon ennemi. Il faiſoit des
» pertes, mais il avoit l'art de les
» diſſimuler ; ſouvent même pour
» montrer qu'à ſon âge il ſçavoit
» conquerir, il achetoit à force d'ar-
» gent la reddition de quelque pla-
» ce peu importante ; ainſi le prétex-
» te d'une guerre aſſez peu conſide-
» rable ſuffiſoit au vieillard pour
» continuer toujours à vivre dans
» un camp à la tête d'une armée qui
» le craignoit, & qui le faiſoit crain-
» dre ; par là il étoit reſpecté de ſes
» peuples & reveré de ſes enfans,
» par là il balançoit le deſtin de qua-
» tre fils ambitieux.

Ils prenoient cependant leurs mesures, l'Historien les fait connoître, & tout le manege du Serrail, de la Cour & de l'armée. Orangzeb meurt enfin le quatre Mars de l'an 1707. Il étoit né l'an 1606, & il avoit usurpé l'Empire l'an 1657. Il fut selon le portrait que son excellent historien en fait, « il fut le plus habile & le „ plus heureux politique qui se soit „ assis sur le Trône des Mogols. On „ peut dire, ce sont les termes du P. „ Catrou, que ses vertus égalerent „ ses vices, & qu'il fut extreme dans „ les unes & dans les autres. Jamais „ Prince ne reçut de la nature des „ dispositions plus favorables pour „ regner, s'il n'eut pas ce port ma- „ jestueux & cette taille avantageuse „ qui distinguent les Monarques & „ qui les font connoître à la premie- „ re vuë, au moins à son air, à sa „ phisionomie, on appercevoit la „ penetration & la superiorité de son „ esprit. Il avoit les yeux vifs & „ perçans, & il y peignoit à son gré „ les passions qu'il ressentoit, ou cel- „ les qu'il feignoit de ressentir. Il „ étoit aussi maître de ses discours

„ que de son visage, comme on n
„ lisoit point sa joye ou ses mecon-
„ tentemens dans ses yeux, on ne
„ devinoit jamais ses desseins par ses
„ paroles; cependant un air myste-
„ rieux n'étoit pas le masque qu'i
„ empruntoit pour se déguiser, c'é-
„ toit sous les dehors de la franchise
„ & de la sincerité qu'il cachoit la
„ dissimulation la plus profonde. Plus
„ on croyoit pouvoir le penetrer
„ plus il étoit impenétrable; l'auste-
„ rité de ses mœurs paroissoit sur sa
„ face décharnée, mais elle n'avoit
„ point de principe dans le cœur.
„ Naturellement il avoit du pen-
„ chant pour le plaisir, il ne s'en se-
„ vra que par politique. Orangzeb
„ soutint l'austerité d'une vie peni-
„ tente par ostentation, sans cesse i
„ lutta contre ses inclinations, pour
„ ne pas dementir le caractere qu'il
„ s'étoit donné lorsqu'il voulut par-
„ venir à l'Empire. La religion étoit
„ la couleur qu'il repandoit sur les
„ entreprises les plus contraires à
„ l'humanité. Les mesures que la sa-
„ gesse lui faisoit prendre n'étoient
„ jamais celles qu'elle auroit inspiré

à des hommes d'une prudence ordinaire : les détours, les rafinemens, étoient les ſeules voïes qu'il ſuivoit pour arriver à ſon terme, c'étoit la route la plus écartée qu'il aimoit à prendre ; tout cruel qu'il parût il avoit dans le cœur un fond de douceur, l'ambition ſeule lui fit verſer du ſang. Il auroit donné des larmes aux malheurs de ceux qu'il opprimoit, ſi la vûë de ſes interêts ne les eût taries juſque dans leur ſource. Orangzeb n'étoit ſoupçonneux que par précaution, & vindicatif que par crainte. Enfin, la paſſion de regner & l'envie de ſe conſerver ſur le Trône furent dans lui le principe des vertus qu'il affecta, & des vices qui le deshonorerent.

Aveugle ambition, paſſion de egner funeſte, lors même qu'elle ſt contente ! Qu'il nous ſoit permis e faire cette reflexion, quel ſujet, uel eſclave d'Orangzeb étoit plus nalheureux que lui ! En proye aux emords d'un parricide, réduit à vivre ſans amis, ſans confiance, à crainlre les mains les plus cheres, celles

de ſes enfans, de ſes femmes, inc
pable de goûter le plaiſir d'aimer
d'être aimé, obligé de ſe gêner, c
ſe contrefaire, ſûr de ne laiſſer qu'u
ne memoire odieuſe, la ſouveraine
té l'a-t-elle dedommagé de tant d
maux?

Il avoit diſpoſé de l'Empire pa
ſon teſtament, donné à Cha alan
l'Indoſtan & les provinces ſituées pa
delà l'Indus; à Azam-cha le Deca
& le Guzarate; à Cambach le V
ſapour & le Golconde. Sa dernier
volonté fut mal executée, Azam ch
s'empara de l'Empire; Cha alar
vint contre lui à la teſte d'une nom
breuſe armée commandée par qua
tre de ſes fils & ſeize de ſes petit-fil
les Raias ſe déclarerent tous pour c
Prince fils d'une payenne. Azam
cha fut vaincu, & ſe tua lui même
Cambach fut à ſon tour dépoüill
de l'appanage que ſon pere lui avo
laiſſé, il périt dans un combat iné
gal. Cha alam, qui a pris le nom d
Badour-cha, eſt demeuré à l'âge d
ſoixante dix ans ſeul maitre de tou
l'Empire Mogol. Il le gouverne ave
autant d'autorité, moins de polit

que, plus de douceur & de tranquillité qu'Orangzeb, plus grand, parce qu'il rend ſes ſujets plus heureux.

ARTICLE CXL.

TRAITE' DE LA GLOIRE, par M. de Sacy de l'Academie Françoiſe. A Paris, en la boutique de la veuve Barbin, chez Pierre Huet au Palais, 1715. *In* 12. *pages*. 306.

CIceron avoit composé un traité de la gloire qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, c'eſt une perte dont les gens de Lettres ont peine à ſe conſoler. Paul Jove, Manuce, & beaucoup d'autres Critiques, ſe ſont imaginez qu'un manuſcrit de cet ouvrage étoit tombé entre les mains d'Alcyonius, que ce ſçavant perſuadé qu'il n'en reſtoit point d'autre exemplaire s'étoit hazardé à ſe l'approprier, & que ſe contentant de le déguiſer un peu, il l'avoit inſeré tout entier dans ſes *deux Dialogues ſur l'éxil.* M. de Sacy, accoutumé à défendre l'innocence accuſée, entreprend

dans sa préface la justification d'Alcyonius. Les preuves qu'on allegue pour le convaincre d'être un plagiaire ne paroissent pas assez fortes à l'illustre Auteur. Il y a, dit-on, dans cet ouvrage des endroits qui sentent un génie supérieur à celui d'Alcyonius. Quel est, répond M. de Sacy, l'Auteur privilegié qui brille & qui excelle egalement dans toutes les parties de son ouvrage? Ciceron lui même n'auroit pas voulu s'en flater : ce n'est pas connoître l'esprit de l'homme que de lui attribuer une egalité constante. D'ailleurs, Alcyonius, à n'en juger que par les endroits qui sont incontestablement de lui, avoit assez de génie & d'élevation pour approcher de Ciceron de si près qu'il parût à de bons Critiques l'avoir volé. Leur calomnie, comme le marque ingénieusement nôtre Auteur, se tourne en loüange pour l'accusé, & ses ennemis en font l'eloge le plus magnifique en voulant le décrier. Mais, dit-on encore, il faut convenir qu'on reconnoît dans son traité les fragmens du traité de Ciceron qui ont echappé dans la perte

lu reste de cet ouvrage. On convient
que ces petits larcins ont dû le faire
soupçonner d'un plus grand, mais
ls ne l'en convainquent pas.

Alcyonius n'est pas le seul qui ait
voulu reparer la perte du traité de
Ciceron. Osorius Evêque en Portugal
est celui qui a le mieux réüssi
dans ce dessein, & qui a joint plus
d'élegance à plus de solidité, M. de
Sacy juge qu'on ne peut le recuser,
assuré que personne n'a traité cette
matiere avec plus de force & de dignité,
que le plan de son livre est
exact, bien entendu, & encore mieux
executé, que les pensées en sont nobles
& brillantes, les raisonnemens
clairs & solides, les exemples convenables,
fort recherchez & bien choisis.
L'expression donne un nouveau
prix à ce livre. Osorius, si on ignoroit
le tems où il a écrit, passeroit
sans doute pour un contemporain &
pour un disciple de Ciceron. M. de
Sacy s'étonne avec raison, que cet
Auteur soit si peu connu, quoiqu'il
merite tant de l'être ; il avoüe qu'il a
puisé dans Osorius & dans Alcyonius,
comme dans des sources pu-

bliques ; mais s'il a mis en œuvr
quelques-unes de leurs idées, il s
les est renduës propres par la manie
re de les employer.

Son dessein a été d'ecrire pou
tous les peuples de la terre, de quel
que religion qu'ils soient ; il se pro
pose, de leur montrer par la raison
naturelle, dont la lumiere qui leu
est commune doit être egalemen
suivie par eux tous, que rien n'es
plus utile aux hommes que la gloire
bien entenduë, & que rien n'est com-
parable aux avantages qu'elle appor-
te aux Etats & aux particuliers. C'est
en Philosophe qu'il écrit, & regarde
la gloire en politique ; & cherche,
dit-il encore, à découvrir ce qu'en
peut penser celui qui ne veut ou qui
ne peut consulter que la raison. Il se
transporte, ajoute-t-il, dans les sie-
cles passez, & traite cette matiere,
comme s'il étoit né à Rome du tems
de Scipion & de Jule César.

L'Auteur n'est pas le premier qui
ait pris cette maniere d'écrire en
Philosophe, quoique Chrétien, écri-
vant parmi des Chrétiens : maniere
d'écrire que nous ne pouvons approu-

er, quand le nombre, quand le
nerite de ceux qui l'ont ſuivie ſe-
oit encore plus grand, leur foi auſſi
ncere, leurs intentions auſſi droites
ue celles de M. de Sacy, il ſera tou-
ours vrai qu'un Chrétien doit tou-
ours penſer, toujours parler, tou-
ours écrire en Chrétien, pourquoi
e vouloir conſulter que la raiſon,
uand on peut conſulter la foi?
Pourquoi s'expoſer à n'enſeigner
qu'une doctrine fauſſe en ſuivant la
aiſon foible & trompeuſe, quand
n peut faire connoître la verité avec
oute la certitude que la foi donne?
Pourquoi négliger ſes lumieres, &
plus etendües & plus ſûres, pour ne
ſe ſervir que d'une lumiere ſombre
& bornée? Pourquoi ſe cacher à ſoi
même, & cacher aux autres le grand
jour que fait le Soleil en plein midi,
& ſe reduire volontairement à la
lueur confuſe d'une lampe? Ou la
Philoſophie s'accorde avec l'Evan-
gile ſur la matiere qu'on veut traiter,
ou elles ſont contraires: dans leur op-
poſition, un Auteur Chrétien ne
peut balancer: ſi elles s'accordent,
les preuves qu'on tirera de l'Evan-

gile donneront plus de force à celle
que la Philoſophie preſente : les ſup
primer, ces preuves que l'Evangil
offre, c'eſt priver les Lecteurs de c
qu'on peut dire de meilleur ſur l
matiere, c'eſt les laiſſer dans l'incer
titude ſi la religion leur permet d
croire ce que leur propoſe un Ecri
vain Philoſophe ; c'eſt rendre un ou
vrage imparfait. Mais *je me tranſport
dans le ſiecle de Scipion & de Ceſar*
Vôtre imagination vous tranſport
en vain dans un ſiecle eloigné, vou
ne ceſſez pas d'être dans le dixhui
tieme ſiecle après JESUS-CHRIST
ce ſont les hommes de ce ſiecle qu
vous liront, vous devez les inſtruire
& non pas les contemporains de Sci
pion & de Céſar, qui ne peuven
vous entendre, vous devez commu
niquer à vos Lecteurs les lumiere
pures & éclatantes que la foi vou
donne, & qui ont manqué au ſiecl
de Scipion & de Céſar. Mais *je veu
écrire pour tous les peuples, de quelqu
Religion qu'ils ſoient.* Ecrivez pour eux
j'y conſens, propoſez leur des argu
mens qui ſoient à leur portée, entre
dans leurs idées, ſervez vous de leur

jugez autant que la vraye religion
permettra ; cependant pensez que
us écrivez principalement pour
Chrétiens, à qui il faut parler le
gage de l'Evangile : faites plus,
us le pouvez, donnez à tous les
iples Dieu pour Maître, montrez
r combien ce que les hommes ont
aginé est au dessous de ce que Dieu
evelé.
La haute estime que nous avons
ur M. de Sacy n'a pas dû nous
pêcher de faire paroître ici nos
timens sur un sujet important :
us connoissons trop son caractere
ur n'être pas persuadez que cette
erté ne l'offensera pas. Nous nous
tons même qu'ami de la verité, il
verra avec plaisir, de quelque cô-
qu'elle vienne. Nous le repetons,
intentions sont droites ; l'exemple
ıl l'a entraîné, aussi faut-il le sépa-
r de quelques autres Auteurs qui
fectent de paroître seulement Phi-
sophes par des vûës très condam-
bles. Les uns sont Philosophes dans
urs écrits, parce qu'ils dedaignent
être Chrétiens, ils ont pour l'E-
angile un mépris secret, qu'ils n'o-

feroient faire paroître ouvertemen
ils donnent tout à la raiſon, parc
qu'ils comptent peu ſur la foi, ébloü
par une Philoſophie faſtueuſe, ils n
voyent qu'à demi, ils ne veulent p
voir le merveilleux du Chriſtiani
me; plus attentifs au dehors ſimp
& groſſier des pécheurs qui l'annon
cent, qu'à la doctrine celeſte de c
pécheurs. D'autres craignent la mo
rale de l'Evangile; ils n'oſent la pro
duire, ils n'oſent même l'enviſager
ils s'accommodent mieux de la mo
rale payenne; ils ſentent bien qu'
en coûte moins pour être honnêt
homme payen, que pour être honnê
te homme Chrétien. D'autres enfi
n'agiſſant que par interêt, & pa
politique d'Auteur, redoutent le de
gout du grand monde, ils craignen
de le rappeller à la religion & à l'E
vangile qu'il veut oublier, pour lu
plaire, ils lui cachent ces objets ef
frayans, & ils aiment mieux l'amu
ſer par une Philoſophie qui ne gên
pas les paſſions, & qui laiſſe à la plû-
part des vices l'apparence & les hon
neurs de la vertu.

C'eſt par des motifs ſi criminels

e des Chrétiens écrivent en payens,
ils relevent la Philosophie ren-
sée par le Christianisme, & que
is le triomphe visible de la foi, ils
ient mieux partager les chaînes
vaincus, que de marcher parmi
victorieux.

M. de Sacy peut quand il voudra
ndre place au premier rang par-
les interpretes de la foi, on va
er par la maniere dont il prévient
is la préface une objection de con-
uence, qu'il nous donnera quand
voudra un *traité Chrétien de la gloire*
ssi beau du moins que le *traité phi-
sophique* qu'il nous donne.

Cette préface est faite, dit il, pour
grand nombre de personnes pieu-
, qui persuadées que l'un des prin-
paux fondemens de la Religion
hrétienne, & son caractere le plus
entiel, est l'humilité, s'imagine-
ient qu'il veut la détruire, & ele-
r sur ses ruines l'orgueil sous un
tre nom.

Comme il ne me convient point,
t-il, que l'on puisse avoir un mo-
ent cette idée, ni de mon livre, ni
moi, je crois que l'on me pardon-

nera bien, si pour éviter scandale je rends compte de mon dessein.

En essayant de mettre dans tout leur jour l'excellence & l'utilité de la gloire, je ne prétens faire l'éloge ni de l'orgueil, ni de la vanité, ni du faste, ni de l'ostentation. Ceux qui confondent ces vices grossiers avec elle ne la connoissent pas, & c'est pour leur en donner la connoissance que j'écris.

Loin que les livres Saints fournissent le moindre prétexte à une telle erreur, on ne peut les lire avec quelque attention, sans reconnoître que la gloire y est proposée par tout comme un objet très-estimable, & très-digne de nos vœux.

Ce seroit une horrible impieté de croire que Dieu, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament, eût jamais excité les hommes à faire le bien par la vuë de la gloire, si la gloire étoit en elle même vicieuse & mauvaise, ce seroit dire que Dieu proposeroit le peché pour recompense de la vertu.

Or il faudroit n'avoir jamais lû l'Ecriture Sainte, pour ignorer que

ſouvent Dieu engage les hommes à l'obſervation de ſes loix par l'eſperance de la gloire qu'il leur promet, & que ſouvent il en fait l'eloge comme du plus pretieux de tous les biens.

Lorſque Moyſe veut engager le peuple Hebreu à ſuivre fidellement la Loi qu'il vient de lui donner de la part de l'Eternel, l'un des plus puiſſans motifs dont il ſe ſert, c'eſt que cette inviolable ſoumiſſion les comblera de gloire, & les fera regardér avec admiration de toutes les autres nations du monde.

Si Salomon exagere le prix de toutes les choſes de la terre comme frivoles & viles, il prend ſoin d'en excepter la gloire. Il dit que ſon odeur ſurpaſſe la douceur des parfums les plus exquis ; & c'eſt par l'eſperance d'acquerir un ſi rare treſor, qu'il porte les jeunes gens à embraſſer la ſageſſe.

Le Sage voulant nous marquer l'attention particuliere du Seigneur ſur les gens de bien, ne ſe contente pas de dire qu'il conduit le juſte dans toutes ſes voïes : mais il ajoute en-

core, que l'honneur eſt le prix de ſes travaux.

Enfin, quand par la bouche du Prophete Samuel Dieu exhorte les hommes à l'adorer, & à le ſervir, c'eſt par la gloire qu'il promet de les recompenſer.

Je ne crains point, dit l'Auteur, que perſonne m'oppoſe que cette gloire que Dieu approuve, & qu'il promet dans differens endroits, c'eſt la gloire éternelle deſtinée dans le Ciel à ſes Elûs. Ceux qui connoiſſent l'eſprit de l'ancien Teſtament ſçavent que les peines & les recompenſes y ſont temporelles & préſentes ; & ceux qui l'ignorent ne ſçauroient lire ces textes avec reflexion, ſans reconnoître aiſément que la gloire dont parlent Moyſe & Salomon, & dont Dieu a illuſtré les travaux du Juſte, n'eſt point la gloire celeſte ; mais une gloire purement humaine, & dont les hommes peuvent jouïr dès cette vie.

Arrêtons nous ici, Monſieur de Sacy nous permettra de remarquer en paſſant, qu'outre cette gloire purement humaine dont Dieu a illuſtré

dans l'ancienne loi les travaux du juste, la foi des Saints de l'ancien Testament étoit animée par les promesses de la recompense éternelle d'une gloire toute celeste ; ils sçavoient que le droit à cette gloire donné à tous les hommes dans Adam leur avoit été rendu par le Redempteur qu'ils attendoient. Job, David, parlent clairement de cette esperance, c'est elle qui soutint les sept freres Martyrs, dont le second livre des Machabées nous à conservé l'histoire si édifiante ; *Mes freres, dit un d'eux au cruel Antiochus, après avoir supporté une douleur passagere sont entrez maintenant dans l'alliance de la vie éternelle. Nam fratres mei modico nunc dolore sustentato, sub Testamento æternæ vitæ effecti sunt.*

Le Nouveau Testament, poursuit M. de Sacy, n'a rien changé à ces idées. J. C. & après lui les Apôtres, y déclarent partout une guerre implacable à l'orguëil & à la vanité; mais loin de décrier la vraye gloire, ils la regardent toujours comme l'appanage le plus inséparable de la vertu, comme un bien auquel un Chrétien peut le-

gitimement aspirer, & qu'il doit très soigneusement conserver.

Dans cet Evangile, où les plus belles & les plus grandes leçons d'humilité nous sont données, la vraye gloire est si peu attaquée, qu'au contraire elle nous est précisément proposée, comme la recompense de l'humilité. Si nous nous glorifions, J. C. nous avertit que nous serons humiliez ; mais au contraire, si nous nous humilions, il nous promet que nous serons glorifiez. S'il nous exhorte à prendre la derniere place dans un festin, il nous dit que par là nous éviterons la honte, de nous voir obligez à en quitter une plus honorable que nous aurions prise, & qu'il faudroit ceder à une personne plus qualifiée. Il ne s'en tient pas là, il ajoute qu'en nous mettant à la derniere, nous aurons le plaisir, lorsque le Maître de la Maison arrivera, d'être invitez à monter plus haut. La gloire que nous nous donnons nous mêmes est vicieuse, mais la gloire qui est donnée à une bonne action, & qui la suit naturellement, est legitime, & dans l'ordre de Dieu.

Novembre 1715.

S'il en étoit autrement, S. Paul diroit-il aux Romains que leur gloire brille par tout l'Univers? quel étrange éloge seroit-ce pour les Saints, de leur dire que leur orgueil est déja connu par tout le monde? Diroit il aux Philippiens, que leur éclat, comme celui des Astres, se répand déja de toutes parts? seroit-ce de leur faste & de leur vanité dont il parleroit de la sorte? Enfin, protesteroit-il aussi affirmativement, parlant de lui même aux Corinthiens, qu'il souffriroit plutôt la mort que la moindre diminution de sa gloire? Quelqu'un pourroit-il être assez insensé, pour s'imaginer que ce fût à son orgueil que cet Apôtre si humble, & si éclairé sur la vanité des choses du monde, étoit resolu de sacrifier sa vie? Ne voit-on pas qu'il regarde cette gloire, qu'il avoüe lui être si chere, comme un don qu'il tient de la bonté celeste, & qu'il ne croit pas devoir laisser flétrir, ou diminuer entre ses mains, parce qu'il le doit rendre tout entier, & aussi pur qu'il l'a reçû?

Aussi la vraye gloire n'étant autre

choſe, que *l'honneur que les hommes ſont forcez de rendre aux actions vertueuſes, malgré l'aveuglement de leur eſprit, & la corruption de leur cœur*, il eſt clair qu'elle ne peut être contraire aux Decrets de la ſageſſe éternelle, qui n'a diſposé le cœur humain de la ſorte que pour faire de la gloire la recompenſe, & en même tems l'attrait de la vertu.

Si donc la gloire eſt une ſuite naturelle & neceſſaire de la vertu, à laquelle les mortels ne peuvent refuſer leur admiration & leurs éloges, ne faudra-t-il pas convenir, qu'elle n'eſt pas moins ſelon les vûës & dans l'ordre de Dieu, que la vertu même? Toute vertu vient de lui, la gloire qui n'en eſt que le fruit vient donc de lui, & retourne à lui; puiſque rendre cet hommage à la vertu, c'eſt glorifier Dieu, qui ſeul en eſt l'Auteur.

C'eſt la difference eſſentielle qui ſe trouve entre l'homme vertueux & le ſuperbe. L'un ne voit dans les marques d'honneur & dans les témoignages d'eſtime dont il eſt comblé, que dès ſujets de loüer Dieu, qui veut bien ſe ſervir de lui pour

exciter de pareils ſentimens dans les cœurs, & s'humilie dans la reconnoiſſance dont il eſt penetré. L'autre au contraire enyvré des éloges qu'il reçoit de toutes parts, s'applaudit de ce que par ſes actions & par ſes talens, il a ſçû s'élever ſi fort au deſſus des autres hommes. L'un à la vûë de la gloire qui l'environne n'eſt que plus humble; il conçoit qu'il n'a rien qu'il n'ait reçû, & que plus il a reçû, plus le compte qu'il ſera tenu de rendre doit le faire trembler. L'autre au milieu des honneurs qui lui ſont rendus devient plus vain, & perſuadé qu'il les merite, il ne ſe plaint que de n'en pas recevoir aſſez.

Ce rapport à Dieu, l'unique ſource de la vraye gloire, eſt ce qui la caracteriſe, ce qui la rend pure & legitime. C'eſt ce rapport à Dieu qui engage l'Egliſe à permettre que dans la chaire de la verité les Princes & les Heros, ſoit pendant leur vie, ou après leur mort, reçoivent les témoignages publics de la veneration que l'on a pour leur pieté, pour leur juſtice & pour leur valeur. S'ils ne pouvoient faire un ſaint uſa-

ge de cette gloire, les loüer ce seroit les corrompre, quand il faut les instruire; ce seroit prêter aux déclamations d'une folle vanité, des lieux où les seuls oracles divins doivent être prononcez.

M. de Sacy dit peu après, je suppose toujours que le Chrétien n'oubliera jamais qu'il n'y a point de vraye gloire qui ne vienne de Dieu, & qui ne lui doive être rapportée; & que la fausse gloire qu'une vile creature usurpe sans aucun retour à lui, n'est qu'une vapeur empoisonnée, qui infecte toutes les vertus. A quelque degré de grandeur & d'honneur qu'un mortel soit parvenu, plein de l'esprit du Christianisme, il ne cessera de dire, cette gloire est à vous, ô mon Dieu, c'est vôtre ouvrage. Si la terre étonnée se tait devant moi, si toutes les nations s'empressent à l'envi d'admirer & de publier mon bonheur, c'est qu'il vous a plû jetter une regard favorable sur la bassesse, & sur le néant de vôtre serviteur; vous avez deployé la puissance de vôtre bras, & l'orguëil & l'envie de mes ennemis ont été con-

fonduës. Que vous rendre, Seigneur, pour tant de biens ? Ceux qui vous ſervent & qui vous aiment ſont comblez de trop d'honneurs.

Voilà comme un Chrétien que la foi éclaire penſera de la gloire:

Ces veritez dévelopées rempliroient à propos une quatriéme partie du traité de la gloire. Là M. de Sacy diſtinguant la gloire des ſentimens qu'on a pour elle, n'auroit rien à changer dans l'idée juſte & préciſe qu'il donne de la gloire, la foi d'accord avec la raiſon nous la fait regarder comme l'*hommage que l'opinion publique doit à la vertu*, comme la recompenſe naturelle de la vertu, l'admiration qu'on a pour elle, l'honneur qu'on lui rend, comme l'eclat qui couronne ce bel aſtre.

Les ſentimens que la gloire inſpire occuperoient ſeuls l'illuſtre Auteur dans cette quatriéme partie toute Chrétienne, il faudroit y éclairer, y regler ſur les maximes de l'Evangile le déſir de la gloire, le ſoin de la rechercher, & de l'augmenter, l'application à la conſerver; il faudroit y marquer après les Docteurs

de l'Eglise les occasions de la sacrifier au devoir, y découvrir les illusions de l'orgueïl & les illusions de l'humilité, y enseigner l'usage innocent de la gloire ; apprendre aux hommes à remonter à sa source, à ne point perdre de vûë le Dieu de gloire, à ne pas s'approprier ce qui n'appartient qu'à lui seul, à lui rapporter ce qui nous vient de lui, parce qu'il veut bien nous le communiquer. Ce seroit là le lieu de penetrer dans les secrets de la providence, de montrer par l'Ecriture & par les Peres les motifs qui déterminent Dieu à nous donner ou à nous ôter la gloire, à faire briller nos vertus, ou à souffrir que des nuages malins les offusquent, & de fixer jusqu'où doit aller nôtre soumission dans des situations si diverses.

Cette quatrieme partie finiroit par une peinture vive des vertus Chrétiennes, qui en feroit voir tout le sublime, & qui convaincroit qu'elles meritent infiniment plus de gloire que les vertus morales & civiles les plus vrayes & les plus éminentes, & que le respect humain qui empê-

che de les pratiquer, par la frayeur de perdre la fausse gloire, & d'être exposé à la dérision des méchans, est un aveuglement pitoyable; il fuit l'honneur solide en s'imaginant le poursuivre, & il empêche de voir que la dérision des méchans, leurs railleries, leurs insultes, sont autant la veritable gloire, que les loüanges & la veneration des bons; que le mépris des méchans honore autant un homme vertueux, que l'estime des gens de bien le releve; si l'estime des hommes est un bien désirable, de quel prix est l'estime de Dieu! Il faudroit comparer ces deux especes de gloire, & convaincre les hommes qu'ils gagnent sans mesure quand ils achetent la gloire qui vient de Dieu, par la perte de toute la gloire qui vient des hommes. L'esprit & le cœur de M. de Sacy paroîtroit assûrément dans cette quatriéme partie autant que dans les trois autres. Nous nous sçaurions bon gré si nous lui faisions venir la pensée d'y travailler, c'est un sujet digne de son éloquence.

Donnons maintenant une idée de l'ouvrage dans l'état où il est, il faut

ſe ſouvenir que M. de Sacy y parle en Philoſophe. Il définit d'abord la gloire, & la definition qu'il en fait eſt juſte & complete.

Il ne peut ſouffrir qu'on confonde la gloire avec les égards du Vulgaire pour les gens riches, ſon admiration pour la magnificence des appartemens, des meubles & des équipages, ſes déférences pour les grands, ſon reſpect pour les perſonnes conſtituées en autorité, ou en dignité, les hommages exterieurs que l'on rend aux puiſſances; enfin, tout cet attirail dont l'orgueil des hommes eſſaye de couvrir leur honte & leur miſere.

Il entend donc par la gloire *l'honneur qui ſe forme de la conſtante admiration, que tous les hommes, même les plus vicieux, témoignent pour les vertus éminentes, & pour les talens extraordinaires & utiles à la ſocieté, & l'hommage ſincere & plein d'affection qu'ils ſont forcez de leur rendre.*

Aprèsavoir ainſi fixé l'idée qu'il attache au mot de gloire, il explique le projet de cet ouvrage, diviſé en trois livres.

Dans le premier, il prétend montrer par l'origine & par la nature de la gloire, qu'elle eſt le plus eſtimable de tous les biens.

Dans le ſecond, il eſſaye de prouver par ſes effets, qu'elle eſt le plus utile.

Dans le troiſiéme, il ſe propoſe de faire voir par les moyens de l'obtenir, qu'elle eſt de tous les biens le plus difficile à acquerir, & le plus facile à perdre, le plus durable & le plus fragile.

Telle eſt l'idée que M. de Sacy donne de la gloire, il ne ſe contente pas de la propoſer, il l'établit en examinant ſon origine & ſa nature. Il lui eſt aiſé de tirer de cette idée de la gloire une preuve invincible qu'elle eſt un grand bien. Avant que de la propoſer il repouſſe avec beaucoup de ſubtilité ces Philoſophes outrez dans leur morale, qui ne permettoient à l'homme vertueux aucune vûë de la recompenſe même la plus naturelle & la moins ſéparable de la vertu. Par là ils etouffoient dans lui tout déſir de la gloire, ils alloient plus loin, ils vouloient qu'il la re-

jettât quand elle ſe préſenteroit.

La morale de l'Auteur n'eſt pas ſi ſevere, parce qu'elle eſt plus raiſonnable. C'eſt bien aſſez, dit il, pour faire un vertueux parfait, qu'il ſe porte à la vertu avec tant de franchiſe & de deſintereſſement, que quand il ne lui reviendroit ni utilité ni gloire de ſon action, il ne le feroit pas moins. N'allons pas plus loin, & ne nous aviſons pas encore d'exiger qu'il ne ſe trouve dans une action vertueuſe ainſi pratiquée aucun mélange d'utilité, ni de gloire, & que l'homme de bien qui les y trouve attachées ſans les y avoir cherchées, n'y ſoit point ſenſible. Autrement on doit craindre qu'à force de vouloir épurer la vertu, on ne la faſſe evaporer.

L'illuſtre Auteur marque ailleurs encore plus préciſément quelle eſt la conduite de l'homme veritablement vertueux par rapport à la gloire. Un grand homme, dit-il, qui ſçait qu'elle eſt inſéparable de la vertu connuë, acquiert la gloire ſans la rechercher, & la poſſede ſans la mépriſer. Il fait tout ce qui peut la

lui meriter, & rien pour l'obtenir. L'ambitieux court ſans ceſſe après la gloire qui le fuit; le Heros & le ſage ne courent qu'après la ſeule vertu, & ſans inquiétude ſur l'evenement de leur courſe, ſans regarder derriere eux, s'ils ſçavent que la gloire ſe met de la compagnie, ils ſouffrent qu'elle les ſuive; & ſi la cabale, l'ignorance ou l'envie la détournent, ou la forcent de les abandonner, on ne les voit point fournir leur carriere avec moins de courage & d'ardeur.

Après avoir montré que la gloire ne ceſſe pas d'être un bien, parce qu'elle eſt un bien utile, l'Auteur en démontre l'utilité. Si la gloire eſt à proprement parler l'hommage public, que l'ignorance & le vice même ſont forcez de rendre à l'excellence des talens & des vertus, il eſt clair que bannir la gloire d'entre les hommes, ce ſeroit bannir l'admiration qu'on a pour les talens, & le reſpect qu'impriment les vertus. Or les bannir, ce ſeroit aſſujettir tout le genre humain à cet odieux oſtraciſme, qui a tant été reproché aux Athéniens.

Quel Legiſlateur ſage, quel Philoſophe ſenſé, voudra jamais que dans la ſocieté, l'homme qui eſt orné des talens & des vertus les plus rares, ne ſoit pas plus eſtimé que celui qui n'a ni vertus ni talens? Que pourroit-on imaginer de plus funeſte aux hommes? ne ſeroit-ce pas renverſer toutes les idées qui leur ſont le plus naturelles? ne ſeroit-ce pas exiger d'eux qu'ils arrachaſſent de leur cœur juſqu'aux dernieres fibres des ſentimens que la nature y a le plus profondement enracinées?

En effet, ſi l'on met l'ignorance & le vice au même degré d'eſtime, que la ſcience & la ſageſſe, il n'y a plus ni aiguillons pour exciter les pareſſeux, ni aide pour ſoutenir les foibles, ni frein pour retenir les emportez. Chacun ſans attention ſur le jugement des autres ne compte plus qu'avec lui même; mais comme perſonne dans ce compte n'oublie de ſe faire grace, il arrive que ſa raiſon, qui n'eſt plus eclairée ni ſoutenuë par celle des autres, ſe laiſſe ſéduire par ſes paſſions, en autoriſe les illuſions, & l'engage à ſe pardonner ce

que les autres ne lui pardonneroient jamais.

On découvre aſſez quels malheurs coulent d'une ſi pernicieuſe ſource. Une ſeule idée peut les renfermer tous. Les ſciences & les arts font fleurir les Etats, & les ſciences & les arts ſans eſtime ſont négligez. Les vertus rendent les peuples puiſſans, tranquilles, heureux, & les vertus ſans diſtinction & ſans honneur, n'attirent les regards de perſonne. Il faut donc l'avoüer, la gloire qui ſeule perfectionne, multiplie, & aſſure des biens ſi precieux, eſt neceſſairement elle même de ſa nature le plus precieux & le plus eſtimable de tous les biens.

Auſſi cette opinion eſt elle ſi naturelle à l'homme, qu'elle eſt née avec lui. Il ne la tient ni des préjugez de l'éducation, ni de la différence des climats, ni de la diverſité des tours d'imagination : il la trouve dans ſa ſubſtance même, dont elle fait partie. Il n'eſt preſque rien ſur quoi les différentes nations n'ayent différemment penſé ; mais quoique leur aveuglement ait été, juſqu'à ne

pas convenir même des vertus & des vices, toutes cependant se sont accordées en ce point, d'honorer ce qu'on appelle vertueux dans leur païs, & de mepriser ce qu'on y nomme vicieux. Les unes ont estimé la force, les autres l'adresse, les autres la prudence, celles-ci la valeur, celles-là la beauté : mais toutes (sans excepter les plus sauvages) ont honoré de quelque distinction & de quelque respect, ceux de leurs compatriotes qu'elles croyoient posseder éminemment une ou plusieurs de ces qualitez, auxquelles elles avoient attaché leur estime.

Ainsi instruites par la nature même, que la gloire est un hommage qu'on doit au merite & à la vertu, elles le portent unanimement où elles croyent les voir, & où la corruption de leur cœur les a placez.

De là vient que la plûpart des peuples refléchissant sur la veneration dont ils se sentoient penetrez, & dont ils voyoient leurs voisins remplis, pour la mémoire des Héros, & des hommes celebres, ont essayé à l'envi d'en faire leurs fon-

dateurs, & d'y rapporter leur origine. Dans ce deſſein ils ont mieux aimé s'expoſer au ridicule d'adopter la fable la plus groſſiere, que de renoncer à la paſſion, & à l'eſperance de s'aſſocier à leur gloire.

Ce conſentement de tous les peuples à reſpecter ce qu'ils appellent merite, cet empreſſement à s'honorer par d'illuſtres origines, ne permettent pas de douter que ce déſir de la gloire ſi univerſellement gravé dans le cœur de tous les hommes, ne leur ſoit auſſi naturel que l'amour de la vie. Loin donc de la regarder comme une chimere, l'ouvrage de leur imagination échauffée, il faut convenir qu'elle eſt un préſent de la nature, d'autant plus eſtimable, qu'elle n'a point donné ni au cœur humain d'antidote plus puiſſant contre le venin des paſſions, ni à la vertu des charmes plus doux & d'armes plus victorieuſes pour en triompher.

Les autres argumens de l'Auteur n'ont pas moins de force : ſi la gloire n'eſt pas un bien, l'infamie n'eſt pas un mal, la calomnie ne merite pas

d'être punie, en ôtant la gloire, elle n'ôte pas un bien. Les Legiſlateurs, les Magiſtrats, ont tort d'exciter à ſervir la patrie par le motif de la gloire, & par les monumens qu'ils érigent à ceux qui l'ont bien ſervie. S'il y a de la honte à être touché de la gloire, il y a du crime à la propoſer pour recompenſe, c'eſt tendre des pieges à ceux qu'on entreprend de conduire & de diriger.

Mais direz vous, comment eſt il poſſible que ce qui n'exiſte que dans l'opinion d'autrui, & ce qui en dépend abſolument, ſoit un bien réel & eſtimable? Qu'y a-t-il de plus frivole que l'opinion du vulgaire, & à quelles erreurs, à quelles illuſions n'eſt point expoſée celle des plus ſages? Les plus éclairez ne voyent qu'à travers le nuage de leur humeur, de leur interêt, & de leurs préventions: quoiqu'on puiſſe faire, on ne manquera ni de panegyriſtes, ni de cenſeurs. Si cela eſt, comment ne pas mépriſer la gloire, qui tire tout ſon être & tout ſon prix d'une opinion ſi incertaine & ſi variable?

L'Auteur démêle avec beaucoup de pénétration ce qu'il y a de vrai dans cette objection, d'avec ce qu'il y a de spécieux. Le peuple, dit-il, est si vous voulez, crédule, temeraire, inconstant, bizarre, feroce, ingrat : mais ces sentimens qu'il montre souvent dans les occurrences subites & passageres, ne forment point le caractere de ses jugemens definitifs & permanens, tels que le sont ceux dont la gloire tire sa naissance & son éclat. Car la gloire ne consiste point dans une acclamation momentanée, mais dans la constante & unanime admiration mêlée d'amour que tout le monde témoigne pour les actions vertueuses, & pour les talens rares.

Il est donc clair qu'elle ne peut avoir rien de commun avec ces jugemens tumultueux& précipitez, qui échappent à un peuple, ou irrité par des passions inspirées, ou préoccupé d'interêts mal entendus, ou surpris par des intrigues, ou séduit par des bienfaits. Laissez se calmer ces mouvemens de phrenesie, qui n'agitent pas moins les corps politi-

ques, que la fievre le corps humain, & vous verrez le peuple revenu à lui reprendre des idées plus saines, condamner ses égaremens ; & dans toute la suite des siecles, sans se démentir, combler d'éloges la vertu malheureuse & opprimée, & charger d'imprécations le vice heureux & honoré.

De là vient qu'encore que l'on n'ait pas toujours toute la reputation que l'on merite, on n'a presque jamais celle qu'on ne merite pas. La verité est le premier fondement de l'opinion publique. On ne voit point d'homme generalement estimé pour un talent, pour une vertu qu'il n'a pas : & si par cabale ou par intrigue il y parvient, ce n'est jamais pour longtems. Tout le monde ne conspire point pour tromper quelqu'un, & personne ne réüssit à tromper tout le monde.

Ainsi regarder l'opinion publique comme quelque chose d'incertain, de variable, de trompeur, de frivole, c'est n'en connoître ni la nature, ni le prix. C'est ignorer que telle est la condition humaine, que

le plus grand nombre de ceux qui ſont du même avis, eſt la regle neceſſaire de ſes jugemens ; qu'elle n'en a point de plus ſûre, & que ſans cette regle tout ſeroit en déſordre dans la ſocieté.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit vrai, que la plus grande partie des hommes eſt livrée à l'ignorance & à la corruption ; & de là il ſemble que l'on ſeroit en droit de conclure, qu'il n'y a pas de ſageſſe à faire cas de ce que penſent des gens aveugles & dépravez. Mais, ne vous y trompez pas, la dépravation qui regne dans leurs mœurs, & dans leur conduite, n'infecte point leurs opinions & leurs ſentimens.

Entre les plus ſtupides & les plus vicieux, il y en a peu qui ſoient parvenus juſqu'au point de n'être pas touchez de l'excellence d'un merite diſtingué & des charmes de la vertu. Ils admirent ſa beauté, & la loüent dans le tems même que le poids de leurs paſſions les entraîne vers le vice. S'ils ne la ſuivent pas, ce n'eſt pas la connoiſſance ni l'eſtime de la vertu qui leur manquent,

c'eſt le courage. Ils ont aſſez de lumiere & de ſincerité pour en reconnoître l'excellence, mais ils n'ont pas aſſez de force pour en pratiquer les maximes. Si vous ne voulez d'eux que des deſirs & des ſuffrages pour la vertu, ils s'empreſſeront à l'envi de vous les accorder : mais ſi vous leur demandez des efforts pour l'acquerir, tous s'accorderont à vous les refuſer. Le lâche loüera la valeur & fuïra, le perfide deteſtera la trahiſon, & la tramera; l'ingrat vantera la reconnoiſſance & oubliera le bienfait; l'avare vendra la juſtice & admirera le déſintereſſement.

Ceſſez donc de craindre, que prendre l'opinion de la multitude pour regle de celle qu'on doit avoir de quelqu'un, ce ne ſoit ſe voüer à l'illuſion & à l'erreur; ce ne ſoit prendre des aveugles pour guides, & des corrompus pour approbateurs. Les ſoins que les vicieux prennent de déguiſer leurs vices, vous répondront de leurs éloges pour la vertu. Mais quand il faudroit convenir (car pourquoi le nier) qu'il ſe trouve quelquefois des gens aſſez

emeraires , pour ſe parer de leurs
vices , & pour décrier la vertu pu-
bliquement , & par leurs diſcours
& par leurs écrits ; il n'en ſeroit pas
moins certain que cette petite poig-
née d'hommes impudents , confon-
duë dans le nombre infini des autres,
y eſt tellement abſorbee , que leurs
voix , loin de prévaloir , ne peu-
vent pas ſeulement être entenduës
dans ce concert general d'applaudiſ-
ſemens qui forment la reputation.

Avoir demontré que la gloire eſt
un bien réel , c'eſt avoir démontré
que la gloire eſt le plus precieux de
tous les biens , les biens qui ſont
propres à l'homme , qui le diſtin-
guent des autres animaux , ſont aſ-
ſurément preferables aux biens qui
nous ſont communs avec les bêtes,
elles joüiſſent des biens utiles & des
biens agreables , plus avantageuſe-
ment que nous ; elles ont plus de
ſanté ſans Medecins, plus de plaiſirs
ſans ſoins , plus de commoditez ſans
richeſſes. Il n'y a donc que les biens
honnêtes , ces biens qui ne ſont ſen-
ſibles qu'à la raiſon , qui diſtinguent
l'homme. Et qu'on ne diſe point que

la vertu eſt préférable à la gloire, puiſque la gloire n'eſt que la vertu reconnuë honorée. La vertu peut être ſans la gloire, mais la gloire ne peut être ſans la vertu, & qui doute que la vertu reconnuë & recompenſée, ne ſoit préferable à la vertu obſcure & cachée.

Qu'on ne prétende pas, dit l'Auteur, renverſer mes principes, en faiſant remarquer dans les ſiecles paſſez & dans le nôtre, des hommes que l'excellence de quelque talent particulier, ou quelque action merveilleuſe ont comblé de gloire, quoique d'ailleurs ſoüillez de vices connus. On ne raiſonne de la ſorte que parce qu'on perd de vûë la veritable idée de la gloire, parce qu'on la confond avec un nom illuſtre, avec l'immortalité, les forfaits éterniſent la ſcelerateſſe des hommes, les talens rares leur induſtrie, la vertu ſeule perpetuë leur gloire. La ſcience militaire & la valeur, portées juſqu'au plus haut degré par Céſar & par Alexandre, peuvent bien leur aſſûrer nôtre admiration : mais elles ne nous feront jamais reſpecter, ni

 aimer

aimer un tyran, qui a porté le fer & le feu dans le sein de sa patrie, & qui en a violé tous les droits, pour s'en rendre le maître ; un Roi qui plus yvre encore d'orgueil & de colere que de vin, a sçû mêler les plus sages & les plus heroïques actions avec les plus barbares & avec les plus brutales.

Lucrece sera éternellement admiré & celebré par les charmes de sa poësie, mais loin d'être honoré & aimé, il ne cessera jamais d'être en exécration à tous les gens de bien par les efforts qu'il a faits pour bannir du monde la providence & la divinité, & pour substituer à leur place une indispensable necessité & un aveugle hazard.

Si la gloire est si désirable pourquoi (dites vous) est il honteux de la desirer, & de la rechercher ? Pourquoi le mépris que l'on en fait se compte-t-il au nombre des vertus ? Peut-il y avoir de la honte à courir après ce qui est honnête ? Et la vertu peut-elle autoriser le mépris de ce qui est estimable ?

Cette question est plus subtile que

difficile à réſoudre. Il y a autant d'orgueil à paroître avide d'applaudiſſemens & d'éloges, qu'il y a d'honneur à les meriter. Celui qui marque tant de paſſion pour les loüanges & les diſtinctions, montre à découvert qu'elles ſont l'objet de ſes actions, au lieu qu'elles n'en doivent être que la recompenſe. Il donne ſujet de croire qu'il ne ſeroit pas vertueux, ſi perſonne n'en devoit rien ſçavoir, & ne l'en devoit loüer, au lieu qu'il devroit l'être, quand il ſeroit aſſûré que toute la terre l'ignoreroit toujours. La vanité eſt donc l'ame de ſa conduite, & la vanité eſt honteuſe. Ce n'eſt pas à nos actions à courir après la gloire, c'eſt à la gloire à les ſuivre (diſoit un des plus ſages hommes de l'antiquité) Celui qui court après la gloire fait préciſément le contraire, & renverſe cet ordre; & c'eſt ce renverſement qui eſt honteux. La gloire à tout cela ne perd rien de ſon prix. En un mot, la vertu attache la gloire à l'homme qui marche dans les voïes qu'elle éclaire, comme le ſoleil attache l'ombre à celui qui ſe promene dans

une campagne : s'il va droit au devant du ſoleil, l'ombre le ſuit ſans qu'il le veüille, & ſans même qu'il y penſe. Mais ſi en ſe promenant il tourne le dos au ſoleil, l'ombre fuit devant lui, & il a beau courir après elle, il ne l'atteint jamais. C'eſt ainſi que la gloire échappe à celui qui ne ſonge qu'à la ſuivre, & qu'elle ne ceſſe de ſuivre celui qui ſans ſonger à elle marche droit à la vertu.

La gloire eſt donc inſéparable de la vertu ; hors certains cas fort rares, & pour un tems ſeulement ; il faut quelquefois renoncer à la gloire preſente pour ne pas renoncer au devoir, conſentir d'être mépriſé, odieux, plutôt que d'être coupable ; dans ces occaſions il ne faut pas balancer. La gloire, dit M. de Sacy, doit toujours être au ſervice de la vertu, & elle n'eſt faite que pour elle ; la gloire n'eſt digne que de mépris, dès qu'elle entre en concurrence avec la vertu ; ſi tôt que celle-ci le demande, l'autre lui doit être ſacrifiée. Mais loin que dans cette comparaiſon le mepris qu'on fait de la gloire lui ôte rien de ſon éclat, il

le rehausse. Ne ceder qu'à la seule vertu, & être ce qu'il y a de plus estimable après elle, c'est l'être au dessus de tous les biens qui sont le plus recherchez.

Un honnête homme sacrifiera toujours sa gloire à son devoir, c'est là où il doit la mépriser ; mais il ne la sacrifiera jamais ni à sa fortune, ni à ses interêts, ni à ses plaisirs; c'est là où il sçait la préferer. Un ambitieux au contraire préfere sa gloire à son devoir même, il ne connoît rien au dessus d'elle. L'histoire Romaine nous en fournit deux exemples celebres, & dont la memoire ne perira jamais. Le grand Fabius immola sans hésiter sa gloire à son devoir, & il s'en trouva bien. La chaste Lucrece immola son devoir à sa gloire, & elle s'en repentit & s'en punit.

Nous ne nous sommes pas apperçûs que nous passions les bornes prescrites à nos extraits, & nous ne croyons pas que les lecteurs s'en apperçoivent ; il faut néanmoins les renvoyer au livre même, & nous arrêter dans une route si charmante. Disons seulement, que dans le se-

cond livre M. de Sacy prouve l'utilité de la gloire par rapport aux Etats, & par rapport aux particuliers. Il montre combien elle eſt utile aux Etats, en faiſant voir qu'il ne faut pour faire fleurir un Etat qu'inſpirer au peuple l'amour de la gloire, comme il ne faut pour perdre un Etat, que laiſſer l'amour des richeſſes s'emparer des cœurs & y étouffer le ſentiment de la gloire.

Le commerce même, oüi, le commerce ſi neceſſaire à un Etat, a beſoin de l'amour de la gloire pour parvenir à ſa perfection. M. de Sacy le démontre avec autant de verité que d'éloquence. Il prouve auſſi évidemment qu'il ne faut point imputer à l'amour de la gloire les revoltes, les uſurpations, ouvrages de l'ambition.

Mr. de Sacy montre enſuite les biens que l'amour de la gloire apporte aux particuliers, il les rend vertueux & heureux ; il les mene à ne ſe rien pardonner, de là à n'avoir rien à ſe reprocher. Un homme ſagement amoureux de la gloire ne ſe contente pas de l'obtenir, il veut la

meriter ; il ne ſeroit pas content du ſufrage de tous les hommes ſi le ſien lui manquoit, la gloire qu'il a le porte à en acquerir une plus grande, en augmentant ſa vertu, pour ne pas demeurer en deça de l'attente qu'il a fait naître, il la paſſe de beaucoup ; un homme touché du déſir de la gloire, eſt un homme ſociable, il cherche à plaire, non point en adulateur, & en politique, mais en homme genereux & ſenſible au bien public ; n'en craignez rien de bas, il ſera vôtre rival & vôtre ami.

Ne ſe mêle t-il point quelques maux parmi tant de biens qui nous viennent du déſir de la gloire ? L'Auteur en remarque deux plus communs, moins evitables ; & qui renferment en quelque ſorte tous les autres. Elle augmente à nos yeux ce que nous avons de bon, & groſſit ce qui paroît de mauvais dans les autres. L'Auteur fait voir que ces maux viennent moins de la gloire, que des méchantes diſpoſitions de celui qui aſpire à la gloire, & il découvre les remedes dont on peut ſe ſervir pour s'en garentir.

Un autre mal qui s'attache assez souvent à la gloire, c'est l'envie, c'est la haine qu'excite l'envie, après tout les ennemis qu'elle nous fait sont moins dangereux, que ceux que nous feroit le vice, & l'infamie est plus à craindre que la jalousie la plus envenimée.

Le premier livre a fait connoître le prix de la gloire, le second son utilité, le troisiéme enseigne les moyens de l'acquerir. On ne doit pas se flater d'y arriver qu'en prenant la verité pour guide. Pour se faire une reputation solide & durable, il faut être ce qu'on veut paroître; faire des choses dignes d'être écrites, ou en écrire de dignes d'être luës, sont les deux moyens d'acquerir de la gloire; la valeur seule ne suffit pas, ceux qui croyent que pour faire un Héros, il ne faut que de l'audace suivie d'heureux succès, n'en ont aucune idée. Il est bien vrai qu'il n'y a point d'héroïsme sans une extrême valeur, mais une extrême valeur se trouve souvent où il n'y a point d'héroïsme: gardons nous de croire qu'on soit Héros dès qu'on est

conquérant : l'idée de l'héroïſme renferme une valeur ſalutaire accompagnée de juſtice & d'humanité. Quoi donc (direz vous) venez vous renverſer toutes nos idées, & prétendez vous par de tels raiſonnemens, nous empêcher de loüer la valeur d'Alexandre & de Ceſar ? Non, loüez leur valeur, j'y conſens, loüez même ce qu'ils ont fait d'ailleurs de vertueux. La vertu par tout où elle ſe trouve eſt digne de loüanges & d'admiration : mais condamnez leurs perſonnes. Admirez la valeur d'Alexandre contre les Perſes ennemis de la Grece, ſa generoſité à l'égard de la femme & des filles de Darius vaincu, ſa magnanimité envers Porus captif, ſon courage & ſa fermeté dans la ſédition de ſon armée. Vantez les exploits de Céſar dans les Gaules, & pour le ſervice de la République ſon audace à entreprendre, ſa ſageſſe à diſpoſer, ſon habileté à prévoir, ſon intrepidité à exécuter, ſa prudence à profiter des ſuccès, ſes reſſources dans le malheur. Toutes ces vertus ſont dignes d'être admirées & imitées. Mais déſaccoû-

tumez vous de les regarder comme des hommes que leurs vertus ont couronné de gloire.

Le Pere Tournemine a exprimé assez heureusement la même regle que propose ici M. de Sacy. C'est dans son Epître à Monseigneur le Prince de Dombes, qui parut il y a six ans. Après une description vive des grandes actions de César, il parle ainsi au jeune Prince à qui il écrit.

Quel éclat! ah craignez de vous laisser séduire,
Prince, distinguez bien ce que le peuple admire
De ce qui seul merite un attentif regard;
Un Bourbon ne doit pas admirer au hazard.
Pour d'injustes succès n'ayez que peu d'estime,
Et plaignez un bonheur acheté par le crime.
Equitable pourtant dans vos décisions,
Du coupable épargnez les belles actions.
Dans un usurpateur admirez la clemence,
Qui sçait à la victoire ôter sa violence,
Croit qu'après le combat il n'est plus d'ennemis,

Et de tous les vaincus veut faire des amis;
Qui pleure le destin indigne de Pompée,
Et l'ame de Caton à ses soins echappée.
Cesar, après le monde à ses pieds abbatu,
Au comble de ses vœux, se rend à la vertu:
Plus grand, si satisfait d'une moindre puissance,
Et bornant ses souhaits aux droits de sa naissance,
Au lieu de sçavoir vaincre, il n'eût sçû qu'obéïr,
Et dans Rome inconnu, n'eût osé la trahir!

Personne n'a plus de facilité qu'en ont les Rois pour se faire une belle réputation, & pour arriver au comble de la gloire, peu cependant y arrivent. L'Auteur en découvre les raisons, en découvrant les perils de la Royauté. Si tout l'ouvrage n'étoit pas également beau, cet endroit se feroit remarquer.

Les gens de Lettres sont les favoris de la gloire & les distributeurs de ses graces, il leur en coûte cher, il faut qu'ils se devoüent à la pauvreté, & qu'ils ne craignent pas les suites de la verité.

L'Auteur continuë d'ouvrir les routes qui conduisent à la gloire, *il*

n'en cache pas l'âpreté, il avouë que la gloire eſt de tous les biens le plus difficile à acquerir ; la rechercher avec trop d'empreſſement, c'eſt s'en eloigner ; ce déſir d'être loüé eſt néanmoins plus excuſable que le dédaigneux ſilence & la fauſſe délicateſſe de ceux qui ne loüent rien ; ces hommes pleins d'eux mêmes, & qui s'erigent en connoiſſeurs & en juges ſeveres des ouvrages d'aûtrui, ne donnent pas une fort bonne idée, ni de leur cœur, ni de leur goût.

L'Auteur examine auſſi quel raport les differentes ſituations de la vie ont avec la gloire. L'adverſité ne lui eſt pas ſi contraire qu'on penſeroit, elle ſert à le prouver. S. Loüis, grand dans toutes ſes actions, ne l'a jamais paru davantage que lorſque dans les fers des Sarraſins il les força par l'admiration de ſon courage & de ſes vertus de lui offrir la couronne. Il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi aiſé de conſerver la gloire dans la proſperité.

L'acquiſition de la gloire n'eſt pas l'ouvrage d'un jour, ſi l'on manque de perſeverance on perd en un mo-

ment le fruit d'un long travail, ne pas avancer, c'eſt reculer; une noble & ſage confiance dans ſes forces eſt neceſſaire pour aller auſſi loin qu'on peut aller; enfin, ſi l'on a perdu du tems, tout n'eſt pas perdu pourvû qu'on ſaiſiſſe quelque occaſion favorable. Tant que Titus vécut ſujet, il laiſſa à l'Empereur Veſpaſien ſon pere le ſoin des affaires. Perſuadé que rien ne rouloit ſur lui pendant qu'il n'étoit que l'exécuteur des ordres d'autrui, il ſe contenta de s'en acquiter comme de choſes qui ne l'intereſſoient point, & ſans porter ſes vûës plus loin, il parut n'être occupé que de ſes plaiſirs. Dès qu'il fut parvenu à l'Empire, avec ſes vûës, ſes mœurs ſemblerent tout à coup changées. Il n'avoit vécu juſque là que pour lui, il ne ſongea plus de ce jour à vivre que pour les autres. Les Romains le virent avec autant de joye que d'admiration renvoyer la Reine Berenice, qu'il aimoit éperdûment, & qu'ils avoient craint d'avoir pour Impératrice. Avec elle furent congediez le luxe & la volupté, & à leur place on vit ſucceder l'amour de la

justice, de la verité, du bien public, les soins du Salut & de la Majesté de l'Empire. Sa vie fut courte, mais les regrets de tout l'Univers, & le surnom de *delices du genre humain*, qui lui est demeuré propre, l'immortaliserent.

ARTICLE CXLI.

OEUVRES FRANÇOISES de M. de Vieussens, dédiées à Nos Seigneurs des Etats de la Province de Languedoc.

Traité nouveau de la structure & des causes du mouvement naturel du cœur, par M. Raimond Vieussens, Conseiller Medecin ordinaire du Roi, de l'Academie des Sciences de Paris & de la societé Royale de Londres. A Toulouse, chez Jean Guillemette 1715. *In 4°. pages* 141. *sans la table.*

MOnsieur Vieussens s'est distingué dans un siecle fertile en découvertes, par des experiences fort heureuses & fort instructives; mais il ne se flatte pas d'avoir tout decouvert, il avouë qu'il reste encore beau-

coup d'ouvrage pour les perſonnes dont le zele & le travail égaleront le génie ; il tâche de les animer, en leur propoſant & ſes maximes & ſes exemples. Il croit qu'un Medecin qui ne travaille pas autant que ſes forces le lui permettent, à rechercher les veritables principes de la Medecine, trahit ſon devoir, viole les Loix du Chriſtianiſme & celles de ſa profeſſion, riſque enfin ſon ſalut autant que ſa reputation.

Convaincu de ces veritez & de la neceſſité de l'anatomie, le ſçavant Auteur entreprit en 1671. non ſeulement de perfectionner le traité du celebre M. Villis ſur le cerveau & la moüelle de l'épine, mais encore de décrire exactement tous les nerfs des membres dont le ſçavant Anglois avoit omis la deſcription, la regardant comme un travail infiniment grand & infiniment ennuyeux, *opus ſummi laboris & immenſi tædii.* M. Vieuſſens pouſſa l'entrepriſe plus loin, décrivit les nerfs de la peau, M. Diemerbrœck, fameux Anatomiſte, avoit jugé que cette deſcription étoit impoſſible, pour ſe la ren-

dre possible M. Vieussens ouvrit environ cinq cens cadavres dans l'espace de dix ans. Les observations anatomiques qu'il fit sur ces cadavres ont produit *sa Nevrologie* écrite en Latin, qui parut alors, & son *traité François de l'organe de l'ouïe* qui vient de paroître. Le premier de ces ouvrages fut si agreable à la Societé Royale de Londres, qu'elle s'empressa de mettre l'Auteur au nombre de ses Académiciens. *Le traité des principes prochains & éloignez du mixte suivit de près la Nevrologie.*

En 1688. le Roi recompensa d'une pension de mille francs les travaux de M. Vieussens, aussi utiles que glorieux à la nation. Cette marque de l'estime d'un grand Roi excita l'Auteur à de plus grandes entreprises. *Le nouveau systeme des vaisseaux*, fut imprimé en Latin à Amsterdam l'an 1705. *Le nouveau systeme des liqueurs*, devoit suivre le nouveau systeme des vaisseaux. M. Vieussens avant que de le commencer n'oublia rien pour connoître les differentes substances dont la masse du sang est composée, & les proprietez particulieres

de chacune de ces ſubſtances. Afin d'y parvenir il fit pendant trois ans de frequentes analyſes du ſang, & il en tira un eſprit acide.

Après avoir fini ſon *traité des liqueurs*, il s'apperçut qu'il étoit impoſſible d'expliquer nettement le premier principe du mouvement naturel des liqueurs, ſans avoir donné une idée claire de la veritable ſtructure du cœur. Il vainquit cette difficulté par de frequentes diſſections de ce viſcere qui lui en firent reconnoître le tiſſu, l'ouvrage dont nous allons parler eſt le fruit de ces diſſections.

M. Manget, fameux Medecin de Geneve, interrompit un peu la ſuite des travaux de l'Auteur, par une lettre pleine de queſtions difficiles qu'il lui écrivit en 1712. *La réponſe à cette lettre* fait un juſte volume qui paroîtra bientôt. Les traitez de l'organe de l'ouïe & le traité des liqueurs viennent de paroître. Le dernier ouvrage que promet l'Auteur, c'eſt *un recueïl de ſes propres experiences, & des reflexions qu'elles ont fait naître.* On aura dans ce livre *une hiſtoire des ma-*

adies expliquées par des raiſonnemens mecaniques, toujours appuyez ſur des obſervations. On y aura le détail des remedes qui ont réüſſi à M. Vieuſſens dans une longue & heureuſe pratique.

Venons au traité du cœur. Celui de Louver, écrit en Latin, a fait beaucoup de bruit. M. Vieuſſens y fut trompé comme les autres, mais des diſſections exactes & frequentes lui ont découvert les mécomptes de Louver & l'imperfection de ſon traité.

Le ſçavant Auteur de celui dont nous parlons donne une idée toute nouvelle du cœur. C'eſt, ſelon lui, *un viſcere à reſſort de figure pyramidale, qui pouſſe du ſang par ſa ſyſtôſe en même tems vers le dehors & vers le dedans de ces cavitez, de ſorte qu'il y reçoit de cette liqueur non ſeulement quand il ſe dilate, mais encore quand il ſe contracte.* La nouvelle deſcription que M. Vieuſſens nous donne de ce viſcere commence par le pericarde. C'eſt la premiere partie qui ſe preſente dans l'anatomie du cœur.

Du Pericarde.

Le pericarde eſt une eſpece *de bourſe ou d'enveloppe membraneuſe, qui environne le cœur & ſes oreilletes de toutes parts* : cette bourſe, qui contient ordinairement un peu de ſérosité lymphatique dans ſa cavité, eſt tiſſuë d'arteres, de veines, de vaiſſeaux lymphatiques arteriels, de vaiſſeaux graiſſeux, & de nerfs : ſes arteres & ſes conduits, tant lymphatiques-arteriels que graiſſeux, tirent leur premiere naiſſance des troncs des deux grandes arteres du cœur, & ſe terminent dans les parois de ces deux grandes veines ; & par conſéquent elle ſe trouve naturellement attachée par toute ſa baſe aux gros troncs des quatre vaiſſeaux qu'elle environne ; de plus elle s'unit par ſa pointe au centre tendineux du diaphragme. A l'égard des veines de cette envelope du cœur, elles aboutiſſent en partie au tronc ſuperieur de la veine cave, & au tronc de la veine pulmonaire, & en partie à la veine coronaire ſuperieure. Elle reçoit un aſſez gros rameau

u nerf intercoſtal du côté gauche ;
lle en reçoit auſſi quelques-uns fort
etits des nerfs de la huitieme paire.
Quoique ſes nerfs ne ſoient pas fort
ros, ils ne laiſſent pas de ſe diviſer,
 de ſe repandre de maniere qu'il
'eſt pas un ſeul endroit dans le pe-
icarde qui n'en ſoit garni : de plus,
es mêmes nerfs s'uniſſent ſi bien en
inſinuant dans ſon tiſſu, avec ſes
onduits lymphatiques - arteriels,
u'ils s'ouvrent par leurs extremitez
ans leurs petites cavitez, & y ver-
ent l'eſprit animal qu'ils portent.
Et c'eſt par cette raiſon que l'Auteur
ans ſon *nouveau ſyſteme des vaiſſeaux*
u corps humain, appelle ces ſortes de
onduits tantôt lymphatiques-arte-
iels, & tantôt lymphatiques ner-
eux.

Le pericarde empêche que le cœur
ne ſoit fort comprimé par le pou-
mon lors qu'on eſt couché ſur le dos,
ou ſur l'un ou l'autre côté : il le dé-
fend auſſi en quelque façon des fâ-
cheuſes compreſſions qu'il a coutu-
me de ſouffrir toutes les fois que le
poumon eſt fort enflammé, ou ex-
trêmement gonflé par l'air qu'on reſ-

pire, ou par quelqu'autre cause. J'ajoute, dit l'Auteur, que les lobes inferieurs du poûmon pourroient s'attacher à la surface du cœur & en déranger le mouvement, si le le pericarde qui l'envelope de tous côtez ne l'empêchoit : cependant on ne doit pas croire que cette partie soit absolument necessaire pour la conservation de la vie & de la santé, puisque M de Vieussens a observé que le cœur de quelques hommes qui avoient joüi pendant trente ans ou environ d'une assez bonne santé, n'avoit point de pericarde.

On trouve ordinairement une serosité lymphatique au dedans du pericarde, qui en auroit bientôt rempli toute la cavité, si elle ne se dissipoit à mesure qu'elle s'y ramasse, comme elle se dissipe sans doute, lorsqu'elle n'est pas composée de parties trop grossieres. L'Auteur regarde la serosité contenuë dans l'envelope du cœur, comme une humeur lymphatique ; parce qu'elle prend la forme d'une gelée assez epaisse par une chaleur mediocre du feu, & qu'elle s'épaissit quand on

l'expose à un air froid. D'ailleurs, cette serosité pourroit causer de vives douleurs & de violens mouvemens convulsifs du pericarde, du diaphragme & du cœur même, si au lieu de tenir de la nature de la lymphe, qui est douce, elle étoit impregnée de beaucoup de parties salines qui la rendissent fort piquante.

On ne sera pas surpris de ce qu'il se ramasse une humeur sereuse au dedans de l'envelope membraneuse du cœur, quand on sçaura que les ouvertures communes des extremitez des conduits charneux, qui approchent le plus de la pointe de ce viscere, sont situées fort près de la membrane très mince dont il est couvert, & que cette membrane quelque serré qu'en paroisse le tissu, ne laisse pas d'être assez poreuse pour pouvoir donner passage à quelques-unes des parties les plus fines du sang, comme l'experience suivante le démontre. M. de Vieussens a rempli plusieurs fois les deux cavitez du cœur d'eau de vie, après l'avoir suspendu en l'air par sa base; & il a toujours observé qu'elle en sortoit presque

toute en moins de deux jours par petites goutes qu'il voyoit diſtiller d'abord aſſez vîte & enſuite très-lentement. Ce fait étant ſuppoſé, il eſt aiſé de comprendre que des parties lymphatiques très-fines & volatiles du ſang, echapées de ſa maſſe dans le tems qu'il ſe fermente dans les ventricules du cœur, peuvent prendre les mêmes voyes que l'eau de vie prend, & tomber comme elle dans le fond du pericarde, ſinon ſous la forme d'une liqueur ſubtile, du moins ſous celle d'une vapeur qui ſe condenſe petit à petit, & ſe change enfin en une ſeroſité lymphatique.

La quantité de cette eau eſt quelquefois aſſez grande pour renverſer peu à peu l'œconomie de la ſanté à meſure qu'elle ſe ramaſſe, *l'hydropiſie du pericarde* naît de cet accident. C'eſt un mal peu connu, que M. Vieuſſens fait connoître par l'hiſtoire de pluſieurs malades qu'il a traitez.

L'hydropiſie du pericarde n'eſt pas le ſeul mal qui l'attaque, il ſe cole quelquefois à la ſurface exterieure du cœur, il s'épaiſſit, & il devient quelquefois cartilagineux ; &

alors il fait palpiter ce viſcere, parce qu'il lui ôte une partie de ſes forces, & de la liberté qu'il doit avoir naturellement pour ſe contracter, & pour ſe dilater. Toutes les fois que le pericarde ſe cole au cœur, il ſe racourcit; & parce qu'il eſt attaché à la partie tendineuſe du diaphragme, il le porte vers le dedans de la poitrine, & l'empêche de s'applanir librement dans l'inſpiration; c'eſt pourquoi il rend la reſpiration trop frequente & difficile.

M. Vieuſſens parle avec la même exactitude d'une autre maladie du pericarde, *les contractions convulſives.* Ces contractions ſont ordinairement cauſées par une vapeur ſulfureuſe, ſaline, acre, qui s'inſinuant dans les conduits lymphatiques arteriels nerveux de cette partie membraneuſe, y fermente avec la lymphe aigre qu'elle y rencontre. Une Dame de Montpellier ſouffrit pendant cinq ans de cruelles douleurs cauſées par ces contractions; la vapeur maligne qui en étoit le principe quitta le cœur, & paſſa aux oreilles, qu'elle couvrit de dartes farineuſes; la malade fit

diſparoître ces dartes par le bain; mais l'humeur qui les produiſoit après avoir coulé quelque tems avec le ſang, ſe jetta ſur la jambe & la cuiſſe droite, & y cauſa une grande éreſipele ſuivie d'une gangrene mortelle.

Du Cœur.

Suivons l'habile Anatomiſte dans quelques unes de ſes decouvertes. Il établit dans le ſecond chapitre une choſe jusqu'à preſent inouïe, que le cœur lorſqu'il ſe reſſerre exprime du ſang de ſon tiſſu propre & le fait paſſer dans ſes cavitez; quoique M. Louver ait crû au contraire qu'il ne pouvoit ſortir aucune liqueur de ſes parois, qui tombât dans ſes cavitez, ce grand homme voulant refuter l'opinion de ceux qui ont cru qu'il y a quelque ferment particulier dans le cœur, dit qu'ils auroient dû faire voir ce ferment, car s'ils avancent, dit il, que les arteres coronaires, repanduës dans toute la ſubſtance du cœur verſent quelque ſuc dans ſes ventricules, il faut remarquer, ajoute-t-il, que le tiſſu de la membrane qui en

en couvre la ſurface interieure eſt ſi ſerré, qu'elle ne laiſſe rien paſſer dans leur cavité, comme il paroît manifeſtement par quelque teinture que ce ſoit pouſſée avec force dans les arteres coronaires.

M. Louver aſſure donc que la membrane qui couvre la ſurface interieure des ventricules du cœur, eſt d'un tiſſu ſi ſerré, qu'elle ne laiſſe rien paſſer dans ſes cavitez. Cette opinion n'eſt nullement ſoutenable, parce qu'elle eſt fondée ſur une experience fauſſe; car cet Auteur veut que cette membrane empêche que les liqueurs, pouſſées même avec force dans les arteres coronaires, ne paſſent dans les cavitez du cœur; mais les experiences ſuivantes, qu'on fait beaucoup plus aiſément ſur le cœur de l'homme, que ſur celui des animaux, prouvent très évidemment le contraire, qu'on lie avec du fil la veine cave d'un cœur d'homme, ou de veau, ou de mouton, au deſſus & au deſſous de ſon oreillette droite, qu'enſuite on lie le tronc, tant de l'artere que de la veine pulmonaire; qu'on faſſe après des injections de teinture de

ſafran, tirée avec l'eau de vie dans l'artere coronaire gauche ; cette teinture pouſſée ſans aucune violence, eſt d'abord portée par les branches de cette artere, en partie dans le ventricule gauche du cœur, après avoir penetré tout le tiſſu de ſes parois, en partie dans la cavité de l'oreillette gauche de ce viſcere, & en partie dans ſon ventricule droit par des rameaux de la veine coronaire ſuperieure. On ne ſçauroit douter de la verité de cette experience, puiſqu'en examinant le cœur d'abord après qu'elle a été faite, on connoît par la couleur jaune, & par la dilatation des veines repanduës ſur le dehors de ſon ventricule gauche, qu'elles ont reçû de la teinture de ſafran à meſure qu'elle a été jettée dans l'artere coronaire gauche, & qu'elles l'ont portée dans la veine coronaire ſuperieure qui l'a verſée dans le ventricule droit, comme on le voit quand on l'ouvre : on connoît encore par la couleur jaune, le gonflement & la tenſion de l'oreillette gauche de ce viſcere, que la teinture en a penetré tout le tiſſu, d'où elle eſt tombée en

partie dans ſa cavité, & l'on n'en peut douter, puiſqu'en preſſant exterieurement cette oreillette, on fait paſſer dans ſa cavité même la teinture, dont toute ſa ſubſtance eſt abreuvée. On connoît enfin que la teinture de ſafran a paſſé dans le ventricule gauche, parce qu'on y trouve, quand on l'ouvre, la plus grande partie de celle qui a été jettée dans l'artere coronaire gauche.

Quelques jours après avoir fait l'experience ci-deſſus rapportée, l'Auteur lia avec du fil les troncs de tous les grands vaiſſeaux d'un autre cœur d'homme, à la reſerve de celui de l'aorte ; enſuite il lia fort étroitement l'oreillette gauche de ce viſcere auprès de ſa racine, afin que les conduits charnus qui en compoſent le tiſſu interieur ne puſſent recevoir aucune goute de la liqueur qu'il avoit deſſein de jetter dans l'artere coronaire gauche : ayant pris ces précautions, il pouſſa pluſieurs fois dans cette artere avec une petite ſeringue de la teinture de ſafran ; la plus grande partie de cette teinture paſſa dans le ventricule gauche du cœur, & en

remplit entierement la cavité;& l
reste passa dans son ventricule droit
sans que les conduits charnus de l'o
reillette liée auprès de sa racine, en
reçussent aucune goute, de sorte qu'on
ne pouvoit soupçonner que la teintu
re de safran, portée dans le ventricul
gauche de ce viscere, eût passé pa
son oreillette gauche avant que d'en
trer dans sa cavité. Après avoir fin
cette experience, il fit celle qui suit
Il jetta de la teinture de safran dan
cette branche considerable de l'ar
tere coronaire gauche, qui est situé
sur la partie anterieure du cœur, &
se porte un peu obliquement de s
base vers la pointe en tendant du cô
té gauche vers le droit; cette tein
ture fut portée fort vîte dans le ven
tricule droit par des rameaux des vei
nes coronaires, par les veines inno
minées, & par des conduits charnus
Enfin, il poussa de la même teintur
dans l'artere coronaire droite du
cœur; & ce fut alors que son oreillett
droite se gonfla, qu'elle devint ten-
duë, & que tout son tissu prit une
couleur jaune: il détacha cette oreil-
lette par le haut du tronc superieur

de la veine cave ; il la pressa exterieurement avec les doigts de la main droite, & à mesure qu'il la pressa il vit couler de la surface interne de sa cavité la liqueur jaune dont elle avoit été abreuvée.

Les quatre experiences réüssissent beaucoup mieux, lorsqu'on se sert du mercure, que lorsqu'on employe la teinture de safran pour les faire ; elles prouvent très-clairement la fausseté de celles que Mr. Louver tenta autrefois pour demontrer qu'il ne passe aucun ferment dans le cœur, & qu'on ne sçauroit par conséquent en découvrir la source : elles font voir, que ce viscere & ses oreillettes ne sçauroient se contracter sans exprimer de leur tissu propre du sang, qui tombe dans leurs cavitez à mesure que celui qui les a dilatées en est chassé. C'est pourquoi Mr. de Vieussens avance hardiment que le *cœur est un viscere à ressort, qui pousse du sang par sa systole en même tems vers le dehors & vers le dedans de ses cavitez.* Si quelqu'un doute que le cœur & ses oreillettes expriment du sang de leur tissu propre en se contractant, il

pourra se convaincre aisément de ce fait, sans se donner même la peine de faire les experiences que nous venons de décrire après le sçavant Anatomiste du cœur, pourvu qu'il ouvre le cœur d'un mouton, ou d'un veau, d'abord après qu'il aura été égorgé, qu'il repande par terre tout le sang sorti de ces vaisseaux, & qu'il en lave les cavitez avec de l'eau chaude, afin qu'il n'y reste aucune teinture de cette liqueur, car cela étant fait, il n'aura qu'à presser avec les doigts le dehors de ce cœur & de ses oreillettes, & il verra couler des goutes de sang de la surface interieure de leurs cavitez. Cela étant supposé, il n'est point de Physicien, ni de Medecin, qui ne doive être pleinement convaincu, que toutes les fois que le cœur se contracte, il doit exprimer du sang de son tissu propre, & le pousser dans les ventricules par les conduits que l'Auteur décrit dans le chapitre quinziéme, au lieu de les décrire dans celui-ci, pour ne pas renverser l'ordre qu'il s'est proposé de garder, pour faire connoître aisément & nette-

ment la ſtructure naturelle & les veritables fonctions du cœur & de ſes oreillettes.

Il n'y a preſque aucune partie du cœur dont Mr. Vieuſſens ne donne une peinture plus entiere, plus détaillée, plus exacte, que celles qui ont paru juſques à preſent , ſi nous voulions extraire de ſon traité tout ce qu'il a de nouveau, nous ſerions obligez d'en copier plus de la moitié, il faut donc nous borner à indiquer les principales découvertes, en nous arrêtant un peu ſur deux articles importans, qui ſuffiront pour faire juger de l'excellence de l'ouvrage. Indiquons en paſſant les principales découvertes.

On a ſuppoſé juſqu'ici certains pores de communication dans toute la ſubſtance du cœur, placez entre les bouts de ſes arteres & de ſes veines, deſtinez à donner un paſſage libre au ſang des premiers de ces vaiſſeaux dans les ſeconds; mais l'Auteur fait voir que cette ſuppoſition eſt une pure chimere, par les ſix nouvelles découvertes qui ſuivent. Car il a découvert premierement,

que toutes les veines qui occupent le dehors du cœur ſans exception d'aucune, ſe joignent immédiatement enſemble par leurs extremitez, & ſont par conſequent des tuyaux veritablement continus, qui ne ſçauroient communiquer avec les arteres, de la maniere qu'on a prétendu qu'elles communiquoient.

Il a démontré en ſecond lieu, que le ſang de toutes les arteres, qui arroſent la ſurface exterieure du cœur dans ſes veines par une infinité de conduits charneux, comme par autant de petits canaux de communication qui partent des côtez des premiers de ces tuyaux ſanguins, & aboutiſſent à ceux des ſeconds.

Il a decouvert en troiſiéme lieu, que les branches des arteres coronaires qui s'inſinuent dans l'épaiſſeur des parois des ventricules du cœur & de leur cloiſon mitoyenne, ne ſont accompagnées d'aucunes veines, & qu'elles ſe changent toutes en conduits charneux qui ſe déchargent d'une partie du ſang qu'ils portent dans les cavitez de ce viſcere toutes les fois qu'il ſe contracte, par les voyes qu'il a découvertes.

Voyant que les arteres profondes du cœur n'étoient accompagnées d'aucunes veines, & qu'il étoit par conſéquent impoſſible que le ſang qui coule naturellement dans leurs cavitez, fût porté dans les veines coronaires, comme on le croit encore à faux ; il conclut qu'il falloit neceſſairement qu'il fût pouſſé dans les ventricules du cœur par chacune de ſes contractions, ſans connoître encore les routes particulieres qu'il tenoit pour y entrer ; il chercha ces routes avec tant de ſoin, qu'enfin il fit une quatriéme découverte, d'un grand nombre de canaux dans la ſurface interne, non ſeulement du cœur, mais encore de ſes oreillettes, dont les uns ſont plus & les autres moins larges & moins profonds. Il s'apperçût cinquiémement que pluſieurs conduits charneux aboutiſſoient aux parois de chacun de ces conduits, qu'il a appellez *ouvertures communes* ; & qu'ils étoient couverts interieurement d'une membrane très délicate & fort poreuſe ; ces dernieres découvertes lui firent comprendre que les arteres dont nous venons

de parler & les conduits charneu:
qu'elles produiſent,ſe déchargeoien
de leur ſang dans les cavitez du cœu
par les canaux particuliers ci-deſſu.
décrits, & qu'il ſe filtroit, avan
que d'y entrer, en paſſant à traver:
le tiſſu de la membrane très-mince
qui les couvre interieurement, c'eſ
pourquoi il regarda, & regarder:
toujours le cœur avec ſes oreillete:
comme le premier & le principal de
tous les couloirs du ſang.

Il obſerva en ſixiéme lieu que les
ouvertures communes des ventricules du cœur ſont garnies de petites valvules ou ſoupapes qui s'allongent, & en ferment l'embouchure au même inſtant que ce viſcere ſe dilate, & qui ſe raccourciſſent au contraire, lorſqu'il ſe contracte, & laiſſent à découvert l'entrée des mêmes ouvertures communes qu'elles venoient de fermer ; de ſorte que le ſang porté par les conduits charneux mitoyens, & par les conduis interieurs du cœur, ne pouvant remonter vers ſa ſource, & étant obligé de ſe jetter dans ſes cavitez, ne ſçauroit y entrer qu'au même moment qu'il l'expri-

me de son propre tissu en se contractant ; les ouvertures communes de ses oreillettes sont toutes couvertes d'une membrane très-mince & très-poreuse qui leur tient lieu de valvules, & sert à filtrer le sang de leurs conduits charneux.

On a prétendu jusqu'à present que les veines qui paroissent sur le dehors de la partie antérieure du ventricule droit du cœur étoient des rameaux de la veine coronaire supérieure, mais on s'est fort trompé ; car ces veines que l'Auteur appelle *innominées* se terminent pour la plûpart dans un sinus ou canal veineux, qu'il a découvert dans le haut de la marge interne de la partie superieure & anterieure de la cavité droite du cœur ; & les autres aboutissent par des ouvertures communes à la surface interne de cette portion de la veine cave, qui se trouve entre ses deux troncs, & les sépare en quelque façon l'un de l'autre.

En examinant l'arrangement naturel des conduits charneux des oreillettes du cœur, il reconnut qu'il y en a plusieurs qui s'étendent jus-

qu'aux deux troncs de la veine cave, & juſqu'à celui de la veine pulmonaire, qu'ils les embraſſent de toutes parts, & tiennent par conſéquent lieu de muſcle ſphincter à ces veines; il remarqua même que quelques-uns de ces conduits qui partent du deſſus de la pointe de l'oreillette droite, vont s'inſerer dans le deſſous de la pointe de la gauche, pour établir ſans doute entre elles cette mutuelle correſpondance, qui fait qu'au même moment que l'une ſe meut, ſoit pour ſe contracter, ſoit pour ſe dilater, l'autre ſe meut auſſi.

Mr. de Vieuſſens a cru pendant pluſieurs années avec l'illuſtre Louver que tous les conduits charneux qu'on appelloit ci-devant *fibres motrices du cœur*, partoient de ſa baſe, qu'ils ſe portoient les uns plus, les autres moins près de ſa pointe, & qu'ils remontoient enſuite vers leur origine; mais cela lui paroît fort éloigné de la verité, car il eſt conſtant que tous ces conduits, ſans exception d'aucun, naiſſent des parois des arteres; qu'ils s'étendent les uns en un ſens & ceux-là dans un autre;

qu'ils se croisent en plusieurs endroits, & que tandis que plusieurs descendent spiralement vers la pointe du cœur pour remonter aussi spiralement vers sa base, quelques-uns s'en séparent & s'insinuent dans ses ventricules pour y former les colomnes charnuës.

Il a découvert une petite artere qu'il a appellée graisseuse, qui part avec les deux coronaires du tronc de l'aorte; & il a mis dans tout son jour l'erreur dans laquelle il avoit été jusqu'à present, que lorsque le cœur se contracte, il pousse & distribuë en même tems dans tous les rameaux de la grande artere, le sang qu'il chasse de sa cavité gauche; mais il a démontré que toutes les fois que ce viscere se contracte, & que les valvules *cigmoïdes* de l'aorte viennent à s'abaisser, comme elles s'abaissent en effet pour lors, elles ferment l'embouchure des deux arteres coronaires & de la graisseuse; de sorte que ces trois arteres ne sçauroient recevoir du sang dans leurs cavitez que par la contraction du tronc de la grande artere, au lieu que cette li-

queur entre dans le reſte de ſes bran ches preſque au même inſtant qu'. ſe dilate.

Pour faciliter aux Lecteurs l'in telligence de ces deſcriptions exac tes & nouvelles de la ſtructure di cœur, l'Auteur a repréſenté au na turel la groſſeur & la figure de ſ maſſe, les differens vaiſſeaux don il eſt tiſſu, & la ſurface interieur de ſes ventricules, dans vingt-qua tre figures deſſinées à Monpellier, à meſure qu'il les diſſéquoit, par le Sieur Lafon, habile Deſſinateur, & gravées enſuite à Paris ſous les yeux de l'Auteur par le Sieur Simmoneau, premier Graveur du Roi. Les nouvelles découvertes qu'il a faites dans ce viſcere, & dans ces vaiſſeaux, lui ont donné lieu non ſeulement de rapporter quelques obſervations anatomiques, de faire voir la maniére dont tous les vaiſſeaux du corps ſe nourriſſent, & croiſſent en long & en large, mais encore de rechercher très exactement les fondemens de ſon reſſort, & d'expliquer enfin nettement les cauſes de ſon mouvement naturel. Nous reſer-

vons pour le mois ſuivant cette nouvelle explication du mouvement du cœur.

ARTICLE CXLII.

NOUVELLES REFLEXIONS *ſur la pretenduë prophetie du Cardinal de Cuſa.*

LEs Janſeniſtes n'ont pas l'honneur de l'invention dans l'uſage qu'ils ont fait de cette conjecture transformée en prophetie. Les Calviniſtes les ont prévenus ; ils firent paroître en mil ſept cens une traduction Françoiſe de ce petit ouvrage du Cardinal de Cuſa, accompagnée de notes, imprimée à Amſterdam chez Daniel Pain, dans le deſſein ou de conſoler les réfugiez par l'eſperance du triomphe prochain de la prétenduë réforme, ou de les affermir au moins dans l'horreur pour l'Egliſe Romaine, en leur montrant la decadence de cette Egliſe prédite par un Cardinal. Mr. Bayle ne crut pas que le zele de parti juſtifiât l'impoſture : on peut voir dans le chapitre

CXVII. du second tome de *ses reponses au* *questions d'un Provincial* une critique exa(te, judicieuse, de la conjecture du Cardina M. Bayle en découvre la foiblesse, & en d(montre la fausseté; il a remarqué une varie de leçon considerable dans les diverses éd tions des œuvres du Cardinal. On lit dar l'édition de Bâle *Dilatabitur lux doctrinæ su cessivè usque ad Jubilæum* 40. dans l'éditio de Paris, *Ex officinâ Ascensiana*, on lit: *U* *que ad Jubilæum* 34. ce qui est plus cor forme au systême de l'Auteur. Monsieu Bayle voudroit que l'on corrigeât un au tre endroit sur celui-là, tel qu'Ascensiu l'a imprimé, & qu'au lieu *de tali enim rati ne conjicimus plusquam* 70 *usque ad Ecclesi resurrectionem instare Jubilæos, & sic n nunc annos Jubilæi* 29 *egisse, cum à Chris Ascensione* 1452. *anni hoc tempore nume rentur efluxi*, on lût, *plus quàm* 34. *us que ad resurrectionem Ecclesiæ instare Jubi læos, & sic nos nunc annos Jubilæi* 29. *age re.* Cet endroit ainsi corrigé reste encor fort difficile à comprendre. Le Cardinal d Cusa est mort en mil quatre cent soixante quatre, il n'a donc pû écrire que mil qua tre cent cinquante deux ans étoient écoul depuis l'Ascension de JESUS-CHRIST. I faut donc faire une nouvelle correction son texte, & quel fonds pourroit-on fair sur un texte si corrompu, quand même se conjectures seroient moins frivoles qu nous ne l'avons fait voir dans les Memoi res du mois de Mars de cette année.

ARTICLE CXLIII.

*LETTRE A M***. SUR LES Remarques Critiques faites contre la justification de la Translation de S. Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens.*

NOus croyions que M. de Lestocq mépriseroit ces Remarques Critiques, & qu'il ne prendroit pas la peine de refuter exprès ce qu'il avoit déja refuté par avance dans ses autres écrits sur le même sujet. Il a repondu cependant, pour s'accommoder à la foiblesse de certains Lecteurs qui veulent qu'on reponde à tout, & il a repondu avec la solidité qui lui est ordinaire.

ARTICLE CXLIV.

LETTRE CIRCULAIRE de Messieurs les Chanoines d'Amiens touchant l'ouverture de la Châsse de Saint Firmin.

LE Chapitre d'Amiens, dont des libelles anonymes écrits dans le cours de la dispute sur le corps de S. Firmin attaquoient la reputation si entiere & si generalement reconnuë, se justifie dans cette lettre par le simple recit de la dispute, & de l'ouverture de la châsse de S. Firmin qui l'a terminée.

Novembre 1715.

ARTICLE CXLV.

LETTRE SUR UN ARTICLE du Journal des Sçavans de Paris du Lundi 8. Avril 1715. où il est parlé des Reliques de S. Firmin le Confesseur troisiéme Evêque d'Amiens, à l'occasion de l'ouverture de la Châsse de ce Saint faite le 10. de Janvier 1715.

L'Article du Journal de Paris, que cette lettre refute, ne doit point être imputé aux Sçavans Auteurs de ce Journal, qui l'ont refuté eux-mêmes. Ils l'avoient reçû d'Amiens & inseré parmi les Nouvelles literaires dont les Journalistes ne répondent pas, comme ils repondent de leurs extraits. L'audace de ceux qui avoient envoyé à Paris ces Nouvelles literaires excita dans la Ville d'Amiens une indignation generale, & l'on jugera sans doute cette indignation bien fondée, quand on aura comparé avec cet article les reponses de M. de Lestocq.

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

Les Défenseurs de S. Acheul ne se croyent pas encore battus.

Que faut-il donc pour qu'ils se croyent battus? Ils ont assûré que la Châsse étoit

Novembre 1715.

vuide, ils ne doutent plus que cela ne ſoit très-faux. L'impoſture qui a été l'origine de la conteſtation, n'a plus d'aſile. Les voilà donc bien battus là deſſus. Ils ont ſoutenu que l'original de l'Acte de 1279, ne ſe trouveroit pas dans la Châſſe. Il y eſt, ils ne le ſçauroient nier. Les voilà encore battus ſur cet article. Ils avoient proteſté que ſi on voyoit cet Acte, *il n'y auroit perſonne qui ne ſe rendît.* Ils l'ont vû; ils avoüent que c'eſt l'original, & ils refuſent de ſe rendre, *ils ne ſe croyent donc pas encore battus.* Il ne fait pas bon battre un glorieux. La verité confond l'orgueil : mais elle ne le détruit pas toujours. C'eſt être ennemi de la verité que de ſe croire battu, quand on eſt obligé de ſe rendre à elle.

LE JOURNAL.

On dit que M. l'Abbé de S. Acheul a proteſté par devant Notaires, qu'il n'avoit pas eû d'autre intention dans ſa declaration du 23. Janvier que de reconnoître l'authenticité de l'Acte de 1279, & d'avoüer que cette piece prouve quelle étoit l'opinion de l'Egliſe d'Amiens dans le treiziéme ſiécle au ſujet du Corps de l'Evêque S. Firmin.

Si le Pere de l'Etoile a fait cette proteſtation, tant pis pour lui, elle ſera contre lui un monument éternel d'un grand en-

têtement,& de peu de ſincerité. C'eſt un déguiſement palpable que d'avancer,qu'il n'a pas eû d'autre intention dans ſa déclaration du 23.Janv,que de reconnoître l'autenticité de l'Acte de 1279. Cette declaration porte, *qu'il auroit douté ſi le corps de S. Firmin le Confeſſeur,troiſiéme Evêque d'Amiens, étoit dans la Châſſe qui eſt expoſée dans l'Egliſe Cathedrale dudit Amiens...qu'il eſt perſuadé qu'il n'y a plus lieu de revoquer en doute que le corps de ce Saint n'y ſoit conſervé.* A qui fera t'il croire qu'il n'a eû envie par des termes ſi clairs & ſi expreſſifs, que de reconnoître l'autenticité de l'Acte de 1279? Il faut être livré à un étrange éblouïſſement, pour publier des diſcours ſi peu vraiſemblables. C'eſt n'avoir gueres de bonne foi, que d'avoir intention de ne pas dire ce qu'on dit ſi manifeſtement. Pourquoi ne fait on annoncer cet Acte que d'une maniere douteuſe? Pourquoi ne le fait-on pas paroître, ſi on le croit digne de voir le jour? s'il n'eſt pas vrai que l'Abbé de S. Acheul ait fait cette honteuſe proteſtation, il auroit deja dû detromper le public. Il doit ce temoignage à la verité,& il ſe doit à lui même de ne pas ſouffrir qu'on le déshonore, en lui attribuant fauſſement un tel acte.

LE JOURNAL.

Quoi qu'il en ſoit, de cette proteſtation, il s'agit de ſçavoir s'il y a des preuves que le corps de S. Firmin a été transferé de ſon tombeau dans la Cathedrale. L'Acte de 1279, peut-il ſuppléer au défaut de ces preuves? Peut-il juſtifier la Tranſlation d'un Saint mort environ neuf ſiecles avant ſa date?

Artifice groſſier des défenſeurs de l'Abbaye de S. Acheul, de vouloir paroître ignorer, s'il y a d'autres preuves de la Tranſlation du S. Confeſſeur Firmin, après avoir proteſté que l'ouverture de la Châſſe étoit la derniere qu'ils demandoient. Vous avez pû voir, Monſieur, par l'abregé que je viens de faire des preuves de l'Egliſe d'Amiens, qu'il n'auroit pas même été beſoin d'ouvrir la Châſſe, ſi on eut eû affaire à des eſprits raiſonnables. L'Acte de 1279, & les deux bandes de parchemin, qui ſont dans cette Châſſe, font avec les autres preuves une conviction ſi grande de la verité des Reliques de S. Firmin Confeſſeur, qu'on ne peut la conteſter qu'avec un extrême aveuglement. Cet Acte & ces bandes de parchemin ſuffiroient par eux mêmes contre les Religieux de S. Acheul, dont toutes les raiſons ſe réduiſent à la fauſſe ſuppoſition de l'ouverture de la

Châsse en 1696, & à quelques caracteres non lisibles, qui se voyent sur un Tombeau, qui pourroit être le tombeau d'un payen. Si la verité ne fait point impression sur les defenseurs de l'Abbaye de S. Acheul c'est qu'ils veulent s'aveugler eux mêmes. On leur presente une lumiere aussi éclatante que les rayons du soleil, l'obstination les empêche d'ouvrir les yeux.

LE JOURNAL.

Ce Titre, ajoute t on, ne parle ni de la premiere Sépulture de S. Firmin, ni du tems de son exhumation, ni de celui qui l'a levé de terre, ni d'une châsse dont le Cardinal Legat l'eût tiré.

Toutes ces circonstances sont étrangeres à la verité des Reliques de ce Saint. Il est porté en termes exprès dans ce Titre que c'est le corps de S. Firmin le Confesseur Evêque d'Amiens. Voilà ce qu'on doit sçavoir pour le culte, le reste est inutile. On entre quelquefois dans ce détail, quand il y a eû quelque contestation qui y engage. Après tout l'on met plus ou moins de circonstanes dans les actes, suivant le génie & la volonté de ceux qui les dressent. Quand toutes ces particularitez se trouveroient dans cet acte, les deffenseurs de S. Acheul ne manqueroient pas de nous dire, comme ils font à l'égard des Reliques

que c'étoit l'opinion du treiziéme siécle. Ce qu'ils demanderoient, Monsieur, ce seroit un extrait mortuaire du Saint bien & dûëment légalisé, avec un acte de son exhumation fort circonstancié, insinué & controllé. Si les deffenseurs de l'Abbaye de saint Acheul eussent vécu du tems de S. Salve, ils lui auroient appris à se servir de toutes ces formalitez. Bien-tôt quelqu'un demandera les lettres d'ordres, & les Bulles de canonisation des saints Evêques des premiers tems. Quand on éxige qu'un fait soit attesté, ce qu'on peut désirer, c'est qu'il soit attesté selon ce qui s'observoit au tems de l'évenement. Vous sçavez, Monsieur, que dans ces tems reculez, où régnoit l'innocence & la simplicité des mœurs, on n'observoit pas toutes les formalitez que la mauvaise foi, qui s'est glissée dans le commerce des hommes, a contraint d'y introduire. Ne peut-on pas dire qu'il s'est fait des Translations dans les premiers tems, sans qu'on ait pris soin d'accompagner les Reliques d'aucun témoignage par écrit ? On s'est reposé sur la piété des Fidelles, qui a sçû en conserver la memoire. Ensuite on a cru devoir y ajouter de petites bandes de peau, ou de parchemin, sur lesquelles on s'est contenté de mettre le nom de ceux de qui étoient les Reliques : après on y a inseré les noms de ceux qui faisoient ces Translations, & quelquefois d'autres circonstances. Plus tard

on y a appoſé des ſceaux, & enfin des ſi-gnatures. Tout ce qu'on avance ici ne peu être contredit ſans une profonde ignoranc de ces matieres, & on le juſtifieroit pa nombre d'éxemples, s'il étoit neceſſair Pour ce qui eſt du changemeut de Châſſe on le croit aſſez marqué dans cet acte d 1279. lorſqu'on y ditqu'on a remis le corp de ce Saint dans la préſente Châſſe, natu rellement on entend que c'eſt après l'avoi tiré d'une autre où il étoit. En tout cas l'act de 1254. avoit déjà parlé d'une Châſſe d ce ſaint Confeſſeur.

LE JOURNAL.

Le mot repoſuit *ne ſignifie pas ce qu'on a m dans la traduction ; que ce corps a é transferé d'une Châſſe à une autre ; ca outre que l'on prétend que dans l'origina il y a* poſuit, *les habiles ſçavent que* po ſuit *&* repoſuit *eſt la même choſe dans l baſſe latinité.*

Le mot *repoſuit* a ſignifié dans tous le tems *il a remis*, quoi qu'on l'ait employ auſſi pour ſignifier ſimplement il a mis On ne connoît pas de traduction où c terme ait été rendu par transferer d'un châſſe à une autre ; c'eſt pourtant le verita ble ſens de cet acte, comme on le vient d dire. C'eſt une impoſture des défenſeurs d l'Abbaye de S. Acheul de ſoutenir qu'il y

posuit dans l'original. Je ne crois pas que pour s'en convaincre, on crie encore, châsse à ouvrir, comme les defenseurs de S. Acheul l'ont tant de fois crié à leur confusion : apparemment que ceux, à qui il restera encore un peu de raison, s'en tiendront à la copie d'un acte faite d'une maniére si authentique.

LE JOURNAL.

On aura presenté des ossemens au Cardinal Legat, qu'on lui aura dit être S. Firmin Evêque d'Amiens, dans ce siécle, dont on connoît l'avidité & l'empressement pour les Reliques; il ne lui en aura pas fallu davantage pour croire ce qui étoit favorable à la devotion du peuple.

Les Reliques qu'on presenta au Cardinal Legat étoient connuës par l'Acte de 1254. où il est parlé de la Châsse, où elles étoient : la Translation en étoit constante par tous les monumens de l'Eglise d'Amiens dont nous avons parlé. Vous persuaderez vous, Monsieur, que tant de Prélats, qui assistérent à cette cérémonie, la firent avec aussi peu d'attention que le disent les défenseurs de l'Abbaye de S. Acheul? Ce siecle n'étoit point un siecle d'ignorance, il étoit rempli de personnes sçavantes & vertueuses. L'empressement

qu'on y avoit pour les Reliques étoit tel, qu'il a été depuis les premiers tems, on n'y cherissoit que les veritables Reliques. Ces discours des defenseurs de l'Abbaye de Saint Acheul ne sont que des paroles avancées en l'air, & sans la moindre preuve.

LE JOURNAL.

On a trouvé dans la Châsse deux anciennes inscriptions, l'une porte, Hæc sunt Reliquie Sancti Firmini Confessoris, *l'autre*, Pulvis Sancti Firmini Confessoris. *Peut-être qu'on aura avant le treizième siecle confondu sur ces étiquettes le simple Confesseur Firmin, avec le Confesseur Pontife.*

Non, on n'a point pû confondre le simple Confesseur Firmin, avec le Confesseur Pontife. Le voisinage de S. Acheul, qui est au bout d'un des Fauxbourgs de la ville, ne permet pas qu'on soupçonne aucune surprise là dessus. Les Religieux de cette Abbaye étoient trop instruits de ce qui se passoit dans la Cathedrale & dans l'Eglise Paroissiale & Collegiale de S. Firmin le Confesseur. Ils ont depuis plus de six cens ans un des leurs qui dessert une prebende de la Cathedrale, & ils ont eu dans l'Eglise de Saint Firmin le Confesseur un des

leurs aussi, qui y a desservi une Prébende depuis l'année 1148. jusqu'à nos jours. Loin d'avoir jamais reclamé contre la fête de cette Translation, ils en ont fait eux mêmes la memoire dans leur Abbaye, comme tout le reste du Diocese. D'ailleurs S. Firmin, simple Confesseur, ou S. Firmin Abbé, est absolument inconnu dans le Diocese d'Amiens. Son nom n'est dans aucun Martyrologe, ni dans aucun Breviaire, ni dans aucun Calendrier de ce Diocese. Le Martyrologe Romain & Baronius se sont sans doute trompez au sujet de ce Saint Firmin Abbé. Les défenseurs de l'Abbaye de Saint Acheul craignent qu'il n'y ait quelque méprise sur le nom d'un Saint dans une occasion où elle n'est nullement à craindre, & ces grands reformateurs ne craignent pas ce dangereux mécompte de s'exposer à faire passer des ossemens de payens pour des Reliques de Saints: M. l'Evêque d'Amiens vient d'ôter là dessus toute occasion de faux culte, il ne pouvoit s'en dispenser, & il n'auroit jamais pû prendre assez de précautions, s'il n'eût ordonné que les ossemens du tombeau en question seroient enterrez secretement, & le caveau fermé, comme il est porté par son Mandement du 2. de ce mois, que vous trouvez avec raison si judicieux.

On trouvera dans la même lettre un précis judicieux de toute la contestation,

& d'une contestation semblable excitée
Auxerre sur les Reliques de S. Amatre &
terminée l'an 1320 de JESUS-CHRIST
L'Ordonnance de Pierre Evêque d'Auxerr
est imprimée ici pour la premiere fois.

ARTICLE CXLVI.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Illustrissime & Révérendissime Evêqu d'Amiens, qui ordonne que le caveau où est le prétendu Tombeau de S. Firmin le Confesseur, découvert depuis quelques années, dans l'Eglise de S. Acheul, soit incessamment fermé ; & condamne la vie de ce même S. Firmin écrite par Mr. Baillet, & en défend la lecture jusqu'à ce qu'elle soit corrigée. A Amiens, chez Charles Caron Hubault, Imprimeur & Libraire de Monseigneur l'Evêque, vis-à-vis S. Martin, 1715. *In quarto, pages* 8.

LE sçavant Evêque remontre aux Chanoines Reguliers de S. Acheul qu'ils auroient dû suivre les regles que les Ecrivains des libelles qui ont paru en leur faveur se mêloient de donner hors de propos à l'Evêque & au Chapitre d'Amiens ; qu'on s'attendoit qu'après l'ouverture de la chasse convaincus de la fausseté de leur prétention & des suppositions dont ils l'avoient

appuyée, ils se hâteroient de fermer le caveau où sont les tombeaux qu'ils ont indiscretement exposez à la veneration des fidelles, ils ont attendu qu'on les y obligeât.

Le Promoteur ayant en même tems représenté qu'il seroit fort inutile d'avoir instruit le Public par le Mandement du 12. Janvier & par le procès verbal du 18 du même mois de la presente année, de la verité des Reliques de S. Firmin qui reposent dans l'Eglise Cathedrale, si après avoir condamné des libelles fugitifs & anonymes qui l'avoient si temerairement combatüe, ouvrages peu connus dans le monde, & dont la memoire ne peut pas durer longtems, M. l'Evêque ne parlant pas d'un autre plus considérable, qui étant revêtu d'approbation & de privilege, imprimé plusieurs fois & répandu actuellement dans le Diocese & par tout le monde, portera jusques aux siecles les plus reculez, les extraits de ces libelles que les Auteurs ont pris grand soin d'y faire insérer. Que cet ouvrage sur lequel il requiert qu'on prononce, est celui *des Vies des Saints composées par Mr. Adrien Baillet*, où l'on trouve que celle de S. Firmin le Confesseur au premier Septembre n'étant écrite que sur les faux memoires de l'Auteur *de la Lettre à un Curieux*, & sur le témoignage *de Mr. Thiers dans sa Disser-*

tation de qui l'Auteur de la vie a copié les passages les plus scandaleux pour former son Histoire, ne paroît aussi composé que dans leur vûë, & ne tend pas seulement à nier la verité de ses Reliques & de leur Translation, mais à faire douter de son ordination, de ses travaux, de ses vertus, & de sa sainteté même, & à diminuer par là le culte qu'on lui rend, le respect qui lui est dû, & la confiance qu'on a en ses merites.

„ Quoique la pieté chrétienne ne „ perdît pas beaucoup quand on sup„ primeroit entierement un ouvrage „ qui ne paroît pas avoir été fait pour „ l'édifier, il se renferme unique„ ment à demander la correction & „ la reformation des endroits qui re„ gardent les Saints du Diocése, & „ sur tout des railleries indécentes, „ des mensonges grossiers, des faus„ setez palpables, & des calomnies „ atroces qui font toute l'Histoire „ de la vie & du culte de S. Firmin „ le Confesseur.

„ Qu'il ne lui seroit pas difficile „ de justifier le tort que fait à l'Egli„ se un ouvrage, où les Saints dont „ l'Auteur entreprend de donner

„ l'hiſtoire ſont ſi mal traitez, que
„ ſous le prétexte de n'en rien dire
„ que de très-veritable, l'Auteur
„ n'en dit preſque rien qu'il ne don-
„ ne pour fort douteux, qu'outre
„ l'affectation qu'il fait paroître à re-
„ lever tous leurs défauts, dont on
„ ſçait bien que les plus grands Saints
„ n'ont pas été exempts ſans un pri-
„ vilege particulier, parceque, com-
„ me dit S. Ambroiſe, ils n'étoient
„ pas d'une nature plus excellente
„ que la nôtre, *Cognoſcamus illos non*
„ *naturæ præſtantioris fuiſſe, ſed obſer-*
„ *vantioris, nec vitia neſciſſe, ſed emen-*
„ *daſſe*, il n'en a pas moins pour di-
„ minuer leurs vertus; qu'il ne re-
„ preſente ſouvent que comme fort
„ communes, leurs actions extraor-
„ dinaires, comme incroyables, leurs
„ actes, comme ſuppoſez, leurs hiſ-
„ toires comme fabuleuſes, leurs
„ tourmens, comme exagerez, leurs
„ Reliques, comme ſuſpectes ou
„ mépriſables, leurs miracles, ou
„ comme rares ou comme incer-
„ tains, leurs actions attribuées à
„ quelque inſpiration divine com-

„ me des entreprises temeraires, ou
„ des purs effets du hazard, ce qui
„ certainement ne donne pas une
„ grande idée de leur sainteté, &
„ donne lieu aux libertins de s'ima-
„ giner que l'Eglise honore des Saints
„ dont le nom n'est pas dans le livre
„ de vie.

„ Il pourroit ajouter, dit-il, que
„ les Protestans trouvent dans cet
„ ouvrage de quoi autoriser leur pré-
„ tenduë reforme, leurs usages &
„ leurs erreurs, en lisant ce que
„ l'Auteur écrit du Carême & des
„ jeûnes de l'Eglise, du celibat des
„ Evêques, de l'ornement des Tem-
„ ples & des Ministres, de la célé-
„ bration des Fêtes à l'honneur des
„ Saints, des Messes privées ou ce-
„ lebrées en langue non entenduë
„ du peuple, enfin de la primauté
„ de S. Pierre & des privileges de
„ son Siege, dont on ne peut con-
„ cevoir qu'une très-fausse idée,
„ quand on lit dans la vie *de Sainte*
„ *Madelaine, qu'elle étoit regardée com-*
„ *me tenant le même rang de chef parmi*
„ *les femmes, que S. Pierre tenoit par-*

„ *mi les hommes.* Que les Novateurs
„ ſont ravis d'y voir toutes leurs ma-
„ ximes répanduës & canoniſées,
„ d'y trouver des Saints privez de la
„ communion Romaine & morts
„ ſans y rentrer, & d'y lire que des
„ Heretiques morts dans l'hereſie,
„ ne laiſſent pas d'être reconnus pour
„ Saints. Qu'il n'a pas beſoin de re-
„ lever les conſequences affreuſes
„ qu'on peut tirer de ces diſcours,
„ dont tout le monde apperçoit aiſé-
„ ment le tort qu'ils peuvent faire à
„ la Religion.

„ Mais qu'il conclud à ce qu'en
„ attendant qu'il ſoit plus ample-
„ ment informé ſur tous les différens
„ articles de ſa Remontrance, & ſur
„ pluſieurs autres qu'on y pourroit
„ ajouter, M. l'Evêque condamne
„ *la vie de S. Firmin le Confeſſeur troi-*
„ *ſiéme Evéque d'Amiens, au premier*
„ *Septembre*, où l'Auteur, à toutes
„ les propoſitions fauſſes, temerai-
„ res & calomnieuſes qu'il a copiées
„ dans la Lettre à un curieux, ajou-
„ te pour tout éloge & d'une manie-
„ re ſcandaleuſe, *que les actions qui*

l'ont fait mettre au Catalogue des Saint ne ſont pas plus connuës que le tems auquel il a vécu, & que nous en défendions la lecture juſqu'à ce qu'elle ſoi corrigée.

Monſeigneur l'Evêque d'Amien a ordonné que le caveau fût fermé & a condamné la vie de S. Firmi écrite par Mr. Baillet.

On a les extraits de toutes les pieces de cette diſpute dans nos Memoires du mois de Mai de l'anné 1712, & dans les Memoires de Février de cette année.

ARTICLE CXLVII.

DES COMMUNES MESURES & racines communes des quantitez litterales, du partage d'autant de quarrez donnez qu'on voudra en d'autres qui seront dans des limites prescrites, & de la resolution des puissances, ou équations composées depuis le premier degré à l'infini. Par le sieur Taneguy le Fevre. A Paris, chez Claude Jombert, près la grande porte des Augustins, vis-à-vis la descente du Pont-neuf, à l'Image Nôtre-Dame. 1714. *in* 12. pages 250.

M. Le Fevre n'est pas moins profond dans l'Algebre, que Madame Dacier sa sœur a d'étenduë d'esprit pour les Belles Lettres. Il est vrai que la Langue Grecque qu'elle posséde si parfaitement, n'est pas entenduë de tous; mais l'Algebre de son frere le sera encore de moins de personnes. Ce n'est que pour ceux qui y sont le plus rompus, qu'il a écrit ce livre. Et pour le mettre à une certaine portée commune, il faudroit un long commentaire. On est donc obligé de s'en tenir à annoncer au public, que M. le Fevre traite avec une nouvelle méthode, ce qu'avant lui d'autres Algébristes avoient entrepris de nous apprendre.

Son ouvrage est composé de trois parties. La premiere est pour trouver la commune mesure de deux ou plusieurs grandeurs litterales, & compléxes. Il choisit une lettre qui soit dans les grandeurs composées, & il l'appelle l'origine. Si deux ou trois lettres jointes ensemble & avec la même valeur étoient dans les grandeurs proposées, elles seroient pareillement choisie pour l'origine. Ensuite pour venir à la division des deux grandeurs, il prend pour dividende celle où l'origine est élevée à une plus haute puissance, & pour diviseur celle où l'origine est en une puissance plus basse.

Par éxemple, les grandeurs proposées sont $-aad+aac$ & $-dd+cd$: d étant choisie pour l'origine, $-dd+cd$ sera la dividende, $-aad+aac$ le diviseur. Je divise dd premier terme de la dividende par aad premier terme du diviseur, & le quotient est $\frac{dd}{aad}=\frac{d}{aa}$, dont le dénominateur aa mesure l'autre terme aac du diviseur, comme le numérateur d du quotient mesure l'autre terme de la dividende. Donc $-d+c$, ou $c-d$ est la commune mesure des deux grandeurs proposées. Si la division laissoit un reste où l'origine ne se trouvoit pas, il faudroit en conclure qu'elles sont prémieres entr'elles, & qu'elles n'ont point de communes mesures.

Le Lecteur pourra comparer cette mé-

[mét]hode avec celle de M. Prestet : comparai[s]on d'autant plus aisée à faire, que les sept [p]remiers exemples sont les mêmes, aux[q]uels M. le Fevre en ajoute trois.

Il passe à la résolution des puissances & [d]es comparaisons dans le second degré, [p]ar le moyen de deux valeurs qu'il substi[t]uë à la racine du premier terme de l'équa[t]ion. Par exemple ; soit l'équation propo[s]ée $zz^{*} - b = o$. Je substituë les deux va[l]eurs $z - y = o$ & $z + y = o$, l'une & l'au[t]re réelle, la premiere affirmative, la se[c]onde négative. De leur multiplication ré[s]ulte $zz^{*} - yy = o$: dont chaque terme [e]st égal à chaque terme de la proposée — $yy = - b$, & $y = \sqrt{b}$. Puis donc que j'ai pris $z = z - y$, j'ai $z = z - \sqrt{b}$: c'est à dire que la racine positive est $z = \sqrt{b}$, que la négative est $z = - \sqrt{b}$.

Autre exemple. Soit l'équation proposée $zz - az - b = o$, je prens les valeurs feintes $z = y + x$ & $z = - y + x$; ainsi $z - y - x = o$ & $z + y - x = o$, lesquelles par la multiplication font $zz - 2xz - yy + xx = o$: ensorte que le second terme $2xz$ est égal à az second terme de la proposée, $- yy + x$ troisiéme terme est aussi égal à b troisiéme terme de la proposée. Donc $2x - a = o$, ou $2x = a$ & $x = \frac{1}{2}a$: de même $yy - xx - b = o$, où mettant le valeur de x égal à $\frac{1}{2}a$, j'ay $yy = \frac{1}{4}aa + b$ & $y = \sqrt{\frac{1}{4}aa + b}$. Si

dans les valeurs feintes de z je ſubſtitu
$x = \frac{1}{2}a$ & $y = \sqrt{\frac{1}{4}aa + b}$, je trouv
$z = \frac{1}{2}a + \sqrt{\frac{1}{4}aa + b}$ & $\frac{1}{2} = \frac{1}{2}a - \sqrt{}$
$\frac{1}{4}aa + b$ elles ſont réelles ; la premier
poſitive, la ſeconde négative.

La ſeconde partie eſt deſtinée à partage
les quarrez parfaits en d'autres quarre
parfaits. M. Preſtet s'eſt fort étendu ſur c
ſujet, dont on ne ſçait pas d'autre utilit
que de s'éxercer l'eſprit en des calculs al
gebriques, & de réſoudre les queſtions pro
poſées par Diophante.

La troiſiéme partie eſt plus d'uſage ; ca
M. le Fevre y donne la réſolution des é
quations du troiſiéme dégré, & des autre
plus élevez. Il commence par délivrer un
équation cubique, de ſon ſecond & de ſo
troiſiéme terme : & puis il feint trois va
leurs, ou trois racines. Comme l'opération
eſt longue & embarraſſée, on renvoye à
l'Auteur, que les habiles Mathematiciens
même liront avec profit, & avec plaiſir.

ARTICLE CXLVIII.

HENRICI DODWELLI DE PARMA Equeſtri Woodwardiana Diſſertatio. *Diſſertation ſur le Bouclier à l'uſage de la Cavalerie. Par Henri Dodwell.* A Oxfort, du Théatre de Schelden 1713. *in* 8°, pages 150.

LE public eſt redevable de cette ſçavante diſſertation de feu M. Doddwell à M. Hearn, autre ſçavant Anglois, qui a pris ſoin & fait les avances de l'édition deux ans après la mort de l'Auteur. M. Hearn a ſenti qu'un ouvrage poſthume étoit la place où mettre l'éloge d'un homme qui s'eſt rendu celebre par ſon érudition : mais il renvoye à ſa vie qu'il a compoſée en Anglois. Ce qu'on voit ici, c'eſt que Dodvvell étoit né en Irlande, & avoit été membre du College de la ſainte Trinité à Dublin : ſur ſa réputation il fut appellé à Oxfort, & pourvû de la Chaire fondée par Cambden pour l'Hiſtoire. Il fut toujours attaché à l'Egliſe Anglicane, & zelé deffenſeur de l'Epiſcopat. En la révolution de 1689. ſa conſtante fidelité pour ſon Roi lui attira de violentes perſecutions, & enfin la perte de ſon emploi. Il paſſa le reſte de ſa vie chez un ami à la campagne, ſans ſe relâcher de ſes études. Il mourut le 7 de Juin 1711 ; âgé

de ſoixante-dix ans. La grande ſcienc
étoit accompagnée en lui d'une rare mo
deſtie : enſorte que s'étant trouvé engag
en pluſieurs conteſtations, il ne s'eſt jamai
laiſſé rien échapper qui marquât de l'ai
greur contre ſes adverſaires, ou du mépri
de leur perſonne.

M. Conyers avoit trouvé par hazar
chez un ouvrier en fer le bouclier qui fai
le ſujet de cette diſſertation : & après la
mort de M. Conyers, il fut acheté par M
Woodward Profeſſeur de Medecine &
membre de la Societé Royale de Londres.
Il eſt de fer & du poids de 14 onces, rond
& ayant de diamétre 14 pouces, d'un beau
travail, & qui s'eſt bien conſervé : il pa-
roît avoir été doré. Au milieu, qui s'ap-
pelle *Umbo*, c'eſt un mufle de taureau, ou
plûtôt d'animal fantaſtique : le bord *lim-
bus* n'eſt pas tout à fait chargé de tant de
figures, que l'étoient les boucliers fabri-
quez par Vulcain pour Achille & pour Enée,
mais l'ouvrier a repréſenté dans la partie
ſupérieure une ville avec des édifices éle-
vez, des amphitéatres, des obéliſques, &
mêlez de quelqnes arbres; en deſcendant
des deux côtez paroiſſent deux armées, ou
deux troupes de cavalerie, dont l'une ſem-
ble ſortir de la Ville, & l'autre venir de la
campagne avec deux guidons: elles ſont pa-
reillement habillées & armées à la Romai-
ne. Il ſemble qu'elles ayent déja combattu,

t des hommes sont étendus sur la terre, ec des armes dispersées. Entre les deux oupes un Officier ou un soldat à pied & ns armes, de ceux qui sortent de la Ville, nt une balance, dont le plat qui le rerde est chargé d'une épée, & l'emporte : l'autre plat dans lequel est de l'or ou l'argent. Un Officier de l'autre troupe ssi à pied, mais armé d'un casque & d'un uclier leve le bras droit : & un vieillard cheval, qui semble être le Commandant cette seconde troupe, considere gravement l'état de la balance, & ce qui se passe. Il plaît aux Antiquaires d'y voir les Gauis repoussez de Rome par le Dictateur urius Camillus : & c'est aussi le sentiment Dodwell, qui dans cette Dissertation pand la Polymathie avec une telle profuon qu'il n'est pas possible de la recueillir, ute. On se réduit à quelques points qu'on jugé les plus dignes de remarque. La arté ne fut pas le talent de l'Auteur, & il emande des lecteurs appliquez.

Les cinq premiers paragraphes sont emloyez en de sçavantes conjectures, mais u'on estime arbitraires, sur le temps où e bouclier a été travaillé : & c'est l'interalle entre l'empire d'Auguste & celui de Néron. Ce fut seulement sous Auguste que es beaux arts commencerent à se perfecionner à Rome, jusques là les Grecs seuls n possederent toute la gloire, & même

comme ils étoient au tems de l'action qu
a marquée sur le bouclier, mais comme i
étoient de son temps devenus citoye
Romains par la concession de Jules Cesa

Pour expliquer comment le bouclier
une suite de tant de siecles a pû se présé
ver d'être mangé de la roüille ; dans le p
ragraphe 8 il décrit d'après Aristote
Pline la maniere de durcir le fer, de
rendre traitable sous le marteau, à l'éprei
ve de la roüille.

Dans les cinq paragraphes suivans,
s'agit de la matiere, de la figure, de l
de grandeur des boucliers. Jusqu'au temp
l'Historien Polybe, c'est-à dire environ l'a
600 de Rome, les Romains n'en avoient qu
de cuir, & par consequent sujets à se relâ
cher à la pluye. Pour éviter cet inconve
nient ils apprirent des Grecs à soutenir l
cuir par deux ais posez derriere & joint
ensemble par un linge trempé de colle for
te. C'est l'idée qu'en donne Polybe
Toutefois Virgile [b] & Lucain [c] font en
core mention d'une espece de pannie
derriere le cuir ; le bord du bouclier étoi
de métal pour résister aux coups de tran
chant : le milieu *umbo* fut aussi armé d'un
plaque ou d'un muffle de métal, afin de re
pousser l'ennemi avec plus de force.

αδιπλῶ σαιίδωμα ταυροκόλλη πεπηγὸς ὀθονία
[b] *Æneid. 7.* [c] *Pharsal. 1.*

Comme le milieu des boucliers portoit
muffle, ou en peinture, ou en bas re-
:, ils furent nommez *Buculæ*, ou *Buccu-*
Bucula, de même que *Bubulus bucerus*,
nt de *bos*, *bœuf*: *Buccula* vient de *bucca*,
uche, ou gueule. M. Dodvvel reconnoit
: M. du Cange a le premier découvert
: ces mots dans les Historiens Latins si-
fient des boucliers, & plus proprement
milieu des boucliers, où étoit le muf-
de taureau. Ensuite l'or & l'argent fu-
t employez à orner les boucliers & les
nes, qui passoient ainsi par deux mains:
ouvriers qui les forgeoient furent nom-
z *Fabricenses*: & ceux qui les embellis-
ent *Barbaricarii*.
Il passe dans le paragraphe 12 aux cas-
:s, qui d'abord furent de cuir, soutenu
: un pannier d'ozier, & ensuite de fer:
ıx de cuir étoient nommez *Galeæ*, ceux
fer *Cassides*. Les premiers demeurerent
usage pour l'Infanterie. Les seuls Offi-
rs, les Tribuns & les Centurions se cou-
ɔient la tête d'un casque de fer: le cas-
: & le bouclier de fer étoient pour la ca-
erie. Les Soldats Romains portoient
core la cuirasse de fer, *cataphracta*. Mais
:ablez sous le poids de ces armes deffen-
es, ils demanderent à l'Empereur Gra-
n, & obtinrent d'en être déchargez,
nme le remarque Végéce, Liv. 1. ch.

Virgile [a] ne faiſoit pas difficulté d'avouer qu'ils étoient les maîtres à manier l'airain & le marbre, & à faire des ſtatuësqui ſembloient reſpirer & avoit la vie.

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, & vivos ducent de marmore vultus.

Vers ce tems là, en l'année 736 de Rome, [b] Publius Lentulus Conſul, dédia au Capitole deux têtes qui étoient admirées; l'une étoit l'ouvrage de Charés Grec; l'autre de Decius Romain: mais le Romain comparé au Grec, ſembloit n'avoir fait qu'une ébauche. Ce qu'on dit de Dédale, qu'il fit des ſtatuës qui marchoient & ſe remuoient, M. Dodwel l'explique de ce que cet habile Statuaire commença à ſeparer les jambes des figures, à leur étendre les bras, leur donner de l'action, & leur ouvrir les yeux: au lieu qu'auparavant ce n'étoit qu'un bloc de pierre, ou une piece de bois, avec quelques linéamens.

Aprés Néron les beaux arts déchurent de leur perfection: & Pline parle d'unZenodore que Néron appella de Gaule à Rome, comme du dernier Statuaire qui méritât de l'eſtime. Ce ſeroit néanmoins ſe tromper de prendre les paroles de Dodvvel, d'une

[a] *Æneid.* VI. 848. [b] *Plin. l.* 34. *c.* 7.

adence generale : & il se conserve en-
e d'excellens ouvrages des tems bien
terieurs à Néron.

Une autre preuve de l'antiquité du Bou-
er, est la forme simple des guidons. Sous
aian, & Marc Antonin les étendarts des
mains étoient déja en bannieres, & é-
ent ornez des images des Empereurs.
la est certain des étendarts des légions :
ais l'est il aussi des étendarts pour la ca-
lerie, qui n'auroient pû s'accommoder de
s pesantes bannieres qu'il falloit toûjours
nir droites ?

D'autres preuves sont que ces cavaliers
nt sans étriers ; que les casques n'ont
int de visieres, & laissent le visage sans
ffenses. Enfin il ne paroît point de croix
r les guidons, ni sur les armes ; ce qui
arque un tems que les Empereurs n'é-
ient pas Chrétiens.

Cent objections se presentent à l'esprit :
s Gaulois, si en effet c'est des Gaulois,
abillez & armez de même que les Ro-
nains ; point d'Infanterie qui étoit la for-
e des armées Romaines, & fort en usage
armi les Gaulois ; la balance avec le plat
hargé d'une épée qui semble pronostiquer
a victoire à ceux que M. Dodvvel prend
our les Gaulois, une Ville superbe en édi-
ices, nulle apparence du Capitole, où les
Romains s'étoient refugiez.

A la premiere objection il répond que
'ouvrier a représenté les Gaulois, non pas

D'où a pû venir ce nom *Barbaricariorum ?* Dodvvel au paragraphe 13 conjecture que les Soldats établis par l'Empereur Alexandre Sévére dans le païs conquis sur les Perses, à condition qu'ils se tinssent toûjours prêts à le deffendre contre les ennemis, s'appliquérent à avoir de belles armes. S'y étant donc rendus habiles, il s'en forma des atteliers à Constantinople & à Antioche. La premiere loi qui en fasse mention est de l'Empereur Valens.

Il dit au paragraphe 14, que la jeunesse Romaine depuis dix-huit ans jusqu'à trente servoit dans la cavalerie, & étoit commandée par d'anciens Officiers. Mais les Césars dès l'âge de 14 ans en prenant l'habit viril, *togam virilem*, étoient mis à la tête de cette jeunesse. *Principes juventutis.*

Dans les deux paragraphes suivans, il explique les figures ciselées sur le bouclier. C'est, selon lui, Brennus le Roi des Gaulois qui tient la balance, & qui par fierté a mis son épée dans l'un des plats, & dans l'autre plat est l'or, dont les Romains étoient convenus avec lui pour se racheter. Le Dictateur avec encore plus de fierté lui fait commandement par un de ses Officiers de se retirer. On disputoit, dit Tite-Live *, sur l'or que les Romains s'obligeoient de payer, & il n'étoit pas encore tout pesé,

* *l. 5. c. 48.*

quand le Dictateur survenant commanda aux Gaulois de se retirer. *Gallos summoveri jubet.*

Les aigrettes des casques font le sujet de trois paragraphes.

La sculpture de ce bouclier ne marque pour armes offensives de la Cavalerie que le coutelas recourbé & la lance : quoique Josephe [a] lui donne le carquois chargé de trois fleches ou davantage. L'Infanterie portoit une épée plus courte que le coutelas, & qui tranchoit des deux côtez. Telle est celle que Brennus a mise dans la balance, c'est ce que M. Dodvvell explique en cinq paragraphes, & en deux autres ce qui concerne les cuirasses. Les plus entendus en l'art de la guerre préféroient celles qui étoient faites de toile en plusieurs doubles, & trempées de vinaigre, en ce qu'elles suffisoient à arrêter les coups d'épées; qu'elles étoient moins pesantes & moins embarrassantes, & laissoient la liberté du mouvement. Cependant la milice Romaine a varié sur ce point en divers tems, s'étant armée de cuirasses de fer, de cuirasses qui sous un tissu de lin ou de laine, étoient chargées de petites plaques en formes d'écailles; & pour l'ornement ces écailles étoient dorées. Ces sortes de cuirasses étoient nommées *cataphractæ.* Tacite [b] remar-

[a] *l. 3. belli Jud. c. 4.* [b] *l. 1. hist.*

que que les Roxolans dans une irruptio qu'ils firent, en étoient couverts, & que cela leur nuisit. L'Empereur Alexandre dans une lettre au Senat en dit de même des Perses. Les Poëtes en font souvent mention comme Virgile *.

Loricam consertam hamis auroque trilicem.

Ce que M. Dodvvell entend d'un triple tissu, avec des anneaux dorez, ou des écailles dorées.

Comme le Sculpteur n'a point mis de brides aux chevaux, c'est une occasion de remarquer qu'en quelques actions qui devoient être poussées vivement, les Romains ôtoient la bride à leurs chevaux : & c'est ainsi qu'ils combattirent contre les Tarquins, les Samnites, les Celtibériens. Les Numides ne bridoient jamais leurs chevaux, & les conduisoient avec la baguette.

Depuis le 30 paragraphe jusqu'au 40, c'est la description de l'habillement des Soldats Romains, aux uns elle paroîtra curieuse, aux autres ennuyeuse. Les deux derniers contiennent une briéve description de la ville de Rome. M. Dodvvell avoit dessein de pousser plus loin cet ouvrage, & la mort l'arrêta.

La conjecture de M. Hearne paroît fort vraisemblable, que ce bouclier n'a pas été travaillé pour servir à l'armée & dans les combats, mais pour être mis dans un temple ; que c'est un bouclier votif.

* *Æneid. III. v. 467.*

ARTICLE CXLIX.

DE ARCANO KETHIB ET KERI Libri duo, pro vindicandâ S. Codicis Hebrai integritate & firmandâ locorum plus octingentorum explicatione, contra Lud. Cappellum, Isaacum Vossium, Valtonum, & asseclas eorum, scripti à Matthæo Hillero Logices, Metaphysices, & Linguarum Orientalium in Academiâ Tubingensi Professore publico. Tubingæ sumptibus Georgii VVilhelmi Kühn Bibliopolæ Ulmensis excudebat Joh. Cunradus Reis. 1692. in-12. pp. 440. *Le Secret du Kethib & du Keri en deux livres, pour défendre l'integrité du Texte Hebreu, & l'explication de plus de huit cents endroits de l'Ecriture, contre Loüis Cappel, Isaac Vossius, Valton, & leurs adhérans, par M. Matthieu Hiller Professeur public de Logique, de Metaphysique, & des Langues Orientales dans l'Université de Tubinge.* A Tubinge, chez Jean Conrad Reis, aux frais de George Guillaume Kühn, Libraire d'Ulm 1692. *in*-12. *pp.* 440.

ON promit au mois d'Octobre de donner un extrait de cet ouvrage, quoique lus ancien que nos Memoires. La liaison u'il a avec la Grammaire Hebraïque, ont nous parlions alors, & l'envie que ous avons de faire part au Public d'un

Livre si singulier, dont aucun Journal n'a parlé, furent les motifs de la promesse dont on va s'acquiter.

On entend par le Keri Kethib, les mots autrement *leûs* dans la marge, & autrement *écrits* dans le texte des Bibles hebraïques. C'est une enigme qui a donné bien de l'embarras aux Critiques les plus versez dans la Massore. Abrabanel attribuë le Keri à la correction d'Esdras, & le Kethib à quelque dessein mysterieux, ou même à l'erreur des Auteurs sacrez. R. Salomon Ben Adrat, & R. Jacob Ben Chajim, dont le sentiment perd un peu de sa dureté, par les adoucissemens d'Elie le Levite, ont eû recours au mystere & à la Tradition Mosaïque de Sinai הלכה למשה מסיני. R. David Kimchi, & R. Ephodée prétendent que les exemplaires de l'Ecriture s'étant trouvés fort corrompus après la captivité de Babylone, Esdras, ou les Docteurs de la grande Synagogue en firent la revision: & que lors qu'ils furent arrêtez par quelque doute, ils se contenterent de mettre en marge la correction, sans oser toucher au Texte. Enfin l'opinion que nous voyons la plus reçûë parmi les Ecrivains Chrétiens, & qui a eû des Partisans parmi les Rabbins mêmes, ne cherche point d'autre origine du keri kethib que les causes ordinaires de toutes les variantes leçons: c'est-à-dire, la temerité, l'ignorance, ou la negligen-

re des Copistes ; mais avec cette differen-
ce, que les uns la font remonter jusqu'au
tems d'Esdras , & que les autres la rab-
baissent jusques après la naissance du Chris-
tianisme.

Mr Hiller n'a pû goûter des sentimens,
qui supposent dans le Texte Hebreu des
mysteres frivoles, ou des fautes grossie-
res ; & qu'on ne pourroit soûtenir dès-
lors sans une espece de superstition ou de
sacrilege. Pour éviter ces deux extrê-
mitez, il forme un nouveau plan, qui
réduit le keri kethib aux regles les plus
exactes de la Critique. L'execution de
son dessein a paru si penible & si heureuse
à VVageinselius, qu'il n'a pas fait dif-
ficulté de dire (*a*), que le sçavant Pro-
fesseur de Tubinge a surpassé lui seul
tous les travaux des Massorethes, & que
son ouvrage tient quelque chose de l'inspi-
ration. Il le divise en deux livres ; dont
le premier contient les principes démon-
trez ; & le second les explications metho-
diques du keri kethib.

Quoique Mr Hiller ne pousse pas sa
prévention pour la Massore, jusqu'à l'at-
tribuer à Moïse avec les Thalmudistes : il
la croit neanmoins fort ancienne. La seule
preuve qu'il donne ici de son antiquité, se
tend de quelques termes du Texte sa-
cré, auxquels on a substitué à la marge

(*a*) *Epp. ad Leibniz. & Hiller.*

des expressions plus honnêtes. Il trouv
cet argument aussi solide, qu'il a par
foible à Loüis Cappel (*b*), & sur tout a
P. Morin (*c*) qui le refute fort au long
Quoi qu'il en soit, rien ne lui paroît plu
raisonnable, que de fixer au tems d'E
dras l'époque de la Massore, dont le
keri kethib font partie. Ce n'est pas qu'
les regarde comme autant de corrections
qui prouveroient la dépravation du text
Ce seroit, selon lui, dégrader les Pro
phetes, & ravaler la verité Hebraïqu
Voici donc comme il conçoit la chose. Il pr
tend qu'Esdras au retour de la captivité f
la revision des Livres Saints; & que guid
par l'inspiration divine, il les examina
ou qu'il les transcrivit au moins deux foi
Quoi que l'inspiration le tint inviolabl
ment attaché au sens des Ecritures, el
ne se refusoit pas à la varieté de l'expre
sion. Ainsi il ne fit aucun changemen
dans les choses, mais dans les lettres
dans les mots. Il ajoûta; il retrancha
il transposa; & même il glissa du Cha
daïsme en quelques endroits. De-là vi
la diversité des mots, sans aucune dive
sité du sens, dans les exemplaires revûs
ou même écrits par Esdras. Du tems
ce fameux Scribe, ou peu de tems après
les Docteurs de la Grande Synagog

(*b*) *Crit. Sac. l. 3. c. 6.*
(*c*) *L. 2. exerc. 17. c. 9.*

composérent les symboles de ces leçons diverses, afin de les transmettre à la posterité par des copies fideles. Tels fûrent les Massorethes, selon Mr Hiller : telle fut l'origine du keri kethib & de toute la Massore.

On convient avec lui que les Prophetes ont exprimé differemment les choses, quand ils en ont parlé plus d'une fois : comme il le montre principalement par le parallele du 2. L. de Samuel, c. XXII. avec le Pseaume XVIII. où il compte plus de XC. differences. Mais il ne prouve pas l'application de ce principe au cas present, qu'il rend encore plus incroyable par les circonstances particulieres dont il l'a revétu. Il ne prouve pas même en general la revision des Ecritures qu'il attribue à Esdras, & qu'on pourra lui contester, pour les raisons qu'un sçavant & pieux Auteur a proposées dans un ouvrage recent (*d*). D'ailleurs, on peut lui demander, s'il a prétendu mettre sur le compte d'Esdras tous les keri kethib qui se trouvent dans les Prophetes contemporains, ou anterieurs ? Il le croyoit apparemment, quand il composoit ce Traité ; quoique depuis (*e*) il ait permis de croire que les Prophetes mêmes, aussi-bien qu'Esdras, avoient laissé des variantes

(*d*) *Calm. Dissert. in Esdr.*
(*e*) *Onom. Sac. p. 6.*

leçons, dans leurs originaux de la premiére & de la seconde main. Enfin, on jugera qu'il s'expose ici à toutes les difficultez qu'on a faites contre l'antiquité des points voyels ; & c'est assûrément s'exposer beaucoup. Mais venons au corps de l'Ouvrage.

Dans le nouveau systême, le kethib est un symbole artificiel dont les consonnes & les voyelles prises séparément representent deux mots, qui se trouvoient autrefois en differens exemplaires, & qui reviennent au même sens. Ainsi שׁוֹחָה *Jerem.* XVIII 22. exprime par ses consonnes שׁוּחָה *fovea*, & par ses voyelles שִׁיחָה *fovea.* Le keri n'est que l'un ou l'autre des mots differens, qui se lisoient autrefois en differens exemplaires, & dont les consonnes ou les voyelles sont exprimées dans le symbole du Texte. Ainsi, comme שִׁיחָה & שׁוּחָה se lisoient en divers manuscrits; les voyelles de שִׁיחָה & les consonnes de שׁוּחָה ont composé le symbole שׁוֹחָה.

Or il y a deux sortes de kethib. Le premier, que nôtre Auteur appelle kethib *effable*, est celui dont les consonnes forment par elles-mêmes un mot regulier ; comme אחרו כ׳ אַחֲרָיו *post hunc* ; אַחֲרָיו ק׳

post hunc. Le second, qu'il appelle kethib *ineffable*, est composé de deux leçons dont les voyelles sont incompatibles avec les consonnes du symbole ; comme מַלְךְ qui se résout en הַמֶּלֶךְ & מַלְכָּה *Rex* ; parce qu'en Hebreu on ne peut pas commencer une syllabe par une voyelle. Il y a aussi deux sortes de keri. Le *litteral* contient la leçon, dont les consonnes sont dans le Texte ; & les voyelles dans l'esprit ; comme פְּטוּרִים *immunes*. Car ses consonnes sont dans le symbole du Texte פְּטוּרִים 1. *Chron.* IX. 33. & ses voyelles, c'est-à-dire le scheva & le double chirek gadol, doivent être supplées par la pensée, selon l'analogie grammaticale. Le *vocal* contient la leçon dont les consonnes sont dans la marge, & les voyelles dans le Texte ; comme פְּטוּרִים *immunes* : dont les voyelles, c'est à-dire le scheva, le schourek, & le chirek gadol, sont dans le symbole textuel פְּטוּרִים.

Mais il faut remarquer que les consonnes du keri vocal s'expriment, ou dans la marge avec la lettre ק : ou, si c'est un kethib *effable*, dans le texte : ou bien on les indique par le mot marginal יָתִיר i. e. *redundans.* On voit par exemple *Jerem.*

xxv. 7. le kethib *ineffable* הכעסוני à la marge duquel on lit יתיר ו׳ i. e. *redundat vav.* Quel est le sens de cette Notte? Le voici. Si vous retranchez la lettre vav du symbole הכעסוני: vous aurez pour leçon marginale ou keri vocal הכעסני *provocare me*; & pour keri litteral הכעיסני avec un chirek gadol, *provocare me.* Ajoûtons que quand les Massorethes ont voulu marquer une leçon, qui sans être pour cela vicieuse n'exprimoit pas une consonne quiescente qu'une autre leçon exprimoit, ils se sont servi de la note marginale חסר i. e. *deficiens*; comme חסר יוד חסר א׳: &c.

Les Sçavans sont sans doute surpris, que les mêmes mots composent des symboles differens en differens endroits des Livres Saints. D'où peut venir cette varieté? Est-ce l'effet du hazard? Si l'on en croit M. Hiller, la preference qu'on donne alors à une leçon dans le kethib, vient de la préeminence des exemplaires. Car quoi qu'ils fussent également authentiques, cependant l'antiquité ou la pluralité a obligé les Massorethes de changer les kethiban des diverses leçons qui revenoient en plus d'un endroit de l'Ecriture. C'est pour marquer cette prerogative que M. Hiller appelle *Leçon* A, celle qui a la

preference dans le texte, & *Leçon* B celle qui ne l'a pas. Un exemple éclaircira cet article. Dans Josué xix. 29. les Massoretes voyoient une varieté de leçon en differens exemplaires. L'un, qu'ils jugeoient le meilleur (non parce qu'il étoit plus correct, mais vrai-semblablement parce qu'il étoit plus ancien) lisoit וְהָיוּ *& fuere* : & l'autre lisoit וְהָיוּ *& fuere.* De ces deux leçons, dont la premiere est selon nôtre Auteur la leçon A, & la seconde la leçon B, ils formerent dans le texte le symbole וְהָיוּ & ils marquerent dans la marge le keri וְהָיוּ ק. Ainsi dans Josué le symbole וְהָיוּ donne pour keri litteral וְהָיוּ L. A. & pour keri vocal ou marginal וְהָיוּ L. B. Mais ayant trouvé dans l'exemplaire A de Jeremie xviii. 23. la leçon וְהָיוּ & dans l'exemplaire B la leçon וְיִהְיוּ : ils ne se servirent plus du symbole וְהָיוּ quoiqu'il contienne dans Josué les mêmes mots qui se retrouvent dans Jeremie. Ils formerent le symbole וְהָיוּ avec le keri marginal וְיִהְיוּ ק. Ainsi dans Jeremie, le symbole וְהָיוּ donne pour keri litteral וְהָיוּ L. A. & pour keri vocal וְיִהְיוּ L. B. Il se pre-

sente ici une difficulté qu'on peut opposer à M. Hiller. Il attribuë à la revision d'Esdras les variantes leçons contenuës dans les kethiban : & les kethiban qui les contiennent, au soin de la Grande Synagogue. Si cela est, comment se peut-il faire que certains exemplaires ayent merité la preference par l'antiquité ou par la pluralité : puisque de son aveu, ces Maîtres de la Grande Synagogue ont vécu avec Esdras, ou l'ont suivi de près ?

Ces notions étant posées, M. Hiller vient aux regles qu'il pretend avoir été observées par les Massorethes dans la composition des symboles. Elles sont simples, naturelles, & degagées de toute exception. La regle fondamentale est, que les voyelles de la leçon B étant placées sous les consonnes de la leçon A, forment communément le symbole ou kethib, surmonté d'un petit cercle dans le texte. C'est pourquoi si les voyelles sont les mêmes dans les mots, que le kethib doit representer, c'est ordinairement un kethib *effable*; si elles sont differentes, c'est un kethib *ineffable*. Mais l'un & l'autre se divise en plusieurs especes, dont le dénombrement seroit trop long. Deux exemples nous suffiront pour faire l'application de la regle generale. 1°. Il y a kethib *effable*, lorsque le sens demeurant le même, il se fait une permutation des consonnes *vav*, *aleph*, ou *he*, dans la leçon mar-

ginale; sans qu'il y ait pour cela de difference dans les voyelles. Ainsi les Massorethes comptent XVIII. endroits de l'Ecriture dans lesquels לא ou לוא, qu'on prend ailleurs pour *Non*, est écrit pour לו qui se prend toûjours pour *Ei.* Alors le kethib *effable* לא a la même signification que le keri marginal לו dont il a la voyelle ֹ comme on peut voir en ces paroles

לא אהיה ואתו אשב 2. *Sam.* XVI. 18. que la Vulgate traduit fort bien suivant le keri לו : ILLIUS *ero & cum eo manebo.* Arias Montanus, qui s'écarte ici de tous les Interpretes, en traduisant le kethib לא par une negation, est solidement refuté par nôtre Auteur. Il est vrai qu'on peut lui faire à lui-même une objection assez specieuse. C'est que si l'on se permet de prendre לא pour לו : il semble qu'on ouvre un grand champ aux corrupteurs de l'Ecriture, qui pourront à leur gré changer la negation en affirmation. Mais M. Hiller répond que la diligence des Massorethes a prevenu cet inconvenient, en marquant exactement *Exod.* XXI. 8. les endroits où לא est mis pour לו. Ce sont des bornes, dit-il, que la temerité ne peut passer. Cette réponse est sans replique dans les principes de M. Hiller, qui donne au keri kethib le privilege de l'inspiration; Mais il s'en faut bien que tous les Critiques soient ici de son sentiment. Ils aime-

ront mieux opposer à la temerité, la sui du discours, les anciennes versions, & confrontation des Manuscrits, que la dil gence pretenduë des Massorethes. 2. L'ap plication des voyelles de la leçon B au consonnes de la leçon A, produit souvei aussi des kethiban *ineffables*. On y pei rapporter les mots indecens quand le mots decens, qui les remplacent en mai ge, ont des voyelles differentes. Ainsi trou vons-nous le kethib *ineffable* שֵׁינֵיהֶם 2. *Reg.* XVIII. 27. dont la leçon B, o keri marginal est מֵימֵי רַגְלֵיהֶם *aquas pe dum suorum*, & la Leçon A ou keri lit teral שֵׁינֵיהֶם *urinam suam*. Sixtinus Ama ma avouë qu'il ne sçait pas quelles voyel les il faut donner aux consonnes du text selon l'analogie : parce qu'on ignore s'i faut dire en Hebreu שַׁיִן ou שֵׁין *urina*. Mais il se trompe. Car il est hors d doute qu'il faut écrire שֵׁינֵיהֶם dont le sin gulier שֵׁין viendra de שָׁנָה *mutavit* : com me קֵין *possessio* de קָנָה *possedit* & יֵין *vi num* de יָנָה *oppressit vi aut fraude*. Ajoûtez à cela, que non-seulement שֵׁין n'a point de racine dans l'Ecriture, mais même qu'on ne trouve pas de mot semblable qui puisse aider à la découvrir. Après tout,

on ne croit pas que nôtre Auteur ait regardé les termes indecents remplacez par des expressions plus modestes, comme autant de variantes leçons. Il y a plus de raison de les attribuer à la delicatesse des Massorethes, qu'à la diversité des exemplaires.

M. Hiller passe aux regles particulieres. J'en choisis une de quatorze qui sont employées à montrer l'usage des voyelles longues ou bréves dans la structure des symboles. Cette regle nous apprend que la lettre joth mediane se change en vav, ou se transpose dans le kethib: quand elle s'est trouvée quiescente après un chirek, ou un tzere, dans une des deux leçons. Ainsi par une conversion du joth en vav, le kethib צלול *Jud.* VII. 13. exprime צליל L. B. *tostum* & צלל L. A. *tostum*. De même aussi par une transposition du joth, le kethib והאראיל *Ezech.* XLIII. 16. represente והאריאל L. B. *&* *Ariel*, & והאראל L. A. *& Ariel*: qui se prend ici selon M. Hiller pour *Fossa Dei*, quoi qu'il se prenne pour *Leo fortissimus* 2. *Sam.* XXIII. 20. Il ajoûte que le mot ארי qui entre dans la composition d'*Ariel* a deux significations, suivant la Note des Massorethes sur le *Ps.* XXII. 17.

& il ne doute pas que ce ne soit *Leo*
Fossa. Ses preuves sont que אֲרִי vient
ארה *carpere*, *fodere* : que la significati
de *fodere* paroît dans מְאוּרָה participe
pyhal, le schourek prenant la place
kibbuts pour suppléer le dagès exclus
que מְאוּרָה veut dire *fossa*, ou *effo*
specus, chez Isaïe xi. 8. & que du verb
ארה on a formé en Chaldaïque אריה o
אֲרִיתָא *stagnum* ou *fossa* dans le Pseaum
cvii. 35. puisque אריה se forme aussi re
gulierement du masculin אֲרִי que בִּכִית
fletus du synonyme בְּכִי & שְׁבִית de שְׁבִי
captivitas. Si cette conjecture a lieu, d
nôtre Auteur, on pourra desormais tra
duire ainsi le verset 17. du Pseaume xxi
qui a tant tourmenté les Critiques : *Co*
tus malignantium circumvenerunt me
SICUT FOSSA כָּאֲרִי *sunt manus me*
& pedes mei. Cette traduction revien
assez au sens de la Vulgate & des LXX
FODERUNT *manus meas & pedes meos*
ὬΡΥΞΑΝ χεῖράς μου καὶ πόδας. Mais il
a bien de l'apparence que les Auteurs d
ces deux Versions ont lû כָּאֲרוּ ou כָּרוּ
qui veut dire à la lettre *Foderunt*, ὤρυξαν
Aussi le Restaurateur de la Massore, dan

sa Note sur les mots qui ont א devant ר, avoue-t-il de bonne foi qu'il a vû des Livres très-corrects, où l'on trouvoit כארו *foderunt* dans le texte, & כארי *sicut leo* dans la marge: בקצת ספרים מדויקים מצאתי כתוב כארו וקרי כארי. R. Isaac, qui se convertit au Christianisme, avoit aussi lû כארו dans un ancien exemplaire: & Lindanus l'avoit trouvé pareillement dans un très-ancien manuscrit d'Angleterre. (*f*) Il paroît même que M. Hiller s'est repenti d'avoir traduit le Kethib d'Ezechiel par *Fossa Dei*, & de lui avoir donné pour leçon A הַאֲרָאֵל au lieu de הַאֲרָאֵל. Car voici comme il se corrige lui-même dans un ouvrage posterieur (*g*), sans nous en avertir: הַאֲרִאֵיל *Designat altaris nomina apud Ezechielem. Unum fuit* הַאֲרִיאֵל Ha'ari'el, *id est*, Leo Dei, *hostiarum heluo.* Alterum הַאַרְאֵל Ha'ar'el, *ejusdem significationis. Si scriberetur symbolum* הַאֲרוֹאֵל: *una unius codicis scriptio fuisset* הַאֲרִיאֵל *cum joth, altera* הַאֲרְאֵל *sine joth.* Mais M. Hiller a donné depuis (*h*) dans une autre conjecture. Il veut que

(*f*) *Morin l.* 2. *Exerc.* 12. *c.* 2.

(*g*) *Onom. sac. p* 8. *an.* 1706.

(*h*) *Syntag. Hermen. Diss.* x. *an.* 1711.

אֲרִי se prenne aussi pour *Præsepe vel Præ*
sepium clathris aut paxillis perforatum
Falisca. C'est pourquoi il traduit אֲרִיאֵל
Focus Dei clathratus seu reticulatus, o
bien *Præsepium unde victimas Deo litata*
ignis carpserit : & כָּאֲרִי *ut clathris perforat*
Falisca sunt manus meæ & pedes me
Nouvelle inconstance de l'Auteur, qui suf
firoit seule pour rendre son explicatio
suspecte : quand même on fermeroit le
yeux sur son peu de rapport, non-seule
ment avec les playes du crucifiment, mai
encore avec les plus anciennes versions du
texte Hebreu.

Le sçavant Auteur traite ensuite, d
l'union des mots séparez, de la séparation
des mots unis, & de la transposition de
lettres serviles. Bornons-nous à la regle
XIV. qui nous apprend, que si la derniere
partie de la leçon B exprime toute seule la
leçon A, la premiere partie de la leçon B
se sépare de la derniere, par une lettre
finale, ou par quelque intervale. Ainsi le
mem fermé dans le symbole לםרבה *Isai*
IX. 6. nous donne לְמַרְבֵּה L. B *ampli-*
tudini principatûs & paci nullus erit finis
& רַבָּה L. A. multiplicatus est *principa*
tus, &c. qui est la leçon suivie par le
L X X. Μεγάλη ἡ ἀρχὴ αὐτȣ̃. On peu

juger par là quel cas il faut faire des mysteres que les Juifs & les Chrétiens ont crû voir dans cette seule lettre d'Isaïe. Ajoûtons un exemple des intervales au milieu des mots. Nous lisons 2. *Chron.* xxiv. 6. בְּהַר־בְּתֵיהֶם סָבִיב : ce qui represente בְּחַרְבֹתֵיהֶם L. B. *in desertis locis eorum circumquaque*, & בְּתֵיהֶם L. A. *locis eorum circumquaque*. Il est vrai que dans la leçon A, le beth servile est retranché. Mais il arrive souvent de le supprimer devant un autre beth : & cela s'accorde avec la traduction des LXX. ἐν τόποις αὐτῶν κύκλῳ.

Les Massorethes ont encore employé d'autres symboles, pour apprendre que certaines lettres ou certains mots manquoient en quelques exemplaires. Ils ont indiqué ce manquement par des consonnes sans voyelles, par des voyelles sans consonnes, ou par des points superflus audessus des mots. 1°. Les consonnes sans voyelles signifient que le mot se trouvoit dans l'exemplaire A, & qu'il étoit absent de l'exemplaire B. C'est ce que les Rabbins appellent כתיב ולא קרי *scriptum & non lectum* ; comme *Jerem.* xxxviii. 16, את אֲשֶׁר עָשָׂה־לָנוּ : dont la leçon B est אֲשֶׁר עָשָׂה־לָנוּ, & la leçon A,

אֵת אֲשֶׁר עָשָׂה־לָנוּ vivit Dominus *qui fecit nobis*, *&c.* Sur quoi M. Hiller fait une remarque qui a échappé aux Grammairiens ; c'est que אֵת près de אֲשֶׁר montre que אֲשֶׁר est au nominatif : ce qui paroît assez extraordinaire. 2°. Les voyelles sans consonnes marquent un mot absent de la leçon A, & exprimé dans la leçon B. C'est ce que les Rabbins appellent קְרִי וְלֹא כְתִיב *lectum & non scriptum* ; comme *Ruth.* III. 17. כִּי אָמַר : dont la leçon B est כִּי אָמַר אֵלַי *dicebat enim mihi*, & la leçon A כִּי אָמַר *dicebat enim*. Les LXX. ont suivi la leçon B. ὅτι εἶπε πρός με, & la Vulgate la leçon A *& ait* 3°. Les points superflus sur un mot entier font connoître qu'il étoit omis dans la leçon B, & qu'il se rencontroit dans la leçon A ; comme *Num.* III. 39. וְאַהֲרֹן. Car ce symbole represente ces deux leçons : פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה. L. A. *recensuit Moses & Aharon juxta os Domini* : & פָּקַד מֹשֶׁה עַל־פִּי יְהוָה L. B. *recensuit Moses juxta os Domini.* Mais si ces points superieurs n'affectent qu'une lettre, ils ne marquent que l'absence de cette lettre en la leçon B., & le changement des

voyelles qui suit de cette absence ; comme *Num.* IX. 10. רחקה qui donne pour L. A. בדרך רחוקה *in viâ remotâ* ; & pour L. B. בדרך רחוק *in viâ remotâ*. Car דרך est aussi de genre masculin. Cependant si les consonnes qui restent après le retranchement de la lettre ponctuée, ne peuvent former un mot, il les faut joindre au mot le plus prochain ; comme *Num.* XXI. 30. עד־נפח אשר עד־מידבה : d'où l'on aura עד־נפח אשר עד־מידבה L. A. *usque ad Nophacham quæ Medebam usque pertingit*, & עד־נפחא שער־מידבה L. B *usque ad Nophcham quæ Medebam usque pertingit.*

Après de si heureuses conjectures, que ne doit on point attendre de la sagacité de l'Auteur, sur les lettres majuscules, minuscules, & suspenduës ? Ce que le grand Buxtorf en a dit (*i*) d'après les Rabbins, ou de son chef, ne vaut pas assûrément ce que nous en apprend M. Hiller. Selon lui, les Majuscules sont employées pour marquer la diversité des voyelles, selon la diversité des exemplaires. 1°. Une voyelle longue se change en bréve : comme *Eccles.*

(*i*) *Comment. massor. p.* 152. *& seqq.*

VII. 1. טוב qui renferme ces deux leçons : טוֹב שֵׁם מִשֶּׁמֶן טוֹב *melior est fama unguento optimo* L. B. & מִשֶּׁמֶן טוֹב טֹב שֵׁם *melior est fama ung. opt.* L. A. où טֹב imite la forme de בז *sprevit* & de טח *obduxit.* 2°. Une voyelle bréve se change en longue ; comme *Deut.* VI. 4. שְׁמַע : dont la leçon B est שְׁמַע יִשְׂרָאֵל *audi Israël* : & la leçon A שָׁמֹעַ יִשְׂרָאֵל *audire* i. e. *audi Israël* : à moins qu'on n'aime mieux lire שְׁמַע *audi*, qu'on lit *Ezech.* XL. 4. 3°. Une voyelle longue se change en chateph ou voyelle très bréve ; comme *Exod.* XXXIV. 7. נֹצֵר : qui donne נֹצֵר חֶסֶד לָאֲלָפִים L. B. *Custodiens clementiam millibus* , & נְצֹר חֶסֶד לָאֲלָפִים L. A. *custodiendo clementiam millibus.* 4°. Une voyelle bréve se change en chateph ; comme *Esther.* IX. 29. ותכתב qui represente la leçon B en Kal וַתִּכְתֹּב אֶסְתֵּר הַמַּלְכָּה *& scripsit Esther Regina,* & la leçon A en pihel וַתְּכַתֵּב *& scripsit.* 5°. Un chateph se change en une voyelle

longue ; comme *Gen.* I. 1. בְּרֵאשִׁית : où la leçon B est בְּרַאשִׁית Ἐν ἀρχῇ ; & la leçon A בְּרֵאשִׁית Ἐν τῇ ἀρχῇ. 6°. Un chateph se change en bréve ; comme *Jos.* xiv. 11. כְּכֹחִי qui exprime כְּכֹחִי L. B. *ut robur meum*, & כַּכֹּחִי L. A. *ut robur meum*.

Nous avons vû que les lettres majuscules marquent la permutation des voyelles de differente quantité ; voyons maintenant comment les minuscules marquent le changement des voyelles, dont la quantité est la même. 1°. Une voyelle longue se met pour une autre longue ; comme *Levit.* I. 1. וַיִּקְרָא qui a pour leçon B וַיִּקְרֵא *& obvium se exhibuit*, & pour leçon A וַיִּקָרֵא *& obvium se exhibuit.* Car M. Hiller prouve ici par des exemples que l'aleph se met souvent pour le he dans le verbe קָרָה *occurrit.* C'est pourquoi il veut qu'on ne traduise plus ainsi le commencement du Levitique, *vocavit autem Moysen* : mais plûtôt de cette maniére, *obviam autem venit Mosi* וַיִּקְרֵא אֶל־מֹשֶׁה : de même qu'on lit *Num.* xxiii.

4. וַיִּקָּר אֱלֹהִים אֶל־בִּלְעָם *obviam factus est Deus Bilhamo.* Mais quand même on passeroit à M. Hiller son principe sur les minuscules, ne pourra-t-on pas dire que les exemplaires, sur lesquels les LXX. & l'Auteur de la Vulgate ont travaillé, n'avoient point ici d'aleph וַיִּקְרָא: puisqu'il reconnoît lui-même que le nombre des minuscules n'est pas uniforme dans les exemplaires que nous avons encore aujourd'hui. Il n'y a donc point de réforme à faire dans la Vulgate qui lit, *Vocavit autem Moysen* : ny dans les LXX. qui traduisent, Καὶ ἀνεκάλεσε Μωυσῆν. 2°. Une voyelle bréve se met pour une autre bréve; comme *Gen.* II. 4. בְּהִבָּרְאָם dont la leçon B. est en niphal בְּהִבָּרְאָם *quandò creata fuerunt illa*, & la leçon A. en hophal בְּהָבְרְאָם *quandò creata sunt illa.*

L'explication des lettres suspenduës ne donne pas plus d'embarras à M. Hiller. Elle marque selon lui une transposition de mots en quelques exemplaires; comme *Ps.* LXXX. 14. יְכַרְסְמֶנָּה חֲזִיר מִיָּעַר qui nous presente ces deux leçons יְכַרְסְמֶנָּה חֲזִיר מִיָּעַר L. A. *suffodiet eam vineam porcus plusquàm sylvam:* & יְכַרְסְמֶנָּה

מִנְּעַר חֲזִיר L. B. *suffodiet eam plusquàm sylvam, porcus.* Mais on peut voir par cette interpretation, que M. Hiller s'écarte sans necessité de la Vulgate & des LXX. qui traduisent : *Exterminavit eam aper DE SYLVA.* Ἐλυμήνατο αὐτὴν σῦς ΕΚ ΔΡΥΜΟΥ. Au reste, nôtre Auteur ne s'arrête pas aux *Nun* renversez ; parce qu'il n'en trouve aucun dans le texte même, & que pour cette raison il ne leur donne pas autant d'autorité qu'aux symboles qui entrent dans la composition du texte sacré.

On a déja remarqué que le kethib se reconnoît assez par le petit cercle qu'il porte, & qui sert de renvoi au keri de la marge. Mais M. Hiller prétend en avoir trouvé un sans cette marque, & sans aucune leçon marginale : c'est le mot יְרוּשָׁלַם. Si on lui demande la cause de cette exception ; il répond qu'il étoit inutile d'employer en cette occasion les signes ordinaires des kethiban: parce que personne n'ignoroit du tems d'Esdras le nom ancien, ni le nouveau nom de Jerusalem, qui revient frequemment dans les Livres sacrez. Pour expliquer sa pensée, il observe que le mot יְרוּשָׁלַםִ contient trois leçons. Les deux premieres sont fondées sur l'analogie des voyelles : ce sont יְרוּשָׁלַם & יְרוּשָׁלַיִם. La troisiéme se

prend de l'analogie des consonnes, & c'est יְרוּשָׁלַם. 1°. On trouve יְרוּשָׁלַיִם écrit pleinement en plusieurs endroits de l'Ecriture : quoique les Grecs ne nous aient pas conservé cette leçon. Ce mot est composé du singulier יְרוּשָׁה *possessio*, & du duel שָׁלַיִם *tranquillitates*, qui vient du singulier שָׁלוֹ : comme si l'on disoit יְרוּשַׁת שָׁלַיִם ou יְרוּשׁ שָׁלַיִם *possessio, hereditas gemina pacis* : ou bien יְרוּשָׁה שָׁלַיִם *possessio* est *gemina pax* i. e. *possessio securissima, tranquillissima.* Au reste, il ne faut pas s'étonner que dans un mot composé, le שׁ souffre élision devant un autre שׁ. On en peut voir des exemples dans l'Onomastique sacré (*k*) de M. Hiller, 2°. Le mot יְרוּשָׁלֵם vaut autant que יְרוּשָׁא שָׁלֵם. Car שָׁלֵם est une contraction de שָׁלַיִם comme שְׁנֵים & שְׁתֵים l'est de שְׁנַיִם *duo* & de שְׁתַיִם *duæ*. L'usage de prononcer יְרוּשָׁלֵם depuis le tems d'Esdras, paroît assez par le mot Grec Ἱερουσαλὴμ, qui se voit si souvent dans les LXX.

(*k*) *Pag.* 422.

& dans

c dans le nouveau Teſtament. 3°. יְרוּשְׁלֵם.
'eſt établi dans le Chaldaïque, comme
ious l'apprenons des Livres d'Eſdras &
le Daniel. Les Grecs en ont fait Ἱερουσα-
λήμη, ou Ἱεροσόλυμα, que nous décou-
rons auſſi chez les Latins. Ainſi M. Hil-
er prétend qu'on a écrit יְרוּשָׁלַ͏ִם pour
aire connoître qu'il étoit permis de lire
יְרוּשָׁלַיִם *Jeruſchalajim*, ou יְרוּשָׁלֵם
eruſchalem, ſelon l'ancienne maniere des
Hebreux : ou bien יְרוּשְׁלֶם *Jeruſche-
em*, ſelon le langage Chaldaïque. Cepen-
ant il conjecture avec beaucoup de vrai-
emblance, que depuis la captivité de Ba-
ylone, on ne prononçoit plus *Jeruſcha-
ajim*: puiſque les Grecs qui pouvoient
crire Ἱερουσαλαΐμ, ou Ἱερουσαλὴμ, n'en
nt jamais uſé ainſi. Quoi qu'il en ſoit,
Auteur finit cette premiere partie par la
apputation des keri kethib. La choſe eſt
ſſez incertaine. Les differences de Ben
Aſcher & de Ben Naphtali, & celles qui
e trouvent entre les Bibles imprimées ou
nanuſcrites, qui ne s'accordent pas toû-
ours entre elles, ny même avec la Maſſo-
e, ſont les cauſes de cette incertitude.
Cependant M. Hiller donne quelque idée
e la grande Maſſore finale, & du calcul
éduit par Valton aprés Loüis Cappel,
'où l'on peut tirer quelque éclairciſſe-
nent ſur cette matiere.

La seconde partie de cet ouvrage contient deux principaux articles : le recueil des kethiban *ineffables*, qui n'avoient point encore été expliquez, & l'usage qu'on peut faire de l'artifice découvert par l'Auteur dans le keri kethib. Nous ne nous arrêterons pas au premier article. On en peut juger aisément par ce que nous avons déja dit. Rapportons neanmoins quelques exemples du chapitre V. où l'on traite des leçons, qui malgré la diversité de leurs racines, expriment la même pensée dans la suite du discours. 1°. A l'égard des noms : on lit 2. *Sam.* XI. 1. הַמְּלָאכִים & en marge יתיר א׳. On conçoit par là deux leçons : הַמְּלָכִים *Reges* & הַמַּלְאָכִים *Legati*. Mais au fond ces deux mots reviennent au même en cet endroit. Car M. Hiller prétend qu'il s'agit ici des Rois tributaires de Hadarezer, qui les faisoient servir en qualité de Lieutenans ou de Generaux : & que ce sont les mêmes qu'on appelle ailleurs *(l)* עַבְדֵי הֲדַרְעֶזֶר *Servi Hadarezeris*. Il n'y a pas moins de difference entre בַּיִת *domus* & בַּת *filia*. Cependant *Isai.* x. 32. le kétib הַר בֵּית־צִיּוֹן indique deux leçons, qui font ici le même sens : הַר בֵּית־צִיּוֹן : *mons Domûs Sion*, & הַר בַּת־צִיּוֹן *mons Filiæ*

(l) C. X. v. 19.

Sion. Sixtinus Amama a crû que dans le keth b יָדְ דֶּרֶךְ 1. *Sam.* IV. 13. la ressemblance des lettres avoit fait écrire יַךְ pour יַד qu'on lit en marge, & que les Massorethes trop respectueux pour leurs exemplaires, n'avoient osé corriger dans le texte une erreur si palpable. Mais sa conjecture porte à faux. Car ce symbole est l'expression abregée de ces deux leçons: יַד דֶּרֶךְ *manus* seu latus *viæ* : & יֶרֶךְ דֶּרֶךְ *latus viæ* ; ce qui forme la même idée,

19. A l'égard des verbes : le symbole וָאֵשֵׁב *Ezech.* III. 15. donne pour keri vocal וָאֵשֵׁב & *habitavi* : & pour keri literal וָאֶשְׁתֶּה *& habitavi*, de שְׁתָה qui signifie aussi la même chose en Chaldaïque. On lit *Prov.* XIX. 19. גְּרָל־חֵמָה : & ce symbole a pour keri vocal גְּדָל־חֵמָה *magnus esto excandescentiâ*, & pour keri literal גֹּר־לְחֵמָה *congrega ad excandescentiam*; car ce verbe se prend pour *congregare* dans Habacuc I. 15. & il est ici de la forme de שׁוּב *revertere* dans l'Exode IV. 19. C'est avec la même solidité que M. Hiller a fait voir dans la premiere partie l'accord des deux leçons renfermées dans le kethib *effable* לֹא אֶעֱבוֹד *Jerem.* II. 20.

dont le Keri marginal est אעבור. Car l
leçon A est לא אֶעֱבוֹר *non serviam*
& la leçon B לא אֶעֱבוֹר *non transib*
supp. Tigrim & Euphratem cum captivis
selon la pensée du sçavant Auteur qui l
confirme par les expressions d'Isaïe XLVII
2. & de Michée I. 11.

Jusques ici M. Hiller n'a fait que suivre les pas des Massorethes : & il se flâte de l'avoir fait si heureusement, que si les exemplaires sur lesquels ils ont composé leurs Kethiban, subsistoient encore de nos jours, on y trouveroit la démonstration de son systême. L'usage qu'il fait lui-même de ses principes, sera peut-être une nouvelle démonstration. Dans cette vûë, il entreprend de composer de nouveaux symboles, pour réünir les diverses leçons des Textes paralleles de l'Ecriture. Il choisit pour matiere de cet essai, la narration rapportée *Jerem.* LII. & 2. *Reg.* XXV. & pour faire une double épreuve de ses régles, il joint d'abord les voyelles du Texte de Jeremie aux consonnes du Texte des Rois. Par ces deux voyes, il trouve des Kethiban parfaitement semblables à ceux des Massorethes. Un seul exemple nous tiendra lieu de tous les autres. Je lis *Jerem.* LII. 4. בַּשָּׁנָה & 2. *Reg.* XXV. 1. בִּשְׁנַת. Si je joins les voyelles de la seconde leçon aux consonnes de la premiere,

je forme dans le texte le ſymbole ou kethib בִּשְׁנַהֿ qui donne pour L. A. ou Keri litteral la leçon de Jeremie בִּשְׁנָה *in anno*, & pour L. B. ou keri marginal, la leçon des Rois בִּשְׁנַת *in anno.* Mais ſi en renverſant l'ordre, je joins les voyelles de la premiere leçon aux conſonnes de la ſeconde, j'ai pour kethib בִּשְׁנָתֿ qui donne pour L. A. ou keri litteral la leçon des Rois בִּשְׁנַת *in anno*, & pour L. B. ou Keri marginal la leçon de Jeremie בִּשְׁנָה *in anno.* On pourroit par un ſemblable artifice compoſer des ſymboles qui marqueroient exactement les variantes leçons des Orientaux & des Occidentaux, qu'on n'a point encore réduites en Kethiban. Car ſuppoſons qu'on préfere la leçon des Occidentaux, & choiſiſſons un exemple. Les Orientaux, ou les Juifs de Babylone liſent 1. *Sam.* xv. 6. עִמִּי *mecum* : & les Occidentaux ou les Juifs de la Terre d'Iſraël liſent עִמּוֹ *cum eo.* Le ſymbole, ou Kethib עִמִּוֹ exprimera עִמִּי. L. B. *Orient.* & עִמּוֹ L. A. *Occid.* qui eſt en effet la leçon préferée par la Vulgate, & par les LXX. *cum eo*, μετ' αὐτοῦ. Aprés cela, on comprendra aiſément combien la méthode de

M. Hiller doit être utile pour rétabl[ir]
l'ancienne Massore, & même pour en[ri]-
chir la Langue Hebraïque. C'est pour [en]
convaincre ses Lecteurs, qu'il donne un [es]-
sai de corrections sur les leçons des Orie[n]-
taux qu'il produit avec leurs points voye[lles];
& qu'il fait le dénombrement de quant[ité]
de mots, omis jusques ici dans les D[ic]-
tionnaires, ou dans les Concordances [He]-
braïques, & découverts par l'analyse [du]
kethiban.

Un plus long détail n'est pas nécessa[ire]
pour mettre les Sçavans en état de jug[er]
de cet Ouvrage. Cependant s'il est perm[is]
de prévenir leur jugement, il semble qu'[on]
peut faire ce partage. L'Auteur donne u[ne]
grande vrai-semblance au systême genera[l]
des symboles; quoi qu'il ne fasse poi[nt]
l'application de ses principes aux Accen[s]
hébraïques, dont il ne parle pas: & qu'[on]
puisse lui disputer quelques-unes de s[es]
regles ou explications particulieres. Ma[is]
il ne donne aucune couleur à l'époque [de]
ces symboles, qu'il met sur le comp[te]
d'Esdras & des Docteurs de la Gran[de]
Synagogue. Tout se soûtiendra beaucou[p]
mieux, si l'on attribuë cet ingenieux a[r]-
tifice: non à l'Inspiration des Prophetes,
mais à la Critique des Rabbins poste-
rieurs.

ARTICLE CL.

DISSERTATION SUR LE NOM הוה *tirée de l'Ouvrage de M. Hiller.*

M. Hiller traite si au long du nom propre de Dieu יהוה & il en dit des choses si nouvelles en differens endroits de son Ouvrage, qu'on a jugé à propos d'en faire un Article séparé. Mais avant que d'expliquer le rapport de cet auguste nom avec la doctrine du Keri Kethib, il reprend la chose de plus haut, & il recherche la prononciation du Nom Tetragramme.

Abba Schaul a crû que quiconque prononceroit le nom יהוה seroit exclus de l'heritage futur. Peu s'en est fallu que Drusius n'ait égalé l'extravagance du Docteur Thalmudique, quand il a dit que ce seroit un blasphême que de proferer ce saint Nom. Mais M. Hiller leur demande, de quelle raison ils peuvent autoriser cette folle pensée? Pourquoi Dieu s'est-il imposé un nom: pourquoi l'a-t-il revelé aux Prophêtes: pourquoi a-t-il voulu qu'il fût écrit dans les Livres sacrez: si c'est un crime de le prononcer? Les Prêtres l'ont proferé dans le sanctuaire, les Docteurs dans les Synagogues, les Impies dans les blasphêmes: comme les Rabbins mêmes en conviennent. De plus on en trouve des vestiges certains dans l'Antiquité. Quelle difficulté peut donc nous arrêter ici? Certainement on a sçû, & on

a pû prononcer le nom יהוה : s'il est entré dans la composition des noms, & si les Interprétes l'ont alors exprimé par ses propres lettres. Or le fait est certain : si l'on en croit le sçavant Auteur. Car on dit יְהוֹאָחָז Ἰωαχὰζ, *Joachaz* : & non pas *Adonachaz* ; יְהוֹזָבָד Ἰωζαβὰδ, *Jozabad* : & non pas *Adozabad* ; יְהוֹרָם Ἰωρὰμ, *Joram* : & non pas *Adoniram*, qui se dit ailleurs (*a*) d'une autre personne. Mais sans rapporter ici les réponses de M. Hiller aux objections qu'on lui peut faire avec Loüis Cappel, pour montrer qu'à la tête des noms composez יהו n'est point tiré de יהוה : voici une reflexion de l'Auteur qui suffira peut-être pour décider la question. C'est que dans les mots synonymes on substituë quelquefois les autres noms de Dieu au dissylabe יהו. En effet יְהוֹיָקִם *Jehojakim* i. e. *Dominus-suscitabit*, 2. *Reg* XXIII. 34. est le même que אֶלְיָקִים *Eljakim* i. e. *Deus-suscitabit*, *Ibid.* אֲחַזְיָהוּ *Achazjahu* i. e. *tenuit* vel *cepit Dominus*, 2. *Reg.* IX. 23. est le même que יְהוֹאָחָז *Jehoachaz* i. e. *Dominus-cepit* vel *possedit*, 2. *Reg.* XIII. 9. יְכָנְיָה *Jeconja* ou כָּנְיָה *Conja* i. e. *diriget Dominus*, *Jerem.* XXIV. 1. & XXII. 2. est le même que יְהוֹיָכִין *Jehojacin* i. e. *Domi-*

(a) 1. *Reg.* IV. 6.

nus-confirmabit vel *disponet*, *Jerem.* 111. 31. Au reste, ce n'est point profaner le nom יהוה que de le faire entrer dans la composition des noms : puisque ces noms expriment une proposition qui a toûjours Dieu pour objet. Enfin, on peut ajoûter que le nom יְהוָֹה est regulier dans ses consonnes & dans ses voyelles. Il faut donc le prononcer comme il est écrit. Cette consequence est necessaire, & la preuve du principe est aisée. Tout le monde convient que יהוה vient de היה ou הוה *fuit*, *extitit* : & Dieu lui-même se nomme *Celui qui est.* (b) Cela veut dire sans doute, que Dieu seul est dans tous les tems : & c'est ce que M. Hiller découvre ingenieusement dans יהוה qui par un merveilleux artifice contient en abregé les trois differences du tems. Car ce nom (*c*) prend du futur son commencement, son milieu du present, & sa fin du passé : puisque יְהוָֹה JEHOVAH se résout naturellement en יְהִי־הֹוֶה־הָוָה JEhi-HOveh-haVAH i. e. *Erit-Est-Fuit.* N'étoit-ce pas la pensée de saint Jean (*d*), lorsque par une construction aussi extraordinaire qu'elle est propre à nous faire sentir toute la force du nom

(b) *Exod.* 111.
(c) *Onom. sac. p.* 249.
(d) *Apoc.* 1. 14.

יהוה, il s'est exprimé en ces termes : χάρις ὑμῖν καὶ εἰρήνη ἀπὸ ΤΟΥ͂ Ὁ ὢν καὶ Ὁ ἦν καὶ Ὁ ἐρχόμενος. Car les raisonnemens de Cappel (e) contre Fullerus sur cet endroit de l'Apocalypse ne prouvent rien contre M. Hiller.

Mais si le nom יְהוָֹה se doit prononcer à la lettre, pourquoi les anciens Traducteurs Grecs & Latins ne l'ont-ils jamais écrit ? Pourquoi l'ont-ils rendu par Κύριος, *Dominus* ? M. Hiller répond qu'il n'en faut point chercher d'autre cause, que la coûtume établie dans l'Eglise Judaïque de n'écrire ni de prononcer le nom propre de Dieu, que dans le langage hebraïque, hors duquel il ne signifie rien. Il appuye sa conjecture sur la conduite d'Esdras & de Daniel, qui n'ont jamais inseré dans leurs écrits le nom יהוה : quoi que la langue Chaldaïque fut trés-commode pour l'écrire, ou même pour former un mot semblable. Tel seroit, par exemple, le mot composé יְהוֹה. Car la premiere syllabe יְ se prendroit du futur יִהְיֶה *erit*, dont le segol venant à se trouver devant une voyelle longue se changeroit en scheva selon l'analogie. La seconde הֹ se prendroit du participe הֹוֶה *existens*. La troisiéme וֶה

(e) *Diat. de* יהוה *in Crit. sac. p.* 704.

se prendroit du préterit הֲוָה *fuit.* Ainsi l'on auroit dit en Chaldaïque יְהוָה pour יְהוֶה־הֹוֶה־הֲוָה *Erit-Est-Fuit* : comme יְהוָֹה se dit en Hebreu pour יְהִי־הֹוֶה־הָוָה.

Cependant Esdras & Daniel ont parlé avec plus de retenuë. Car pour conserver la pureté du dialecte Chaldaïque, ou plûtôt pour respecter le nom propre de Dieu, ils se sont également abstenus d'inserer le nom יְהוָה dans leurs écrits, & de lui substituer le mot יֶהֱוֶה dont la nouveauté auroit pû scandaliser les simples. Ils ont évité ces deux inconveniens, en se servant de diverses periphrases, qu'on peut voir chez M. Hiller. Il est vrai que les Targumnistes, Onkelos, & Jonathan ont été plus hardis. Mais ils ont eû de la réserve dans leur hardiesse même. Car n'ayant voulu ni écrire ni interpreter le nom יְהוָה : ils ont indiqué les noms Hebreux יְהוָה אֲדֹנָי par le symbole יְיָ : où le joth marqué d'un scheva exprime le commencement du nom יְהוָה & le joth précedé d'un camets represente la finale du nom אֲדֹנָי. C'est à leur exemple que les Rabbins ont employé cet autre symbole י״י ou bien ה׳ qui veut

dire, selon nôtre Auteur, יְהוָה אֱלוֹהִים אֲדֹנָי *DOMINUS*, *Deus Dominus*. On peut observer en passant que M. Hiller traduit lui-même יְהוָה par *Dominus*. Mais il le prend dans un sens bien different de la signification ordinaire : comme il nous en avertit ailleurs (*f*). L'étymologie qu'il donne au nom יְהוָה fait assez connoître sa pensée.

M. Hiller conclut de tout ceci que l'on doit prononcer litteralement le nom יְהוָה & qu'il a la prérogative de n'être employé que dans le langage hebraïque. Il lui en donne deux autres : c'est de se prononcer toûjours par ses propres voyelles, & de n'être jamais en construction. Car toutes les fois que le nom יְהוָה est accompagné d'une lettre servile, ou qu'il emprunte des voyelles étrangeres : c'est toûjours, selon nôtre Auteur, le symbole de deux noms divins, que le seul nom יְהוָה renferme. Il prouve ce sentiment par ce qu'alors les voyelles ne conviennent point aux consonnes : & que les differentes manieres dont on prononce ordinairement le nom יְהוָה dans ces deux cas, sont mani-

(f) *Onom. sac. p.* 252.

festement

festement vicieuses. Il ne veut donc pas qu'on dise pour יְהוָה *Adonaj* : mais *Jehòva*, DOMINUS ; ni pour בַּיהוָה *Badonaj*, ou *Bajhova* : mais *Badonaj jehova*, in-Domino DOMINO : ni pour שֶׁיהוָה *Schejehova*, ou *Scheadonaj* : mais *Scheadonaj jehova*, cujus Dominus DOMINUS : ni pour יֱהוִה *Jehovi*, ou *Elohim* : mais *Jehova-Elohim*, *DOMINUS-Deus*: ni pour בֵּיהוִה *Bejhovi*, ou *Belohim* : mais *Belohim Jehova*, *in-Deo DOMINO*. Ainsi ces paroles de la Genese xv. 2. אֲדֹנָי יֱהוִה veulent dire à la lettre Δέσποτα Κύριε Θεὲ, & Drusius n'a pas eu raison d'avancer que Κύριε n'étoit qu'une glose, que l'ignorance des Copistes avoit fait passer de la marge dans le texte des LXX. qui mettent ensemble Δέσποτα Κύριε.

Mais il y a deux remarques à faire. 1°. Lorsque des letires serviles, ou des voyelles étrangeres nous app.ennent que יהוה est un symbole composé de deux noms divins, on doit tellement le prononcer le premier, que jamais les lettres serviles ne l'affectent immediatement. C'est pourquoi nous avons rendu יֱהוִה par *Jehova Elohim* : & בֵּיהוִה par *Belohim Jehova*, 2°. Lorsque יהוה paroît être en

regime, on lui doit ajoûter un autre nom divin qui ſoit ſuſceptible de conſtruction. Ainſi נְאֻם אֲדֹנָי יְהוִה צְבָאוֹת ſe doit lire comme נְאֻם אֲדֹנָי יְהוָה אֱלֹהִים אֱלֹהֵי צְבָאוֹת *Dictum Domini, DOMINI Dei, Dei exercituum.*

Après tant d'éclairciſſemens, il reſte encore un mot plus difficile à examiner; c'eſt הַלְיהוָה *Deut.* XXXII. 6. Les Juifs, ni les Chrétiens ne diſent ici rien de raiſonnable. Car M. Hiller démontre par la ſeule écriture du mot dont il s'agit, que la prononciation de *Hal jhova*, *Ha Lejhova*, *Halladonaj*, ou *Halleadonaj*, eſt inſoûtenable. Comment faut-il donc prononcer cette leçon ſi embaraſſante? Si je ne me trompe, répond l'Auteur, c'eſt encore ici un de ces exemples, où il faut ſuppléer un mot ſupprimé, qu'on puiſſe accorder avec les voyelles du nom יְהוָה & avec le ſens du texte. Or il ne s'en preſente aucun, qui porte mieux ces deux caracteres que le pronom אֹתָה *illud.* Il eſt donc certain que le ſymbole הַלְיהוָה avec ce qui ſuit, ſe doit lire ainſi: הַלְאֹתָה יְהוָה תִּגְמְלוּ־זֹאת *An pro iſto beneficio DOMINO rependeretis hoc?* C'eſt apparemment ce qu'Onkelos avoit en vûë, quand il a dit: הָא קֳדָם יְיָ אַתּוּן גָּמְלִין

הדא *Hoc-ne coram Domino rependitis ipsum* ; où le mot composé הדא *hoc ipsum*, se trouve divisé en הה & דא.
C'est encore dans la même pensée que les LXX. ont traduit : Ταῦτα Κυρίῳ ἀνταποδίδοτε οὕτω λαὸς μωρὸς καὶ οὐχὶ σοφός ; Car c'est ainsi que M. Hiller veut qu'on corrige la ponctuation des Editions faites sur le Manuscrit du Vatican, où nous lisons Ταῦτα Κυρίῳ ἀνταποδίδοτε ; οὕτω λαὸς μωρὸς καὶ οὐχὶ σοφός.

La Massore marginale nous apprend que dans הליהוה les Juifs de Sore séparent le ה de ליהוה : que ceux de Nahardée séparent הל de יהוה : & que les autres exemplaires lisent הליהוה en un seul mot : לסוראי ה ליהוה להוד ליחוה להוד : לנהרדעאי הל להוד יהוה להוד : לספרי אחרין הדא מלתא Mais nous avons déja observé, selon les principes de Monsieur Hiller, que la séparation des lettres, ou des syllabes, est la marque de leur absence en certains exemplaires. Voici donc les leçons qu'on a voulu indiquer. Selon l'Academie de Sore : הֲלְאַתָּה יְהוָה תִּגְמְלוּ־זֹאת *Numquid pro illo, DOMINO rependeretis hoc ?* לְאַתָּה יְהוָה תִּגְמְלוּ־זֹאת *Pro isto, DOMINO rependeretis hoc ?* Selon l'Academie de Nahardée : הַלְאַתָּה יְהוָה תִּגְמְלוּ־זֹאת

An pro isto, DOMINO rependeretis hoc? תגמלו־זאת יהוה *DOMINO rependeretis hoc?* Enfin, selon les exemplaires qui n'ont point de séparation : הליהוה תגמלו־זאת *An Domino DOMINO rependetis hoc?* Cette derniere leçon vous fait comprendre pourquoi הליהוה est écrit dans nos Bibles par un *He* majuscule avec un pathach. C'est pour insinuer la permutation du pathach en chateph, selon une autre leçon, que nous venons de rapporter la derniere. Voilà comment M. Hiller se demêle des plus grandes difficultez. Il seroit à souhaiter qu'on eût d'une si bonne main un Ouvrage complet sur la Massore.

ARTICLE CLI.

NOUVELLES LITERAIRES pour le mois de Novembre.

D'ALLEMAGNE.

D'HELMSTAD.

LES Commentaires du fameux George Calixte sur les Prophêtes étoient restez dans l'obscurité de quelques Cabinets, M. Jean Ernest Schulembourg, Ministre de Quedlembourg les en a tirez pour les rendre publics, sous le titre : *De Scholæ Propheticæ.* Calixte a été, comme on sçait, le Chef des Lutheriens mitigez, qui se

rapprochent fort de l'Eglise Romaine, mais qui donnent dans une tolerance trop indulgente pour les autres Sectes : il avoit l'esprit net, & ses Ouvrages sont estimez. On a aussi imprimé ici un *Recueil des Dissertations Theologiques & Historiques de M. Jean André Schmid*, premier Professeur de cette Université.

M. Christophle Gaspard Hoppenstedt, Medecin & Mathematicien distingué, a inventé une machine, qui rend le systême de Copernic plus sensible qu'il ne l'est dans les autres machines travaillées sur le même dessein : elle marque le mouvement des planettes sur leur axe, aussi exactement, que leur révolution autour du Soleil; on y voit le mouvement des Satellites des planettes, & la terre y garde son parallellisme.

DE BERLIN.

M. des Vignoles travaille toûjours avec beaucoup d'application *à la Chronologie des Juges du Peuple de Dieu, & des Rois de Juda & d'Israël.* Il la commencera par une dissertation *de anno vetiri Chaldaico & AEgyptiaco*, où il traitera à fond de l'époque de la sortie d'Egypte.

DE VIENNE.

Le Pere Antoine Steyerer, Jesuite, donnera bien-tôt l'*Histoire de la Maison d'Autriche.* Il en établira la veritable origine, la suite, & tous les faits qu'il avancera sur des actes autentiques; il n'a rien épargné pour déterrer les plus cachez. Il donnera séparément *Les Eloges des Princesses de la Maison d'Autriche.*

Deux sçavans Benedictins, Freres, qui se nomment *Pés*, feront imprimer bien tôt, l'un, un Recueil d'Historiens de la Maison d'Autriche, qui n'ont point encore paru, *Scriptores inediti rerum Austriacarum* : L'autre, *Biblio-*

theca scriptorum Benedictinorum; la Bibliotheque des Ecrivains de l'Ordre de S. Benoist.

DE LIPSIC.

Les deux déclamations de M. Menkenius, contre les gens de Lettres Charlatans, ont fait du bruit, & ont même été supprimées, parce qu'il a peint trop au naturel quelques-uns de ces Charlatans. Son dessein sera approuvé de tout le monde. La charlatanerie devroit être bannie de la république des Lettres.

Le sçavant Auteur de ces déclamations, dont le zéle pour le Public n'est pas content du service qu'il lui rend dans les Journaux de Lypsic, dont il est le Directeur, a commencé à donner chaque semaine *des Nouvelles Litteraires en Allemand*. La traduction de la Gazette litteraire de la Haye, & quelques Articles curieux, fournis par les Sçavans de ce pays, composent ce nouveau Journal.

On a imprimé ici une ancienne Histoire de Silesie, *Primitiæ Silesiacæ, id est, Francisci Fabri vulgo Koccritz Sabothus, sive Silesia accessit programma Job. Fechneri ejusdem argumenti ex codice manuscripto cum impressis diligenter collato*.

Quand on ne lit que le titre d'une dissertation de M. George Rickterus, imprimée ici in-4°. on s'imagine qu'il soûtient un paradoxe fort étrange, *que le Soleil n'échauffe pas. De Sole quod Caloris vulgo tributi causa non sit brevis commentatio*, in-4°. 1715. Cependant l'Auteur ne dit rien dans cet Ouvrage que de fort commun; il avouë que le Soleil est cause de la chaleur: mais il y enseigne avec tout le monde, que les differens degrez de chaleur qui font la diversité des saisons, ont d'autres causes qui les déterminent. Un pareil titre entrera naturellement dans une troisiéme déclamation contre les doctes Charlatans.

NOUVELLES D'ITALIE.

DE FERRARE.

Deux Academiciens de cette Ville ont écrit l'un contre l'autre sur l'imitation des Anciens. Le Docteur Joseph Florentin Vaccari Gioa avoit publié une dissertation *dell' imitare gli autori specialemente Poëtici.* Le Docteur Jean Baptiste Zappata a critiqué cet Ouvrage dans un discours academique, qui a pour titre : *Della imitazione servile comentario di Giovam Battista Zappata Academico intrepido.*

Le Docteur Joseph Lanzoni a fait imprimer chez Bernardo Pomatelli un Ouvrage sçavant, qui plaît sur tout par la diversité des matieres qu'il traite. *Josephi Lanzoni adversariorum libri quatuor accedunt ejusdem viginti breves consultationes Medicæ.*

DE ROME.

Le Reverend Pere Thomas Marie Minorelli de l'Ordre de S Dominique, a desavoué par un Ecrit imprimé, un Libelle intitulé : *Examen des faussetez sur les cultes Chinois*, qu'un Imposteur a osé faire paroître sous son nom en Latin & en François. La calomnie est si mal concertée, qu'on donne dans le titre au R. P. Minorelli la qualité de *Missionnaire de la Chine*, quoique ce sçavant Religieux ne soit jamais sorti d'Italie.

DE FLORENCE.

Le 12 Tome des explications morales de l'Ecriture Sainte par le P. Ferdinand Zucconi, Jesuite, est imprimée depuis quelque tems. Ce Pere aprés avoir expliqué dans les onze Tomes précedens l'ancien Testament, commence dans ce-

lui-ci à expliquer le Nouveau Testament ; les premiers Tomes ont eû plusieurs Editions, & cet Ouvrage est generalement estimé : *Lezioni sopra la sacra Scrittura Composte e dette da Ferdinando Zucconi, Sacerdote della Compagnia de Gesu, tomo duodecimo e primo del Testamento Nuovo in Firenze per il Guiducci è Franchi 1714. in-12. si vendono dal Carlieri all insegna di San Luigi.*

D'ANGLETERRE.

Je ne sçai si je vous ai parlé d'un Livre curieux, & qui mériteroit d'être traduit en François : c'est une *description de Maroc, & de Fez*, que l'Auteur appelle *Barbarie Australe, ou Occidentale*. On ne sçait point son nom ; il a été long tems Esclave dans ce Pays, & il le décrit avec beaucoup d'exactitude ; on y apprend l'histoire de la famille qui y régne, & beaucoup de particularitez de la vie & des cruautez du dernier Roi Muley-Ismaël. C'est Monsieur Okley Professeur en Langue Arabe dans l'Université de Cambrige, qui en a déterré le Manuscrit. Un Prêtre Anglican veut rétablir la Discipline ancienne sur la Penitence : dans cette vûë, il a fait imprimer un in-4°. *sur la Discipline de la primitive Eglise pendant les quatre premiers siecles dans l'administration du Sacrement de Penitence, & sur les changemens qui sont arrivez dans la suite.* Il refute souvent le P. Morin de l'Oratoire, qui a traité cette matiere fort au long.

On a fait paroître *des Lettres d'Henri VIII. à Anne de Boulen*, copiées, dit-on, sur un manuscrit du Vatican. On les produit comme des preuves, que l'amour de ce Prince n'avoit qu'un but legitime ; elles ne le prouvent pas : la passion d'Henri VIII. s'y montre violente, criminelle, pleine d'esperance.

La nouvelle édition de la Biblioteque historique d'Angleterre, de M. Nicholson Evêque de Carlile, est fort augmentée. C'est un Livre excellent en son genre.

DE HOLLANDE.

DE LEYDE.

Monsieur de Thou a inseré dans son Histoire les Eloges des Sçavans de son tems. Depuis on les a imprimez séparément. Mr Teissier les traduisit en François, il y a plusieurs années; & il y ajoûta en forme de remarques tout ce qu'il pût recueillir de particularitez de la vie, & des Ouvrages de ces Sçavans. Le Public applaudit à ce travail; mais il étoit si défiguré par la negligence des Libraires, qu'il en perdoit beaucoup de son prix. Hack a donné une nouvelle édition de cet Ouvrage en quatre volumes, correcte, augmentée de plus d'un tiers, & retouchée dans chaque article; il y a joint *Tithœana*.

D'AMSTERDAM.

Les Vetstein ont fait une nouvelle édition *des Poësies spirituelles de Malaval*; & imprimé *Un état de la Suisse, traduit de l'Anglois de Mr Stanyan, Envoyé d'Angleterre auprés des Cantons.*

DE SUISSE.

DE ZURICH.

Monsieur Schevchzer continuë de donner en Latin *les nouvelles litteraires de Suisse.* Il promet un *Lexicon mineralogicum.*

DE GENEVE.

On a commencé dans cette Ville une Academie de Medecine ; elle se tient chez Monsieur le Clerc. Mr Butini en est Secretaire, & il en publiera le Journal.

DE LYON.

Mr Geminiani a consacré son talent pour la Poësie par l'usage qu'il en a fait. *La Synagogue & l'Eglise, Tobie & Judith*, lui ont fourni la matiere de quatre Poëmes de plusieurs chants. Plaignard vient de les imprimer, avec d'autres *Poësies Chrétiennes* du même Auteur.

DE PARIS.

Mr Mellier Tresorier de France, & Général des Finances en Bretagne, a fait imprimer chez Simart ces Memoires trés curieux *sur les Foys, & Hommages des Fiefs de la Province de Bretagne.*

Les Poësies Latines du Pere Sanadon sont en vente depuis un mois chez Barbou. Il pouvoit, s'il avoit voulu, nous les donner comme des pieces du tems d'Auguste, tirées de quelque manuscrit ; on n'y sent rien de moderne.

Mr des Bans a executé le projet que nous avions annoncé ; il a renfermé *les Principes du Droit naturel & de la Politique* dans un petit volume in-12. avec tant d'ordre & de netteté, que cette étude importante en devient beaucoup plus facile. Ce Livre se vend chez Giffard.

FIN.

TABLE.

ARTICLE CXXXIX. *Histoire generale de l'Empire du Mogol, depuis sa fondation jusqu'à present, sur les Memoires Portugais de Mr. Manouchi Venitien, par le R. P. François Catrou de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Jean de Nully, in-4°. pag. 2047

ARTICLE CXL. *Traité de la Gloire, par Mr de Sacy de l'Academie Françoise.* A Paris, chez Pierre Huët, au Palais, *in*-12. p. 2079

ARTICLE CXLI. *Oeuvres Françoises de Mr de Vieussens, dédiées à Nosseigneurs des Etats de la Province de Languedoc. Traité nouveau de la Structure, & des Causes du Mouvement naturel du Cœur, par Monsieur Raimond Vieussens.* A Toulouze, chez Jean Guillemette 1715. in-4°. p. 2127

ARTICLE CXLII. *Nouvelles Reflexions sur la prétenduë prophétie du Cardinal de Cusa.* p. 2153

ARTICLE CXLIII. *Lettre à Mr *** sur les Remarques Critiques faites contre la justification de la Translation de S. Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens.* pag. 2155

ARTICLE CXLIV. *Lettre Circulaire de Messieurs les Chanoines d'Amiens, touchant l'ouverture de la Châsse de S. Firmin.* Ibid.

ARTICLE CXLV. *Lettre sur un Article du Journal des Sçavans de Paris. Du Lundi 8. Avril* 1715. *où il est parlé des Reliques de S. Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens, à l'occasion de l'ouverture de la Châsse de ce Saint, faite le* 10. *de Janvier* 1715. pag. 2156

ARTICLE CXLVI: *Mandement de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque d'Amiens.* A Amiens, chez Charles-Caron-Hubault, Imprimeur, &c. in-4°. pag. 2166

ARTICLE CXLVII. *Des Communes mesures & racines communes des quantitez litterales. Par le Sieur Taneguy le Févre.* A Paris, chez Claude Jombert, *in*-12. pag. 2173

ARTICLE CXLVIII. *Henrici Dodwelli de Parma Equostri Woodwardiana dissertation. Dissertation sur le Boucher, à l'usage de la Cavalerie:* Par Henri Dodwel, à Oxfort, in-8°: p. 2177

ARTICLE CXLIX. *De Arcano Kethib, & Keri Libri duo, pro vindicandâ S. Codicis Hebræi integritate & firmandâ locorum plus octingentorum explicatione, contrà Lud. Cappellum, Isaacum Vossium, Valtonum, & sectas eorum, scripti à Matthæo. Hillero Logices, Metaphysices, & Linguarum Orientalium in Academiâ Tubingensi Professore publico.* Tubingæ sumptibus Georgii Wilhelmi Kühn Bibliopolæ Ulmensis

excudebat Joh. Cunradus Reis. 1692 *in-12. p.* 440. *A Tubinge, chez Jean Conrad Reis, aux frais de George-Guillaume Kühn, Libraire d'Ulm,* 1692. *in-12.* pp. 440. pag. 2187
ARTICLE CL. *Dissertation sur le nom de* יהוה *extraite du Livre de Mr Hiller de Arcano.* p. 2217
ARTICLE CLI. pag. 2226

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'Helmstadt. Ibid.
De Berlin. p. 2227
De Vienne. Ibid.
De Lypsic. p. 2228
De Ferrare. p. 2229
De Rome. Ibid.
De Florence. Ibid.
D'Angleterre. p. 2230
De Leyde. p. 2231
D'Amsterdam. Ibid.
De Zurich. Ibid.
De Geneve. p. 2232
De Lyon. Ibid.
De Paris. Ibid.

Errata pour le mois de Novembre 1715.

PAGE 2050, *ligne* 2. *lisez*, le rejetter.
Page 2055, *l.* 13 *lisez*, le Mogol arma puissamment.
Ligne 16. *ôtez*, qui.
Page 2056, *lisez deux fois* Ramcing.
Page 2059, *lig.* penultiéme, *lisez*, se perdit.
Page 2061, *lig.* 2. *lisez*, menacé.
Page 2063, *lig.* 22. lisez, *pechor:*
Page 2065, *lig.* 12. *lisez*, songea à opprimer.
Page 2071, *lig.* 5. *lisez*, acquir.
Page 2082, *lig.* 16. *lisez*, il regarde.
Page 2083, *lig.* 11. *ôtez*, le.
Page 2085, *lig.* 4. *lisez*, auxquels il faut.
page 2114, *lig.* 14. *lisez*, enracinés.
page 2118, *lig.* 3. *lisez*, c'est être.
page 2125, *lig.* 18. *lisez*, l'éprouver.
page 2131, *lig.* 21. *lisez*, ses cavitez.
page 2146, *au commencement de la* 13. *ligne*, *mettez*, coulent.
page 2154, *lig.* 27. *lisez*, écoulez:
page 2167, *lig.* 16. *lisez*, parloit.
page 2168, *lisez*, composées.
page 2178, *lig.* 14. de 14. onces, *lisez*, de 41. onces.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1715.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1715.

ARTICLE CLI.

EXPLICATION SIMPLE, LITTERALE & Historique des céremonies de l'Eglise. Par Dom Claude De Vert, Trésorier de l'Eglise de Clugny en la Province de France & Vicaire General de son A. E. Monseigneur le Cardinal de Boüillon. Deux tomes 3, & 4, contenans l'explication des rubriques de la Messe. A Paris, chez Florentin de Laulne rüe S. Jacques à l'Empereur *in* 8°. tome troisiéme pages 502. tome quatriéme pages 702.

NOus avons donné l'extrait du premier tome de cet ouvrage dans nos Memoires du mois d'Août mil sept cens six. L'extrait du second vo-

lume eſt dans les Memoires du mois de Juin mil ſept cens huit, & l'éloge de l'Auteur dans les Memoires du mois d'Août mil ſept cens huit. Dans ces deux extraits, & dans l'éloge, nous avons loüé, comme l'équité le demandoit, le deſſein de l'ouvrage & l'érudition Eccléſiaſtique de l'Auteur; elle paroît encore dans les deux nouveaux tomes dont on vient de lire le titre, où l'Auteur s'eſt propoſé de rendre raiſon de toutes les rubriques de la Meſſe; il n'en laiſſe en effet aucune ſans commentaire, & il deſcend dans un detail peut-être exceſſif ſur la diverſité des uſages des Egliſes, & ſur les changemens que le tems a fait dans ces uſages.

L'averſion de l'Auteur pour les raiſons myſtiques des ceremonies ſe fait plus remarquer dans ces deux derniers tomes, que dans les précedens; il la pouſſe trop loin. Il lui eſt arrivé ce qui arrive d'ordinaire aux faiſeurs de ſyſtemes: charmez de leur invention, & flatez par d'heureux rapports, ils ſe livrent à de nouvelles idées ſans les examiner avec aſſez de ſoin; ils y ramenent tout,

& gâtent leur ſyſteme en le voulant trop étendre. Le ſyſteme de Dom de Vert, renfermé dans de juſtes bornes, étoit vraiſemblable, utile: porté trop loin, il perd ſa vraiſemblance & toute ſon utilité. Prétendre que tout eſt myſtere dans les ceremonies, n'y chercher que la figure & l'allegorie, c'eſt s'égarer. C'eſt s'égarer encor davantage que d'entreprendre d'exclurre tout myſtere des rites ſacrez, qui de leur nature ſont myſtiques; le tems, les mœurs des peuples, des raiſons de bienſéance, de commodité, y ont fait ajoûter certaines pratiques; mais leur inſtitution a eû pour objet de ſaints myſteres, & non ſeulement ce qui eſt eſſentiel, non ſeulement ce qui eſt ancien & original, mais beaucoup de circonſtances ajoutées, ſont myſterieuſes. La raiſon de figure dominera toujours dans les ceremonies.

Un autre défaut où tombe l'Auteur, c'eſt de vouloir tout rapeller aux uſages anciens, ſans penſer que les changemens ont des cauſes legitimes; que dans une matiere auſſi impor-

tante que les ceremonies ſacrées, on n'a pas changé par caprice, & legerement ; que le dogme eſt immuable, mais que la diſcipline, dont les rites ſont une partie, ne l'eſt pas ; que l'Egliſe ne vieillit point, qu'elle eſt comme ſon divin Epoux, J. CHRIST, *la même aujourd'hui qu'elle étoit hier*, toujours regie par le Saint Eſprit, toujours ſainte, toujours ſage dans ſes differentes pratiques : le tems ne diminuë point ſon authorité, mais elle ſçait s'accommoder au tems, par une prudence celeſte, qui ôte des ceremonies ce qui bleſſeroit peut-être, & qui y met ce qui ſert à édifier. C'eſt donc ſe méprendre groſſierement que de dire avec Dom de Vert, que le bon goût en matiere de ceremonie eſt le goût des ceremonies ſurannées, les anciennes ceremonies du huitieme, neuvieme, dixieme ſiecle, qu'on veut rétablir, n'étoient-elles pas mêlées d'innovations par rapport aux ſiecles précedens? Suivre les rubriques preſentes, & uſitées, c'eſt l'unique parti qu'un fidelle doive prendre ; c'eſt là le goût catholique, c'eſt le bon goût.

Decembre 1715.

Donnons un exemple, où l'on verra combien les recherches de l'Auteur ſont exactes & curieuſes, & où il prend lui même le parti du changement fait dans une ceremonie. Voici ſon commentaire ſur cette rubrique, *ſi le Prêtre donne la paix, il baiſe l'autel au milieu; & au même tems le Clerc à genoux du côté de l'Epître lui préſente à baiſer l'inſtrument de paix : alors celui qui celebre dit* Pax tecum : *le Clerc répond,* Et cum ſpiritu tuo. *(S'il donne la paix.)* „ Qui en effet, comme „ on le verra incontinent, ne ſe don- „ ne point à toutes Meſſes, il baiſe „ l'autel, à quoi ſans doute, pour „ un plus grand reſpect, il eſt venu „ inſenſiblement à ſe réduire, au lieu „ de baiſer, comme autrefois, le „ corps même de JESUS-CHRIST, „ dont par cet attouchement de ſa „ bouche il prenoit immédiatement „ la paix pour la diſtribuer enſuite „ aux aſſiſtans. D'autres à la place de „ l'hoſtie baiſoient le calice; d'au- „ tres le Corporal; d'autres la Palle „ & le Calice; d'autres le Calice & „ l'autel; quelques uns le Corporal, „ le Calice & l'Hoſtie. Au Rit Am-

„ broſien on baiſe la Patene. Il prend
„ la paix de l'Euchariſtie, c'eſt-à-dire,
„ du Corps même du Seïgneur, dit
„ Durand, ou bien, ſelon la pratique
„ de quelques-uns, il la prend du Ca-
„ lice ou de l'Autel ; & puis il donne
„ la paix au Diacre, il prend la paix
„ du Corps de Nôtre Seigneur, & la
„ donne enſuite au Diacre, dit le
„ Cardinal Hugues. Il prend la paix de
„ l'Hoſtie, porte le Miſſel de Troyes
„ de 1400. & de 1533. en diſant *Ac-*
„ *cipio vinculum pacis, & dilectionis, ut*
„ *aptus ſim ſacroſanctis Myſteriis Dei.* En
„ baiſant l'hoſtie il dit, *Pax Chriſti &*
„ *Eccleſiæ Dei abundet in Cordibus noſ-*
„ *tris*, dit le Miſſel manuſcrit de ſaint
„ Miel au Diocêſe de Verdun. Que
„ le Prêtre baiſe l'Hoſtie, & qu'auſſi-
„ tôt il donne le baiſer de paix, dit
„ le Miſſel de Meaux, de 1500. Le
„ Prêtre prend la paix du Corps de
„ JESUS-CHRIST, ou de l'Autel,
„ porte l'Ordinaire de la Meſſe de
„ Burcard. Le Miſſel d'Autun de
„ 1503. veut auſſi, que le Prêtre
„ prenne les deux portions de l'Hoſtie
„ en ſa main, & qu'il les baiſe, en di-
„ ſant, *Da Pacem Domine in diebus noſ-*

» *tris.* Et ſelon le Miſſel de Viviers » de 1527. le Prêtre après avoir baiſé l'Autel, baiſoit le Corps de Nôtre Seigneur, en diſant, *Domine Jeſu Chriſte, qui es vera pax, & vera concordia, fac nos pacificari tecum in hâc ſacrâ horâ.* Le Miſſel de Rheims de 1556. veût auſſi, que le Prêtre baiſant l'Hoſtie diſe, *Pax tua ſit mihi Chriſte*, & qu'enſuite en donnant le baiſer au Diacre, il ajoûte, *Et tibi frater, & omnibus Sanguine Chriſti redemptis.* A Cheſal Benoiſt le Preſtre diſoit en baiſant l'Hoſtie, *Pax tua, Chriſte, mihi ſit ſemper*; & enſuite le Miniſtre, ou Clerc, lui préſentant la paix à baiſer, le Prêtre ajoûtoit, *Pax tibi, frater, & Eccleſiæ ſanctæ Dei*; à quoi le Miniſtre répondoit, *Et cum ſpiritu tuo, Pater.* » Le Prêtre après avoir baiſé le Corps de Jesus Christ, dit le Miſſel de Paris du commencement du ſiecle dernier, donne le baiſer de paix, en diſant, mon Frere, la paix ſoit avec vous, & avec la ſainte Egliſe de Dieu. On ſeroit infini, ſi on vouloit rappeller tous les Miſſels qui font mention de ce baiſer

„ de l'Hostie. Qu'il prenne le baiser, „ ou du Corps de JESUS-CHRIST, „ ou du calice, ou de l'autel, dit le „ Missel d'Aisnay de 1531. & Enfin „ Gavantus fait entendre que de son „ tems c'étoit encore la coutume en „ quelques Eglises de baiser l'Hostie; „ d'autres se contentoient de baiser „ le calice, ou l'autel. Les Jacobins „ & les Carmes prennent aussi la paix „ du calice, dont ils baisent le bord; „ à quoi les Carmes ajoûtent le bai- „ ser de la palle. Après cela, la pra- „ tique la plus commune est à present „ de s'en tenir au baiser de l'autel. „ Mais quoique ce soit qu'on baise, „ autel, calice, patene, palle, ou cor- „ poral, il paroit de reste par les té- „ moignages rapportez ci-dessus „ qu'on ne prétend prendre la paix „ que de J. C. même, contenu sous „ les sacrez symboles, dont tous ces „ instrumens ne sont ici que figuratifs „ & représentatifs. Et en effet de qui „ prendre la paix, que de celui là seul „ qui peut nous la donner? Aussi est-ce „ à J.C. même present sur l'Autel que „ s'addressent ces paroles, *dona nobis* „ *pacem*, aussi-bien que toute la priere

» de la paix. Seigneur J. C. qui avez
» dit à vos Apôtres, Je vous laisse la
» paix, je vous donne ma paix, &c.
» Ainsi donc après avoir demandé à
» J. C. l'union & la paix pour l'Egli-
» se, rien n'est plus naturel, que de
» baiser aussitôt les sacrez symboles,
» ou bien, en leur place, & comme
» tenant lieu à cet égard du Corps de
» J. C. même, ou l'autel, ou le calice,
» ou la patene, ou la palle, ou le cor-
» poral, ou même tout cela ensem-
» ble, pour en recevoir cette paix
» que le fils de Dieu a laissé à ses
» Apôtres & à toute son Eglise. Ce que l'Auteur dit ensuite sur le changement que l'Eglise a fait dans l'ancienne maniere de se donner le baiser de paix est traité avec la même étude & la même modération. Il y a plusieurs endroits qui meritent les mêmes loüanges, & qui font voir ce que l'Auteur auroit pû faire s'il avoit mieux aimé defendre toujours les usages reçûs, que de les attaquer assez souvent. Dans le quatrieme tome il a suivi encore l'ordre des rubriques de la Messe, mais il en a passé plusieurs, & il s'étend beaucoup sur

les principales. Dans le troiſieme tome, ce ſont des remarques ; dans le quatrieme, ce ſont des diſſertations : il y prouve, que le chant alternatif des Pſeaumes eſt du tems des Apôtres, & peut être pris des Juifs. Ce qu'il dit ſur la coutume de prier à l'orient merite d'être lû ; là il montre qu'il eſt indifferent quelle ſituation on donne à une Egliſe : il prouve par S. Thomas, & par Eſtienne d'Autun, plus ancien que S. Thomas, qu'on n'a jamais regardé les ſignes de Croix qu'on fait ſur l'Hoſtie & le Calice déja conſacrez comme des benedictions, mais comme des ſignes de la Paſſion de J. C. qui en rappelloient la mémoire, & qui avoient rapport aux paroles qu'ils accompagnent, dans leſquelles en effet il ne paroît aucune trace de benediction.

Ces paroles du Canon *Per quem hæc omnia Domine ſemper bona Creas, ſanctificas, vivificas, benedicis & præſtas nobis*, ont paru à de ſçavans Catholiques n'avoir pas aſſez de rapport à ce qui précede & à ce qui ſuit. Il eſt impoſſible de les entendre, ni du Corps, ni du Sang de J. C. ni du pain & du

vin, qui ne ſont plus. Les Ecrivains Calviniſtes, & récemment M. Baſnage, ont tâché de les tourner en preuves contre la tranſubſtantiation. M. De Vert leve la difficulté, en faiſant remarquer, que l'uſage de bénir à cet endroit du Canon les fruits de la terre, les épics de blé, les féves, les raiſins, a commencé dès les premiers ſiecles. Les Canons attribuez aux Apôtres, le Concile *in Trullo*, parlent de cette pratique comme reçûë; elle dure encore dans pluſieurs Egliſes, au moins à l'égard des raiſins: partout ailleurs, on a ceſſé d'offrir les fruits de la terre pour être bénis, & l'on a continüé de dire la priere, dont on ſe ſervoit pour les bénir, & même l'Auteur croit qu'on l'a abregée, & qu'on n'en a conſervé que la concluſion.

Pour nous, nous ne croirons pas qu'on ait oſé rien retrancher du Canon; il ſembleroit plus vraiſemblable que quand on négligea de faire bénir les nouveaux fruits, on ſubſtitua *omnia* à *hæc*, & l'ancienne benediction devint un éloge de J. C. & une proteſtation, que Dieu crée, conſerve, ſanctifie, vivifie, bénit, & nous

donne tout par lui. Nicolas de Pleve, ancien Rubricaire, aſſûre que de ſon tems quelques Egliſes diſoient *omnia* au lieu de *hæc* : toutes les Egliſes diſent aujourd'hui *hæc omnia*. N'y a-t-il pas lieu de conjecturer avec encor plus de vraiſemblance que cet endroit du Canon ſe diſoit ſans le mot *hæc* avant qu'on s'avisât de faire benir les nouveaux fruits préciſément à cette partie de la Meſſe? Quand cet uſage eut prévalu, on ſubſtitua le pronom démonſtratif *hæc*, qui déſignoit les fruits preſentez pour être bénis, au collectif *omnia*. Quelques Egliſes retinrent l'ancienne formule ſans y changer un ſeul mot ; c'eſt d'elles dont parle Nicolas de Pleve ; dans la ſuite on a joint les deux mots, par la crainte religieuſe qu'on a eûë d'omettre un ſeul mot du Canon.

L'Auteur a ramaſſé des obſervations très-curieuſes ſur l'uſage de mettre dans le Calice une partie de l'Hoſtie : il prétend, que cet uſage eſt venu de ce qu'on verſoit du vin dans le Calice, lorſque l'eſpece du Sang ne ſuffiſoit pas pour en donner à tous ceux qui communioient ſous

les deux eſpeces, & qu'on croyoit, que ce vin en touchant le Corps de J. C. étoit non pas conſacré, mais ſanctifié, de maniere, qu'il pouvoit en quelque façon tenir la place du Sang de J.C.& conſoler un peu ceux qui ne le recevoient pas. Cette explication, & la pratique ancienne ſur laquelle elle eſt fondée, ſouffrent de grandes difficultez; auſſi l'Egliſe a-t-elle aboli cette coutume, de mettre du vin non conſacré dans le Calice ſur la partie d'Hoſtie conſacrée, & ſûrement cette coutume n'a jamais été univerſelle. La *commixtion*, pour parler le langage ſacré, du Corps & du Sang de J. C. n'a point eû cette pratique pour origine; ſon inſtitution eſt myſtérieuſe, & l'Egliſe a voulu ſans doute figurer la reſurrection du Corps de J. C. par la réünion des deux eſpeces.

Au reſte, nous ne prétendons remarquer tout ce qui merite de l'être dans ces deux tomes, ni relever tout ce que nous n'approuvons pas. Nous avons poſé des principes ſur leſquels il ſera facile de juger par ſoi-même de ce qu'il y a d'excellent, & de ce

qu'il y a de repréhenſible dans l'ouvrage.

On a joint au quatrieme volume trois opuſcules de Dom De Vert, *La lettre à M. Jurieu, des éclairciſſemens ſur le nouveau Breviaire de Clugny, l'explication de la benediction d'une Abbeſſe.*

ARTICLE CLII.

DU VERITABLE ESPRIT DE l'Egliſe dans l'uſage de ſes ceremonies, ou réfutation du Traité de Dom Claude De Vert, intitulé, Explication ſimple, litterale & hiſtorique des ceremonies de l'Egliſe. A Paris, chez la Veuve de Raimond Mazieres ruë S. Jacques 1715. *in* 12. *pages* 480.

L'Illuſtre Auteur de cette réfutation l'a compoſée auſſitôt que les premiers tomes du livre de Mr. De Vert parurent. Il le ménage peu, dans la vûë de le forcer à répondre, & à s'expliquer. La mort de Monſieur De Vert prévint l'édition de *la réfutation*, dont l'Auteur éloigné de Paris par des occupations indiſpenſables balançoit s'il publieroit ſon

ıanuſcrit , ou s'il le ſupprimeroit, ɔrſque *des perſonnes très-éclairées , &* ɔnt *le rang ſublime donnoit à leurs* Con- ſeils *la force d'un commandement* , *lui* ɱpoſerent *l'obligation de faire imprimer* ſon *ouvrage.* Il leur obéït ſans peine, ɔarce qu'il conſidera que le livre de Mr. De Vert pouvoit faire beaucoup de mal ; le monde eſt plein d'eſprits forts & ennemis du myſtere, le mé- ɔris des alluſions pieuſes des Rubri- quaires réjoüit ces incrédules ; les hommes avides de la nouveauté ont déja épuiſé deux éditions *de l'explica- tion ſimple des ceremonies* ; les hereti- ques croyenr y trouver de quoi s'ar- mer contre l'Egliſe ; c'en étoit aſſez pour déterminer l'Auteur à combat- tre le ſyſteme de Dom De Vert, & à le combattre avec vivacité. Il con- vient pourtant, que cet ouvrage eſt le fruit d'un travail infini, dont peu d'hommes ſont capables, qu'il eſt plein de mille recherches curieuſes, & dont beaucoup peuvent être uti- les ; mais on conviendra avec moi, dit-il, qu'on ne peut y voir degrader les myſteres de nôtre culte, les ce- remonies du baptême, la doctrine

ſublime de S. Paul, les miracles mêmes de JESUS CHRIST, ſans en marquer ſon indignation.

L'Auteur au reſte, par une délicateſſe loüable, a caché ſon nom ; il a voulu prévenir juſqu'au ſoupçon qu'on auroit pû concevoir ſur l'intention qui le faiſoit écrire, & montrer qu'il ne cherche pas à ſe faire de la reputation aux dépens de celle d'un adverſaire mort. Ce n'eſt point la gloire qu'il pourſuit, c'eſt la verité qu'il défend : on peut dire qu'en ſacrifiant l'honneur que ce livre feroit à un Auteur connu, il ſacrifie beaucoup. Le livre donne une grande idée de l'eſprit vif & ſolide, de l'éloquence mâle, de la critique ſage de ſon Auteur, & ſur tout de ſon amour pour l'Egliſe ; l'Auteur n'a pû examiner aſſez les deux derniers tomes pour les réfuter exactement, ſes emplois ne le lui ont pas permis, il eſt même perſuadé qu'une réfutation expreſſe de ces deux derniers tomes n'eſt pas fort neceſſaire : tous les principes du ſyſteme de Monſieur De Vert ſont renfermez dans les deux premiers tomes : les deux

erniers ne contiennent que des ex-
lications qui y ſont conformes;
voir renverſé les principes ſur leſ-
uels ces explications ſont fondées,
'eſt avoir détruit ces explications.
'Auteur n'a point voulu ſuivre Mr.
De Vert dans toutes ſes recherches,
ans tous ſes détails, dans toutes ſes
igreſſions; il s'eſt attaché ſeulement
raiſonner contre lui par principes.

Monſieur De Vert ſoutient, *que
haque ceremonie a ſa raiſon phyſique &
aturelle d'inſtitution, & que la raiſon
ymbolique n'eſt venuë qu'après coup.*

L'Auteur ſoutient au contraire,
*ue l'eſprit du Chriſtianiſme eſt d'établir
's ceremonies par des raiſons purement
ymboliques.* Les preuves de l'Auteur
émontrent 1°. que de tout tems l'eſ-
rit de toutes les religions du mon-
e, & en particulier celui de l'Egliſe
e Jesus-Christ, a été d'inſtituer
s ceremonies par des raiſons de cul-
e, & de ſymbole, & que c'eſt par
ette vûë que l'Egliſe a inſtitué la
lûpart des ſiennes. 2°. Que ſi dans
administration des Sacremens, ou
ans la ſolemnité des offices de l'E-
liſe, il y a quelques ceremonies

qui ne doivent leur origine qu'à la neceſſité, ou à la bienſeance, il y en a du moins autant, & même encore plus, qui n'ont d'autres raiſons d'inſtitution, que cet eſprit allegorique & ſymbolique, que Mr. De Vert ne peut ſouffrir. 3°. Que lorſque l'Egliſe a retenu des ceremonies qui devoient leur premiere origine à la neceſſité, elle ne l'a pas fait par hazard, ou par pure habitude, mais parce qu'elle a vû que les fidelles pourroient tirer du fruit des ſens figurez & inſtructifs qu'elle y attachoit. 4°. Que pluſieurs de ces ſens allégoriques, ou ſymboliques, ne doivent point être regardez comme des idées pieuſes de quelques Myſtiques; mais qu'ils ſont adoptez par l'Egliſe entiere, par la tradition la plus ancienne, & confirmez par le langage de tous les Auteurs Eccleſiaſtiques.

C'eſt à ces principes que l'on peut reduire tout ce qui eſt établi contre Mr. de Vert dans cet ouvrage, & ce qui ſe trouve répandu dans les 39. premieres ſections qui le compoſent. L'Auteur cependant ne s'eſt pas tel-

lement attaché à des principes vagues & generaux, qu'il n'ait prétendu entrer à la ſuite de Mr. de Vert dans quelque détail; mais il a donné à ce détail des bornes raiſonnables: tout attaquer, c'eût été trop entreprendre; tout même (il faut l'avoüer) ne devoit pas l'être. Les conjectures de Mr. De Vert ſont quelquefois heureuſes, & quelquefois ſes remarques ſont judicieuſes & ſolides: l'Auteur en convient, il a ſuffi d'en relever un aſſez grand nombre, qui ſont abſolument inſoutenables, d'en démontrer la fauſſeté, & quelquefois le ridicule, pour mettre un Lecteur en état de juger de toutes celles dont on n'a pû parler. C'eſt ce qui ſe trouve repandu parmi les preuves, qui rempliſſent les 39 premieres ſections, & ce que l'Auteur fait plus particulierement dans les dix ſections ſuivantes.

Enfin il employe les dernieres ſections à démontrer la fauſſeté des preuves, dont Mr. De Vert s'eſt ſervi pour appuyer ſon ſyſtême. Ces preuves ſe réduiſent à très peu de

choses, & sont aussi foibles, que peu nombreuses; aussi son adversaire n'a-t'il employé que six sections à les réfuter & à y repondre. Voilà tout le plan de cet ouvrage.

Nous avançons sans crainte d'être dementis par aucun Lecteur, que l'on ne peut ni mieux choisir ses raisons, ni les exposer avec plus de netteté & plus de force, que l'Auteur le fait. On sent en lisant les trois premieres sections la necessité de réfuter le nouveau systeme, on en sent le foible.

La quatriéme section propose le plan du livre, la cinquiéme commence la dispute. L'adversaire de Mr. De Vert établit pour premier principe, que l'institution des cérémonies a été mysterieuse dans toutes les religions. Il le démontre de là religion naturelle, & de la religion payenne, aussi aisément que de la religion Judaïque : les preuves qu'il apporte sont claires & décisives. Quelle raison de commodité a déterminé à ériger des Autels, à sacrifier des animaux utiles, à brûler des chairs, & des fruits qu'on pouvoit

 manger,

manger, en l'honneur de Dieu, & en lui rendant graces de ſes dons? Si les ſacrifices ſanglants n'ont rien de myſterieux ils choquent la raiſon.

Les Apôtres, les Saints Peres, les Docteurs Juifs, les Philoſophes payens, s'accordent à reconnoître du myſtere dans les ceremonies. Le ſyſtême de Mr. De Vert leur a été inconnu, auſſi ne compte-t-il pas ſur leur autorité, il reſpecte même trop peu celle des Peres; *ils ſont forts ſur l'allegorie*, dit-il, d'un ſtile railleur; il auroit au moins dû ceder à l'autorité des livres Saints. Peut-on y voir Dieu preſcrire dans un ſi grand détail les particularitez extraordinaires de ſon alliance avec Abraham, & les divers rites de la loi Moſaïque, & ne les concevoir, que comme des uſages, que la commodité ſeule, ou la bienſeance a introduits? S'il étoit vrai que l'on n'allumoit des lampes & des cierges dans les Temples que pour chaſſer l'obſcurité, pourquoi Dieu ordonne-t-il que les lampes ſoient allumées toute la nuit, lorſqu'il ne reſte dans le temple, ni Prêtre, ni peuple? Pourquoi mar-

que-t-il dans un si grand détail la maniere de faire l'huile qu'on doit y brûler? Pourquoi punit-il si severement les Prêtres qui se servent d'un feu étranger pour allumer les lampes? Si l'on n'employoit les parfums dans le culte de Dieu que contre les mauvaises odeurs, comme Mr. De Vert le fait dire à S. Thomas, en tronquant le passage qu'il cite, si c'étoit pour vaincre la mauvaise odeur des victimes egorgées roties qu'on brûloit de l'encens dans le temple & dans le tabernacle, comme Monsieur De Vert l'assure, pourquoi Dieu ordonne-t-il qu'on en brûle dans un lieu où le Prêtre seul entroit, & qui étoit éloigné de l'Autel des victimes de vingt-cinq à trente coudées?

Dira-t-on en effet que la loi de nature, ou celle des Juifs, ait été plus spirituelle dans ses usages que l'Eglise de JESUS-CHRIST? que chacune des actions religieuses de ces loix imparfaites ait été animée & soutenuë par des Mysteres & par des vuës sublimes, & que l'Eglise Chrétienne dans toutes ses ceremonies,

ou au moins dans presque toutes, ou dans la plusspart d'entre-elles, ne soit conduite, que par un esprit de necessité, & de commodité, ou par l'inclination naturelle à tous les hommes *de gesticuler en parlant*, comme *le font ceux qui parlent en public*?

Il est vrai qu'il est de la gloire de la religion Chrétienne, de n'avoir toutes ces purifications exterieures, ces sacrifices multipliez, & ces observances gênantes de la loi ancienne; mais est il de nôtre gloire de n'avoir ni mystere, ni figure dans nos ceremonies, ou de n'en avoir quasi point, & de n'avoir pour nôtre culte exterieur qu'un corps grossier d'actions mortes, dans lesquelles quelques Mystiques s'efforcent vainement de trouver des mysteres, qui n'ont été inventez qu'après la longueur des tems, *qui paroissent fades aux Sçavans, & qu'ils ne peuvent goûter*? Nous n'avons pas besoin, il est vrai, de figurer la venuë d'un Messie; mais n'y-a-t'il pas mille autres choses à enseigner aux fidelles, dont ils sont instruits d'une maniere aussi efficace, qu'elle est simple &

facile, lorſqu'ils en voyent des ſymboles, qui les leur rendent ſenſibles. C'eſt par ce moyen qu'on leur rappelle le ſouvenir des Myſteres qui ſe ſont accomplis autrefois; qu'on leur en apprend la ſainteté, & la diſpoſition du cœur qu'ils doivent apporter à la participation de cœur, que nous celebrons; enfin qu'on reveille en eux l'eſperance des biens futurs.

Or le peut on mieux que par des ceremonies, qui, comme le diſoit Saint Auguſtin, ne ſont autre choſe que des figures deſtinées à nôtre utilité, & comme l'a defini le Concile de Trente, *élevent l'eſprit de l'homme à la contemplation ſublime des Myſteres cachez dans le ſacrifice*? En effet, ſi les ceremonies ſont inſtructives, par où le ſont elles? N'eſt-ce pas par ce qu'elles renferment de myſterieux & de ſymbolique, & non pas par ce qu'elles ont pû recevoir de la neceſſité, de la commodité, ou du hazard? C'eſt par là qu'elles ont inſtruit autrefois les Juifs; c'eſt à ce deſſein qu'elles étoient inſtituées parmi eux; c'eſt dans le même deſſein

qu'on les a inſtituées dans l'Egliſe de Jesus Christ.

Certes Mr. De Vert convient, que c'eſt des Juifs que nous viennent pluſieurs de nos ceremonies, faut-il autre choſe que cet aveu pour detruire tout ſon ſyſteme ? Peut-on nier en effet qne ſi elles étoient pour eux des ſymboles, elles ne le ſoient auſſi pour nous, & que le même eſprit ne ſe ſoit conſervé en même tems qu'on a conſervé les pratiques ? Or, comme l'Auteur l'a prouvé, l'eſprit de leur culte n'étoit autre qu'un eſprit de myſteres & de ſymboles ; ce n'étoit point la neceſſité, la commodité, ou une habitude de geſticulation, qui fixoit les ceremonies parmi eux ; tout y avoit été preſcrit avec le deſſein general de rendre le culte plus myſterieux, & le deſſein particulier de figurer quelque myſtere, par chacun des uſages preſcrits ; c'étoit pour apprendre à ſanctifier l'uſage des creatures en les offrant, & en les conſacrant à Dieu ; c'étoit pour lui montrer le zele d'un cœur déſireux de l'honorer en s'aſſerviſſant volontairement à des prati-

ques gênantes ; c'étoit pour figurer par des ſymboles , & la reconnoiſſance des bien reçûs , & l'eſperance des biens à venir. Tout cela n'a t-il pas dû reſter attaché aux mêmes uſages , que la Religion Chrétienne a adoptez ? On a imité les encenſemens , les habits des Prêtres , les onctions , les purifications , les impoſitions des mains ; pourquoi auroit-on dans nôtre religion rejetté les myſteres renfermez dans ces uſages ? Cette Religion ſi ſainte , ſi inſtructive, ſi ſublime & ſi ſpirituelle , pouvoit-elle rejetter l'eſprit de ces pratiques, & conſerver ſeulement ce qu'elles avoient de groſſier ? Ce ſeroit la rendre elle-même bien groſſiere , & donner aux Apôtres , & aux premiers Paſteurs , bien peu de diſcernement , en leur attribuant d'avoir rejetté du culte ancien , ce que ce culte poſſedoit de plus relevé , de plus parfait , pour s'attacher ſeulement à ce qu'il y avoit de moins precieux & de plus mépriſable.

L'Auteur confirme des reflexions ſi ſages par l'exemple de JESUS-CHRIST même. Il preſſe ſon ad-

verſaire par les myſteres renfermez dans l'inſtitution de l'Euchariſtie; myſteres expliquez par S. Paul : il le preſſe par la maniere dont le fils de Dieu après ſa reſurrection donna aux diſciples une plus grande abondance du Saint Eſprit; il ſouffla ſur eux, & leur dit, *Recevez le Saint Eſprit.* Ce n'eſtoit qu'un *pur geſte*, aſſûre hardiment Monſieur De Vert. C'eſt donc en vain, s'écrie l'Auteur, que tous les Saints Peres ont regardé cette action comme un ſymbole. C'eſt en vain que ſaint Athanaſe, S. Baſile, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Cyrille, Leontius, Euthymius, Bede, je le puis dire hardiment, tous les Commentateurs qui les ont ſuivis, ont crû voir dans cette action une repréſentation myſterieuſe de ce ſouffle de vie que Dieu inſpira à Adam lorſqu'il l'eut créé. En vain ont-ils dit, que ce même ſouffle qui donna alors à nôtre premier pere une ame ornée de tous les dons de la grace, rendoit aux Apôtres ces treſors que le premier homme avoit perdus; en vain pluſieurs d'entr'eux en ont conclu que JESUS CHRIST a vou-

lu montrer par ce ſymbole l'unité de nature entre lui & l'Eſprit Saint, qui procede de lui comme de ſon Pere, Mr. De Vert n'y veut rien connoître qu'une geſticulation, ſans myſtere & ſans ſymbole. Ce n'eſt, dit-il, qu'un *pur geſte*, qui n'a d'autre effet que d'accompagner certaines paroles. En verité, de telles opinions ne ſe réfutent-elles pas elles-mêmes par leur propre témerité?

Jesus Christ impoſe les mains à ceux qu'on lui preſente; à quel deſſein le fait-il? Voilà une eſpece de ceremonie, dont il faut découvrir le ſens; ceremonie déja uſitée parmi les Juifs. Moïſe confirmant le choix de ſoixante & douze vieillards, & deſtinant Joſué pour ſon ſucceſſeur, leur impoſe les mains à l'exemple de Jesus-Christ. Les Apôtres employent la même ceremonie pour conſacrer les Diacres, & les Prêtres. Pourquoi donc un tel rit? On ſent aſſez, que l'impoſition des mains ſur la tête d'un homme qui ſe baiſſe, & peutêtre qui s'agenoüille pour la recevoir, eſt en celui ci une marque de dépendance, & de ſoumiſ-

ſion, & dans celui qui la donne, un ſymbole d'autorité & de ſupériorité. Qui ne voit que la main étant l'inſtrument de la puiſſance de l'homme, eſt devenuë aſſez naturellement le ſigne de l'autorité ; & que la tête étant le ſiege de l'ame & de la raiſon, & par conſéquent de la puiſſance, celui qui veut communiquer la ſienne, ne peut mieux l'exprimer, qu'en impoſant avec gravité ſa main ſur la tête de ſon diſciple ? Telle a été à peu près l'idée de l'ancien Auteur de la hierarchie Eccléſiaſtique attribuée à S. Denys.

Monſieur De Vert n'a rien connu de pareil, ou il l'a mépriſé. Pourquoi impoſer les mains ? C'eſt, dit-il, pour montrer & déſigner par cet attouchement, de quelle créature il s'agiſſoit ; en un mot, déterminer & ſpécifier le ſujet ; ſans doute, comme il le dit lui-même, afin qu'on n'y ſoit pas trompé, toute priere ſur une creature, dit-il, demande regulierement d'être accompagnée de la déſignation individuelle qui ſe fait de cette creature, par l'extenſion ou par l'impoſition des mains. Il le dit

en general de toute impoſition des mains, il ſpécifie en particulier non-ſeulement celle de Jacob ſur les enfans de Joſeph, mais même celle de JESUS CHRIST ſur les malades & ſur les enfans qu'on lui préſentoit à benir. Selon lui toutes ces impoſitions de mains, ne ſont que de ſimples geſtes propres à déſigner le ſujet, afin que les aſſiſtans ne s'y méprennent pas. C'eſt ainſi qu'il ſoutient ce qu'il a avancé, qu'originairement on ne cherchoit point de myſtere dans les ceremonies.

Monſieur De Vert, qui ſe picque d'étudier la nature, l'a-t-il bien connuë ici? car quand on veut déſigner, ou montrer quelqu'un, c'eſt du doigt dont on le montre, & non pas en lui impoſant la main ſur la tête; ou bien on le préſente avec la main, mais non pas avec les deux mains; enfin on le déſigne ainſi, lorſqu'il y a lieu de ſe tromper. Mais Moïſe craignoit-il qu'on ne ſe trompât, lorſqu'il impoſoit les mains ſur Joſué, ou ſur les ſoixante & douze vieillards? Mais ces accuſateurs de Suſanne, qui ſelon Mr. de Vert mi-

rent la main ſur ſa tête, pour montrer que c'étoit elle qu'ils accuſoient, pouvoient ils craindre qu'elle ne fût pas aſſez déſignée, & qu'on ne s'y trompât? Mais JESUS CHRIST, qui beniſſoit par des prieres les enfans qu'on lui amenoit, & à qui il imposoit les mains, avoit-il beſoin de les montrer à quelqu'un? Que Mr. De Vert reliſe le Texte ſacré, & il y verra que quand JESUS-CHRIST impoſoit ainſi les mains ſur ces enfans, c'étoit pour répondre à la dévotion du peuple qui demandoit qu'il les touchât, *ut tangeret eos*, & qui regardoit cet attouchement du fils de Dieu, non comme un *pur geſte*, mais comme une cérémonie ſainte qui excitoit ſa foi, & comme une eſpece de conſécration qui devoit être utile à ces enfans.

Nous paſſons le troiſiéme exemple que l'Auteur apporte, c'eſt la maniere dont J. C. bénit ſes Apôtres en montant au ciel, & ce que dit nôtre Auteur ſur la fauſſe origine que Mr. De Vert donne au ſigne de la Croix. Son adverſaire montre dans les Apôtres le même eſprit de ſym-

bole & de myſtere qu'il a montr
dans J. C. & dans Dieu Legiſlateur
Les raiſons myſtiques que ſaint Pau
donne aux ceremonies du baptême
lui fourniſſent une occaſion naturel
le d'expliquer en grand Théologien
la regeneration ſpirituelle & les autres effets de ce Sacrement, & de réfuter les erreurs où Mr. De Vert eſt tombé en s'éloignant de la doctrine de S. Paul ſur les myſteres que les ceremonies de cette entrée dans le Chriſtianiſme renferment. Une de ces erreurs eſt de rabaiſſer cet Auguſte Sacrement à une origine Judaïque. Mr. De Vert ſuppoſe que les Juifs baptiſoient les Proſélites, qui renonçant aux idoles, embraſſérent la loi de Moïſe : il avance avec encore plus de temerité qu'ils parloient de cette ceremonie comme d'une nouvelle naiſſance : le Sçavant adverſaire de Mr. De Vert ruine juſqu'aux fondemens de cette ſuppoſition.

Où Mr. De Vert a-t-il pris, dit-il, que les Juifs avoient un pareil baptême, que les Proſélytes baptiſez étoient appellez regenerez, &

que c'eſt d'eux que J. C. parlant à Nicodeme a emprunté tout le langage ſymbolique de la naiſſance ſpirituelle ? Il cite en marge Selden, heretique Anglois du ſiecle paſſé ; voilà le ſeul garant de Monſieur De Vert. Que ne citoit-il encore un Auteur plus moderne *, qui a donné dans la même erreur ? ſon ſentiment n'en auroit pas été mieux appuyé. C'eſt en effet contre ces deux Auteurs, auſſi bien que contre Mr. De Vert, que je ſoutiens, dit l'Auteur, que c'eſt ſans raiſon & ſans fondement qu'on attribuë aux Juifs qui vivoient du tems de J. C. la coutume de recevoir les Proſelytes par un baptême avec le langage myſtique de nouvelle vie & de renaiſſance ſpirituelle, & avec les noms de regeneré, & de nouveau né.

Premierement, trouveront-ils quelques traces de ces uſages dans la loi de Moïſe, ou dans les autres livres de l'ancien Teſtament ? Je vois dans tous les tems des Proſelytes reçûs. Raab de Jericho, Ruth Moa-

* *Le P. Lamy, Introduction à l'Ecriture.*

bite, Achior au tems de Judith, le peuple entier des Iduméens au tems des Machabées. On parle de la circoncision de ceux qui devoient la recevoir, on ne parle jamais de leur baptême, ni de cette regeneration spirituelle. Je vois dans l'Evangile, c'est toujours l'Auteur qui parle, que Saint Jean baptisoit les pecheurs; mais ces pecheurs étoient Juifs, puisqu'ils étoient Phariſiens. Quand même il auroit baptisé des payens, où est ce qu'il est dit qu'il les ait nommez des hommes nouveaux, des enfans regenerez par une naissance nouvelle? Une preuve évidente que ces termes étoient alors inconnus aux Juifs, c'est que J. C. tint ce langage à Nicodême, & que Nicodême ne le pût comprendre. Cependant c'étoit un maître en Israël, instruit des mysteres de sa religion. Si ce langage eût été commun parmi les Juifs, ce Pharisien, ce maître en Israël, eût-il été surpris de l'entendre dans la bouche de J. C.? Envain le Pere Lamy prétend-t-il conclure du reproche que J. C. lui fait, de ce qu'il ne sçavoit pas ces mysteres, qu'ap-

paremment il auroit dû les ſçavoir. C'eſt forcer le texte de raiſonner ainſi ; J. C. ne lui tient pas ce langage, comme ſurpris de ce qu'il ignoroit ce que tout le monde ſçavoit ; mais comme ſurpris de ce que, tout Docteur qu'il fût, il ne comprît pas un langage ſpirituel, & qu'il l'entendît dans un ſens groſſier & charnel, juſques-là qu'il lui demandoit s'il faudroit redevenir enfant & rentrer dans le ſein de ſa mere : ou plûtôt J. C. vouloit humilier ce Docteur orgüeilleux, en lui montrant des myſteres profonds qui ſurpaſſoient ſes lumieres : c'eſt ainſi que les Saints Peres en ont jugé. Saint Auguſtin, & S. Cyrille, diſent poſitivement que ce Phariſien ne connoiſſoit point d'autre naiſſance, que celle qui nous vient de la nature. Or ſi le langage de la renaiſſance ſpirituelle eût été établi, & commun alors, ce Docteur eût-il donc pû ignorer une choſe ſi aiſée, ſi ſimple & ſi triviale ?

Ce n'eſt donc point dans l'Ecriture que l'on peut trouver de quoi appuyer cette idée. Où la trouvera-t-on donc ? ſera-ce dans Joſeph ?

Non. Sera-ce dans les Saints Peres, Non. Ni Origene, ni Jule Africain, ni S. Jerôme, ni Julien de Toléde, ni aucun de ceux qui ont eû le plus de connoissance des usages des Juifs n'en a parlé. Est-il donc croyable que tous ayent ignoré celui-ci?

On cite veritablement l'autorité du Rabin Moyse fils de Maïemon. On auroit pû encore ajoûter le Rabin Israël, & la cause de Mr. De Vert n'en seroit pas meilleure. De quel poids sont des Auteurs posterieurs à J. C. & à l'institution de son baptême, de plus d'onze siecles qui n'ont parlé que des mœurs de leurs tems, & où l'on trouve assez d'autres usages manifestement empruntez du Christianisme? De telles autoritez si modernes suffisent-elles pour ôter à J. C. la gloire d'avoir enseigné le premier la noble idée de la regeneration spirituelle, & d'avoir tracé le plan de cette vie nouvelle, que nous trouvons dans le saint baptême?

Cependant donnons encore à M. De Vert, qu'effectivement les Juifs reçûssent dès lors leurs Prosélytes par

une espece de baptême. S'ensuivra-t-il de là que le saint baptême de J. C. ne soit que la même ceremonie qu'il a adoptée pour en faire un de nos Sacremens ; & qu'il ait emprunté des mêmes Juifs le langage de la regeneration & de la naissance spirituelle ? Non, sans doute.

Car 1°. JESUS-CHRIST, qui venoit pour abolir la loi, & qui devoit inspirer à ses Apôtres, de dire, comme l'a dit S. Paul, *si vous observez la Loy, J. C. ne vous servira de rien*, auroit-il choisi, pour l'entrée de sa religion nouvelle, la même ceremonie qui donnoit entrée à la loi de Moïse, & qui étoit le premier acte de la profession du Judaïsme ? Auroit-il adopté cette ceremonie avec les mêmes circonstances, les mêmes expressions, & le même langage ?

2°. Qu'est-ce que c'étoit que cette prétenduë renaissance Judaïque, sinon un nom purement exterieur, une expression metaphorique, qui ne donnoit rien de réel, & qui ne consistoit que dans une denomination exterieure ? Or n'est-ce pas avilir la regeneration spirituelle operée par le

Baptême, que de la confondre ave
une regeneration aussi peu efficace
que celle du Judaïsme? Non, non
ce n'est point de nom seulement qu
nous sommes regenerez; il y a selo
S. Jean, quelque chose de réel. Selo
lui nous n'étions pas les enfans d
Dieu, & nous le devenons par c
Sacrement, & non seulement nou
en portons le nom, mais nous le de-
venons réellement & en effet. Voilà
ce que jamais la religion Judaïque
n'a pû faire.

Il s'est excité il y a environ trois
ans une dispute fort vive en Allema-
gne sur ce baptême des Prosélytes;
on a soutenu dans plusieurs disserta-
tions qu'il avoit été en usage, & que
le baptême Chrétien tiroit son ori-
gine de cette pratique Judaïque, on
a réfuté ces dissertations. Ce qu'on
vient de lire épargnera aux lecteurs la
peine de lire toutes les pieces de ce
procès litteraire: l'Auteur en peu de
lignes a épuisé la matiere, & décidé
la question.

Suivons le, il passe aux erreurs de
M. De Vert sur l'éxtrême-Onction,
& il les refute invinciblement; il

nontre par une tradition ſuivie que
'Egliſe pendant les quatre premiers
iecles a crû les ceremonies myſti-
ques, que c'eſt encore aujourd'hui
on eſprit ; il le prouve en détail des
nctions du Baptême, de l'habit
lanc des baptiſez, du cierge qu'on
eur met en la main, des cierges al-
umez en plein jour, des encenſe-
nens.

Il n'en demeure pas là, & il ſou-
ient, que l'Egliſe n'a retenu les ce-
emonies introduites par la bienſéan-
e & la commodité, qu'en leur at-
achant des ſignifications myſtérieu-
es, & que c'eſt l'Egliſe elle même,
& non pas je ne ſçai quels Myſtiques,
qui propoſe aux fidelles ces idées.
On n'en peut douter, ſi l'on conſulte
es deux principales ſources de la
tradition, les écrits des Peres, & les
prieres de l'Egliſe ; il n'eſt aucun
Docteur de l'Egliſe qui n'ait donné
un ſens myſtérieux aux ceremonies,
quand il en a parlé, à celles même
qui paroiſſent uſitées pour des raiſons
naturelles & phyſiques. L'Auteur
n'en a cité que des cinq premiers ſie-
cles. Combien en auroit-il trouvé

dans le ſixieme, & dans les ſiecle
poſterieurs. Les idées particuliere
de nôtre ſiecle l'emporteront-elle
ſur le conſentement des Peres ?

L'eſprit de l'Egliſe eſt marqué en
core plus clairement dans les priere
qu'elle a jointes aux ceremonies, &
qui en ſont l'ame. Toutes les parole
de ces prieres n'ont pour but que l
myſtere de la ceremonie, & ne ten
dent qu'à rendre ces ſymboles plu
intelligibles. L'Auteur le prouve de
ornemens ſacrez des Prêtres, & de
Prélats, de l'onction ſacrée des Evê
ques, & des Rois, du Sceptre de ce
derniers, de la diverſité des habille-
mens des differents ordres du Cler-
gé, des habits des religieux, du voile
des religieuſes; du ton de voix don
on doit réciter les prieres & le Ca-
non de la Meſſe. Il découvre, & de-
truit en même tems, les égaremens
de ſon adverſaire ſur tous ces arti-
cles: erreurs dont la ſeule expoſition
perſuade que M. de Vert n'étoit pas
Théologien, & qu'on a droit de lui
reprocher au moins une ſimplicité
exceſſive dans le choix de ſes preu-
ves, & de ſes expreſſions : c'eſt à cette

mplicité, que nous atttibuons ce
ui lui eſt échappé ſur la conſécra-
ːon de l'Euchariſtie, ſur les miracles
e J. C. & ſur la cenſure attachée à la
efenſe faite aux Clercs, qui ne ſont
as Soudiacres, de porter le manipu-
; erreurs que ſon adverſaire réfute
n maître.

Il ne reſte plus à l'illuſtre Auteur
u'à mettre en plein jour l'inſuffiſan-
e des argumens, dont M. De Vert
eſt ſervi pour eſſayer ſon ſiſtême
iineux. Ces argumens ſe réduiſent
l'amour du ſimple & du naturel,
ui eſt, dit M. De Vert, le vrai goût
es ſçavans. 2°. à la vraiſemblance des
onjectures. 3°. aux inductions tirées
es rituels, des Miſſels, des Sacra-
ientaires ſans nombre que M. De
'ert a pris la peine de feüilleter.
'amour du ſimple & du naturel ne
aſſera jamais pour une preuve, que
e ſoit le motif qu'ait eû l'ennemi
es myſtiques, pour imaginer un
ouveau ſyſtême; on le veut, mais
et amour ne rend le ſyſtême qu'il a
it imaginer ni plus ſolide, ni plus
royable. C'eſt le goût des ſçavans!
Ielas, il n'eſt que trop vrai, dit

l'Auteur, c'est le goût de nos sçavan
le goût qui est à la mode, le goût qu
regne aujourd'hui. Je le sçai, & j'e
gemis avec tous les vrais fidelles. O
en revient au simple, & au naturel
& sous ce prétexte on affoiblit mêm
la Foi, & l'on défigure les mystere
Mais il s'en faut beaucoup que pa
là on en revienne au vrai, comme l
dit Monsieur De Vert. Cette rout
malheureuse n'est que trop fréquen
tée; les incrédules, les esprits forts
les Sociniens, les Critiques, y passen
en foule, & cependant elle n'en con
duit pas moins à d'étranges précipi
ces. N'est il pas étonnant que M. d
Vert ait pû s'engager sans craint
dans une route si dangereuse, & na
viger dans des mers fameuses par tan
de naufrages?

On ne voit en effet de toutes part
que ces entreprises nouvelles d'Au
teurs trop hardis, qui scandalisent l
monde Chrétien par leur incréduli
té, & par la temerité de leur critique
Ils prennent tous pour regle, comm
M. De Vert, ce principe dangereu
d'une pretenduë simplicité, & sou
prétexte d'expliquer tout par de

voyes naturelles & ſenſibles, & de rendre tout plus croyable, ils rejettent ſans diſcernement tout ce qui ſent le prodige, le miracle, la figure, le ſymbolique. Ce n'eſt pas aſſez de dire, que le goût pour le ſimple naturel eſt dangereux dans ſes excès ; il faut dire, qu'il eſt faux dans ſon principe, quand on l'applique à une religion toute fondée ſur le myſtere, telle qu'eſt la nôtre.

La vraiſemblance des conjectures a un peu plus l'air de preuve ; mais c'eſt une preuve bien legere : ce n'en eſt pas même une, quand les conjectures ſont auſſi frivoles, auſſi hazardées, que pluſieurs de celles de M. De Vert. Son adverſaire en apporte quinze ou vingt ſur leſquelles M. de Vert compte beaucoup, qui ſont néanmoins démenties par l'hiſtoire, & dont quelques-unes tombent dans la puerilité.

Voilà les partiſans du ſyſtême ſimple & naturel des ceremonies, s'il en reſte quelqu'un, reduits à l'autorité de quelques rituels & de quelques Miſſels. Nôtre Auteur les pourſuit dans ce dernier retranchement, & il

n'a pas de peine à les y forcer par d
reflexions, dont la juſteſſe frapera i
failliblement tous les Lecteurs.

Premiere reflexion. M. De Ve
cite ſouvent les Miſſels, & les R
tuels des Egliſes particulieres, dor
il a fait des extraits. Mais que diſer
tous ces Miſſels? La plûpart du tem
ils ne diſent rien de ce que M. D
Vert voudroit leur faire dire, ou d
ce qu'ils devroient dire, pour auto
riſer ſes conjectures. S'ils diſent quel
que choſe, ce n'eſt rien de précis &
de poſitif, tels que doivent être leur
témoignages, ſi on veut s'en ſervir,
comme le fait M. de Vert, pour chan-
ger les idées des fidelles, pour con-
tredire les ſens myſtiques que l'E-
gliſe employe dans ſes prieres, &
pour combattre les deciſions des S[ts].
Peres; quelquefois M. De Vert y
trouve la preuve des faits qu'il avan-
ce: mais alors il n'y a rien qui tende
à prouver les inductions qu'il en ti-
re; au contraire, des mêmes faits
qu'il a prouvez, on en pourroit tirer
des inductions toutes contraires aux
ſiennes.

Seconde reflexion, Qu'on ſuppoſe,

l'on veut, qu'il y a dans le livre de
I. De Vert des decouvertes aſſez
eureuſes & des conjectures utiles
ar leur vraiſemblance ; il ſeroit
range en effet, que dans deux ſi
os volumes, il n'y eût pas quelque
hoſe de bon ; après tout, entre ces
écouvertes le nombre de celles qui
nt ſolides & bien prouvées eſt petit,
our ce qui eſt des autres qui n'ont
'autre appui que la vraiſemblance de
conjecture, comment pourroit-
n s'y fier, après ce qu'on a montré
e la fauſſeté réelle de la plûpart
e ces vraiſemblances ? Que ſi les
ecouvertes heureuſes de M. de Vert
-reduiſent à un petit nombre d'en-
e les ceremonies dont il a parlé,
ue ſera-ce ſi on compare ce petit
ombre à la multitude des ceremo-
ies qu'il a omiſes, & qui ſont mille
is plus nombreuſes? Comment avec
us ſes rituels & ſes Miſſels pourra-
l attribuer à toutes les ceremonies,
à la plûpart des ceremonies, ce
'il n'a pû prouver que d'un très-
tit nombre, avec tous ſes efforts
toute ſon érudition ?

Troiſieme reflexion. Eſt-ce par ces

Miſſels, & ces rituels, qu'il faut juger du vrai eſprit de l'Egliſe, & de l'origine des ceremonies, quand ces Miſſels ſont la plûpart poſterieurs de pluſieurs ſiecles à l'inſtitution de ces ſaints uſages? Il eſt queſtion de connoître l'eſprit de l'Egliſe, dans l'inſtitution des ceremonies les plus ſolemnelles & les plus anciennes, dont on trouve des traces dans le troiſiéme, le quatriéme, le cinquiéme ſiécle, quelquefois dans le ſecond & dans le premier. N'eſt ce pas par les Auteurs de ces tems-là qu'il en faut juger, & par ceux dont l'antiquité eſt egale à l'âge de ces ceremonies? Non, ſelon M. De Vert. Tous le Saints Peres, dit-il, *étoient forts dans l'allegorie; c'eſt pour cela qu'il n'en tient compte* : il aime mieux revenir à ſes Miſſels. Or de quelle antiquité ſont-ils? Ils ſont la plûpart du quinziéme ſiecle, & quelquefois du ſeiziéme. Les plus anciens ſont du quatorziéme, ou du treiziéme, & de ſon propre aveu, aucun ne remonte plus haut que le douziéme ſiecle.

Quatriéme reflexion. Ces Miſſels & ces rituels ne ſont gueres conſi-

derables par leur antiquité, mais ils le sont encore moins par leur qualité. Car qu'est ce que ces rituels ? Sont-ce ceux de l'Eglise Romaine, ou des Eglises de la Grece, & de l'Orient? Sont ce les Liturgies connuës sous le nom des Apôtres, & cela dès le quatriéme siecle ? Sont-ce celles qui ont les Basiles, les Chrysostomes, les Ambroises, ou les premiers Pontifes Romains pour Auteurs ? Rien de tout cela. Rarement M. De Vert les cite-t-il, quelquefois il fait assez connoître qu'il ne les a pas consultez, souvent même il les combat, croyant ne combattre que ce qu'il appelle les Mystiques. Ceux qu'il cite, & qu'il aime, ce sont de petits livrets de quelques Eglises obscures, de quelques Abbayes reculées, ou de quelques villages inconnus ; de Daoulas, Essome, Gergeau, Montiviliers, Creil, Caudebec, Avalon, Gallardon, Paloiseau, ou de quelques bicoques semblables, qui n'ont rien de recommandable par la dignité ni par l'antiquité de leurs Eglises. Que cite-t il encore? Tous les usages les plus grossiers, qui se ressen-

tent des tems où ils ont été introduits. L'ignorance de ces tems, que M. De Vert appelle lui même des tems Gothiques, a pû introduire, & a introduit effectivement dans les Egliſes particulieres tout ce qu'une ſimplicité outrée, & une pieté ignorante, peut-être même l'erreur ou la ſuperſtition, a voulu inventer. C'eſt dans ces tems d'ignorance qu'on s'eſt borné dans les ceremonies à exprimer par des geſtes le ſens litteral des paroles, & à en repreſenter les actions par des paroles. La ſimplicité de ces tems là n'y entendoit pas plus de fineſſe, & ſi on s'appliquoit aux ſens myſtiques, quelquefois trop peu éclairez pour démêler ce qui étoit de l'eſprit ancien & veritable de l'Egliſe, on s'arrêtoit aiſément aux premieres penſées pieuſes qui pouvoient édifier, ſans examiner ſi elles étoient ſolides.

Or eſt-ce par les uſages de ces petites Egliſes, de ces Egliſes particulieres, de ces Egliſes où l'ignorance & la ſimplicité, quelquefois même la ſuperſtition, a trouvé entrée, qu'il faut juger de l'Egliſe Uni-

verſelle repanduë de l'orient juſqu'à l'occident ; de cette Egliſe éclairée de l'eſprit de Dieu dans tous les tems, de l'Egliſe Epouſe de J. C. Faut-il lui attribuer toutes ces ceremonies quelquefois peu ſeantes ; & peu dignes de la majeſté de ſon culte, que M. de Vert a rapportées, & qu'il auroit peut-être mieux fait de cacher & de taire? Faut-il imputer à cette Egliſe Sainte, l'eſprit groſſier qui accompagne ces ceremonies, & qui eſt marqué dans ces rituels particuliers que cite M. De Vert, tandis qu'elle montre ſi clairement dans ſes prieres, & dans les livres de ſes Saints Docteurs, le vrai eſprit, qui anime ſes ceremonies? Faut-il le rendre reſponſable de tout ce que ces Egliſes particulieres ont pû introduire d'uſage trop ſimple, & trop bas, & de tous les pitoyables commentaires qu'on y a fait ſur les ceremonies déja anciennement en uſage? Elle n'eſt pas garant des excès de quelques myſtiques qui ont outré leurs pieuſes imaginations ; pourquoi veut-on qu'elle le ſoit des idées baſſes de quelques ignorans, qui ont crû bien

faire en multipliant les gestes, & en observant de mauvaises allusions, qui ont trouvé, qu'il étoit beau de crier au mot de Moab, ou de monter au Clocher à celui d'*In excelsis*? souvent ces usages sont restez dans l'obscurité qui les a fait naître : ils ne se sont point étendus à d'autres Eglises, ou s'ils s'y sont communiquez, ce n'est qu'à quelques-unes, en petit nombre, au plus dans une province. Mais quand ils se seroient communiquez à une nation entiere, est-ce assez pour qu'on juge par là du vrai esprit de l'Eglise Universelle? Pour juger de son esprit, il faut voir ce qui s'y est enseigné, ce qui s'y est pratiqué dans tous les lieux, dans tous les tems, par tous les Saints Pontifes, & par les Saints Docteurs; & comme le dit Vincent de Lerins, *quod ubique, quod constanter, quod ab omnibus*. C'est par cette regle que je juge, que l'esprit mystique & symbolique est le vrai esprit de l'Eglise dans l'usage de ses ceremonies; mais pour ce qui est de l'esprit grossier que M. de Vert lui attribuë, c'est cette même regle qui doit le confondre, avec tout son systême nouveau.

C'eſt donc inutilement qu'il entaſſe les citations de ces uſages des Egliſes particulieres : ils peuvent être utiles quelquefois, pour reconnoître l'origine de quelques ceremonies, & pour penetrer l'eſprit de l'Egliſe dans leur inſtitution, pourvû qu'on conſulte auſſi en même tems les monumens les plus anciens de la religion, pourvû qu'on reſpecte l'autorité des Saints Peres, & qu'on ne mépriſe pas la ſainte myſticité qu'ils nous enſeignent : pourvû qu'on demêle d'ailleurs dans ces uſages, & dans ces rituels particuliers, ce que la groſſiereté de quelques ſiecles & de quelques eſprits y a introduit, de ce que l'eſprit dominant de la religion, qui eſt un eſprit de myſtere, a introduit dans l'Egliſe univerſelle. S'y prendre autrement, c'eſt ſe livrer à l'égarement; c'eſt reduire tout le corps des ceremonies de l'Egliſe à un corps informe; c'eſt defigurer ſon culte, & le rendre même mépriſable; c'eſt donner à ſes ennemis qui le condamnent de nouveaux moyens de le tourner en ridicule, & de s'autoriſer dans les fades plaiſanteries

qu'ils font ſur nos obſervances religieuſes, & ſur les uſages ſacrez de nos ſaints myſteres; c'eſt même détruire parmi les fidelles l'exactitude reſpectueuſe qu'ils ont, & qu'ils doivent avoir pour l'obſervance de ces ſaints uſages.

L'Auteur a démontré dans deux ſections, la 30ᵉ,& la 31ᵉ, ce qu'il n'y fait ici qu'inſinuer, que le nouveau ſyſtême ſur l'origine des ceremonies loin d'être contraire aux heretiques, comme l'inventeur de ce ſyſtême s'en eſt vanté avec tant d'oſtentation, leur eſt très favorable, qu'il leur accorde tout ce qu'ils demandent pour les détruire, en leur accordant que leur inſtitution eſt de bienſéance, & de commodité, qu'elle eſt toute humaine. Il n'y a donc, diront-ils, rien qui empêche d'abolir celles qui ſont gênantes; celles qui nous bleſſent? Que leur repondre dans le nouveau ſyſtême? Non c'eſt le myſterieux des ceremonies qu'ils attaquent, c'eſt le myſtérieux des cérémonies qu'il faut défendre contre eux avec le S. Concile de Trente.

A l'égard des deux derniers tomes, l'illuſtre Auteur les a réfutez par

avance;& il peut ſe diſpenſer d'en faire l'examen, mais nous ſouhaitons, & tous ceux qui aiment l'Egliſe le ſouhaiteront avec nous, qu'il employât l'érudition ſolide, le jugement exquis, l'eſprit penetrant, les grandes vûës ſur la religion, le ſtile noble, ingénieux, élevé, ces rares talens qu'il poſſede, à mettre dans tout leur jour les admirables myſteres renfermez dans les ceremonies de la Meſſe: il ne peut s'excuſer ſur ſes emplois, cette expoſition en eſt un des plus importans.

ARTICLE CLIII.

NATALIS STEPHANI Sanadonis è Societate Jeſu Carminum Libri quatuor. *A Paris, chez Jean Barbou*, 1715 in 12. *pages* 277.

C'Eſt à M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, que le Pere Sanadon dédie ce recüeil, ſouhaité depuis long-tems par tous ceux qui aiment la poëſie Latine. Le preſent ſera du goût de M. Huet, de ce goût

formé uniquement ſur les anciens Poëtes du beau ſiecle de Rome ; il plairra à ceux mêmes qui ne ſont pas auſſi fins connoiſſeurs que le docte Prélat ; il leur plairra par la juſteſſe des penſées, par la varieté des ſujets & des compoſitions. On y trouve des Odes, des Elegies, des Epigrammes, des Poëmes, des Idilles, de preſque toutes les eſpeces de vers Latins, & entr'autres des vers d'une ſtructure peu connuë des pammetres ſaturniens que l'Auteur diſtingue des pammetres dithyrambiques. Il en donnera un traité particulier dans *un ouvrage fort ample ſur la verſification latine*; là il montrera l'ancienneté, la beauté, les regles du pammetre ſaturnien.

Les pieces qui ont pour ſujet la naiſſance du Prince des Aſturies méritent une attention particuliere. Le Roi d'Eſpagne apprit par cœur l'Eglogue amocbée, & il fit ſentir à l'Auteur par des gratifications magnifiques le plaiſir que ces vers lui avoient donné.

La proſe ſur ſainte Magdelaine eſt la ſeule qu'on ait vûë juſques ici de

cette espece. Le Poëte s'y est assujetti à faire des vers choraïques de trois pieds & demi tous rimez, & sans aucune élision. Il faudroit entreprendre de l'imiter, pour juger combien cette piece lui a coûté.

Après tout ses traductions de Marot & de du Bellai sont d'un travail encore plus difficile : il a fallu une grande connoissance du Latin, un genie extremement fertile, pour exprimer heureusement des ouvrages d'une expression Françoise si recherchée, si propre, si délicate & si diversifiée.

Les Epitaphes ne sont pas la moindre partie de ce Recüeil. L'Auteur en a banni les jeux de mots, les fausses pensées, les hiperboles, les metaphores, dont Thesauro, & ses imitateurs, ont infecté ce genre d'éloquence; Je dis ce genre d'éloquence, car l'épitaphe n'est autre chose qu'un panégirique abregé ; elle doit être non seulement plus courte, mais encore plus simple : des loüanges vrayes, exprimées d'une maniere ingenieuse & serrée, font le merite de ces ouvrages. L'Auteur a travaillé sur des sujets

grands, heureux; mais on peut assûrer qu'il n'est point demeuré au dessous de ses sujets. On reconnoîtra M. le Maréchal de Catinat, & Monseigneur de Fenelon Archevêque de Cambray, dans les épitaphes qu'il a composées, pour ces deux grands hommes, dont le merite singulier a été l'ornement, & l'admiration de nôtre siecle. Le public n'en quittera pas le Pere Sanadon pour ce recüeil, il le recevroit avec chagrin, s'il le regardoit comme un adieu aux Muses.

ARTICLE CLIV.

LETTRE DU R. P. SPIRIDION *Poupart, Religieux Penitent de l'Ordre de S. Francois, sur les antiques qui ont la figure d'un escarbot.*

MON REVEREND PERE,

Dans ma Réponse du premier Septembre j'ai parlé d'un *Cantheron*, ou *Scarabæus*, qui m'a été apporté du Poitou; il est de pierre, & percé comme le sont tous les autres, la fa-

brique du relief eſt exquiſe, celle du type gravé au deſſous n'eſt pas ſi parfaite. Quoique ces ſortes de pierres ne ſoient pas extrêmement rares, & que pluſieurs Antiquaires en ayent écrit, je hazarderai quelques Reflexions à ce ſujet, en les ſoumettant toutefois à vos lumieres.

Cette pierre n'eſt elle que le jerogliphe d'un homme de guerre? eſt-elle un taliſman, & ſi elle l'eſt, quels ſecours en eſperoit-on? Si les eſcarbots ſe trouvent ſans types au deſſous, ils ne ſont que des jérogliphes qui diſent ce qu'eſt, ou doit être un homme de guerre, qui pour n'avoir rien qui l'arrache à ſon devoir & être toujours prêt à ſervir ſa patrie, doit reſſembler à l'eſcarbot. Les paſſages d'Elien, de Plutarque, & d'autres anciens, qu'on allegue pour prouver que ces pierres ſont toujours des taliſmans, ſont pour mon opinion, & ne peuvent être bien entendus qu'en ce ſens.

Si les eſcarbots ſont avec des figures au deſſous, ce n'eſt plus l'eſcarbot, c'eſt le Soleil, & le type eſt le ſort du taliſman.

Decembre 1715.

Pour appuyer ce ſentiment, j'établis, Mon Reverend Pere ; deux principes conſtans. Premierement, en fait d'antiquité, tout ce qui ne peut s'entendre ni de l'hiſtoire, ni de la religion, eſt taliſman. 2°. tout ce qui eſt gravé en figures capricieuſes eſt taliſman, or ces ſortes de pierres n'apartiennent ni à l'hiſtoire, ni à la religion, & les figures qui s'y trouvent n'ont point de rapport entre elles.

On répondra que ces pierres peuvent être expliquées jerogliphiquement, mais ſi une partie eſt taliſman, l'autre l'eſt: car s'il eſt évident que dans les autres taliſmans il n'y a rien qui ne ſoit taliſmanique, c'eſt multiplier les êtres ſans neceſſité, d'admettre une regle differente pour les eſcarbots, & de donner deux explications quand une ſuffit. Il eſt vrai que l'eſcarbot eſt de ſoi-même un jerogliphe ; mais c'eſt lorſqu'il ſe trouve ſeul, & de plus ces ſortes d'énigmes n'ayant été en vogue que ſous les anciens Rois de la grande Egypte, & étant diſparuës ſous la domination des Grecs, les pierres dont

e parle ne doivent point être miſes
u rang de ces énigmes, lorſqu'une
ıbrique exquiſe montre qu'elles
ont depuis les Grecs, & par conſé-
uent dans un tems où les taliſmans
toient à la mode plus que jamais par
out le monde.

Ce ſeroit m'écarter de mon ſujet,
e traiter, quoiqu'en paſſant, de l'o-
igine & de la vertu des taliſmans.
Aſſez d'Auteurs l'ont fait, & il me
uffira de dire que telle en étoit la
olie, & la fureur parmi les anciens,
ue rien n'étoit plus en uſage, que
ous voyons par les Comédies de
'laute, qu'ils étoient devenus ſi com-
nuns, que c'étoit une choſe triviale
z de vil prix; que nous remarquons
ans Gallien qu'on en voit dans les
naladies; que les Juifs s'en ſont mê-
ez avec leurs noms d'Anges incon-
us; que cette fureur enfin n'eſt pas
ncore paſſée, puiſque les Arabes
n fabriquent, que les Turcs en ont,
ue les Négres même ſe mêlent d'en
aire.

Je dis donc que mon *Scarabæus*
'eſt point un mixte de jirogliphe &
le taliſman, mais qu'il ne fait avec

le deſſous qu'un taliſman, & que tout ce qu'on en trouve de ſemblable n'eſt point autre choſe que taliſman. C'eſt un fait trivial chez les Sçavans, que l'eſcarbot eſt l'image du Soleil, & que cette maniere de le repréſenter vient d'Egypte, ainſi qu'on le voit dans Orus-Apollo, Pignorius, & autres.

Or le Soleil eſt l'ame des taliſmans, de quelque façon qu'on le prenne; car ſelon la religion payenne, c'eſt le Dieu qui eſt tous les Dieux, & Macrobe n'eſt pas le ſeul qui nous le diſe. En cette qualité rien n'eſt bon ſans lui & ne ſe peut faire s'il ne l'accorde: ſelon la phyſique c'eſt ſa vertu qui fait celle de tout le reſte de la nature, & ſans lui tout périt. Comme tel il doit donc dominer dans les taliſmans, pour faire, ou fortifier & entretenir la vertu des choſes qui y entrent; ſelon l'Aſtrologie judiciaire, il vaut plus que tous les Corps celeſtes. Si dans un horoſcope il eſt en aſcendant, il corrige les mauvais aſpects, & il ajoute aux bons, ou les entretient. Les fauſſetez de la Chiromancie lui donnent encore

us de merveilles, en voulant que
uand ce mont du Soleil eſt relevé,
eſt marqué de traits clairs, larges
fans coupures, ni coincident avec
aturne & la Ceinture de Venus; il
pporte l'eſprit, l'éclat, la faveur des
rands, les honneurs, & mille autres
hoſes dignes d'être debitées par les
'aldéens, & les pauvres Juifs dont
arle Juvenal.

En tous ces trois ſens il eſt donc
aturel, vraiſemblable, & peut-être
en de plus juſte, de dire en general
ue l'eſcarbot eſt le Soleil même, &
ue ſa figure n'eſt autre choſe qu'un
liſman en relief; & en particulier
e conclure, que puiſque c'eſt un
ait certain que ces eſcarbots taliſ-
aniques étoient pour des gens de
uerre, qui les portoient en brace-
ets, ou en coliers, celui ci promet-
oit conduite, avancement dans les
rmes, faveur grande & durable des
rinces, ou des Generaux.

Je ne crois pas qu'on m'objecte
ue puiſque l'eſcarbot eſt en relief
e n'eſt pas un taliſman, ce ſeroit
gnorer qu'il y en a eû en haut & bas
eliefs, comme en traits enfoncez.

Decembre 1715.

Mais parce que 1°, le Soleil n'eſt pas la ſeule planette, 2° que quoique les aſtres influent, il faut le ſecours des Dieux, & que l'homme n'a pas pour un beſoin, le taliſman ne pouvoit être ſimple, & il falloit le charger d'un nombre de favorables figures. C'eſt ce qui ſe trouve ici dans le type qui eſt au deſſous. L'eſcarbot y eſt gravé au milieu comme le dominant, étant le Soleil ; il y a (ou du moins je crois le bien voir) un autel, *tripodium*, qui repréſente la Conſtellation appellée ARA, & de l'autre côté on remarque une figure toute ſemblable au Lotus d'Iſis, & en cela étant mis pour la Déeſſe même, c'eſt la Lune. Ainſi le Soleil y regne pour les eſperances que j'ai dit. La Conſtellation de l'Autel répond du ſuccès des vœux qu'on fera aux Dieux, la Lune, qui préſide aux voyages & aux Eaux, eſt là pour voir d'heureuſes courſes eſt être garanti de l'eau.

Voilà, Mon Reverend Pere, une opinion aſſez nouvelle & aſſez ſinguliere, cependant ce n'eſt point l'amour de la nouveauté qui me l'a fait prendre, mais celui d'entendre tou-

:s choses dans le sens le plus simple
: l'usage le plus commun, étant
rai de dire que les hommes d'autres
ois, comme ceux de nos jours, ne
afinoient pas si fort qu'on le pré-
end, quand il s'agissoit de trouver
: remede à leurs besoins.

Au reste, rien ne montre davantage
épaisseur des tenebres de la gentili-
é & l'esprit de vertige, qui étoit
armi les Gentils, que la foi qu'ils
voient aux talismans, puisque rien
'étoit plus vain, & que s'ils avoient
onsulté la raison & l'experience
ournaliere, ils auroient bientôt re-
onnu la fausseté, de ces prétenduës
Toutepuissantes vertus. Si les talis-
nans avoient eû leurs effets, il n'y
uroit point eû de malheureux, puis-
qu'ils étoient si communs.

ARTICLE CLV.

INSTRUCTION SOMMAIRE ſur les Confrairies en general, & Traité particulier de celle des Agonizans. Par Mr. Du Hamel in 12. pag. 261. A Paris, chez Jacques Vincent, à l'Ange, 1714.

L'Auteur, engagé par ſon miniſtere d'inſtruire de leurs devoirs les fidelles de ſa parroiſſe reçûs dans la Confrairie des Agonizans, a rempli cette obligation en Paſteur zelé, & en habile Théologien : il ne peut ſouffrir le mépris que certaines gens font paroître pour les Confrairies : il montre, que ces ſaintes aſſemblées n'ont pour but que de retracer l'état de l'Egliſe naiſſante, de s'unir dans les exercices d'une charité plus étroite, & d'une pieté plus fervente : il y avoit du tems d'Hincmar des Confrairies établies dans les parroiſſes du Dioceſe de Rheims, auxquelles ce grand Archevêque a preſcrit des regles très-ſages. Le Siege Apoſtolique les a toujours protegées,

: il y en a à Rome de très-ancien-
es, celles du Confalon, par exem-
le. Les Papes ont approuvé ſolem-
ellement le tiers Ordre de S. Fran-
ois & de S. Dominique, les Con-
airies du ſepulchre, du Roſaire,
es Agonizans, les Congrégations
e Nôtre Dame, & pluſieurs autres
intes ſocietez, dont l'Egliſe eſt en-
ore édifiée dans toutes les parties du
onde. L'Auteur écrit l'hiſtoire de
elle qui lui a donné l'occaſion de
ire ce livre, & donne aux Con-
eres d'excellentes inſtructions; el-
es ſont précedées par un traité abre-
é des Indulgences.

ARTICLE CLVI.

OUILLIE' ECCLESIASTIQUE & Civil du Diocéſe de Toul, imprimé par ordre de Monſeigneur l'Evêque. A Toul, chez Loüis & Eſtienne Rolin, *in* 12. *deux tomes. Premier tome, pages* 472. *Second tome, pages* 389.

UN pareil ouvrage n'eſt pas par lui-même un ouvrage curieux,

mais un habile ouvrier donne du prix aux moindres choſes. Le R. P. Benoiſt de Toul, Capucin, a prétendu celui-ci un modele pour ce genre de livres, des pouilliez de tous les Dioceſes, travaillez avec autant d'ordre & d'exactitude que le pouillié de Toul, composeroient une deſcription de la France auſſi parfaite, qu'elle puiſſe être. L'Auteur, vrai Sçavant, a jetté de l'érudition dans ſon livre, avec meſure cependant, & à ſa place, ſur l'origine des dixmes des Curez primitifs de Chapelles des Hôpitaux, & dans l'hiſtoire des Abbayes, de la Cathedrale & des principales Egliſes du Dioceſe. Il nous apprend, que les Hermites, qui ſont en grand nombre dans ce vaſte Dioceſe de Toul, y ſont partagez en deux Congrégations, dont l'une a pris S. Jean Baptiſte pour ſon protecteur, l'autre a choiſi S. Antoine. Monſeigneur l'Evêque a donné des regles & des Superieurs à ces deux Congregations.

ARTICLE CLVII.

DE HAUSTU AQUARUM ex fontibus ſalvatoris ex illuſtri loco Iſaïæ XII. 3. Diſſertatio epiſtolica Johannis Henrici Maii filii. C'eſt-à-dire, *Explication du troiſiéme verſet du chapitre douziéme d'Iſaïe*, Vous puiſerez avec joye de l'eau des fontaines du Sauveur. A Francfort, chez Jean Maximilien de Sande, 1711. *in* 4°.

LA paraphraſe Chaldaïque de Jonathan, plus ancienne que JESUS-CHRIST, de l'aveu des Juifs, explique ce verſet du Meſſie fils de David, dont il eſt évident qu'Iſaïe parle dans ce chapitre, & dans le précedent, & elle l'expoſe ainſi, *Vous recevrez avec joye une doctrine nouvelle par des hommes choiſis entre les juſtes.* Il eſt ſurprenant que ce Paraphraſte eût oſé parler *de doctrine nouvelle* aux Juifs, ſi zelez pour celle de Moïſe, ſi l'explication qu'il donne à cette prophetie n'eût pas été communément reçuë. L'abrogation de la loi, la pré-

dication de l'Evangile, y ſont clairement déſignez ; cependant les Interpretes Juifs n'ont oſé détourner le ſens de cet oracle Divin. Maïemonide, Jarchi, Abrabanel, Kimi, Rabbi Nepthali, tous les Rabbins Talmudiſtes, Cabaliſtes, ont ſuivi Jonathan : nôtre Auteur cite exactement les témoignages de ces ennemis du nom Chrétien ; il ne ſe contente pas d'avoir établi ſur l'autorité des Juifs mêmes la foi de cette prédication, il recherche & il découvre ſçavamment la raiſon qu'a eûë le Prophete de ſe ſervir de la metaphore des eaux.

La libation ſolemnelle, & l'effuſion de l'eau tirée de la fontaine de *Siloé* ; dont le nom a un rapport ſi marqué avec le nom de *Schilo*, que Jacob mourant donne au Sauveur ; cette libation & cette effuſion ſe faiſoit avec des ceremonies fort auguſtes, & des démonſtrations d'une joye extrême dans tout le peuple tous les jours de la fête des Tabernacles. L'Ecriture ne parle point de cette ceremonie, mais de fameux Rabbins le décrivent avec beaucoup

 d'exactitude,

d'exactitude, & d'un ſtile magnifique : ils attribuent cette joye du peuple à l'eſperance qu'ils concevoient de l'effuſion future du S. Eſprit ſur les fidelles ; effuſion, dont cette eau puiſée dans *la fontaine du Sauveur* étoit la figure. L'Auteur remarque après Ligfoot & Vitringa, que nôtre Seigneur faiſoit alluſion à cette pratique quand il s'écrioit le dernier jour de la fête des tabernacles, *la promeſſe de l'Ecriture Sainte s'accomplira, des fleuves d'eau vive auront leur ſource au dedans de tous ceux qui croyent en moi. Omnis qui credit in me, ſicut dicit ſcriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Io. VII. 38. C'étoit expliquer au peuple aſſemblé pour cette grande fête le myſtere exprimé par la ceremonie de l'effuſion des eaux puiſées dans la fontaine de Siloé. C'étoit leur dire, *Je ſuis ce Sauveur annoncé par les Prophetes. J'accomplirai leurs promeſſes. Je vous communiquerai le S. Eſprit, & je vous le communiquerai avec tant d'abondance, que vous éteindrez le feu de vos paſſions, que vous ſatisferez à la ſoif ; c'eſt-à-dire, au déſir preſſant de la vertu, avec*

autant de facilité qu'on puise de l'eau d'une fontaine, dont on est le maître. Oüi, l'on pourra dire que la source de ces eaux celestes est dans vous, parceque le Saint Esprit qui habitera dans vous après que je vous l'aurai donné y répandra la charité. Ajoutons, que quand le fils de Dieu envoya l'aveugle né se laver les yeux à la fontaine de Siloé, il le fit pour amener les Juifs à l'intelligence de la libation solemnelle des eaux de cette fontaine, dont nous venons de parler. Ainsi Isaïe a commencé de revéler le mystere de cette ceremonie, JESUS-CHRIST en a dissipé toute l'obscurité, & les Juifs sont inexcusables de n'avoir pas écouté J. C. & de ne pas croire en lui, puisqu'avant sa venuë ils entendoient communément la prédiction d'Isaïe dans un sens qui décide leur dispute avec nous en nôtre faveur, & qui les disposoit à recevoir *la doctrine nouvelle* de l'Evangile. N'oublions pas ce que le jeune Mr. Maïus n'oublie pas, que S. Jerôme a conservé dans sa version le nom de JESUS, *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Jesu.* Le jeune Mr. Maïus,

fils d'un pere dont nos Memoires ont parlé plus d'une fois, a traduit un ouvrage important d'Abrabanel, intitulé, *Le Prédicateur du ſalut.* Nous en avons rendu compte *dans les Mémoires de Février mil ſept cens treize.* Il a auſſi traduit le traité de Moïſe Ben Maïemon ſur les franges que la loi obligeoit les Juifs de mettre au bas de leurs robes, *De jure fimbriarum.* De Sande a imprimé ces deux ouvrages, & celui dont on vient de lire l'extrait.

ARTICLE CLVIII.

HISTOIRE DES ORDRES *Monaſtiques, Religieux & Militaires, & des Congrégations ſéculiéres de l'un & de l'autre ſexe, qui ont été établies juſqu'à préſent, contenant leur origine, leur fondation, leurs progrès, les évenemens les plus conſiderables qui y ſont arrivez, la décadence des uns & leur ſuppreſſion, l'agrandiſſement des autres par le moyen de différentes réformes, les vies de leurs Fondateurs & de leurs Réformateurs, avec des figures qui repréſen-*

tent tous les différens habillemens de ces Ordres & de ces Congrégations. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard Imprimeur du Roi & de l'Academie Françoise, ruë S. Jacques à la Bible d'or, & chez Nicolas Gosselin dans la Grand-Salle du Palais, à l'Envie, 1714. Deux tomes *in* 4°.

On ne sçauroit sans quelque admiration considerer cette extrême varieté entre les Ordres Religieux, sans loüer la divine Providence, d'avoir pris ce moyen pour orner l'Eglise, & pour lui former un plus grand nombre d'excellens sujets, qui par la diversité des pratiques dans lesquelles ils sont élevez, se trouvent disposez à lui rendre tous les services. Un objet si diversifié en soi, si étendu, si utile, n'a pû manquer d'exciter la curiosité de plusieurs sçavans à rechercher l'origine & la fondation des Ordres Religieux : non seulement des Catholiques, mais aussi des Protestans, en ont publié des histoires. On en a de Middendorp, Recteur de l'Univer-

ſité de Cologne, de Paul Morigia, Jeſuite, de Marule, ou Maurolie, Abbé de Rocmudor en Sicile, de Pierre Creſcenze Jéronimite, d'Annibal Canale, Jéſuite, de Loüis Beurrier, Céleſtin, de Mr. Hermant Curé de Maltot, du P. Bonani Jéſuite, d'Hoſpinien, de Pomeroſe, de Schoonebeck, ces trois derniers ſont Proteſtans. Le R. P. Hippolite Helyot, Religieux Pénitenr du Tiers-Ordre de S. François, ayant examiné toutes ces hiſtoires, & les ayant trouvées fort défectueuſes, comme il le montre par la critique qu'il en fait dans ſa préface, en a entrepris une nouvelle, à laquelle il ſemble qu'on doive déſormais s'en rapporter, comme étant exacte & complete. Ce qu'il promet dans le titre qu'il lui a donné, il l'a fidellement executé dans la ſuite de ſon ouvrage, où il n'omet rien de ce qui peut donner une parfaite connoiſſance de tous les Ordres Religieux. A combien de recherches s'eſt-il trouvé engagé! Le Lecteur en jugera; & il ſuffit de dire qu'il lui a fallu conſulter plus de quinze cens volumes, dont il donne

le catalogue, & les consulter avec discernement. Car il en est des Ordres Religieux comme des peuples, dont quelques-uns font remonter leur origine à une antiquité fabuleuse; ou comme ces maisons nouvellement illustrées, qui choisissent un ancien Héros auquel elles s'attachent par une généalogie imaginaire.

L'Auteur raconte à cette occasion quelle fut l'indignation des Carmes, & combien ils composerent de gros & de petits livres contre le P. Papebroc, qui avec ses associez au Recüeil des Actes des Saints avoit donné atteinte à leur descendance non interrompuë depuis le Prophéte Elie. Tandis qu'ils la soutenoient ainsi, & qu'ils fixoient le commencement de leur Ordre à neuf cens ans avant la naissance de JESUS-CHRIST; un Religieux Hospitalier de la Charité, F. Paul de S. Sebastien, porta le sien à neuf cens ans au delà, & jusqu'à Abraham, qui donna l'hospitalité à trois pelerins; il compta pour les premiers Généraux de son Ordre, après Abraham, Loth, Laban, Tobie, & pour autant de Couvents la maison de la veuve de Sarepta, celle

de la Sunamite, & même la Piſcine probatique de Jéruſalem. Il n'eſt pas vraiſemblable que le F. Paul de S. Sebaſtien prétendît ſérieuſement faire une gloire à ſon Ordre d'avoir été fondé neuf cens ans avant celui des Carmes; il avoit ſans doute une autre vûë; comme il paroît par le parallêle continuel qu'il fait de l'un avec l'autre.

Au reſte, le P. Helyot déclare que par l'arrangement qu'il donne aux Ordres Religieux dans ſon livre, il n'a pas intention de préjudicier en aucune ſorte à la préſéance que les uns peuvent prétendre ſur les autres, ſoit par leur ancienneté, ou par quelque autre raiſon. Il diviſe ſon ouvrage en ſix parties. La premiere des Moines d'Orient, & des Religieux venus d'Orient; la 2^{e} des Chanoines Réguliers, la 3^{e} de divers Ordres qui ſuivent la regle de S. Auguſtin; la 4^{e}. de ceux qui ſuivent la regle de S. Benoît; la 5^{e} de ceux qui ſuivent la regle de S. François; la 6^{e} de differentes Congrégations ſéculiéres.

La preface eſt ſuivie d'une ſçavante diſſertation préliminaire divi-

ſée en onze paragraphes, ſur l'origine & l'antiquité de la vie Monaſtique; que l'Auteur rapporte à ces Therapeutes que Philon a celebré dans le livre de la vie contemplative. Comme dans ces Memoires au mois de Juin 1712. on a rendu compte de la docte conteſtation qu'il y a eû entre le P. de Montfaucon & Mr. B**. Préſident au Parlement de Dijon, ſur la queſtion ſi les Therapeutes étoient Chrétiens, ou Juifs, on ſe croit avec d'autant plus de raiſon diſpenſé d'en dire ici davantage, que les preuves ſont expoſées des deux côtez, & qu'il ne reſte au Lecteur qu'à prendre ſon parti. La plus grande peine qu'on ſouffre à ce ſujet, c'eſt que les Therapeutes s'écartoient abſolument de ce que les Apôtres nous apprennent des pratiques des Chrétiens. Ceux là s'aſſembloient le jour du Sabbat pour l'obſerver enſemble, & jeûnoient le reſte de la ſemaine: ceux-ci honoroient le Dimanche, & c'étoit le jour de leurs grandes aſſemblées où ils faiſoient les collectes. Ceux-là dans leurs aſſemblées publiques n'u-

ſoient que d'eau ; à ceux ci le vin étoit néceſſaire pour la célébration des ſacrez myſteres. Ceux-là mêloient la danſe des hommes & des femmes, au chant des Pſeaumes & des hymnes : à ceux-ci la gravité & la modeſtie étoient ſur tout recommandées : outre que Philon s'explique ſur le chapitre des Therapeutes comme d'une inſtitution ancienne & répanduë par toute la terre, tandis qu'aucune des inſtructions des Apôtres n'a rapport à des perſonnes qui euſſent embraſſé ce genre de vie.

La violence des perſécutions diſperſa bientôt les nombreuſes aſſemblées, & fit évanoüir le nom des Therapeutes ; mais elle ne pût empêcher qu'ils n'euſſent encore des imitateurs, qui ou ſe tenoient en retraite dans leurs propres maiſons, ou ſe retiroient dans la ſolitude cinq, ſix, ou dix enſemble. Ils furent nommez Aſcétes, c'eſt-à-dire, perſonnes qui s'exerçoient à la piété. Le P. Helyot dit qu'Origene [a] & Clement d'Alexandrie [b] en font mention pour re-

a *Hom.2.in Num.* b *L.3. Strom. pag.*454.

pondre à ce que S. Juſtin [a] & Tertullien [b] aſſurent, que les Chrétiens dans leurs maniéres d'agir ne ſe diſtinguoient en rien du reſte des hommes, qu'ils habitoient dans les mêmes villes, & exerçoient les mêmes arts, il prétend que ces Peres doivent être entendus du commun des Fidelles, & d'ailleurs, ajoute-t-il, quelques critiques ont douté que la lettre à Diognet, de laquelle eſt priſe l'objection, ſoit veritablement de S. Juſtin. Sur quoi il ſe croit en droit de prendre avantage des queſtions aux Orthodoxes, publiées ſous le nom de S. Juſtin, & qui expriment clairement l'Etat monaſtique. Il ne neglige pas non plus l'autorité du livre de la Hiérarchie Eccléſiaſtique attribué à S. Denis l'Aréopagite, n'étant pas, dit-il, encore certain que ce ſoit un livre ſuppoſé; mais un témoin qu'il allégue, & qui ne ſemble pas pouvoir être recuſé, c'eſt Caſſien, qui l'an 394, c'eſt-à-dire, trente huit ans après la mort de S. Antoine, & quarante ſix après celle de S. Pachome, voyagea en Egypte, &

a *Epiſt. ad Diognet.* b *Apol. c.* 42.

conféra avec les Moines, dont plusieurs ſans doute avoient vû ces grands Maîtres de la vie Monaſtique, & ne pouvoient ignorer s'ils en étoient les premiers inventeurs ; or bien loin de leur en faire honneur, ils aſſûroient que depuis le tems des Apôtres elle avoit toujours été pratiquée. En effet, S. Pachome y fut admis par S. Palémon, & celui-ci ſans doute par un autre.

Selon le rapport des mêmes Moines, elle avoit commencé par des Communautez, dont quelques particuliers s'étoient enſuite retirez dans les deſerts. Ainſi les Moines Cénobites, ou vivans en commun, ont précédé les Anachorétes & les Solitaires.

Toutefois S. Antoine mérite avec juſtice le titre de Pere des Moines Cénobites, & des Communautez Religieuſes ; par ce qu'après le tems des perſécutions ſes diſciples s'étant beaucoup multipliez, il les raſſembla en des monaſteres plus nombreux & plus ſpatieux que les premiers, & leur preſcrivit une diſcipline plus parfaite & plus réguliére. Le P. Tho-

maſſin, le P. Papebroc, M. de Tillemont, ont tranſporté ce titre à S. Pachome ; & le P. Helyot montre qu'ils ne l'ont pû faire ; qu'en s'engageant en pluſieurs contradictions. Il rejette l'autorité de la vie de S. Pachome inſérée dans les Actes des Saints, avec l'éloge d'avoir été écrite par un de ſes diſciples.

Sainte Synclétique, du tems de S. Antoine, fut la premiere inſtitutrice des Monaſteres de filles, comme le dit l'Auteur de ſa vie, lequel certainement en doit être crû, ſi c'eſt Saint Athanaſe. Mais quelques Critiques en doutent, & d'autres le nient. Le Pere Helyot répond à leurs raiſons, & conclut qu'il faut du moins convenir que ſainte Synclétique a vécu du tems de S. Antoine.

Après avoir employé huit paragraphes à établir l'antiquité de la vie monaſtique, dans le 9ᵉ il décrit ſes merveilleux progrès. L'Egypte, qui lui avoit donné naiſſance, la vit bientôt prendre de ſi grands accroiſſemens, que Rufin ne craint pas de dire, que le nombre des moines

lans les deserts égaloit presque celui
les habitans des villes. Les villes
nême se remplirent de monasteres.
Dans celle d'Oxirinque il y en avoit
plus que de maisons, & on y comp-
oit jusqu'à dix mille Religieux, &
ıne fois autant de Religieuses. Saint
Antoine dans la basse Thebaïde, S.
Pachome dans la haute, S. Amon sur
e mont de Nitrée, S. Macaire dans
e desert de Scetis, S. Hilarion dans
a Syrie, eurent une infinité d'imi-
ateurs. S. Basile l'établit dans le
Pont & la Cappadoce, la perfection-
ıa par les regles qu'il écrivit, & par
'engagement des vœux solemnels.
S. Athanase la fit connoître à Rome,
d'où elle s'étendit dans l'Occident.
S. Martin & Cassien en donnerent
'exemple dans les Gaules. Enfin, S.
Benoît est nommé le Patriarche des
Moines d'Occident, comme S. Ba-
ile de ceux d'Orient. L'Auteur fi-
nit ce paragraphe par les plaintes du
Chevalier Marsham, fameux Pro-
testant Anglois, sur l'abolissement
de l'Etat monastique, & sur la des-
truction des monasteres en Angle-
terre.

Dans le suivant il dit que la vie monastique n'est qu'une imitation & comme une continuation de celle des premiers Chrétiens. Il ajoute que l'habit des moines n'eut d'abord rien d'extraordinaire ; ce fut celui des païsans, ou du commun peuple, le cilice, ou une tunique de poil de chevre, le manteau, ou le capot de peaux, & pour cette raison nommé pelisse.

Quant au gouvernement des monasteres, dont il parle dans le dernier paragraphe, il remarque qu'on ne peut refuser à S. Pachome d'être le premier instituteur des Congrégations religieuses, où plusieurs monasteres sont unis entre-eux sous un Superieur Général. Le premier monastere fondé par S. Pachome fut celui de Tabenne, qui donna le nom à toute la Congrégation ; mais celui de Pabace, ou de Baum, s'étant plus aggrandi, devint le principal, & comme le Chef de l'Ordre, où les Moines des autres monasteres se rassembloient pour célébrer ensemble les fêtes de Pâques, & au mois d'Août pour l'élection des Superieurs

& des Officiers, & pour ce qui concernoit la régularité.

La lecture de l'ouvrage est attachante : on y voit la fondation & l'établissement, le progrès, la décadence, les réformes des Ordres Religieux; des hommes illustres & de differens caracteres; quelquefois des contestations poussées assez loin. A quoi il faut ajouter la grande variété d'habillemens, soit de Religieux, soit de Religieuses, représentez en un grand nombre de figures bien gravées. On est contraint ici de s'en tenir à ces termes généraux, & de rendre témoignage qu'on l'a lû avec une extrême satisfaction, qu'on croit aussi pouvoir promettre à ceux qui le liront. D'ailleurs, il n'est pas possible d'entrer dans un si grand détail, & d'entreprendre de renfermer dans les bornes d'un extrait une matiére si ample.

La premiére partie, divisée en 54 Chapitres, traite des Ordres établis en Orient, & de celui des Carmes, qui y a eû ses premiers commencemens. L'Etat monastique y est d'autant plus en honneur, que les Pa-

triarches, les Archevêques, les Evêques, en sont tirez, parce que le mariage, auquel les Prêtres séculiers ne renoncent pas, ne s'accorde pas avec la Prélature, qui oblige à la continence. Tous ces moines, quoique de sectes & de nations différentes, ont la même Regle, & à peu près les mêmes observances formées sur les Ascétiques de S. Basile. Cependant tandis que les Grecs Melchites, Moscovites, Géorgiens, & quelques Arméniens, se disent de l'Ordre de S. Basile, les Maronites, Nestoriens, Jacobites, Coptes, Abyssins, de celui de S. Antoine, ce n'est pas que S. Antoine ait écrit une regle, car il n'en paroissoit point sous son nom avant le septiéme siécle, & ces moines se conforment à celle de S. Basile; mais ils le révérent comme leur premier Instituteur.

Pour donner quelque idée de ces Moines, on s'arrête aux Maronites, qui meritent cette préférence, par l'attachement constant de toute la nation Maronite à l'Eglise Romaine. Ils ne mangent jamais de viande sans une dispense particuliére du Pape;

ls obſervent cinq Carêmes, le pre-
nier depuis le lundi de la Quinqua-
;eſime juſqu'à Pâques ; alors ils ne
ont qu'un repas, & à d ux heures
vant le coucher du Soleil ; ils ſe per-
nettent de manger du poiſſon ; mais
on pas des œufs, du laitage, du fro-
nage : le ſecond eſt de quinze jours,
vant la fête de S. Pierre ; le troiſié-
ne d'autant de jours, avant la fête
e l'Aſſomption ; le quatriéme de
uit jours, avant l'Exaltation de la
ainte Croix : le cinquiéme de vingt-
inq jours, avant Noël. En ces qua-
re Carêmes ils uſent de fromage. Ils
eûnent auſſi la veille de S. Maron,
& ſe conforment à l'Egliſe Romai-
ie pour les autres jeûnes. Leurs mo-
aſteres ſont la plûpart ſituez en des
leſerts affreux, & d'un accès très-
lifficile, ſur la croupe des montagnes
lu Liban, & en des cavernes. Ils font
e Noviciat dans un qu'ils diſent
voir été fondé par S. Hilarion en
'honneur de S. Antoine. Dans ces
ieux ſauvages, leur nourriture or-
linaire eſt des herbes & des légu-
nes, qu'ils confiſent dans du lait ai-
gre, pour les tems hors de leurs ca-
êmes.

Ils récitent l'Office divin en langue Syriaque, Matines & Laudes pendant la nuit, Prime, Tierce & Sexte, à la pointe du jour, & la Messe ensuite; None, Vêpres & Complies, avant que de souper: le reste du jour est occupé du travail, à labourer la terre, cultiver les vignes, entretenir les jardins, faire des nattes, ils élevent aussi des vers à soye. Leur habit est une tunique de serge brune avec une ceinture de cuir noir, & par dessus une robbe de gros camelot de poil de chévre & de couleur de fumée, la tête couverte d'un capuce de drap noir, & les jambes nuës.

Au reste, ces jeûnes des Maronites semblent peu de chose en comparaison de ceux des Arméniens, des Coptes, des Abyssins, dont quelques-uns n'usent jamais de viande, même dans l'extrémité des maladies, s'interdisent pour toujours les œufs & les laitages, ne mangent point de poisson, & ne boivent point de vin pendant leurs Carêmes, ne font chaque jour qu'un repas.

La seconde partie comprend en

55 chapitres un très-grand nombre de differentes Congrégations de Chanoines Réguliers.

Quel est le plus ancien, ou de l'état canonique, ou de l'état monastique? L'un & l'autre se vantent d'avoir les Apôtres pour Auteurs; & s'ils ont raison, les Moines pour l'anciennété l'emportent sur les Chanoines Réguliers, d'autant de tems que la vocation des Apôtres à la suite de JESUS-CHRIST précéda la Prêtrise, qu'ils ne reçûrent qu'à la derniére Céne.

Quoi qu'il en soit, de ce raisonnement, que le P. Helyot ne fait que rapporter, il est constant qu'il y avoit des Communautez de Moines longtems avant qu'il soit fait mention d'aucune de Clercs & de Chanoines. S. Eusebe Evêque de Verseil fut le premier, qui environ le milieu du quatriéme siécle joignit ensemble la vie Monastique & la Clericale, engageant les Clercs de son Eglise à se conformer aux pratiques des Moines.

Mais S. Augustin est le premier qui ait établi une Communauté de

Clercs qui fussent distinguez des Moines. Avant lui chaque Clerc recevoit de l'Eglise sa rétribution en particulier, laquelle se nommoit *Sportula*, & étoit inégale, selon la différence des Ordres & du service, plus grande pour les Prêtres que pour les Clercs inférieurs. C'est ce qu'on apprend de S. Cyprien, qui ordonne de faire certaines aumônes de sa portion, *De quantitate mea propria*. Le Pape Siricius, dans sa lettre à Himérius, fait plusieurs réglemens pour les Clercs, & ne marque nullement qu'il y en eût qui formassent des Communautez, quoi qu'il n'oublie pas les Moines. Il en est de même de S. Augustin, qui dans le livre des mœurs de l'Eglise, faisant l'éloge de tous les divers états, ne dit rien des Communautez Cléricales & Ecclésiastiques.

Celle qu'il fit à Hippone, & celles que d'autres Evêques d'Afrique firent à son imitation, furent bientôt détruites, dans le déplorable état où l'invasion des Vandales réduisit l'Afrique. Et depuis ce tems-là il faut passer trois siécles, & venir à

Chrodegand Evêque de Mets, avant que d'entendre parler des Clercs vivants en commun. Il fut fait Evêque en 742. ensuite il engagea les Clercs de la Cathédrale, & les autres de son Diocése, à se reünir en Communautez, & leur prescrivit une Regle, qui est la premiére écrite pour les Chanoines, & qui fut reçûë en plusieurs Eglises de France & d'Allemagne, sur tout depuis que Charlemagne & le Concile de Mayence leur eurent ordonné la vie commune. Il paroît néanmoins qu'ils ne s'y maintinrent pas longtems dans cette regularité, puisque Loüis le Debonnaire, dans le dessein de réformer le Clergé, fit composer par le Diacre Amalarius une nouvelle Reglé; à laquelle le Concile d'Aix la Chapelle en 816. obligea les Chanoines.

Jusque-là il n'est fait aucune mention, ni de Régle de S. Augustin, ni de Chanoines Réguliers de S. Augustin; & d'autant moins que ces Chanoines ne renonçoient pas à leurs biens, & à la propriété que S. Augustin avoit interdite à ses Clercs.

Ce ne fut que vers le 12^e^ siécle qu'il parut enfin des Chanoines Réguliers de S. Augustin. A la sollicitation de S. Pierre de Damien, qui n'étoit pas édifié de la conduite des Chanoines d'alors, le Pape Nicolas II. dans un Concile tenu à Rome l'an 1059. fit des réglemens pour eux, & leur défendit la proprieté : ce qui fut confirmé par Alexandre II. dans un autre Concile l'an 1063. Ces nouveaux Chanoines, imitateurs des Clercs de S. Augustin par le renoncement de la propriété, se distinguerent des anciens en prenant le nom de Chanoines Réguliers de S. Augustin, qui n'a point composé de Regle pour des Clercs, ou des Chanoines : il n'y a de lui que deux Sermons à son peuple sur la vie commune qu'il introduisoit dans son Clergé, & sa Lettre 109^e^. qui contient des reglemens pour des Religieuses. C'est cette lettre qui s'appelle communément la Regle de S. Augustin.

De là est né un nombre prodigieux de Congrégations différentes, qui ont produit une infinité d'hommes illustres en vertu & en science.

Le R. P. Helyot fait l'hiſtoire de chacune de ces Congrégations, & on eſt obligé d'y renvoyer.

ARTICLE CLIX.

ORAISON FUNEBRE DE *très illuſtre, & très-vertueuſe Dame, Madame Marie de Choiſeul de Franciere, Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Poulangey, prononcée dans l'Egliſe de la même Abbaye le 2e May 1715. par le Pere Nicolas Jardinier, de la Compagnie de* JESUS.

ON voit dans cette oraiſon funebre des loüanges vrayes, données par un orateur Chrétien; la ſageſſe, la douceur du gouvernement d'une vertueuſe Abbeſſe, couronnées par une mort tranquille. Le Pere Jardinier n'a point eû beſoin de tours étudiez, ni de raffinemens de l'art, pour relever un merite douteux, pour cacher des défauts trop évidents; l'éloquence la plus naturelle lui a ſuffi pour perſuader, & pour édifier.

ARTICLE CLX.

ORAISON FUNEBRE DE très-illustre Seigneur, Messire Loüis de la Baume, Comte de Suze, prononcée dans la Chapelle des Pénitens blancs de la ville d'Avignon, par le R. P. Loüis de Pigray, Religieux de l'Ordre des Grands Carmes.

MOnsieur le Comte de Suze avoit relevé l'éclat de sa naissance, une des plus illustres de l'Europe, par beaucoup de vertus morales; mais il n'auroit pas merité d'être loüé dans le lieu saint, si sa pénitence ne l'avoit rendu grand devant Dieu, & grand même devant les hommes. Dieu ne l'épargna pas, il le frapa d'une maniere terrible dans cette vie mortelle, pour le mener au bonheur de la vie éternelle par la route la plus sûre, la route de la Croix; les souffrances d'une maladie cruelle lui parurent *de trop legers supplices de ses pechez*. Un Orateur Chrétien travaille avec plaisir sur un pareil sujet. Le R. P. Loüis de Pigray a mis celui-ci dans tout son jour.

ARTICLE CLXI.

SUITE DE L'EXTRAIT DU Traité de la ſtructure & du mouvement naturel du cœur, par Monſieur de Vieußèns, dont on a le commencement dans le mois de Novembre précedent.

LE but que l'Auteur s'eſt propoſé dans ſes recherehes ſur la ſtructure du cœur, a été l'explication de ſon mouvement naturel. M. Louver, un des plus grands Anatomiſtes du ſiecle paſſé, aſſure que le mouvement du cœur conſiſte dans ſa ſyſtole, qu'il fait dépendre uniquement du reſſort naturel de ſes fibres; il ſoutient que dans le moment que ce reſſort ſe relâche, le ſang tombe dans les cavitez du cœur par ſon propre poids, & les dilate par ſa quantité. M. Vieuſſens a prouvé dans le dixiéme chapitre de ſon traité, que le cœur eſt dilaté, non ſeulement par le relâchement de ſon reſſort, & par la quantité de ſang qui tombe dans ſes cavitez, mais princi-

palement par l'impulſion que ſes oreillettes communiquent à ce ſang lorſqu'elles ſe contractent, & par ſa fermentation. Il prouve dans le chapitre dixhuitiéme que la dilatation eſt le premier mouvement du cœur, & que ce premier mouvement dépend de la fermentation de la liqueur analogue du ſang contenu dans ſes ventricules comme de ſon principe radical. Il a expliqué les cauſes de cette fermentation, & fait connoître que la contraction du cœur eſt un effet de ſon propre reſſort. Il montre en finiſſant ſon traité, I. Que le cœur a un reſſort. II. En quoi conſiſte ce reſſort. III. Quel en eſt le jeu. Nous ne devons pas priver nos Lecteurs de cette partie, la plus importante & la plus curieuſe du traité.

Si le cœur, dit M. Vieuſſens, n'avoit pas en ſoi un principe intérieur ou radical de réſiſtance capable de le faire contracter, après qu'il a été dilaté, ſa dilatation ſubſiſteroit toujours, parce que la force qui l'auroit une fois dilaté, ne ſeroit jamais balancée par aucune force ſupérieure; c'eſt ce qui eſt contraire à l'expérien-

ce ; il faut donc que ce viscere ait
naturellement en soi un ressort inté-
rieur , par la vertu duquel il se con-
tracte bientôt après qu'il a été dila-
té : & comment pourroit on le lui
refuser ? puisque tous les Anatomis-
tes en accordent un aux muscles , &
conviennent que le cœur est un mus-
cle creux. Cette opinion est si bien
fondée, qu'elle peut passer pour une
démonstration, car l'expérience nous
apprend qu'un muscle d'un animal
vivant coupé en travers dans son
milieu , se retire de lui même vers
ses extremitez ; qu'un autre muscle
se relâchant , & devenant paralyti-
que , son antagoniste se contracte
aussi par lui même , & reste dans sa
contraction jusqu'à ce que le muscle
relâché ait repris toute sa premiere
force par quelque secret effort de la
nature , ou par des remedes propres
à déboucher les nerfs répandus dans
son tissu.

Le ressort du cœur est fondé, com-
me celui du reste des muscles , sur le
concours de trois differens princi-
pes ; de maniere que si l'un d'eux,
quel qu'il soit , cesse de concourir

avec les deux autres pour en ſoutenir la force, elle ſe trouve bientôt entierement détruite, comme les expériences ſuivantes le font voir. On peut regarder le premier de ces trois principes comme paſſif, parce qu'il n'a d'autre mouvement que celui que les deux autres veritablement actifs lui communiquent.

Il n'y a aucun lieu de douter que les conduits charneux des muſcles ne doivent être regardez comme le premier principe, ou la principale baſe de leur force élaſtique, puiſqu'ils la perdent entierement toutes les fois qu'on coupe ces conduits en travers, ou qu'ils ſont aſſez altérez pour ne pouvoir être allongez ni racourcis.

Lorſqu'on lie fortement le tronc inférieur de l'aorte d'un chien, ſes cuiſſes & ſes jambes deviennent paralytiques, parce que le ſang ceſſe d'en arroſer les muſcles, cependant elles reçoivent alors, comme auparavant, l'eſprit animal qui leur vient du cerveau, & de la moëlle de l'épine; mais ces parties recouvrent le ſentiment & le mouvement, après qu'on a délié l'artere; puiſque le

chien ſur lequel on a fait cette experience, marche librement, pourvû qu'après avoir ôté la ligature qu'on avoit faite pour arrêter le cours du ſang, on remette bientôt les boyaux dans la cavité du bas ventre, & qu'on approche par une bonne couture les bords de la playe; puiſque les muſcles perdent toute leur force élaſtique dès que le ſang ceſſe de les arroſer, comme il paroît par l'experience ci deſſus rapportée. Le ſang eſt donc le ſecond principe de leur mouvement.

Toutes les fois que les nerfs d'un bras, par exemple, ſe bouchent entierement, il devient paralitique; parce que ſes muſcles ne reçoivent plus aucun eſprit animal du cerveau, ni de la moëlle de l'epine: cependant leur tiſſure ne paroît alors nullement alterée, & le ſang les arroſe & les nourrit comme auparavant, du moins pendant un certain tems; mais ce membre recouvre le ſentiment & le mouvement, toutes les fois que par des remedes internes ou externes on ôte l'obſtruction de ſes nerfs. Comme l'experience que je

viens de rapporter démontre év
demment que les muſcles ceſſent d
ſe mouvoir, à meſure que l'eſpr
animal ceſſe de ſe porter vers eux
d'en penetrer le tiſſu ; cet eſprit do
donc être regardé comme le troiſi
me fondement de leur reſſort. C
trois experiences montrent claire
ment, que le reſſort des muſcles e
fondé ſur les differens vaiſſeaux dor
ils ſont compoſez, & principalemen
ſur leurs conduits charneux, ſur l
ſang qui les arroſe ſans ceſſe, & ſu
l'eſprit animal qui leur vient du cer
veau & de la moëlle de l'épine ; i
s'agit maintenant d'en expliquer l
jeu, en faiſant voir pourquoi & com
ment eſt-ce que chacun des troi
principes qui l'etabliſſent contri-
buent à l'établir.

Comme il ſeroit très-difficile d'ex-
pliquer nettement pourquoi & com-
ment les differens vaiſſeaux des muſ-
cles doivent être regardez comme
la baſe de leur reſſort, avant que la
ſtructure des muſcles ſoit connuë,
l'Auteur en donne d'abord une idée
generale. Les muſcles ne ſont autre
choſe que des corps tiſſus d'arteres,

de veines, de conduits charneux, de vaiſſeaux lymphatiques-veineux & de lymphatiques-arteriels-nerveux, couverts de deux membranes, l'une commune & l'autre propre. Quoique ces differens vaiſſeaux, pris ſeparément les uns des autres, ſoient très délicats pour la plûpart, ils ne laiſſent pas de compoſer par leurs divers entrelacemens, & leurs étroites liaiſons, des corps à peu près auſſi forts que des cordes de chanvre; comme il paroîtra clairement par l'experience ſuivante. Au mois de Mars de l'année 1703. l'Auteur ſepara le muſcle *biceps*, c'eſt-à-dire, à deux têtes, de l'os du bras droit du cadavre d'un homme âgé de vingt-huit à trente ans; il le mit dans un vaiſſeau rempli d'eau, qui changeoit de tems en tems: dans peu de jours tout le ſang contenu dans les vaiſſeaux ſanguins fut entierement diſſout, & alors tout le tiſſu, tant intérieur qu'extérieur, parut blanc. M. de Vieuſſens prit ce muſcle par les deux bouts un à chaque main, & il employa pluſieurs fois toute ſa force pour le partager en deux, & ſéparer

la tête de la queuë, ſans pouvoir
réüſſir: il obſerva cependant q
par les efforts qu'il faiſoit, il l'allo
geoit; & qu'à meſure que ſes effor
ceſſoient, il ſe remettoit à ſa pr
miere longueur par ſa propre for
elaſtique, fondée ſur la configur
tion des pores des tuniques de ſ
vaiſſeaux. Il paroît évidemment p
cette experience, que les differen
vaiſſeaux des muſcles ſont par leu
divers entrelacemens & leurs étro
tes liaiſons, la baſe ou le princip
paſſif de leur reſſort; puiſque pa
leurs entrelacemens & leur liaiſon
ils forment des corps forts propre
à être allongez & racourcis, & qu'o
peut regarder comme des corde
d'une force toujours proportionné
à leur groſſeur, qui ſont deſtinées
faire tous les divers mouvemens de
parties qui en ſont garnies.

Il ne ſera pas difficile, ce me ſem
ble, de comprendre pourquoi &
comment le ſang contribuë à établi
le reſſort des muſcles, ſi on fa
quelque attention qu'il n'eſt pas po
ſible que le ſang chaſſé des ventricu
les du cœur par ſes contractions

ntre dans les arteres d'une figure
onique depuis leurs premieres ori-
ines jusqu'à leurs dernieres extre-
mitez, sans qu'il fasse des efforts con-
tre leurs parois, par lesquels il les
dilate, & leur fait acquerir en même
tems une nouvelle force elastique,
qui tend à les faire contracter. Or les
parois de ces vaisseaux ne sçauroient
tre ecartées les unes des autres, com-
me elles le sont dans le tems de leur
dilatation, sans que les embouchu-
es de tous leurs differens conduits
qui partent de leur tunique spon-
gieuse, s'entr'ouvrent. Pendant ce
tems les branches de l'artere pulmo-
naire & de l'aorte, si vous en excep-
tez les coronaires & la graisseuse,
reçoivent du sang; les vaisseaux se-
cretoires graisseux donnent passage
un suc sulfuré-gras; & les conduits
ymphatiques - arteriels reçoivent
ne lymphe très-fine, à laquelle se
oignent le suc nerveux, & l'esprit
nimal, tandis que les tuyaux ex-
cretoires donnent un passage libre
ux sucs excrementeux, qui doivent
tre séparez de la masse du sang,
omme de la source de toutes les
umeurs du corps.

A meſure que cette liqueur entre dans les rameaux de l'artere pulmonaire & de l'aorte, & que les ſucs recrémenteux & excrémenteux s'inſinuent dans les conduits ſecrétoires & excrétoires, ces conduits ſe dilatent dans leurs premieres origines, & s'y racourciſſent par conſéquent de telle maniere, qu'ils perdent quelque choſe de leur longueur, & acquiérent en même tems une nouvelle force élaſtique, & c'eſt parce qu'ils deviennent un peu plus courts, & que la force de leur reſſort s'augmente, qu'ils ſe reſſerrent eux mêmes pour pouſſer hors de leurs cavitez les ſucs qui s'y ſont inſinuez, & qu'ils déterminent & aident même les arteres à ſe contracter, en preſſant leurs parois, qu'ils environnent de tous côtez, à peu près comme les branches du lierre environnent les troncs de certains arbres. De ſorte que dans un clin d'œil, pour ainſi parler, tous les vaiſſeaux ſecrétoires & excretoires ſe contractent, incontinent après avoir été dilatez, comme ils ſe dilatent d'abord après avoir été contractez; & en même tems ils contribuent à la contraction de toutes les

arteres, au même moment que les arteres poussent leur sang dans les conduits charneux & dans les veines, les vaisseaux secretoires y poussent aussi leurs sucs, tandis que les excretoires se dechargent des humeurs excrémenteuses, auxquelles ils ont coutume de donner passage dans les lieux qui sont destinez à les recevoir.

Il n'est personne, qui examine attentivement ce que l'Auteur vient d'exposer, qui ne se persuade que le sang contribuë à établir le ressort des muscles, & par conséquent celui du cœur; premierement, en ce que par l'impulsion que le cœur lui communique toutes les fois qu'il se contracte, par sa quantité & par sa chaleur, il tient continuellement les arteres & tous les conduits charneux qui naissent de leurs parois, dans quelque tension; secondement, en ce que par son mouvement de circulation & de fermentation, il sépare de sa masse, & pousse dans tous les vaisseaux lymphatiques-arteriels du corps, & par conséquent dans le tissu intérieur de chaque muscle, une lymphe très-fine, qui donne

auſſi quelque tenſion à ces vaiſſeaux, & s'inſinuant dans leurs cavitez par l'impulſion qu'elle reçoit du ſang, par ſa quantité, & par ſon propre mouvement expanſif, qui lui vient de la chaleur du ſang, & de l'eſprit animal dont elle eſt impregnée, qui la tiennent dans cet état de raréfaction que l'Auteur appelle mouvement expanſif. Et c'eſt à proprement parler dans la tiſſure naturelle, & dans la continuelle tenſion nullement violente des arteres, des conduits charneux & des lymphatiques-arteriels-nerveux des muſcles, que conſiſte leur reſſort, par lequel ils font un effort continuel, mais nullement violent, pour ſe racourcir dans tous les tems même de leur inaction, comme il paroît par le racourciſſement de tous ceux dont les antagoniſtes deviennent paralytiques: les veines & les conduits lymphatiques-veineux n'ont aucune part à ce reſſort, parce que ces deux ſortes de vaiſſeaux ne fourniſſent aucune liqueur aux parties muſculeuſes, comme il eſt aiſé de le déduire de leur uſage. Après avoir expliqué la maniere dont les differens vaiſſeaux des

ıuſcles & le ſang établiſſent leur
:ſſort, il ne reſte plus qu'à faire voir
ourquoi la principale force de ce
eſſort conſiſte dans l'eſprit animal,
ui la met ordinairement en jeu.

Puiſqu'il n'y a que le ſang, la
ymphe arterielle, le ſuc nerveux &
eſprit animal, qui puiſſent concou-
r comme principe actif à produire
: mouvement muſculaire, il faut
eceſſairement que la force mou-
ante intérieure des muſcles ſoit rap-
ortée à celle de ces quatre liqueurs,
ui a le plus de reſſort, comme à ſa
rincipale cauſe; parce qu'on ne
çauroit expliquer la force de ces
ommes qui levent de terre un
oids de deux cens livres, par exem-
le, & qui en portent un encore plus
rand ſur le dos, ſi on ne le dédui-
oit de quelque corps liquide à reſ-
ort caché dans le tiſſu intérieur de
eurs muſcles. Cela étant ſuppoſé, il
emeure certain que le ſang, le ſuc
ymphatique arteriel, & le ſuc ner-
eux, n'ayant aucun reſſort par eux-
nêmes; parce que leurs parties
hlegmatiques & ſulfurées ſont trop
liantes, leurs ſalines & les terreſ-
tres trop caſſantes pour être élaſti-

ques ; & ne pouvant par cette raiſon établir & mettre en jeu le reſſort des muſcles indépendamment de l'eſprit animal, comme il paroit évidemment par la derniere des trois expériences rapportées ci-deſſus ; cet eſprit doit être neceſſairement regardé comme le principal principe actif de leur reſſort, dont lui ſeul peut augmenter la force.

L'Auteur entend par eſprit animal, *une ſubſtance etherée, qui eſt l'organe immédiat de tous les ſens, & la cauſe principale de tous les mouvemens des parties ſolides, & même des liquides du corps.* Il appelle eſprit animal *une ſubſtance étherée*, non ſeulement pour faire entendre qu'il eſt une liqueur inſenſible, pour ne pas dire une eſpece de ſouffre très-ſubtil, ſéparé du ſang arteriel dans le cerveau, & répandu dans tout le genre nerveux ; mais encore pour marquer qu'il eſt compoſé de cet air fin, qui s'inſinuë dans les vaiſſeaux ſanguins par la reſpiration & par les pores de l'habitude du corps, & des parties les plus volatiles des alimens ſolides & liquides dont on ſe nourrit, s'il dit que l'eſprit animal eſt compoſé

l'air fin, il le dit après Hippocrate, Galien, & plusieurs autres grands hommes, qui ont été dans cette opinion ; il le dit encore après Monsieur Mayow, Medecin Anglois, qui a très bien prouvé dans le chapitre quatriéme de son Traité du mouvement musculaire, que cet esprit est composé d'air très subtil impregné de parties nitreuses-volatiles; en quoi il a pensé fort juste, car n'y ayant point d'apparence que l'air le plus fin se dépoüille tout-à-fait, en s'insinuant dans nos corps, du nitre volatil, dont on sçait par des experiences incontestables qu'il est toujours chargé ; il n'y en a aussi aucune que le nitre se porte dans les vaisseaux sanguins sans un vehicule convenable. Or pourroit on en imaginer un autre que l'air qui fût propre à cela ? Et parce que cet air, comme composé de parties branchuës & de figure irréguliere du troisiéme élement a beaucoup de pores, quelque grande que soit sa finesse, il faut necessairement que ces pores soient remplis, non seulement de corpuscules nitreux volatils, mais encore de parties du premier & du second

élement, que les Philoſophes regardent comme la matiere étherée. L'Auteur ajoute que l'eſprit animal eſt auſſi compoſé des parties les plus volatiles des alimens ; parce que cet eſprit ſe diſſipant très aiſément, à cauſe de ſa grande ſubtilité, il a fallu, pour la conſervation de l'homme, que la perte qui s'en fait continuellement fût auſſi reparée continuellement par des ſubſtances analogues à celles dont il eſt compoſé ; je veux dire, par des parties de l'air fin, & de la matiere étherée qui occupe les pores de toute ſorte d'alimens.

L'Auteur ne s'arrête pas à faire voir que cet eſprit eſt la cauſe immédiate des fonctions de tous les ſens, tant internes qu'externes ; parceque tout le monde ſçait que d'abord que le cours en eſt arrêté, toutes ces fonctions ceſſent. L'Auteur a dit en dernier lieu que ce même eſprit eſt la cauſe principale du mouvement, non ſeulement des parties ſolides, mais encore des parties liquides du corps ; parce que l'expérience nous apprend que comme un bras, par exemple, perd ſon mouvement lo-

al, lorſque ſes muſcles ceſſent de
ecevoir de l'eſprit animal du cer-
eau & de la moëlle de l'épine ; de
même le ſang perd ſon mouvement
e fermentation, ce qui paroît par
froideur qui ſuccede à ſa chaleur,
: les ſucs recrémenteux ſéparez de
maſſe ceſſent de ſe mouvoir : car
s s'épaiſſiſſent peu de tems après
ue le cours de l'eſprit animal a été
ntierement ſuſpendu. De là on peut
ſément comprendre, qu'il eſt le
rincipal principe actif du reſſort de
ous les muſcles, & qu'il les met en
eu pas l'élaſticité de ſes parties aë-
iennes, qui ſont les ſeules en lui
apables d'une compreſſion, tou-
ours accompagnée de cette réſiſtan-
e, qui fait que tous les corps à reſ-
ort comprimez par quelque cauſe
ue ce ſoit, tendent à ſe remettre
ans l'état de leur tention naturelle.

Mr. de Vieuſſens revient à l'ex-
lication de la premiere contraction
u cœur, & de la premiere dilata-
on de ſes oreillettes, pour parler
nſuite de leur premiere contrac-
on. Il a dit que d'abord que la li-
ueur analogue au ſang, qui ſe trou-
e dans les ventricules du cœur,

commence d'y fermenter & de s'y rarefier, elle commence auſſi de le dilater. Or ce viſcere ne pouvant être dilaté ſans que les premiers traits de ſes conduits charneux s'allongent, il faut neceſſairement qu'à meſure qu'ils deviennent plus longs, les pores de leurs tuniques ſe retréciſſent, & que l'air dont la liqueur contenuë dans leurs cavitez eſt impregnée, ſe trouve comprimé, de ſorte que le paſſage de la matiere du premier élement au travers du tiſſu de ces conduits ſe trouvant alors plus difficile qu'auparavant, elle fait un nouvel effort pour vaincre l'obſtacle qu'elle trouve en ſon chemin, pour dilater des pores trop retrecis; & les parties de l'air comprimé s'efforcent de s'étendre, & d'occuper par conſéquent un plus grand eſpace qu'elles n'occupent lorſqu'elles ſe trouvent comprimées. Et c'eſt par le concours de ces deux forces, dont l'une favoriſe l'autre, que les premiers traits des conduits charneux du cœur ſe racourciſſent, & que ce viſcere ſe contracte lui même pour la premiere fois, *virtus unita fortior eſt ſe ipſa diſperſâ.* La premiere contrac-

on du cœur du fœtus dépend donc
e l'effort de la matiere du premier
lement, comme d'une cauſe exter-
e, & de l'élaſticité de l'air caché
ans les premiers traits de ſes con-
uits charneux, comme d'une cauſe
1terne.

Le cœur du fœtus ne ſçauroit ſe
ontracter, ſans obliger ſes deux
reillettes à ſe dilater; parceque
ar la contraction de ſes deux ven-
ricules, il pouſſe la liqueur ana-
ogue au ſang, qui eſt contenuë dans
es premiers traits de l'aorte, de la
eine porte, de la cave, de l'artere,
z de la veine pulmonaire, vers la
ortion de la veine cave, garnie de
onduits charneux à laquelle ſes
leux troncs aboutiſſent, & vers le
ronc de la veine pulmonaire, auſſi
;arni de conduits charneux : or la
artie de cette liqueur qui eſt pouſ-
ée la premiere dans ces deux vaiſ-
eaux, n'y fait qu'un ſéjour très-
ourt; parce qu'à meſure qu'elle en-
re dans leur cavité elle les dilate,
x met en jeu le reſſort naturel des
remiers traits de leurs conduits
:harneux : de ſorte que la portion
le la veine cave, à laquelle ſes deux

troncs aboutissent, & la veine pulmonaire, j'entens son tronc, n'ont pas été plûtôt dilatées, qu'elles se contractent par leur propre force élastique, & poussent dans les oreillettes du cœur la liqueur qu'il leur a envoyée, laquelle les dilate pour la premiere fois par sa quantité, & par l'impulsion qui lui a été communiquée; mais lorsque cette liqueur a été fermentée plusieurs fois, & enfin changée en sang dans les ventricules du cœur, elle en dilate les oreillettes par sa quantité, par l'impulsion qui lui a été communiquée, & par sa raréfaction: ainsi la premiere dilatation de ces deux parties dépend de deux causes seulement; & celles qui la suivent pendant le cours de la vie, dépendent de trois.

Les oreillettes du cœur du fœtus n'ont pas plûtôt été dilatées, qu'elles se contractent par le concours de quatre differentes causes. Pour pouvoir le demontrer clairement l'Auteur dit de ces deux parties ce que j'ai dit ci-devant du cœur même; sçavoir, que ne pouvant être dilatées, sans que les premiers traits de leurs conduis charneux s'allongent;

il faut neceſſairement qu'à meſure qu'ils deviennent plus longs les pores de leurs tuniques, & même leurs cavitez ſe retreciſſent. C'eſt pourquoi la matiere du premier élement, ſon paſſage au travers du tiſſu de ces conduits ſe trouvant alors plus difficile qu'auparavant, par le changement de configuration des pores de leurs tuniques, fait un nouvel effort pour les dilater ; & les parties de l'air fin, caché dans la liqueur analogue au ſang qui eſt contenuë dans leurs cavitez, s'y trouvant comprimées, tâchent de s'étendre par la nouvelle force élaſtique, qui leur vient de la compreſſion qu'elles ſouffrent, & de recouvrer leur premiere tenſion naturelle. Au même moment que la matiere du premier élement, & les parties de l'air contenu au dedans des premiers traits des conduits charneux des oreillettes du cœur, agiſſent comme de concert pour les racourcir, en dilatant les pores de leurs tuniques & leurs cavitez, la liqueur analogue au ſang, que le cœur leur a envoyée ; en ſe contractant, par des branches des premiers traits de l'artere coronaire droite, & de la

gauche, s'insinuë dans leurs cavitez, & concourt avec les deux autres causes pour les dilater, & par conséquent pour les racourcir; elle concourt pour les dilater, non seulement par l'impulsion qui lui a été communiquée & par sa quantité, mais encore par l'élasticité des parties de l'air fin qui est caché dans ses pores: de sorte que la premiere contraction des oreillettes du cœur doit être rapportée à quatre causes; sçavoir, au ressort des premiers traits de leurs conduits charneux, à la quantité de la liqueur que les premiers traits des arteres coronaires leur fournissent, à l'impulsion qu'elles lui communiquent en se contractant, & aux parties élastiques de l'air subtil dont elle est impregnée.

Après avoir démontré pourquoi & comment la premiere diastole & la premiere systole des oreillettes du cœur du fœtus sont des suites de sa premiere systole; il reste à démontrer pourquoi & comment la seconde dilatation & la seconde contraction de ce viscere doivent être regardées aussi comme des suites de la premiere contraction de

:s oreilletes. Lorſque ces deux par-
es ſe contractent pour la premiere
ois de la maniere dont on vient de
expliquer, elles pouſſent dans les
entricules du cœur la liqueur ana-
ogue au ſang qu'elles contiennent,
: cette liqueur les dilate par le mou-
ement qui vient de lui être com-
nuniqué par ſa quantité, par ſon
oids, & par la fermentation douce
u'elle ſouffle dans leur cavité, d'a-
ord qu'elle y eſt entrée : elle don-
e même lieu à la ſyſtole de ce viſ-
ere ; parce qu'en dilatant ſes ven-
ricules, elle augmente la vertu du
effort, non ſeulement des premiers
raits de ſes conduits charneux, mais
ncore des parties élaſtiques de la li-
ueur qu'ils contiennent, leſquelles
ortent tout leur effort contre les
arois de ces conduits, pour les
bliger à ſe dilater, & par conſé-
uent à ſe contracter toutes les fois
u'elles ſont comprimées au dedans
l'eux.

Ainſi la premiere dilatation du
œur du fœtus doit être rapportée à
ne ſeule cauſe, à la fermentation
xcitée par l'eſprit de la ſemence de
'homme dans la liqueur analogue

au ſang, qui ſe trouve dans ſes ventricules ; & la ſeconde & toutes les autres, qui la ſuivent pendant le cours de la vie, dépendent de quatre cauſes ; ſçavoir, de la quantité & du poids du corps fluide, que les oreillettes pouſſent dans ſes deux cavitez, de l'impulſion qu'elles lui communiquent, & de la fermentation.

A l'égard de la premiere contraction du cœur du fœtus, elle n'a que deux principes ; le reſſort des premiers traits de ſes conduits charneux, & celui des parties de l'air fin, dont la liqueur qu'ils contiennent eſt impregnée ; mais la ſeconde, & toutes celles qui la ſuivent juſqu'à la mort, dépendent de quatre cauſes ; ſçavoir, de la force élaſtique des premiers traits des conduits charneux de ce viſcere, de la quantité de la liqueur que pluſieurs des premiers traits de l'artere coronaire droite & de la gauche leur fourniſſent ; de l'impulſion qu'elles lui communiquent en ſe contractant ; & des parties élaſtiques de l'air dont elle eſt chargée.

 L'Auteur

L'Auteur a prouvé dans le chapi-
re second par des expériences in-
ontestables, que le cœur exprime
du sang de son propre tissu, & le
pousse dans ses ventricules lorsqu'il
e contracte ; & il a fait voir dans ce
hapitre, qu'on doit regarder ce
ang impregné de nitre aërien, com-
ne un ferment ; & parceque les
ontractions du cœur du fœtus, &
elle du cœur des adultes, soit qu'on
es considere en elles-mêmes, soit
u'on ait égard à leurs suites, ne dif-
erent que du plus au moins, & sont
ar conséquent les mêmes en espece,
faut necessairement que le cœur
u fœtus exprime de son propre tis-
i en se contractant, & pousse mê-
ne dans ses cavitez une espece de
rment ; c'est-à-dire, une partie de
liqueur analogue au sang, qui est
ontenuë dans les premiers traits de
s conduits charneux : de sorte que
est, du moins en partie, par ce
rment naturel, que la substance
uide contenuë dans les vaisseaux
nguins se fermente dans les ven-
icules de ce viscere, & y prend la
ritable forme de sang, après y

avoir été fermentée plusieurs fois ; & c'est alors qu'on distingue aisément ces vaisseaux de tous les autres conduits du corps, par la liqueur rouge qu'ils portent. C'est alors, dis-je, que la matrice fournit abondamment aux veines ombilicales du fœtus ce suc laiteux, impregné d'esprit animal, qui se change en sang dans son cœur qui nourrit toutes les parties solides de son corps qui les fait croître, & qui leur donne toute la force dont elles ont besoin pour bien faire leurs fonctions.

¶ Pour faire connoître aisément les suites de la contraction du cœur, l'Auteur fait remarquer que les premiers traits des differens vaisseaux, qui forment le tissu des parties solides du corps, doivent être veritablement caves, car s'ils ne l'étoient pas, trouveroit-on dans l'œuf de la femme, où ils sont, une cause propre à les creuser ? Chacun d'eux doit être necessairement rempli, depuis le premier instant de sa formation, d'une humeur analogue à celle qu'il doit separer du sang, dès qu'il commence à circuler dans ses propres vaisseaux : de sorte que le cœur, les arteres, les veines & les conduits charneux du fœtus, contiennent naturellement une substance fluide analogue au sang, & par conséquent composée de principes semblables à ceux dont il est composé lui même : ainsi il ne faut pas s'étonner de ce que cette substance fermente dans le cœur du fœtus, in-

continent après que l'esprit salin-acide de la semence de l'homme l'a penetrée, & s'y change bientôt en sang, & qu'elle contienne formellement plusieurs sortes de sucs recrémenteux & excrémenteux. Les premiers conduits séctetoires du cerveau, par exemple, sont remplis d'une espece de lymphe, & les seconds avec les nerfs qui en naissent immédiatement, contiennent un suc semblable au suc nerveux, & impregné comme lui d'une substance étherée, dont les proprietez approchent fort de celles de l'esprit animal. Les vaisseaux lymphatiques-arteriels sont remplis d'une liqueur analogue à la lymphe arterielle.

Puisqu'il n'y a aucun vuide dans les premiers traits des differens vaisseaux dont le corps du fœtus est composé, la premiere contraction de son cœur doit necessairement avoir ces suites. Premierement ce viscere ne sçauroit commencer de se contracter, sans obliger ses deux oreillettes à se dilater.

En second lieu, quand le cœur du fœtus se contracte, une portion de la liqueur analogue au sang qui sort de son ventricule gauche s'insinuë dans les premiers traits des arteres coronaires qui la poussent en se contractant dans les premiers traits de ses conduits charneux, d'où elle passe en partie dans ses ventricules, & en partie dans les premiers traits de ses veines & des conduits charneux de ses oreillettes.

Troisiémement, quand le cœur se resserre, il pousse la liqueur analogue au sang qu'il contient dans les premiers traits des arteres qui la poussent dans les premiers traits des veines, & lui communiquent même tout le mouvement dont elle a besoin pour pouvoir être rapportée dans les ventricules du cœur, où elle fermente de nouveau, & d'où elle passe comme auparavant dans les cavitez des premiers traits des vaisseaux sanguins, de sorte que ces vaisseaux ne sont dilatez & ne croissent par conséquent en large que par la quantité & la rare faction de la liqueur analogue au sang qu'ils portent, & par l'impulsion que le cœur du fœtus lui communique lorsqu'il contracte pour la faire passer continuellement des uns dans les autres, & soutenir ainsi son mouvement de circulation, sans lequel la vie ne sçauroit subsister.

En quatriéme lieu, toutes les fois que les arteres se dilatent, les embouchures de tous les conduits secretoires & excretoires, qui naissent de leurs parois, s'entr'ouvrent & laissent passer dans les cavitez des uns les sucs recrémenteux, & dans celles des autres les sucs excrémenteux ; & c'est uniquement par ces sucs que les conduits se dilatent, & que la cavité de chacun d'eux acquiert une largeur proportionnée à la quantité, à la qualité, & au mouvement de la liqueur qu'il doit naturellement porter.

Enfin, toutes les fois que le cœur du fœtus se contracte, il exprime du tissu propre de sa base, un suc lymphatique, & le pousse dans les pores des tuniques des premiers traits des vaisseaux sanguins, qui y sont attachez & plantez, pour ainsi parler, à peu près comme les arbres dans la terre; c'est pourquoi il n'y a aucun lieu de douter, que les veines, les arteres, & tous les conduits qui partent de leurs côtez, ne se nourrissent & croissent en long par la lymphe, que le cœur pousse toutes les fois qu'il se contracte dans les pores de leurs tuniques.

Nous donnerons incessamment les extraits du traité nouveau de la structure de l'oreille & du traité des liqueurs.

ARTICLE CLXII.

OBSERVATION FAITE PAR Mr. Tablet, sur la qualité des eaux minerales de Bagnolles en basse Normandie.

PAr l'évaporation qu'on a faite de quatre livres de ces eaux, on en a tiré deux gros d'un sel formé en cristaux exagones, d'une saveur salée, styptique, puis un peu douce. Ce sel mêlé avec la teinture de noix de galles, la noircit, coagule le lait, & donne une couleur rouge à la teinture de tournesol. Comme ce sont là les caracteres propres du vitriol, on doit être persuadé,

que ce mineral domine dans ces eaux qui n'ont aucune communication avec les sources des lieux circonvoisins, puisqu'on a observé qu'elle ne diminüent point après de longues secheresses, & qu'elles n'augmentent pas après des pluyes abondantes. Il ne faut donc pas être surpris si ces eaux, dont les principes actifs sont astringents, guérissent plusieurs personnes incommodées de gouttes errantes & paralysies, puisque ces maladies provenant du relâchement des nerfs chargez, ou imbibez d'une humidité superfluë, par l'usage de ces eaux ils sont raffermis, & reprennent le ressort necessaire pour produire les mouvemens naturels. On peut seulement reprocher avec justice à ceux qui distribüent ces eaux de n'user pas d'une méthode avantageuse aux malades, puisqu'en donnant le bain peu à peu, il arrive souvent que les parties superieures affligées ont à peine été moüillées lorsque le malade sort du bain. Les guerisons fréquentes & surprenantes que ces eaux procurent tous les ans, meritent qu'elles soient mises dans un meilleur état. Outre plusieurs personnes qui me sont inconnües, je prends la liberté de citer seulement Mademoiselle de Courvandon, & Mr. du Clos, Bourgeois de Saint Malo, tous deux paralytiques, qui y ont trouvé leur guerison cette année 1715.

ARTICLE CLXIII.

PROJET POUR DONNER au public en feüilles, ou en petits livres, par semaine, par quinzaine, ou par mois, un recueil des affiches de Paris, des Provinces, & des païs étrangers, extrait du 85. art. des Projets Litteraires de Monsieur Du Gono.

LEs projets Litteraires dont parle le titre de cet article sont un present que Monsieur Du Gono promet depuis longtems au public, & qu'on attend avec beaucoup d'impatience. Le titre imprimé de ces projets apprend, que le sçavant Auteur y indiquera,

De nouveaux livres à faire;
D'Anciens Auteurs à revoir;
Des Manuscrits à imprimer;
Des pieces à compiler;
Des sujets à extraire;
De nouvelles Bibliotheques à donner;
D'anciennes à continuer;
A réïmprimer;
Des ouvrages à parfaire, à réformer, à réfuter, à traduire, ou à commenter;

Le dessein que l'Auteur propose aujourd'hui plaira sans doute, il en montre l'utilité dans l'écrit suivant.

Le nombre des affiches qu'on voit à Paris est surprenant; la diversité de leur sujet

ne l'est pas moins ; il y en a pour l'interêt du public, aussi bien que pour l'interêt des particuliers. Combien n'affiche-t'on pas d'Edits, d'Ordonnances, de Déclarations du Roi, d'Arrêts du Conseil, du Parlement, & des autres Cours supérieures ?

Combien d'Ordonnances de police, de Sentences des Requêtes de l'Hôtel, & du palais du Châtelet, du Baillage du Palais, de la Chambre du Domaine, & de la Prévôté de l'Hôtel, pareillement affichées ?

Combien de Monitoires & de Réagraves ; combien de livres, & de Theses ? Combien de programmes des Professeurs publics, ou particuliers ? combien d'assemblées de dévotion, ou d'érudition ? combien de ventes publiques de meubles, de bibliotheques, de cabinets, de tableaux, d'estampes, de joyaux, & d'autres curiositez ? Combien de découvertes & d'inventions, ou de raretez dignes de la curiosité des honnêtes gens, qu'on propose de la même maniere à la connoissance du public, & des particuliers ?

Nous avons vû plus d'un Ambassadeur en France, qui aprés avoir pris le soin de faire chercher un exemplaire de tout ce qu'on mettoit d'affiches à Paris, s'avisoient de les emporter chez eux, comme le monument le plus sensible de la grandeur de cette capitale du Royaume.

Quoi qu'il en soit, la vüe de ceux qui font poser ces affiches, est qu'on les lise,

& c'eſt pourtant ce que ne font pas bien des gens. La bienſeance ne permet pas à toutes ſortes de perſonnes de s'amuſer au coin des ruës, pour y voir ce que leur préſentent ces ſortes de placards. Les perſonnes qui vont en caroſſe ne ſçauroient gueres s'y arrêter. Un Magiſtrat, ou d'autres perſonnes en robe, des Eccléſiaſtiques d'un certain rang, & bien d'autres d'un certain étage, ne ſeroient pas bien aiſe qu'on les vît groſſir la foule de ces gens qu'une nouvelle affiche aſſemble ordinairement.

Cependant combien de perſonnes de toutes ſortes d'états ont interêt de ſçavoir ce que portent la plûpart des affiches, & combien de perſonnes de qualité ſont obligez d'envoyer leur laquais pour en être inſtruits ?

Ainſi trouver le moyen de faciliter cette lecture, ne feroit pas ſeulement plaiſir à ceux qui font la dépenſe de ces ſortes d'affiches; mais encore à ceux qui ont quelque raiſon de vouloir être avertis de ce qu'elles contiennent.

Et ce moyen n'eſt pas bien difficile, il n'y auroit qu'à donner par ſemaine, par quinzaine, ou par mois, comme une eſpece de gazette, un cayer, où l'on mettroit tout ce qu'il y auroit eû d'affiches poſées les huit jours précedents.

Cette ſorte de cayers intereſſeroit plus de gens, que la gazette, & que les Journaux, & ne ſeroit peutêtre pas plus mal

reçûë, que le Memoire qu'on voyoit du bureau d'adresse au commencement du Regne, & que l'état qu'on y donne encore aujourd'hui des saisies réelles, ou plûtôt des certifications des criées.

Il y a des Monitoires, & des Réagraves, qu'on ne s'arrête gueres à lire, & qu'il n'est pas toujours inutile de sçavoir.

Ce qui paroît des livres seroit plûtôt sçû par ce cayer, que par les Journaux; les Auteurs mêmes des Journaux trouveroient leur compte à lire ce cayer : il leur fourniroit de quoi choisir, par le tître qu'ils y verroient des livres nouveaux, ceux dont ils trouveroient à propos de faire l'extrait, & il leur donneroit occasion de prévenir la négligence des Libraires, ou des Auteurs, qui ne leur envoyent pas toujours à tems les livres qui paroissent de nouveau.

Enfin, on seroit averti sans sortir de chez soi de tout ce que des étrangers, ou des particuliers François, font débiter à Paris.

On sçauroit par là les assemblées de dévotion, & les inventaires considérables.

En un mot, il y auroit peu de gens à qui ce recüeil fût indifférent. Il procureroit l'avantage de pouvoir lire commodément dans son cabinet des choses dont on ne sçauroit jamais lire autrement dans les ruës qu'une très petite partie.

Ce ne seroit pourtant pas seulement une

bonne chose pour les gens qui sont à Paris ; ce ne seroit pas non plus une chose inutile aux Provinces, ni peutêtre aux païs étrangers ; il y en a peu où l'on n'ait quelque curiosité de sçavoir ce qui se passe dans cette celebre ville.

Enfin, si ces cayers passoient à la postérité, comme il y a lieu de le croire, ils conserveroient la mémoire de bien de choses, dont elle seroit bien aise d'être instruite. Elle y verroit le nom des Professeurs, qu'elle ne trouvera pas toujours ailleurs. Elle sçauroit par les affiches des livres quels sujets auroient plus exercé les esprits dans un tems que dans un autre, & par les affiches de la Comédie, quelles pieces de Theatre auroient été le plus fréquemment représentées, quelles de ces pieces auroient été plus longtems du goût public; au lieu que nous avons eu bien de la peine à trouver jusqu'à quel tems les pieces d'Euripide & de Sophocle, de Plaute & de Terence, ont occupé le Théatre d'Athenes, & de l'ancienne Rome.

Combien de choses de l'antiquité n'avons nous pas tiré depuis le renouvellement des Lettres, de tant d'inscriptions, de nombres, de tant de monumens & d'écrits bien moins considerables, que le recüeil qu'on propose ici ?

L'on peut donc se flatter, comme on a déja dit, que Paris, les Provinces, les païs étrangers, & la postérité même, pour-

roient profiter de l'éxécution de ce projet.

Mais comme Paris n'est pas le seul lieu où les affiches soient en usage ; qu'il y a bien d'autres villes dans le Royaume où l'on pratique pareilles choses, le cayer des affiches de Paris pourroit être augmenté, ou suivi, du cayer des affiches qu'on voit dans le reste de la France ; & si l'article des nouvelles Litteraires des Journaux de Trevoux n'est pas ce qu'il y a de moins agreable dans ce Journal, on pourroit bien grossir le cayer des affiches de Paris du cayer des autres villes du Royaume, & peutêtre même des affiches des principaux Etats de l'Europe.

Ce n'est pas qu'il n'y ait lieu de croire, qu'il arrivera dans les païs étrangers, à l'égard du cayer des affiches, ce qui y est arrivé à l'égard des Journaux des Sçavans. Cette idée, qu'on doit, comme tout le monde sçait, à feu Monsieur de Salo, Conseiller au Parlement, & qu'il faut par conséquent regarder comme une invention Françoise, a été si bien reçûë par les étrangers, qu'il n'y a presque point d'Etat considerable chez nos voisins où l'on ne fasse, & souvent dans plus d'une ville, quelque pareil ouvrage, quoique sous differens titres, de la Republique des Lettres, de Bibliotheque universelle, d'Histoire des ouvrages des Sçavans, &c.

Mais si ce qu'on propose ici est adopté par nos voisins, comme il y a lieu de croi-

re qu'il le ſera, ceux qui veulent bien prendre le ſoin de faire le recüeil des affiches de Paris, & du reſte du Royaume, n'auront plus l'embarras de faire venir les affiches du dehors, pour en faire part à la France; & ils n'auroient qu'à traduire le cayer des affiches des païs étrangers.

Au reſte, il dépendra d'eux de donner ces affiches, ou toutes entieres, ou par un extrait abregé lors qu'elles ſeront trop longues, ou trop mal conçuës, comme il n'arrive que trop ſouvent, particulierement pour les affiches qui ne viennent pas de la main de gens de Lettres, comme ſont ordinairement les affiches de nouveaux remedes, ou de nouvelles inventions de mechanique.

Il ne faudra pourtant pas négliger de tranſcrire tout au long dans ces cayers les dédicaces des Theſes, outre que ce ſera faire honneur à ceux qui les dédient, & à ceux à qui elles ſont dédiées : on conſervera par là des modeles de pareilles dédicaces à ceux qui ſeront obligez d'en faire d'autres dans la ſuite : il ſera peut-être même à propos d'y mettre les deviſes, dont les portraits qui ſont à la tête des Theſes ſont ſouvent ornez.

Il ne ſera plus queſtion que de ſçavoir l'ordre qu'on pourra donner à ces affiches, dans les cayiers où l'on voudra les comprendre; & certainement le plus naturel ſera de les réduire à certains chefs, afin qu'il

y ait une eſpece d'uniformité de l'un à l'autre de ces cayers.

Le premier article ſera toujours pour ce qui concerne la ſocieté Chrétienne, & comprendra les mandemens Eccleſiaſtiques, les grandes ſolemnitez, & les affiches qu'on fait pour indiquer les fêtes particulieres de diverſes Egliſes, & de differens Ordres religieux. Enfin, les aſſemblées de charité, & de dévotion.

Le deuxiéme article ſera pour ce qui fait loi en France ; c'eſt à dire, pour les Edits, les Déclarations, les Ordonnances du Roi, & pour les Réglemens du Conſeil.

On mettra dans le 3[e] ce qui vient de la Juſtice ſéculiere, ou Eccleſiaſtique ; c'eſt à dire, les Arreſts du Conſeil, du Parlement, du Grand Conſeil, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & des autres Cours ſuperieures. Les ſentences des Requêtes de l'Hôtel & du Palais, du Châtelet, du Prevôt des Marchands & de la Police ; & enfin de la Cour Eccleſiaſtique, ou de l'Officialité, comme les Monitoires, les Réagraves &c.

Les Sciences & les Lettres feront le ſujet du quatriéme article. L'on y verra d'abord le titre des livres qui ſeront affichez, qu'on rangera autant qu'il ſera poſſible ſuivant l'ordre qu'on leur donne ordinairement dans les bibliothques, & qu'il n'eſt pas neceſſaire d'étaler ici. Les programmes pour les diſcours qu'on fait à l'ouverture des

Colleges, ou pour marquer ce que chaque Professeur y doit enseigner par année, ou par semestre; les affiches de ce que des particuliers font aussi profession d'enseigner; les Theses par l'ordre des Facultez de Théologie, de Droit, de Médecine, & de Philosophie.

Le cinquiéme sera pour les ventes d'offices, de terres, de maisons, de meubles, de bibliotheques, de cabinets, de tableaux, de bijoux, &c.

Le sixiéme sera destiné aux affiches des spectacles pour la Comédie, pour l'Opéra, & pour tout ce qu'on propose de faire voir à la Foire saint Germain, à la Foire saint Laurent, & ailleurs.

Les choses perduës, & les affiches qu'on fait pour les retrouver, fournissent assez d'affiches pour en faire un article particulier, & qui sera le septiéme.

Le huitiéme avertira le public de tout ce qu'on propose de nouveau en fait de remedes, ou d'inventions de Méchanique.

Les finances sont assez considerables pour avoir un article à part, & ce sera le neuviéme. Il comprendra les affiches qu'on met pour les Fermes generales, pour les Sous-fermes & pour les sous-baux.

Enfin, on en fera un dixiéme & dernier, pour les affiches des choses qu'on ne peut pas prévoir, ou pour les affiches qu'on ne peut pas réduire à certains chefs generaux, ni par consequent aux articles precedens.

Decembre 1715.

Une table generale réduite à ces dix articles, & donnée à la fin du dernier cayer de chaque année, auroit son agrément, & peut-être son utilité. Bien des gens seroient bien aise de trouver ainsi le ca-alogue de tout ce qu'on auroit crû devoir afficher le long de l'année, & la conference de ce qu'il y en auroit eû de plus ou de moins dans chaque genre, une année que l'autre, feroit peut-être mieux connoître que les choses plus importantes, la continuation, ou le changement de goût & de mœurs, donneroit lieu à des reflexions, qui pour n'être pas aussi utiles que les reflexions qu'on fait de tems en tems en Angleterre, sur les listes qu'on publie à Londres toutes les semaines, du nombre de gens qui meurent, & des enfans qui naissent, ne laisseroit pas d'avoir son utilité.

ARTICLE CLXIX.

JOURNAL DES OBSERVATIONS Physiques, Mathématiques & Botaniques, faites par l'ordre du Roi, sur les côtes orientales de l'Amérique méridionale, & dans les Indes occidentales, depuis l'année 1707. & 1712. Par le R. P. Louis Feüillée, Religieux Minime, Mathématicien, Botaniste de Sa Majesté, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, *chez Pierre Giffart Libraire, Graveur du Roi & de l'Académie Royale de* Decembre 1715.

Peinture & de Sculpture. 1714. *deux volumes* in 4°. *faiſant 767 pages.*

LE R. P. Feüillée, dans un voyage qu'il avoit fait au Levant en 1700. avoit donné des preuves de ſa capacité dans la Phyſique & les Mathématiques, lorſqu'il reçut une lettre patente de SaMajeſté, qui lui donnant la qualité de ſon Mathématicien, ordonnoit à ſes Officiers de Mer, & prioit les Princes ſes amis, de lui faciliter les obſervations qu'il alloit faire ſur les côtes des Indes Occidentales. M. le Comte de Pontchartrain lui donna auſſi des lettres de recommendation, une entr'autres pour le Marquis de Caſtel dos Rios, Viceroi du Pérou. Le PereFeüillée ſe pourvût des meilleurs inſtrumens, de deux pendules, d'un quart de cercle de quinze pouces de rayon exactement diviſé & verifié à l'obſervatoire, de lunettes de huit, de quinze & de dix-huit pieds, de deux bouſſolles, d'un Areometre, ou plûtôt un Hydrometre, pour examiner la peſanteur des eaux de la mer en differens endroits.

Il partit de Marſeille le 14 Decembre 1707. ſur un vaiſſeau qui alloit faire le commerce dans la mer du Sud. La varieté des vents qu'il y eut à ſouffrir ſur la Méditerranée, ſemble repreſenter les erreurs d'Ulyſſe & d'Enée ſur cette mer; & il n'en ſortit que le 9 Mai 1708, ayant enfin ce jour là paſſé le détroit de Gibraltar, aux

dépens d'un navire Corſaire qui lui ſervoit de convoy, & qui après une défenſe vigoureuſe fut pris par deux Anglois. Après avoir pris terre en différens endroits, & paſſé le détroit de le Maire, il arriva le 9 d'Avril 1709 à Callao, Ville ſituée à deux lieuës de Lima, & dont proprement elle eſt le port. Le journal de ſon voyage eſt très-curieux & très-exact, & peut ſervir de modéle à ceux qui font de longs voyages; il marque le changement & la force des vents, la température de l'air & des ſaiſons, les hauteurs du barometre, la variation de l'aimant, les latitudes & les longitudes, les longueurs du pendule, la poſition & la nature des terres. Afin de ne pas fatiguer ſon Lecteur dans une route ſi longue, il l'arrête de tems en tems à des explications Mathématiques des méthodes qu'il a pratiquées; il l'entretient d'un grand nombre d'obſervations Aſtronomiques & de remarques Phyſiques; il lui fait la deſcription des terres & des villes, en y mêlant l'hiſtoire de leur découverte, & des premieres colonies qui s'y ſont établies, avec la deſcription & l'anatomie des animaux & des plantes qui naiſſent dans ces régions & dans ces mers ſi éloignées & ſi différentes des nôtres, *alio ſub ſole calentes.*

Dans l'abondance des choſes compriſes en ce journal du voyage du Pere Feüillée, on s'arrêtera à ce qu'on a eſtimé plus utile.

Ayant fait quelque ſejour à Malthe, où

e vaiſſeau fut contraint d'aller & de s'arrê-
er, il obſerva avec toutes les précautions
equiſes deux immerſions du premier ſatel-
ite de Jupiter, par leſquelles il détermina
a longitude plus orientale que celle de l'ob-
ervatoire de Paris, de 48′. 40″ en tems,
ou de 12. 10′ en degrez : & il fixa par des
obſervations réïterées la latitude à 35 de-
grez 54′. 33″. ce qui fait quelque differen-
ce de ce qui eſt marqué dans la connoiſſan-
ce des tems.

Le 7 Mars 1708. ſur les deux heures
après midi, au ſortir du Golfe de Palme
qui eſt au ſud de la Sardaigne, il apperçût
autour du ſoleil une couronne avec les cou-
leurs de l'arc-en ciel ; elle étoit coupée en
ſa partie ſupérieure par un cercle qui por-
toit les mêmes couleurs, mais plus vives,
& qui paroiſſoit paralléle à l'horiſon : le
diametre de ce cercle étoit la moitié de ce-
lui de la couronne, & environ cent degrez
de ſa circonference étoient compris entre
les points d'interſection. Le 30 d'Avril en-
tre l'Iſle d'Yvica & l'Afrique il vit autour
de la lune trois cercles concentriques avec
les couleurs de l'arc en-ciel, à égale diſtan-
ce les unes des autres, & renfermez dans
un plus grand d'une couleur blanchâtre. Il
eût été bon de remarquer l'arrangement
des couleurs en ces phénomenes.

Un phénomene plus ſurprenant parut la
nuit du 16 de Juillet au delà des Iſles de
l'Aſcenſion, & par le 23. degré de latitude.

On vit d'abord comme une étoile très-lumineuse, plus grande que Jupiter & que Venus ; qui deux minutes après s'embrasant répandit dans l'air tant de lumiere, qu'elle eût suffi à découvrir un navire dans toute l'étenduë de l'horison.

Il entra dans la riviere de la Plata le premier jour d'Août, & arriva à Buenos-Aërés le 14. où il demeura le reste du mois, employant ce tems à des observations Physiques & Mathématiques, selon lesquelles il donne à cette Ville 34 degrez, 34′ 38″ de latitude australe : elle est située dans une vaste plaine, ayant devant elle la riviere de la Plata large de dix lieuës, & au dessous une autre nommée Rio-chuelo ; c'est à dire, petite riviere : sa figure est longue & étroite ; ses ruës sont tirées au cordeau. Outre l'Eglise paroissiale, qui est fort belle & placée au milieu, il y a des Religieux de Saint François, chez qui logea le Pere Feüillée ; des Dominicains, des Religieux de la Merci, & les Jésuites y ont un College d'où ils se répandent parmi les peuples barbares de ces contrées, pour les convertir & les humaniser. Les bords de la Plata, avant l'arrivée des Espagnols, étoient habitez par un grand nombre de nations, que l'amour de leur ancienne liberté a fait retirer & abandonner des campagnes très fertiles : ce que la simple nature y produit, fait comprendre ce que l'art & la culture en retireroit.

C'est une merveilleuse abondance de tou-

es les choſes néceſſaires à la vie: tous les ruits d'Europe, & principalement les pêches, y viennent parfaitement, avec d'autres qui ſont propres du climat; & il en eſt le même des légumes; mais les vignes, qui profitoient bien & donnoient un vin excellent, ont été abſolument ruïnées par de groſſes fourmis.

Le prix d'un cheval n'eſt qu'une piaſtre, & celui d'un bœuf ou d'une vache, demie piaſtre, encore n'eſt-ce que pour s'épargner la peine de les aller chaſſer à la campagne, où ces animaux vont errans par grands troupeaux. Cette ſorte de chaſſe eſt abandonnée aux naturels du païs, & voici comme ils la font. Ils montent ſur de bons coureurs, & menent avec eux un taureau apprivoiſé, autour duquel les vaches ſauvages s'attroupent. Alors un des chaſſeurs prend ſa courſe vers la ville, & le taureau après, qui eſt ſuivi des vaches: d'autres chaſſeurs ſur le derriére & ſur les aîles les preſſent, & les empêchent de s'écarter, & pour défenſe ils portent à la main une longue lance armée d'un fer en croiſſant & d'un tranchant ſubtil. Ils conduiſent ainſi un troupeau, quelquefois d'une centaine de vaches dans un parc entouré de pieux près de la ville. Les habitans choiſiſſent à leur gré: & un des chaſſeurs a l'aſſurance & l'adreſſe d'entrer à cheval dans le parc, & de jetter un lacet aux cornes ou au col de la vache qui a été achetée; il la tire, &

quand elle ſort du parc, un autre chaſſeur avec ſon fer lui coupe les jarrets de derriére.

Au reſte, ces troupeaux ſont ennemis entre eux à la campagne : le combat commence par les taureaux, & bientôt après les vaches y entrent avec furie. Il y a même du péril à attaquer une vache & à la bleſſer, ſi elle ne tombe pas du coup ; car elle pourſuit vivement celui qui le lui a porté. Les chiens ſauvages ſe ſont multipliez à l'infini dans ces deſerts, & les rendent dangereux à traverſer, ſe jettant furieuſement ſur les hommes pour les devorer.

Le poiſſon n'eſt pas à plus haut prix que la viande : tous les jours il en vient trois ou quatre grandes charretées dans la ville, & une Dorade peſſant trente livres fut donnée pour un Réale valant environ dix ſols de nôtre monnoye.

Le vaiſſeau ayant repris le chemin de l'embouchure de la Plata, entra le 20^{e}. d'Octobre dans une baie profonde au pied du mont Video à la côte Nord, & n'en ſortit que le 29^{e}. du mois ſuivant, l'équipage ayant été occupé pendant ce tems-là à bâtir des fours & à cuire du biſcuit, le P. Feuillée à faire des obſervations. Il donne une carte bien marquée du cours de la Plata & de ſes côtes, depuis l'embouchure juſqu'à Buenos-Aërés. D'ailleurs ce retardement étoit neceſſaire, pour ne pas ſe voir obligé

de s'approcher du Pole Antarctique pendant la plus grande rigueur du froid.

Ce fut enfin le 11^e^. de Janvier 1709. qu'il entra dans la mer du ſud, aprés avoir été juſqu'au 59^e^. d. 50'. 58''. de latitude auſtrale : & le 22^e^. il deſcendit à terre à la Ville de Pinco, ou de la Conception dans le Chili, à 36 d. 42.' 53''. de latitude auſtrale, qui reſulte des diverſes Obſervations faites par le P. Feuïllée. Le 30^e^ du même mois il obſerva une immerſion du premier ſatellite de Jupiter à minuit 3'. 23''. laquelle à l'Obſervatoire, fut vuë par Meſſieurs Caſſini & Maraldi à 5^h^. 5'. 29''. dont la différence de temps eſt de 5^h^. 2.' 6''. Par une ſeconde obſervation du 7^e^. de Février le premier ſatellite fut apperçû à la Conception entrer dans l'ombre à 1^h^. 55'. 35''. à Paris à 6^h^. 58'. 10''. donc la différence de tems eſt de 5h. 2'. 35''. Par une troiſiéme immerſion du premier ſatellite, obſervée le 15^e^. de Février à la Conception à 10^h^. du ſoir 17, 59''. & à Paris le lendemain au matin 3^h^. 19'. 50. la différence du temps eſt de 5^h^. 1'. 51''. La longitude réſultante de ces obſervations eſt en tems de 5h. 2'. 10'', & en degrez de 75d. 32' 30'' dont la Conception du Chili eſt plus orientale que l'Obſervatoire de Paris.

Aprés un ſejour de prés d'un mois à la Conception, il alla à Valparaïſo, dont il détermina la latitude a 33d. 0'. 28''. Et d'une immerſion du premier Satellite de Jupiter le 10^e^. de Mars à 10^h^. 34'. 13'', du ſoir,

& qui fut obſervée à Paris à $3^h. 32'. 50''$. du matin, il conclut la différence de longitude en tems de $4^h. 58'. 37''$. mais elle eſt moindre ſelon l'obſervation qu'il fit le lendemain d'une éclipſe du ſoleil ; laquelle comparée avec l'obſervation du P Laval de Marſeille, ne donne que $4^h. 54'. 25''$, de différence en longitude entre Paris & Valparaïſo.

Pour arriver plûtôt à Lima il s'embarqua le 19ᵉ. de Mars ſur un vaiſſeau Eſpagnol : ces vaiſſeaux ſont lourds & conſtruits d'un bois ſi dur, qu'ils durent des cent ans à la mer. Le 9ᵉ. d'Avril il arriva à Calao, où il fut bien étonné d'apprendre qu'il y avoit une défenſe expreſſe du Roi d'Eſpagne, de permettre à aucun François de deſcendre à terre. Mais en conſidération des lettres du Roi, & de la recommandation de Mr. le Comte de Pontchartrain, il trouva grace auprès du Viceroi, qui lui permit d'aller à Lima : c'étoit alors le Marquis de Caſtel dos Rios, amateur des Sciences & des ſçavans, qu'il animoit par de grandes récompenſes.

Calao eſt une belle ville, & comme le port de Lima, dont elle eſt diſtante de deux lieuës ; le chemin eſt tout uni au travers d'une agréable campagne, avec quantité de belles maiſons qui la décorent. Lima, ville capitale du Perou, eſt fort grande. Comme ſes ruës ſont tirées au cordeau, ou paralleles entre elles, ou ſe coupant perpendiculairement,

pendiculairement, elle eſt toute diviſée en quarrez iſolez. Les maiſons n'ont qu'un étage, & ſont ſeulement couvertes de nattes avec de la cendre pardeſſus ; ce qui ſuffit pour arrêter la roſée ; la pluye étant rare : elles ſont toutes accompagnées d'un jardin. Les fréquens tremblemens de terre obligent à n'élever pas davantage les maiſons, il en arriva treize, depuis le 10e. d'Avril 1709. juſqu'au 10e. de Janvier 1710, que le P. Feuillée demeura à Lima. Il ſe plaint qu'en cette ſaiſon le Ciel n'eſt pas favorable aux obſervations aſtronomiques ; il eſt couvert de vapeurs épaiſſes que le ſoleil ne peut guére pénétrer : en un ſi long eſpace de tems il ne vit que deux fois Jupiter : & ſans pouvoir découvrir ſes Satellites avec une bonne lunette de dix-huit pieds.

Lima a une magnifique Egliſe Cathédrale à trois grandes nefs ; & généralement toutes les Egliſes par leur magnificences rendent témoignage à la piété des habitan Il y a auſſi pluſieurs Maiſons Religieuſes. „ Le Couvent de Saint François eſt le plus „ ſomptueux : nous n'avons pas dans tou„ te l'Europe un monaſtere dont le bâti„ ment égale la magnificence & la grandeur „ de celui-ci : il eſt toujours rempli de plus „ de trois cens Religieux, qui n'ayant au„ cun revenu, trouvent dans la charité de „ la ville de quoi la faire aux hôtes qu'ils ne „ manquent jamais de bien recevoir. Les Cordeliers ont encore trois autres Cou-

vents; les Dominicains en ont auſſi trois, où ils ſont environ quatre cens ; il y a autant d'Auguſtins ; le nombre de ceux de la Merci n'eſt guére moindre, il y a des Minimes, & l'Ordre des Freres de la Charité y eſt floriſſant. Les Jéſuites ont quatre Maiſons, dont l'une eſt le College, plein d'un grand nombre de Penſionnaires des familles les plus diſtinguées du Pérou. "Toutes les Mai„ ſons de ces Peres, dit l'Auteur, ſont au„ tant de Seminaires de ſainteté & de ver„ tu, d'où l'on tire tous les jours des Reli„ gieux pour les envoyer travailler à la „ converſion de ces peuples. Et quoique „ pluſieurs d'entre eux ayent été maſſacrez „ par ces barbares, cependant leur zele ne „ s'eſt point rallenti, au contraire, ils n'ont „ pas craint de porter depuis quelques an„ nées la lumiere de l'Evangile dans le grand „ Peititi, l'un des Empires le plus étendu & „ le plus féroce de toute l'Arimerique.

Selon les Obſervations du P. Feuillée l'élevation du Pole à Lima, prenant le milieu entre la plus haute & la plus baſſe, eſt de 12d. 1'. 48" latitude auſtrale, il ne dit rien de la longitude.

On omet une infinité de remarques Phyſiques & aſtronomiques, curieuſes ; on rapportera ſeulement une cure fort ſurprenante, & qui réüſſit à un Medecin François, nommé Alexandre Durand, établi à Lima. Conſulté par une Dame qui ſouffroit d'un abcès au côté du ventre, il jugea qu'il falloit l'ouvrir ; il l'ouvrit, & en tira les oſſe-

ments d'un enfant. La Dame portoit cette grossesse depuis deux ans, sans en avoir été incommodée la premiére année.

Le P. Feüillée, retourné à la Conception, vérifia ses premiéres observations par de nouvelles. De celles qu'il fit ensuite dans les endroits où le navire arrêta, il s'ensuit que la baie de Coquimbo est à 29d. 54'. 26". de latitude sud, & plus orientale que Paris de 4^h. 54'. 23", ou de 73d. 35'. 45". Arica à 18d. 26'. 40". de latitude sud, Ylo à 17d. 36'. 24". & à 73d. 33' de longitude orientale, par rapport à l'Observatoire de Paris. Ce fut un spectacle agréable pour le P. Feüillée, de voir qu'à la nouvelle d'un vaisseau d'Europe à la rade d'Ylo, les marchands y accoururent, & dresserent des tentes, ayant apporté ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance & leur commerce, un seul homme conduisoit dix ou douze mules chargées d'or & d'argent, sans appréhender les voleurs.

Etant à Ylo il reçut une lettre de Mr. Durand, qui lui rendoit compte de trois immersions & de deux émersions du premier satellite de Jupiter, qu'il avoit observées à Lima, & qui donnent la différence de longitude entre Paris & Lima, en tems 5^h. 16'. 38", en degrez 79. 9'. 30".

Le P. Feüillée ajoute des tables des mouvemens de soleil, avec la méthode de s'en servir ; & il finit par la description de plusieurs plantes qu'il a fait graver.

ARTICLE CLXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK,

DE COPENHAGUE.

LEs Lettres & la nation Danoiſe ont fait une grande perte, en perdant le ſçavant Monſieur Torfæus. Ce n'étoit pas un de ces Lecteurs infatigables, qui ne ſongent qu'à remplir leurs recueils, & dont les livres ne ſont l'ouvrage que de leurs yeux & de leurs plumes, Mr. Torfæus ne liſoit, n'écrivoit, qu'avec beaucoup de reflexion: critique judicieux, cenſeur moderé, mais exact; perſonne n'a jetté plus de lumiere ſur l'hiſtoire de ſa patrie, ni mieux éclairci les fables qui l'obſcurciſſent. On a parlé dans ces Mémoires de ſon hiſtoire critique des premiers Rois de Dannemark, intitulée, *Series Regum ac Dynaſtarum Daniæ.*

Il a donné la ſuite de cet ouvrage, *Diſſertatio hiſtorico-chronologico critica de tribus potentiſſimis Daniæ Regibus, Gormone Grandævo, Haraldo Cærulidente, & Sueno furcatæ barbæ.*

On a du même Auteur pluſieurs autres livres ſur l'hiſtoire ſeptentrionale tous eſtimez.

Decembre 1715.

De rebus gestis Foerensium commentatio historica.

Groenlandia antiqua, scilicet veteris Groenlandiæ descriptio. Hauniæ, ap. Hier. Ch. Paulli.

Historia Hroli Krakii inter potentiss. in Ethnicismo Daniæ Reges celeb. ab avo ejus Halfdano II. & patre Helgio, hujusque fratre Hroare, secundum monumentorum Islandic. manuductionem deducta, & à fabulis vindicata, cumque aliis Historicis, imprimis Saxone Grammatico, diligenter collata, & magnam partem conciliata, cum ind. rerum memorabil Hauniæ, apud eumdem.

Historia Vinlandiæ antiquæ, scilicet partis Americæ septentr. ubi nominis ratio recensetur, situs terræ ex dierum brumalium spatio expenditur, soli fertilitas & incolarum barbaries, peregrinorum temporarius incolatus, & gesta vicinarum terrarum nomina & facies ex antiquit. Islandicis in lucem producta. Hauniæ, apud eumdem.

Orcades, S. rerum Orcadensium historiæ lib. III. quorum I. præter Insularum situm numerumque, Comitum, Procerum, incolarumque origines, familias, gesta & vicissitudines, à primis Monarchiæ Norvegiæ incunabulis, ad ann. MCCXXII. *continua fere serie exhibet. II. Primos Orcadum Episcopos eorumque successores, & qui postea vixerunt, Comites sub Regibus Norvegiæ Fiduciarios, tum etiam quæ de rebus Orcadensibus ex inde ad Ann.* MDLXIX. *annotata, complectitur; utroque firmiter asseritur Regum Norvegiæ, jus dominii in insulas illas. Ib. ap. eumdem.*

Hiſtoria Rerum Norveg. in IV. tom. diviſa, in qua, præter Norvegiæ deſcriptionem, primordia Gentis, inſtituta, mores, incrementa; & imprimis Heroum ac Regum, tam ante quam poſt Monarchiam inſtitutam, ſucceſſiones, eorumque domi juxta ac foris geſta, cumque vicinis gentibus commercia; Genealogia item, chronologia, & quæcumque ad Regni Norvegici illuſtrationem ſpectant. Singula ex Archivis Regiis, & optimis, quæ haberi potuerunt, membranis, aliiſque fide digniſſ. Auctor. eruta, luci publ. exponuntur. Cum prolegom. & indicibus neceſſ. fol. Haun. apud J. Chr. Rothe.

Ce dernier ouvrage qu'il a conduir *juſqu'au regne de Marguerite*, l'a conſumé. Il a laiſſé un cinquiéme tome, qui continuë l'hiſtoire juſqu'au *regne de Chreſtien ſecond*, mais il n'a pas mis la derniere main à ce tome.

DE VOLFEMBUTEL.

Mr. Burkard fera bientôt paroître *les lettres de Reuchlin & de Rodolphe Agricola*; il donnera enſuite *les lettres de Tritheme.*

D'HELMSTAD.

Mr. Fabricius travaille *au catalogue de ſa bibliothéque*, il le rendra plus utile que ne le ſont ces ſortes d'ouvrages : on y trouvera l'hiſtoire & l'extrait de chaque livre.

DE HAMBOURG.

On va connoitre les Karaïtes plus qu'on ne les a connus juſqu'à préſent. Mr. Volfius a traduit en Latin la réponſe de Mar-

dochée, Juif Karaïte établi en Pologne, aux questions de Mr. Trigland, dont il a fait imprimer une seconde fois la dissertation.

Joannis Christophori Volfii Professoris Linguarum orientalium Hamburgensis notitia Karæorum ex Mardochai recentioris Karai tractatu haurienda, Hebraicè & Latinè, una cum Jacobi Triglandii dissertatione de Karais recusa Hamburgi & Lipsiæ, in 4°.

DE VITEMBERG.

Mr. Varlizius a voulu consacrer à l'éclaircissement de l'Ecriture la connoissance qu'il a de son art. Il a donné dans ce dessein des traitez sur les passages de l'Ecriture où il est parlé des larmes, *lachrymæ biblicæ*, sur une description de la vieillesse qu'on lit dans l'Ecclesiaste, *valetudinarium senum*; il vient de publier un traité sur les maladies venues d'un mauvais regime, & dont l'Ecriture parle: un peu plus de critique & de discernement rendroit plus considerable le present qu'il fait au public.

Diatribe medico-sacra, de morbis biblicis, ex prava diæta animique affectibus resultantibus publicè exhibitus à Christiano Varlizio Medicinæ Doctore ac Professore. Vitembergæ, in 8°.

DE NUREMBERG.

Mr. Reuschius a traduit en Latin le curieux traité de la culture des orangers, des citronniers & des Limoniers, composé en Alleman par Mr. Volkamer. L'Auteur, habile Phisicien, & qui a fait son

plaisir de cette culture, en avoit appris l'art en Italie, & l'avoit longtems pratiqué en Allemagne.

Hesperides Norimbergenses, sive de malorum, citreorum, limonum, aurantiorumque cultura & usu libri quatuor; itemque de floribus rarioribus in agro Norico cultis, authore Joanne Christophoro Volkamero, in folio planches 118.

On continuë ici le recueïl des medailles de ce siecle, avec des explications Latines & Allemandes. Le 6e tome *in folio* contient les medailles de l'an 1705.

Numismata historica. Norimbergæ, sumptibus Joannis Andreæ Endteri.

DE LIPSIC.

Mr. Bergler a donné une nouvelle édition beaucoup plus ample des lettres d'Alciphron, qu'il a traduites en Latin; les notes de l'Editeur sont sçavantes, & font honneur à Mr. Bergler, Alciphron ne meritoit pas ses soins, c'est un Sophiste plus ancien qu'Aristenet, dont les lettres n'apprennent rien, & ne se distinguent que par une affectation fatigante de l'atticisme. Qu'on doit être indigné contre ces copistes de mauvais goût, qui pouvoient employer à nous conserver les tragedies d'Euripide, de Sophocle, les histoires de Polibe, & de Dion, le tems qu'ils ont mis à copier ces bagatelles.

On souhaittoit depuis longtems *un ceremonial des Cours de l'Europe*, Mr. Sticuc vient d'en exécuter le projet, mais en Alle-

man, ce qui bornera à sa seule nation l'utilité de son livre. Quoique l'ouvrage soit curieux, on pourroit encore le perfectionner, & on devroit le traduire; c'est Gleditsch qui l'a imprimé *in* 8°.

DE FRANCFORT.

Le recueïl des Ecrivains de l'histoire de Virtzbourg renferme des pieces importantes pour éclaircir l'histoire d'Allemagne; nous le devons à Mr. *Jean Pierre Ludovicus*, c'est Fritsch qui l'a imprimé *in folio*.

D'ITALIE, DE NAPLES.

Le Pere Sebastiano Paoli, de la Congregation de la Mere de Dieu, travaille à une *défense* de l'excellent ouvrage de Mr. Muratori *sur la poësie parfaite*, le Pere Paoli nous a déja donné un petit traité *sur la poësie des S. Peres*.

Mr. Ricchi fait revivre autant qu'il peut les Volsques, ces redoutables ennemis de Rome naissante, dans une histoire Italienne de l'ancien Royaume des Volsques.

La Reggia de Volsei d'Antonio Ricchi. A Naples, *in* 4°.

DE VENISE.

Le Sieur Jean Jerôme Zannichelli a découvert le secret de faire la neige de Mars: c'est un remede composé avec du fer & de l'antimoine, qu'un Chanoine Régulier de Saint Augustin de la Congregation Gallicane a inventé, & dont il avoit enseigné l'usage & caché la composition dans un livre de Medecine estimé qu'il a publié, sous le nom *du Sieur de S. Hilaire.* Monsieur

Zannichelli a publié ſa découverte dans une diſſertation Latine.

De ferro ejuſque nivis præparatione diſſertatio phiſico chymica, in qua varia de ipſo metallo explicantur, chez Poletti, *in* 8°.

DE FLORENCE.

L'édition qu'on a faite ici dans l'imprimerie du Grand Duc *des œuvres de Galilée* en deux tomes *in* 4°. ſurpaſſe toutes les autres : elle eſt plus correcte & plus belle, elle eſt auſſi plus ample ; non qu'on y ait mis quelque ouvrage de ce fameux Mathematicien qui n'eût point paru, mais on y a joint des traitez d'autres Auteurs qui regardent Galilée, ſa doctrine, & l'hiſtoire de ſes ouvrages.

La même imprimerie eſt occupée aux ſçavantes *diſſertations de feu Mr. Averani*, ſur les principaux Auteurs anciens, Grecs & Latins, Thucidide, Euripide, Ciceron, Virgile, Tite-Live. Les diſcours Académiques de Mr. l'Abbé Salvini, *Proſe Toſcane del Signor Abbate Antonio-Maria Salviati* ont paru. L'Auteur paſſe pour un des meilleurs Ecrivains modernes d'Italie.

DE MILAN.

On eſpere que ceux qui ont ſoin de la nouvelle édition des ouvrages de feu Mr. le Marquis de l'Hôpital, à laquelle on travaille à Paris, rendront juſtice au Pere Thomas Ceva, Jéſuite de cette ville. On a attribué à Mr. le Marquis de l'Hôpital, dans un ouvrage imprimé après ſa mort, l'invention de l'inſtrument pour diviſer

l'angle dans quelque partie qu'on le veüille couper. L'invention en eſt dûë inconteſtablement au Pere Ceva plus de dix ans avant que l'ouvrage poſthume de Monſieur le Marquis de l'Hôpital parût, le Pere Ceva communiqua cette découverteau public, dans un petit traité dédié au Marquis de Leganés, Gouverneur de Milan ; on en fit mention dans le Journal de Lipſic, & ce traité a été réïmprimé avec les autres traitez de Mathematique du Pere Ceva. Mr. le Marquis de l'Hôpital auroit ſans doute reconnu que la gloire qu'on lui a voulu donner après ſa mort ne lui appartenoit pas.

Mr. Reina, Prêtre de ce Dioceſe, a fait imprimer une deſcription exacte & détaillée de la Lombardie, depuis le Panaro juſqu'aux ſources du Po. Il y parle des batailles, des ſieges, & des autres faits hiſtoriques de ce ſiecle arrivez dans les lieux qu'il décrit.

Deſcrizione corografica d'hiſtorica della Lombardia, con le notizie de fatti in eſſa ſucceduti nel ſecolo coirente.

D'OTRANTE.

Le grand ouvrage de nôtre ſçavant Archevêque, *Franceſco Maria Daſte*, ſur le Martyrologe Romain, eſt achevé après vingt-cinq ans de travail : on en attend l'impreſſion avec impatience, ce ſont des diſſertations geographiques, chronologiques & critiques.

Diſceptationes chronologicæ, topographicæ & literales, in martirologium Romanum.

DE PADOUE.

C'est ici qu'on a imprimé la réponse de Mr. Ledrou, Evêque de Porphyre, à un docte Chanoine Régulier Alleman, qui a réfuté ses dissertations sur la contrition & l'attrition.

Petri Lamberti Ledrou Huyensis Episcopi Porphyriensis Ord. Eremitarum sancti Augustini confutatio discussionis Theologicæ R. D. Augustini Michel Canonici Regularis &c. adversus ejusdem de contritione & attritione dissertationes nuper editas, chez Corona, *in* 8°.

La nouvelle édition du Traité de Loüis Cornaro sur les avantages de la sobrieté traduit en Latin par le Pere Leonard Lessius, est accompagnée des remarques du fameux Medecin M. Ramazzini.

Annotationes in librum Ludovici Cornelii, de vita sobriæ commodis, Bernardini Ramazzini practicæ medicinæ in Patavino Gymnasio Professoris primarii, chez Conzatti, *in* 4°.

Les Botanistes verront avec plaisir le catalogue *des Plantes du jardin de Messieurs Morosini*, qu'a donné *Antoine Tita* qui en a soin; il a joint à ce catalogue *l'histoire d'un voyage vers les Alpes entrepris dans le dessein de découvrir de nouvelles plantes.*

DE ROME.

Le Traité Italien du Pere Antoine Baldassari sur la benediction des Agnus Dei est la troisiéme edition que Poletti en a fait à Venise. L'Auteur prouve l'antiquité de cet-

te ceremonie: sa Sainteté a joint le present de ce livre à celui qu'elle fait tous les ans aux Cardinaux & aux autres personnes de marque.

DE TURIN.

Fontana vend quatre oraisons funebres, & un discours sur la paix du Pere Charles Hiacinte Ferrero Jésuite, & un des plus celebres Prédicateurs d'Italie. On trouve chez le même Libraire deux harangues Latines du même Auteur.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Vhiston accuse S. *Athanase d'imposture*, & veut qu'on recommence son procès. L'Arianisme n'est pas la seule erreur de ce nouveau Docteur; de jour en jour, plus visionnaire, il a fait un livre pour établir *que les Ordinations les plus illégitimes font de vrais Ministres de l'Eglise*. Il avoit avancé dans *sa theorie de la terre*, imprimée il y a plus de vingt ans, que le passage de la terre par la queuë d'une Comete avoit été la cause du déluge; il soutient aujourd'hui que la même comete a paru de nouveau en 1680. Il a produit un autre ouvrage moins fanatique; c'est une harmonie de vingt-deux symboles de la foi, qu'il pretend avoir tirez des Ecrivains Ecclesiastiques des trois premiers siécles; il les a rangez sur vingt-deux colonnes, en sorte qu'on peut lire de suite chaque simbole tout entier, en suivant la hauteur de la colomne; ou lire chaque article dans tous les symboles, en suivant la longueur de la ligne. Il ne reconnoît pour verité de foi

que ce qui est contenu dans ces symboles d'une maniere uniforme, & dans cette vûë il a intitulé cet ouvrage, *regle de la foi Chrétienne*. Mr. Vhiston est Astronome, il prétend avoir trouvé le secret tant recherché des longitudes ; Mr. Ditton, qui a plus de part que lui à cette découverte, a proposé avec lui au Parlement le moyen qu'ils ont imaginé pour déterminer les longitudes. Ils veulent que de certains endroits connus & situez à une distance convenable les uns des autres, on tire toutes les nuits précisément à minuit une bombe en l'air perpendiculairement, elle crevera à six cens quarante quatre pieds au dessus de la surface de la mer ; ce coup par la distance du bruit & par la pointe du compas par où il vient, donnera à peu près la longitude & la latitude à tous ceux qui l'entendront sur mer, ou sur terre, & par la même distance & l'azimuth de sa lumiere en crevant il donnera la longitude & la latitude éxactement à ceux qui la verront.

Mr. Pope, Auteur d'un poëme estimé, *sur le temple de la renommée*, & d'un *essai sur la critique* en vers Anglois, traduit l'*Iliade d'Homere* en vers Anglois. Mr. Brady traduit Virgile en vers Anglois sans rimes, on a déja deux traductions Angloises de ce Prince des Poëtes Latins veritablement excellentes ; une du fameux Dryden, l'autre du feu Comte de Lauderdalle. On a traduit *Quinte-Curce*. On traduit *Florus* & *Suetone*, & on parle même de traduire *Pline* & *Titelive*.

Mr. Vodward a répondu à Mr. Camerarius, & pris cette occasion de rendre plus parfaite son histoire naturelle de la terre.

Joannis Vodwardi Medicinæ in Collegio Greshamensi Professoris, naturalis historia telluris illustrata & aucta, una cum ejusdem defensione, præsertim contra nuperas objectiones D. Eliæ Camerarii Tubingensis Medici; accedit methodica & ad ipsam naturæ normam instituta fossilium in classes distributio.

On fait une nouvelle édition du *spicilegium Patrum* de feu Mr. Grabe.

On imprime des remarques de feu Mr. Gregory sur la Phisique de Mr. Neuton.

Notæ in Neutoni Philosophiæ naturalis principia mathematica, auctore Davide Gregory, opus posthumum.

L'histoire de l'Eglise de S. Paul à Londres, ornée de quarante-huit planches, par feu Mr. le Chevalier Dugdale, paroîtra dans peu.

On va imprimer *les plans, élevations, sections des édifices les plus réguliers de la Grande Bretagne, en 200 planches, partagées en deux volumes, sous le titre de Vitruve Britannique.*

L'histoire des insectes en plusieurs planches sur les desseins d'un Peintre celebre.

Nous n'avons rien de si clair & de si méthodique, *sur la projection de la sphere*, que le traité du Pere André Tacquet, Jesuite Flamand; celui que Mr. Jean Vitty a fait imprimer ici en Anglois lui cede peu pour l'ordre & pour la netteté.

Dec. 1715.

D'OXFORD.

La nouvelle édition *de Clement d'Alexandrie* par Mr. Potter est achevée.

L'Université fait imprimer *le catalague de sa bibliotheque* en deux tomes *in folio.*

La nouvelle édition du *voyage de Maundell dans la terre Sainte* est augmentée.

DE HOLLANDE, DE GRONINGUE.

Les conjectures de Mr. Duïrsema sur les loix Romaines sont judicieuses ; il en corrige, il en éclaircit beaucoup d'endroits difficiles.

Petri Duirsema Jurisconsulti conjecturalium Juris civilis libri quatuor, chez Udsen, *in* 8°.

Mr. Abraham Trommius, Ministre de cette ville, va donner une nouvelle édition *des concordances Grecques de l'ancien Testament dont Conrad Kirker est l'Auteur.* Elle s'imprimera chez les Vaesberg, & sera fort superieure à l'ancienne, plus ample, & mieux disposée.

D'AMSTERDAM.

Nous devons à Mr. Munnicks un cours de Chirurgie selon la pratique moderne.

Joannis Munnicks Doctoris & Professoris medici Chirurgia ad praxim hodiernam adornata, in qua veterum pariter & Neotoricorum dogmata dilucidè exponuntur. Amstelodami, apud Ludovicum Malcomesium 1715. *in* 4°.

Mr. Brant a rendu publiques *des lettres de Grotius, de Vossius le pere, d'André Schottus, de Vouver, de Gronovius le pere,*

de Daniel Heinſius, *de Geuart*, *de Nicolas Heinſius*, *de Gui Patin*, *& de quelques autres Sçavans.* Il y en a peu de chacun, c'eſt un *in* 8°. imprimé par les Vacsberg.

DE LA HAYE.

Le premier tome *des mémoires de litterature in* 12. imprimé chez du Sauzet fait ſouhaitter que l'Auteur continuë à déterrer les livres rares & curieux : les analiſes qu'il en donne ſont exactes ; on doit lui ſçavoir gré de ſes recherches ſur la vie & les livres de Poſtel.

La Gazette litteraire que le même Libraire donne toutes les ſemaines, devient de jour en jour plus curieuſe & plus recherchée.

Le Journal litteraire, qu'on croyoit ceſſé, continuë, mais lentement, il n'en a paru que deux tomes cette année : le public ſe plaint de la pareſſe des Auteurs, plainte qui ne doit pas leur déplaire.

L'hiſtoire critique de la Republique des lettres par Mr. Maſſon en eſt au neuviéme tome. L'Auteur remplit ſon projet, & choiſit habilement les diſſertations ſçavantes qui entrent dans ſon Journal, il n'a donné aucun tome où il n'y ait beaucoup à apprendre.

DE LYON.

Les faux deſirs du Salut perdent plus de Chrétiens, que le déſeſpoir & l'incredulité n'en perdent. Un ſujet ſi important devoit être traité, mais il falloit, pour le traiter avec ſuccès, un homme pénétrant, qui

découvrît les illusions qu'on se fait, & qu'on aime à se faire, sur la volonté de se sauver. Il falloit un homme éloquent, qui convainquît des lecteurs qui craignent de l'être : le Pere de la Pesse Jésuite, a paru avoir ces deux qualitez, dans les six volumes de Sermons & dans les trois volumes de remarques sur la religion & la morale que nous avons de lui, ces qualitez paroissent encore plus dans le livre *in* 12. sur les *faux désirs du Salut* que Chavance vient d'imprimer.

DE PARIS.

Vhite vend un *Recuëil de dissertations critiques du Pere Souciet sur les Médailles Hébraïques, sur des passages difficiles de l'Ecriture, & des matieres qui y ont rapport*. C'est un *in* 4°, où l'Auteur fait paroître beaucoup d'érudition, & une étude soigneuse des Langues orientales.

On a déterré *des conjectures du fameux Abbé d'Aubignac sur l'Iliade*: il va plus loin que M. de la Mothe, il nie sans façon qu'il y ait jamais eû un Homere ; l'Iliade n'est, selon lui, qu'une compilation de differens petits poëmes sur divers évenemens de la guerre de Troye : il y a beaucoup d'esprit, d'ordre & d'érudition dans cet ouvrage ; la copie sur laquelle on l'a imprimé étoit fort défectueuse ; l'Editeur n'en a pas corrigé les fautes : c'est Fournier qui vend ce livre.

Homere a deux nouveaux défenseurs ; car quoique M. Fourmont se porte pour médiateur, sa partialité n'est pas incertaine, *son*

examen pacifique de la querelle ſur Homere n'eſt pas fort pacifique. C'eſt au reſte un ouvrage ſçavant, où la matiere eſt approfondie. Rollin l'a imprimé.

Un Auteur qui ſe cache, mais qu'on croit être Profeſſeur de Rhétorique dans l'Univerſité, & connu par d'autres livres, a fait imprimer chez Rondet *deux diſſertations ſur les ouvrages de Mr de la Mothe.*

M. Bechet, Chanoine d'Uſés, nous a donné *l'Hiſtoire du fameux Cardinal Martinuſe*: cette hiſtoire, qui par la grandeur & la ſingularité des évenemens a l'agrément du Roman, ſans perdre le prix de la verité, ne manque pas des agrémens du ſtile: on la trouve chez Ganeau.

Nous manquions d'une bonne édition *des Oeuvres de Saint Cyrille de Jeruſalem*; le R. P. Dom Antoine Auguſtin Touttée, Benedictin de la Congregation de S. Maur, en fera bien tôt paroître une qui ſatisfera à l'attente du public. Le projet Latin qu'il a fait imprimer il y a déja quelques mois donne une idée fort avantageuſe de la critique & du ſtile de l'Auteur. Le P. Touttée y rend juſtice à l'édition d'Angleterre, & à M. Milles, à qui nous la devons: il reconnoît que l'Editeur Anglois a remarqué ſoigneuſement les variantes des éditions précedentes, & de quelques manuſcrits, qu'il a corrigé en quelques endroits le texte & la verſion, que ſes Notes ſont ſçavantes; mais il croit qu'on conviendra qu'il a laiſſé beaucoup à faire à un nouvel Editeur de ſaint

Cyrille : il s'en faut beaucoup qu'il n'ait rendu au texte son ancienne pureté, ses corrections même ne sont pas toujours heureuses, il a reconnu la necessité d'une nouvelle version, & n'a pas voulu l'entreprendre. Dans ses Notes il s'est écarté du but qu'on doit toujours s'y proposer, il n'a pas assez soin d'expliquer son Auteur, & de s'expliquer par lui-même. D'ailleurs elles se sentent des préjugez de l'Editeur, engagé dans l'heresie.

Dom Touttée n'a rien épargné pour rendre le texte plus correct : il l'a revû sur plusieurs manuscrits, il l'a traduit de nouveau, & il s'est attaché dans ses Notes à mettre dans tout son jour le vrai sens & la doctrine de l'Auteur ; c'en est assez pour faire voir combien il est favorable aux Catholiques ; s'il a évité l'ostentation d'une érudition inutile, il n'a rien négligé pour instruire ses Lecteurs de divers points du dogme & de l'histoire Ecclesiastique, quand son texte lui en a présenté une occasion naturelle.

La nouvelle édition comprendra tous les ouvrages de Saint Cyrille, & tous ceux qui lui sont attribuez, précedez de trois dissertations. La prémiere sur la vie de saint Cyrille ; la seconde sur ses Ecrits. L'Auteur y montrera la foiblesse des conjectures de Rivet contre leur antiquité ; la troisiéme expliquera les sentimens de saint Cyrille sur la Trinité, l'Eucharistie, le Sacrifice de la Messe, le peché originel. Le nouvel Editeur a la pensée de joindre aux œuvres de

S. Cyrille une collection des anciens symboles. On l'exhorte, au nom de ceux qui aiment l'antiquité Ecclesiastique, de suivre cette pensée ; & l'on ne doute pas que tous les gens de lettres ne repondent à l'invitation qu'il leur fait, de lui communiquer ce qui peut rendre son édition plus parfaite.

Nous oublions qu'il a aussi dessein de donner à la fin de son ouvrage une description de la Terre sainte, de Jérusalem, & de l'Eglise de la Resurrection, tirée des Auteurs voisins du tems de S. Cyrille.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1715.

Ecriture Sainte, Interpretes.

ANalise de l'Apocalipse, contenant une nouvelle explication simple & litterale de ce livre, avec des dissertations sur les Millenaires, sur l'état des ames après la mort, sur le Purgatoire, sur le Jugement, & sur d'autres matieres importantes de la Religion. *A Paris*, chez Jean de Nully, ruë S. Jacques à l'Image S. Pierre, 1714. *in* 8°, pages 728. *Janvier*, page 1.

L'esprit des saints Evangiles, ou le veritable dessein que chaque Evangeliste se propose. Par le Pere Lattaignant de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Laurent Ron-

det ruë S. Jacques 1714. *in* 12. pages 550 *Février*, page 303.

Pandesia sacra mysticis epulis copiose instructa, cujus missus primus sunt prolegomena in universam scripturam sacram amplissima, in quibus 1. *de scriptura sacra in genere ejusque proprietatibus. II. de metabolica, &c. III. de Exegetica interpretatione agitur. Missus Secundus. Commentarius in Pentateuchum, reddens sensum litteralem, anagogico, allegorico, tropologico, Symbolicum, per quæstiones utilissimas pie que curiosissimas, & discursus morales verbi Dei Prædicatoribus dogmatum & documentorum materiam ubertim suppeditans, servato ordine, distributione, & methodo prorsus singulari. Missus tertius. Epilogismus totius operis insertis documentis &c.* Par Jean Laurent Helbig Docteur en Theologie. *A Cologne*, chez Guillaume Metternich 1713. *in folio*, & se vend *à Paris*, chez Guillaume Cavelier ruë saint Jacques au Lys d'or. Premiere partie du prémier tome, les Prolegomenes, pages 116. *Mars*, page 457.

Commentaire sur la Genese par le même Auteur, seconde partie du premier tome, *in folio*, pages 879. *Mars*, page 472.

Commentaire sur l'Exode, tome second, pages 276.

Commentaire sur le Levitique, tome 3^e^, pages 168.

Commentaire sur les Nombres, 4^e^, tome, pages 236.

Commentaire sur le Deuteronome, to-

Decembre 1715.

me cinquiéme, pages 266. par le même Auteur. *Mars*, page 474.

Nouveaux eſſais d'explication phyſique du premier chapitre de la Geneſe, par M. de Saint Rambert. *A Utrecht*, chez Guillaume Broedeler, 1713, *in* 8°, pages 344. *Mai*, page 830.

Bibliotheca ſacra, ſive diatribe de librorum novi teſtamenti canone. Bibliotheque ſacrée, ou diſſertation ſur le canon des livres du nouveau Teſtament. Par Jean Ens, Docteur en Theologie & Miniſtre en Hollande. *A Amſterdam*, chez Jacques Vorſtius, 1710. *in* 8°, pages 464. *Avril*, page 597.

Explication des Épitres de ſaint Paul par une Analyſe qui découvre l'ordre & la liaiſon du Texte, par le R. P. Bernardin de Pequigny Capucin, ſeconde édition, revûë & corrigée. *A Paris*, chez Pierre-Auguſtin le Mercier ruë ſaint Jacques à S. Ambroiſe, 1714. *in* 8°, quatre volumes; le premier de 384 pages, le ſecond de 533, le troiſiéme de 516, le quatriéme de 488. *Juin*, page 929.

Conciliation de Moyſe avec S. Étienne au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob. Gen. c. 46. Act. 7. 14. *Juillet*, page 1175.

Joan. Frid. Humbergk Parerga ſacra &c. Additions ſacrées, ou quelques obſervations ſur le nouveau Teſtament, par Jean Frideric Humbergk Profeſſeur en Droit en l'Univerſité de Marbourg. *A Utrecht*, de

Decembre 1715.

l'Imprimerie de Guillaume Vande Water, 1713. *in* 4°, pages 368. *Septembre*, p. 1489.

De Arcano Kethib & Keri libri duo, pro vindicandâ S. codicis Hebræi integritate, & firmandâ locorum plus octingentorum explicatione &c. Le secret du Kethib & du Keri en deux livres, pour deffendre l'integrité du texte Hébreu, & l'explication de plus de huit cens endroits de l'Ecriture. *A Tubinge*, chez Jean Conrard Reis, aux frais de Guillaume Kiin Libraire d'Ulm, *in* 12. pp. 440. *Novembre*, p. 2187.

Dissertation sur le nom de Dieu *Jehova*, tirée de l'ouvrage de Mr Hiller. *Novembre*, page 2117.

De Haustu aquarum ex fontibus salvatoris ex illustri loco Isaiæ XII. 3. dissertatio epistolica Johannis Henrici Maii filii. Explication du troisiéme verset du chapitre douziéme d'Isaïe : *Vous puiserez avec joye de l'eau des fontaines du Sauveur. A Francfort*, chez Jean Maximilien de Sande, 1711, *in* 4°, *Decembre*, page 2323.

Saints Peres.

Seconde lettre de Monsieur Baluze au Pere Tournemine de la Compagnie de Jesus, sur une nouvelle édition de S. Cyprien que Mr Baluze prépare. *Mars*, page 484.

Stephani Balusii miscellaneorum liber septimus. Septiéme livre de mélanges, ou recueil de pieces anciennes, qui jusqu'à présent étoient demeurées cachées en diverses bibliotheques, par Mr Baluze. *A Paris*, par une societé de Libraires, 1715. *Octobre*, page 1757.

Théo-

Théologiens, Controversistes, Heretiques, Insidelles.

Suite de l'Extrait du Traité de l'action de Dieu sur les Créatures, dont la prémiere partie est dans les Mémoires de l'année passée, 1714. *Janvier*, page 19.

Lettre d'un Théologien de Toulouse sur l'Athéïsme, caché dans le livre de l'action de Dieu. *Janvier*, page 48.

Damnatæ Theses &c. Les propositions condamnées par Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII. examinées selon les regles de la Théologie, & pesées au poids du sanctuaire. 4e édition, par le P. Dominique Viva de la Compagnie de Jesus. *A Padouë*, de l'Imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, 1713. *in* 4°, 151 pages pour la premiere partie, 165 pour la seconde, 208 pour la troisiéme. *Janvier*, page 101.

Lettre écrite à un Milord à Londres, par un Anglois voyageur. *Janvier*, page 108.

Moralis Christiana &c. Morale Chrétienne tirée de l'Écriture sainte, des Conciles, des Peres, & des Théologiens les plus estimez, où la décision des cas de conscience est déduite des principes generaux; ouvrage du R. P. Jacques Besombes de la Congregation de la Doctrine Chrétienne, imprimé *à Toulouse* chez G. Robert, & se vend *à Paris*, chez Jacques Étienne, *in* 12. huit tomes. Tome premier, pag. 400. tome second p. 415. Tome troisiéme p. 485. tome 4e, p. 543. tome 5e, p. 388. tome 6e. p. 368. to. 7e, p. 444. to. 8e. p. 325. 1709. *Février*, p. 221.

Remarques sur la prétenduë prophétie du Cardinal de Cusa, que les Jansenistes font courir, intitulée, *Conjecture sur les derniers tems*, qui commence à la page 932 de ses œuvres imprimées à Bâle, *in folio*, l'an 1545. *Mars*, p. 420.

Nouvelles reflexions sur la prétenduë Prophétie du Cardinal de Cusa. *Novembre*, p. 2153.

Du témoignage de la verité dans l'Eglise, dissertation Théologique, où l'on examine quel est ce témoignage, tant en general qu'en particulier, à l'égard de la derniere Constitution. 1714. sans nom d'Imprimeur, grand *in* 12. pp. 333. *Avril*, p. 557.

Lettre à un Evêque, sur le livre intitulé, Du témoignage de la verité dans l'Eglise. *A Paris*, le 15 Decembre 1714. brochure *in* 12. *Avril*, p. 585.

Lettre d'un Abbé à un Evêque, où l'on démontre l'équité de la Constitution *Unigitus &c. A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë saint Jacques à l'Image saint Lambert. 1714. *in* 8°, pp. 292. *Mai*, p. 803.

Traité historique de l'excommunication, dans lequel on expose l'ancienne & la nouvelle discipline de l'Eglise, au sujet des excommunications & des autres censures. *A Paris*, chez Jacques Etienne, ruë S. Jacques à la Vertu, 1715. *in* 8°, pp. 480. *Mai*, page 851.

Cursus Theologicus &c. Cours de Théologie à l'usage des Etudians, & dicté à Naples par le P. Dominique Viva de la Com-

pagnie de Jesus. *A Padouë*, de l'Imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, 1712. deux tomes *in* 4°. le premier de 657 pages, le second de 581. *Mai*, page 865.

Réfutation d'un Ecrit intitulé, Projet de Mandement de M. l'Evêque de Mirepoix, au sujet de la Constitution *Unigenitus*. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë saint Jacques proche saint Yves, 1715, *in* 8o, p. 192. *Juin*, p. 953.

Discours prononcé dans l'Eglise Cathedrale de Strasbourg le 3 Mai 1715. par Jean Sigismond Nester de Dresde en Saxe, ci-devant Ministre Luthérien, aujourd'hui Jésuite, dans lequel il expose les motifs de son retour à l'Eglise, traduit de l'Allemand. *A Strasbourg*, 1715. *in* 4o, pp. 17. *Juillet*, p. 1131.

Ethica amoris, sive Theologia sanctorum, &c. Morale de l'amour, ou Théologie des Saints, principalement de S. Augustin & de saint Thomas, où l'on examine à fond toute la doctrine de l'amour & des mœurs. *A Liege*, chez Jean François Broncart, 1709 trois tomes, tome premier pages 936, tome second pages tome troisiéme pages 740. *Juillet*, p. 1193.

Traité de la Religion naturelle, par M. Martin Pasteur de l'Eglise d'Utrecht. *A Amsterdam*, chez Pierre Brunel, 1713. *in* 12. pp. 465. *Juillet*, p. 1185.

Lettre à une Dame de qualité, où l'on examine jusqu'à quel point il est permis aux Dames de raisonner sur les matieres de la

Religion. *A Paris*, chez Louis Coignard ruë du Plâtre, à l'Aigle d'or. 1715. *in* 80, pp. 269. *Août* p. 1281.

Christiani Vollandi vindiciæ Chrisostomi &c. Deffense de saint Jean Chrysostome, contre le Pere Hardoüin, par Chrétien Guillaume Volland de Mulhausen & Professeur à Breslau. *A Lipsic*, aux frais de Jean Martin Burgkemaan, 1714. *in* 40, pp. 112. *Août*, p. 1347.

Reflexions sur les cent & une propositions, tirées du Livre intitulé, le nouveau Testament en François, avec des Reflexions &c. *A Paris*, chez Laurent Seneuse sur le Quay des Augustins, 1715. *in* 80, pp. 300. *Septembre*, p. 1516.

Le Jansénisme démasqué dans une réfutation complete du Livre de l'Action de Dieu, partagé en plusieurs discours. Ouvrage promis par la lettre de M. de ***, premier discours. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques 1715. *in* 12. pp. 112. *Septembre*, p. 1575.

Reflexions sur la prémotion Physique. Par le P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire. *A Paris*, chez Michel David, Quay des Augustins, 1715. *in* 80, pp. 351. *Octobre*, p. 1659.

Explication simple, litterale & historique des Ceremonies de l'Eglise, par Dom Claude De Vert, Trésorier de l'Eglise de Clugny en la province de France & Vicaire general de S. A. E. Monseigneur le Cardinal

Decembre 1715.

de Boüillon. Deux tomes, 3 & 4, contenant l'explication des rubriques de la Messe. *A Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë S. Jacques à l'Empereur, *in* 8o, tome troisiéme, pp. 502. tome 4e *in* 8o, pp. 702. *Decembre*, p. 2257.

Du veritable esprit de l'Eglise dans l'usage de ses ceremonies, ou refutation du Traité de Dom Claude De Vert, intitulé, Explication simple, litterale & historique des Ceremonies de l'Eglise. *A Paris*, chez la veuve de Raymond Mazieres ruë saint Jacques, 1715. *in* 12. pp. 480. *Decembre*, page 2270.

Sermons, Livres de pieté, & de Morale.

La Bibliotheque des Prédicateurs. Seconde partie, contenant les Mysteres de Nôtre Seigneur & de Nôtre-Dame. Tome 1. les Mysteres de Nôtre Seigneur jusqu'à sa Passion. *A Lyon*, chez Antoine Boudet. *In* 4o, tome premier, pp. 587. *Mars*, page 516.

Oraison funebre de Monseigneur le Duc de Berry, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de saint Denis, par Mr l'Abbé Le Prevost Prédicateur du Roy. *A Paris*, chez Etienne Papillon, 1714. *in* 4o, p. 46 *Mars*, p. 520.

Oraison funébre du même Prince prononcée à Alençon le 30 Août 1714. par M. l'Abbé Favier de l'Ordre de Clugny. *A Paris*, chez Etienne Papillon, ruë saint Jacques, 1714. *in* 4°, pp. 36. *Mars*. p. 530.

Oraison funebre de Monseigneur l'Ar-

chevêque de Lyon, prononcée dans l'Eglise Métropolitaine de Lyon le 27. Juillet 1714. par le Pere Colonia de la Compagnie de Jesus. *A Lyon*, chez André Laurens. *in* 4°, pp. 35. *Avril*, p. 688.

Traité de la Confiance en la Misericorde de Dieu, pour la consolation des ames que la crainte jette dans le découragement. *A Paris*, chez Raymond Mazieres, ruë saint Jacques à la Providence, 1715. *In* 12. pp. 318. *Mai*, p. 878.

Traité de la Gloire, par M. de Sacy de l'Académie Françoise. *A Paris*, en la boutique de la veuve Barbin, chez Pierre Huet au Palais, 1715. *In* 12. p. 306. *Novembre*, p. 2079.

Oraison funebre de très-illustre & très-vertueuse Dame Madame Marie de Choiseuil de Franciere, Abbesse de l'Abbaye Royale de Poulangey, prononcée dans l'Eglise de la même Abbaye le 2 May 1715. Par le Pere Nicolas Jardinier, de la Compagnie de Jesus. *Decembre*, page 2347.

Oraison funebre de très illustre Seigneur, Messire Loüis de la Baume, Comte de Suze, prononcée dans la Chapelle des Pénitens blancs de la Ville d'Avignon, par le R. P. Loüis de Pigray, Religieux de l'Ordre des Grands Carmes. *Decembre*, p. 2348.

Histoire Ecclesiastique.

Histoire de l'Eglise par M. l'Abbé de Choisy, tome septiéme, depuis l'an 1300. jusqu'à l'an 1422. *A Paris*, chez Antoine

Dezallier, ruë ſaint Jacques, 1714. *In* 4°. pp. 467. ſans la table chronologique. *Janvier*, page 71.

Apologie de l'Hiſtoire de l'Indulgence de la Portioncule. *A Toul*, chez Louis & Etienne Rollin, 1714. *in* 8°, pp. 200. *Janvier*, p. 125.

Diſſertation ſur la découverte du lieu d'Epone, où a été tenu un Concile de ce nom. *Février*, p. 232.

Juſtification de la Tranſlation de ſaint Firmin le Confeſſeur, troiſiéme Evêque d'Amiens, par Mr de Leſtocq, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne. *A Amiens*, chez Charles Caron Hubault 1714. *In* 12. pp. 293. *Février*, p. 314.

Remarques critiques ſur le Livre de M. de Leſtocq, qui a pour titre, Juſtification de la Tranſlation de ſaint Firmin le Confeſſeur. 1714. *In* 12. pp. 99. *Février*, p. 317.

Procès verbal de l'ouverture de la Chaſſe de ſaint Firmin le Confeſſeur, faite dans l'Egliſe Cathedrale d'Amiens le 10 Janvier 1715. *Février*, p. 319.

Mandement de Monſeigneur l'Evêque d'Amiens ſur l'ouverture de la chaſſe de S. Firmin Confeſſeur, faite dans l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, la verification des Reliques de ce Saint, le rétabliſſement de l'office de ſa tranſlation le 10. de Janvier, & portant condamnation des libelles qui ont été publiez, pour combattre la verité de ſes reliques. *Février*, p. 333.

Declaration de Mr. l'Abbé de St. Acheul

touchant l'ouverture de la chaſſe de Saint Firmin le Confeſſeur, faite dans l'Egliſe Cathedrale d'Amiens le 10. Janvier, 1715. *Février*, page 347.

Lettre à M***. ſur les remarques critiques faites contre la juſtification de la Tranſlation de St. Firmin le Confeſſeur troiſiéme Evêque d'Amiens. *Novembre*, p. 2155.

Lettre circulaire de Meſſieurs les Chanoines d'Amiens touchant l'ouverture de la chaſſe de Saint Firmin, *Novembre*, page. 2155.

Lettre ſur un article du Journal des Sçavans de Paris du lundi 8. Avril 1715. où il eſt parlé des Reliques de Saint Firmin le Confeſſeur troiſiéme Evêque d'Amiens, à l'occaſion de l'ouverture de la Chaſſe de ce Saint faite le 10. de Janvier 1715. *Novembre*, page 2156.

Mandement de Monſeigneur l'Evêque d'Amiens qui ordonne que le caveau où eſt le prétendu tombeau de St. Firmin le Confeſſeur, découvert depuis quelques années dans l'Egliſe de Saint Acheul, ſoit inceſſamment fermé, & condamne la vie de ce même Saint Firmin écrite par Mr. Baillet, & en défend la lecture juſqu'à ce qu'elle ſoit corrigée. *A Amiens*, chez Charles Caron Hubault. 1715 *in* 4°. pages 8. *Novembre*, page 2166.

Navarchia Seligenſtadiana &c. La conduite du vaiſſeau de Seligenſtadt, ou

Decembre 1715.

fondation de la très-ancienne & Royale Abbaye de Seligenſtadt, ſous la protection des Saint Martyrs Marcellin & Pierre. *A Francfort ſur le Mein*, de l'imprimerie de Jean Philippe André, 1714. *in folio* pages 140. *Avril*, page 634.

Actes du Martyre de Coſme, ou Dergoumidas, Prêtre Armenien, écrits ſur le raport de témoins oculaires. *Avril*, page 684.

Batavia ſacra &c. La Hollande ſacrée, ou les actions des hommes Apoſtoliques qui y ont porté la foi, par les ſoins & le travail de T. S. F. H. L. H. S. T. I. P. V. F. *A Bruxelles*, chez François Froppens 1714. *in folio* en deux parties, la premiere de 251. pages, la ſeconde de 536. *Mai*, page 838.

La vie de Dom Pierre le Nain, Religieux & ancien Souprieur de la Trappe, où il eſt decedé dans l'odeur de toutes les vertus après 45 années de la plus auſtere pénitence, avec deux traitez qu'il a compoſez ſur l'état du monde après le Jugement dernier. Par Mr. D*** *A Paris*, chez Florentin De Laulne ruë Saint Jacques à l'Empereur, 1715, *in* 8°. pages 360. *Juin*, pages 978.

Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de JESUS. XI. recueïl. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, 1715. *in* 12. pages 428. ſans la table. *Juillet*, page 1133.

Diatribe de anno & dienatali Chriſti &c.

Dissertation sur l'année & le mois de la naissance de JESUS CHRIST, par Pierre Allix Professeur de Téhologie. *A Londres*, aux frais de David Mortier, 1710. *in* 8°. pages 149. *Août*, page 1298.

Johannis Rudolphi Vigandi de nobilibus Theologis, &c. Traité historique, critique & curieux, sur les Théologiens nobles, contenant des remarques rares &c. par M. Jean Rodolphe Wigand. *A Francfort*, 1714. *in* 8°. pages 518. *Août*, page 2402.

Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de JESUS dans le Levant. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc 1715. *in* 12. pages 173. *Septembre*, page 1521.

Agnelli qui & Andreæ Ravennatis liber pontificalis. Agnellus, nommé aussi André, de la vie des Prélats de Ravenne, imprimé par les soins avec des dissertations & des remarques de Dom Benoît Bacchini. *A Modene*, de l'imprimerie d'Antoine Capponi, 1708. *in* 4°. en deux parties, la premiere de 359 pages, la seconde de 489. & une addition de 58. pages. *Octobre*, page 1737.

Projet d'un Recueil de pieces concernant l'histoire de Languedoc, par le R. P. de la Porte, Minime. *Octobre*, page 1768.

Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congrégations seculieres de l'un & de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à present contenant leur origine, leur fondation, leurs progrès, les évenemens les plus considérables qui y sont arrivez, la décadence des uns & leur sup-

Pression, l'agrandissement des autres par le moyen de différentes Réformes, les vies de leurs fondateurs & de leurs réformateurs, avec des figures qui représentent tous les differens habillemens de ces Ordres & de ces Congregations. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur du Roi & de l'Academie Françoise, ruë Saint Jacques à la Bible d'or, & chez Nicolas Gosselin dans la grand Salle du palais, à l'Envie, 1714. Deux tomes *in* 4o. *Dec*. page 2327.

Pouillié Ecclesiastique & civil du diocese de Toul, imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque. *A Toul*, chez Loüis & Estienne Rolin, *in* 12. 2 tomes. Premier tome pages 472, second tome, pages 389. *Decembre*, page 2321.

Instruction sommaire sur les Confrairies en general, & traité particulier de celle des Agonizans. Par Mr. Du Hamel, *in* 12. page 261. *A Paris*, chez Jacques Vincent, à l'Ange 1714. *Decembre*, page 2320.

Histoire profane, voyages, histoire Litteraire.

Vicentii Paravicini singularia de eruditis. Trois-centuries de choses singulieres touchant des hommes illustres par leur Science, lesquelles sont publiées comme un essai d'autres centuries qui peutêtre suivront. Par Vincent Paravicini. *A Bâle*, aux frais des Thumis freres, 1713 *in* 12. pages 210 *Janvier*, page 66.

Amœnitatum exoticarum politico physico-medicarum fasciculi &c. Les delices de la

Politique, de la Physique & de la Medecine étrangere partagées en cinq livres, qui contiennent plusieurs relations de la Perse & de la haute Asie, par Engelbert Kempfer. *A Lemgou*, aux dépens d'Henry Guillaume Meyer 1712. *in* 4°. pages 612. sans la table, avec beaucoup de planches. *Mars*, page 373.

Journal de la France, ou calendrier historique contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis l'origine de la monarchie jusqu'à present, avec une histoire abregée de la vie des Rois de France. *A Paris*, chez Claude Tiboust place de Cambray 171. *in* 12. pages 100. *Mars*, page 455.

Eloge historique du Roi sur la conclusion de la paix generale, par Mr. l'Abbé de Bellegarde. *A Paris*, chez Jacques Collombat, *in* 12. pages 450. *Mars*, page 492.

Explication des cent estampes qui représentent différentes nations du Levant, avec de nouvelles estampes de céremonies Turques qui sont aussi leurs explications. *A Paris*, chez Collombat 1715. *in folio*, pages 27. *Avril*, page 655.

Bernardi Mallinkroot de Archicancellariis Sancti Romani Imperii. Des Archichanceliers du Saint Empire Romain & des Chanceliers de la Cour Imperiale, avec une addition des souverains Pontifes & des Cardinaux Allemans. Par Bernard Mallinkroot Doyen de l'Eglise Cathedrale de Munster, troisiéme édition, avec une préface touchant

la vie & les ouvrages de l'Auteur, par Bernard Golteff Struve. *A Jene*, chez Jean-Felix Bielk. 1715. *Août*, page 1313.

Fondation & ſtatuts de la Royale Academie Eſpagnole. *Octobre*, page 1682.

Petri Pithœi vita, elogia, Bibliotheca. La vie, les éloges, la Bibliotheque de Pierre Pithou, par les ſoin de Jean Boivin. *A Paris*, chez François Jovenne ruë Saint Jacques. 1715. *In* 4°. page 125. *Octobre*, page 1716.

Hiſtoire generale de l'Empire du Mogol, depuis ſa fondation juſqu'à préſent, ſur les Memoires Portugais de Mr. Manouchi, par le R. P. François Catrou de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Jean de Nully ruë Saint Jacques 1715. *in* 4°. pages 207. ſans la table avec une carte de l'Empire du Mogol. *In* 12. deux tomes. *Novembre*, page 2047.

Journal des obſervations Phyſiques, Mathématiques & Botaniques faites par l'ordre du Roi ſur les côtes orientales de l'Amérique méridionale & dans les Indes occidentales, depuis l'année 1707 & 1712 Par le R. P. Loüis Feüillée, Religieux Minime Mathématicien Botaniſte de ſa Majeſté & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences. *A Paris*, chez Pierre Giffart, Libraire, Graveur du Roi & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, 1714. Deux volumes *in* 4°. faiſant 767 pages. *Decembre*, page. 2388.

Critiques, Antiquaires.

Bartholomæi Beverini Syntagma &c. Ouvrage sur les poids & les mesures, pour faire connoître la valeur des monnoyes anciennes. Par le P. Beverini, Clerc Régulier de la Congrégation de la Mere de Dieu. *A Lucques*, 1711. & *A Lipsic*, aux frais de Jean Loüis Gleditsch & de Maurice-George Weidmann, 1714. *in* 8o. pages 258. *Février*, page 187.

Gerardi Sichterman de pœnis militaribus. Dissertation touchant les peines militaires en usage chez les Romains, par Gérard Sichterman. *A Amsterdam*, chez François Halma, 1708. *in* 12. pages 112. *Février*, page 201.

Matthæi Brouverii de Nieder de adorationibus. Dissertation sur les adorations que les peuples ont renduës anciennement & qu'ils rendent maintenant. Par Matthieu Broüer de Niedek. *A Amsterdam*, chez Jean Obsterwyk, 1713. *in* 8°. pages 288. *Février*, page 207.

Lettres choisies de Mr. Bayle, avec des Remarques. *A Rotterdam*, chez Fritsch & Bohm. 1714. trois tomes *in* 8°. de *966*. pages sans la table. *Février*, page 212.

Explication d'une Inscription antique trouvée à Narbonne. *Février*, page 308.

Explication nouvelle de l'Apotheose d'Homere, par Mr. Schott Bibliothecaire de S. M. le Roi de Prusse. *A Amsterdam*, chez Jean Boom 1714. *in* 4°. pages 132. *Mars*, page 410.

Premiere lettre de Mr. de Valbonais à un de ses amis, sur une inscription découverte à Lyon depuis peu. *Mai*, page 737.

Explication de l'Inscription que l'on a mis à la tête de ces Memoires trouvée à Saint Just en Novembre 1714. par Mr. Laisné. *Mai*, page 743.

Reflexion sur ces mots, *sub ascia dedicavit*. Par Mr. Aubert. *Mai*, page 774.

Seconde lettre de Mr. de Valbonais sur l'inscription trouvée à Lyon. *A Grenoble*, le 20 février 1715. *Juin*, page 1024.

Troisiéme lettre du même Auteur. *A Grenoble*, le 12 Mars 1715. *Juin*, page 1034.

Reflexions sur les remarques de Mr. de Valbonais par Mr. Laisné. *Juin*, page 1047.

Nouveaux Eclaircissemens donnez par Mr. de Valbonais sur le sens de l'Epitaphe. *Juin*, page 1058.

Everardi Ottonis de Ædilibus &c. Des Ediles dans les Colonies & les villes municipales, par Everard Otton. *A Francfort*, chez Thomas Fritsch. 1713 *in* 4°. pages 379. *Juin*, page 944.

Jodoci Hermanni Nunning Sepulchretum. Tombeaux des Gentils dans le Diocese de Munster en Westphalie. Par Josse Herman Nunningh. *A Francfort* & *A Lipsic*, chez Michel-André Furhman 1714 *in* 4°. pages 102. *Juin*, page 990.

Lettre de Mr. Rigord, Sudelegué de l'Intendance de Provence, écrite à Mr. Bon,

ſur des monumens antiques dont il eſt parlé dans ces Mémoires. *Juillet*, page 1252.

Lettre du Pere de Grainville Jeſuite, ſur l'uſage qu'on peut faire des Medailles par rapport à la Religion. *Août*, page 1411.

Projet d'une Bibliotheque univerſelle. *Août*, page 1361.

Les principes du Blaſon, où l'on explique toutes les regles & tous les termes de cette Science. *A Paris*, chez Nicolas Simart, 1715. *Août*, page 1397.

Explication d'une Inſcription Grecque, par Mr. Cuſter de l'Academie Royale des Inſcriptions, à Monſeigneur Huet ancien Evêque d'Avranche. *Septembre*, page 1590.

ΜΗΚΩΝΟΠΑΙΓΡΙΟΝ, *ſive papaver ex omni antiquitate erutus*. Amuſement ſur le pavot, ou le pavot tiré de toute l'antiquité. *A Nuremberg*, de l'imprimerie de Melchior Godefroi Heinſius. 1713. *in* 4°. pages 182. *Octobre*, page 1731.

Lettres à Monſieur *** au ſujet d'une Inſcription trouvée dans ſa Maiſon de campagne proche Soiſſons. *Octobre*, page 1828.

Henrici Dodwelli de parma equeſtri &c. Diſſertation ſur le bouclier à l'uſage de la Cavalerie, par Henri Dodwel. *A Oxfort*, du Theatre de Schelden 1713. *in* 8°. pages 150. *Novembre*, page 2177.

Lettre du R. Pere Spiridion Poupart, Religieux Penitent de l'Ordre de Saint François, ſur les antiques qui ont la figure

d'un escarbot. *Decembre*, Page 2312.

Projet pour donner au public en feüilles, ou en petits livres, par semaine, par quinzaines, ou par mois, un recüeil des affiches de Paris, des Provinces & des païs étrangers, extrait du 85. art. des Projets Litteraires de Monsieur du Gono. *Decembre* page. 2379.

Philosophes, Mathématiciens.

Traité de l'esprit de l'homme, où l'on verra la preuve de son existence &c. par Mr. de Raffiels du Vigier. *A Paris*, chez Nicolas Pepie ruë Saint Jacques 1714. *in* 8°. pages 287. *Janvier*, p. 116.

Réfutation du Systême reproductif. *A Vannes*, chez Christophle Galles, sur le Pont de Nôtre Dame, 1713. *in* 12. pages 82. *Février*, page 224.

Osservazioni &c. Observations physiques sur la mer & sur la graine de Kermes. Par Mr. le Comte de Marsilli. *A Venise*, chez André Pollerti 1711. *in* 4. pp. 72, *Février*, page 266.

Traité d'Arithemetique théoripratique en sa plus grande perfection &c. *A Paris*, chez de Nully ruë Saint Jacques, & Jombert quay des Augustins, Janvier, 1715. par Mr. Parent. *Mars*, p. 603.

Histoire de l'Academie Royale des Sciences année 1711. avec les memoires de Mathematique & de Physique pour la même année. *A Paris*, aux dépens de Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, 1714. *in* 4°, 111 pages pour l'histoire, 323. pour

les Memoires. *Mars*, p. 432.

Examen de l'opinion de quelques nouveaux Philosophes sur la propagation des especes. *Avril*, page 608.

Essai d'une nouvelle theorie de la manœuvre des vaisseaux. Par Jean Bernoulli. *A Bâle*, chez Jean George Konig, 1714. & se vend *A Paris*, chez Claude Rigaud Directeur de l'imprimerie Royale. *Avril*, page 696.

Resolution de trois problêmes celebres tentez par Mr. Bernoulli, & qui avoient été proposez par Mr. le C. de Renau l'année précedente à Mr. Parent, Auteur de ce Mémoire. *Mai*, pages 893.

Observation de l'Eclipse du Soleil arrivée le 3. Mai 1715. faite à Marseille par les RR. PP. Feuillée Minime & Laval Jesuite. *Juin* 1063.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Année 1712. *A Paris*, de l'imprimerie Royale, 1714. *in* 4°. 106 pages pour l'histoire, 342. pour les Memoires. *Juillet*, page 1103.

Helvetius, sive itinera Alpina tria. Trois voyages dans les Alpes. Par Jean-Jacques Scheuchzer. *A Londres*, aux frais de Henri Clements cimetiere Saint Paul. 1708. *in* 4°. pages 151. *Août*, page 1337.

Observations faites sur la montagne appellée le Pilon du Roi, par le Pere Laval Jesuite. *Août*, p. 1433.

Suite des observations faites au Pilon du Roy par le même, article second. Obser-

Decembre 1715.

vations pour la Geographie, par les angles observez au Pilon du Roy & à l'observatoire. *Octobre*, p. 1785.

Des communes mesures, & racines communes des quantitez litterales. Par le Sieur Taneguy le Fevre. *A Paris*, chez Jombert Quay des Augustins. 1714. *in* 12. pp. 250. *Novembre*, p. 2173.

Œuvres Françoises de Mr de Vieussens. Traité nouveau de la structure & du mouvement naturel du cœur. *A Toulouse*, chez Jean Guillemette. 1715. *In* 4°. pp. 141. sans la table. *Novembre*, p. 2127.

Suite de l'extrait du traité de la Structure & du mouvement naturel du cœur, par Mr de Vieussens. *Decembre*, p. 2346.

Medecins.

Principes physiques rapportez à la Medecine pratique. Par M. Chambon. *A Paris*, Quai des Augustins. *In* 8°, pp. 473. *Janvier*, p. 138.

Aurelii Cornelii Celsi &c. Huit livres de Celse sur la Médecine, avec de courtes notes de Constantin & de Casaubon. Par les soins de J. d'Almeloven. *A Amsterdam*, chez Jean Wolters, 1713. *In* 8°. pp. 574. *Février*, p. 270.

Traité des métaux & des mineraux, & des remédes qu'on en peut tirer. Par M. Chambon. *A Paris*, chez Jombert Quay des Augustins. 1714. *In* 8°, pp, 547. *Février*, p. 288.

Traité universel des Drogues simples, mises en ordre alphabetique, où l'on trou-

ve leurs differens noms &c. Par Nicolas Lemery de l'Académie Royale des Sciences. *A Paris*, chez Clement d'Hourry. 1714. *In* 8°, pp. 922. *Mars*, p. 494.

Yvonis Gaukes Med. praxis Chirurgico-Medica. Pratique de Chirurgie & de Médecine, formée sur une infinité d'experiences. Par Yvon Gaukes Docteur en Medecine & en Chirurgie. *A Amsterdam*, chez Jean Wolters. 1708. *In* 8°, pp. 534. *Mai*, p. 891.

Reflexions critiques sur la Médecine, où l'on examine ce qu'il y a de vrai & de faux dans les jugemens que l'on porte au sujet de cet art. Par M. le François Docteur en Médecine, tome 2, *in* 12. pp. 394. *A Paris*, chez Etienne Ganeau ruë saint Jacques, & chez Jacques Quillau ruë Galande. *Juin*, p. 996.

Deux questions de Médecine, proposées par M. Gastaldy, Docteur & premier Professeur de Médecine à Avignon pour les actes publics. La premiere touchant la salive, *Juillet*, p. 1244.

Wyeri Guillelmi Muys de Theoriæ Medicæ usu &c. Discours sur la théorie de la Médecine, & sur la bonne maniere de la cultiver, prononcé par Wyer Guillaume Muys. *A Franquere*, chez François Halma. 1714. *Août*, p. 1406.

Observation faite par Mr Tablet, sur la qualité des eaux minerales de Bagnolles en basse Normandie. *Decembre*, p. 2377.

Droit, Politique.

Traité des Minoritez, des Tutelles &

des Curatelies, par M. *** Avocat au Parlement. *A Paris*, au Palais chez Jean Cochart, 1714. *In* 8, pp. 509. *Janvier*, p. 54.

Traité des Droits honorifiques des Seigneurs dans les Egliſes, par feu M. Maréchal. Traité du Droit de Patronage, par M. Simon. Nouvelles obſervations, & pluſieurs nouveaux Arrêts & Reglemens ſur les mêmes matieres, par M. Danty Avocat. Nouvelle édition. *A Paris*, chez Claude Robuſtel ruë ſaint Jacques, 1714. deux tomes *in* 8°. le premier de 618 pages, le ſecond de 582. *Février*, p. 248.

Nouveau Commentaire ſur la Coutume de Chartres. Par M. de Merville. *A Paris*, chez Henri Charpentier en la grande ſalle du Palais, & chez Noël Piſſot ſur le Quay des Auguſtins. *In* 4°. pp. 417. *Mars*, p. 475.

Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. commentée & conferée avec les anciennes ordonnances. Par M. de Merville. *A Paris*, chez Oſmont, ruë ſaint Jacques, 1714. *In* 4°. pp. 509. *Mars*, p. 481.

Corps & compilation de tous les Commentateurs anciens & modernes ſur la Coutume de Paris. Par M. de Ferriere, en quatre volumes *in folio*. Tome premier, colonnes 1688. Tome ſecond, colonnes 1642. Tome troiſiéme, colonnes 1180. Tome quatriéme, colonnes 1837. *A Paris*, chez Guillaume Cavelier grande ſalle du Palais, Henry Charpentier, Michel Guignard, ruë ſaint Jacques, Michel David Quay des

Augustins, Charles Osmont ruë saint Jacques, Nicolas Gosselin grande salle du Palais, Claude Robustel ruë saint Jacques, 1714. *Mai*, p. 872.

Les Notes de Me Charles Du Moulin sur les Coutumes de France, mises par matieres. *A Paris*, chez Noël Pissot Quay des Augustins 1715. *in* 4°. pp. 430. *Juillet*, p. 1241.

Henrici Brouweri. J. C. de Jure connubiorum. Du droit des mariages. Par Henry Brouwer, Jurisconsulte, seconde édition. *A Delphes*, chez Adrien Bleman, 1714. *In* 4°. pp. 778. *Septembre*, p. 1552.

Traité du droit des Evêques sur les Réguliers exempts. *A Paris*, chez Jombert Quay des Augustins, chez Pierre Huet & Joseph Mongé ruë saint Jacques. 1715. *In* 8°. pp. 345. *Octobre*, p. 1725.

Eloquence, Poësie, Grammaire.

Recueïl de plusieurs pieces de poësie presentées à l'Académie Françoise pour la paix de l'année 1713. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard. 1713. *In* 12. pp. 165. *Janvier*, p. 78.

Recueïl de plusieurs pieces d'éloquence & de poësie, présentées à l'Académie Françoise pour les prix de l'année 1714. *A Paris*, chez Coignard. *In* 12. pp. 233. *Janvier*, p. 87.

Opuscula varia de latinitate Jurisconsultorum veterum. Divers ouvrages touchant la Latinité des anciens Jurisconsultes. Par Charles-André du Ker. *A Leide*, chez Jean

Vander Linder le jeune. *In* 8°. 1711. pp. 490. *Janvier*, p. 133.

Libanii Sophistæ epistolarum centuria. Cent Lettres du Sophiste Libanius qui n'avoient point encore eté imprimées, de la traduction & avec des notes de Christophle Wolfius. *A Lipsic*, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils. 1711. *In* 8°. pp. 310. *Février*, p. 257.

Discours prononcez dans l'Académie Françoise, le samedi 29 Decembre 1714. à la réception de Mr l'Abbé Massieu & de Mr Malet. *A Paris*, chez Coignard. *In* 4° pp. 54. *Avril*, p. 613.

Discours prononcez dans l'Académie Françoise le Lundi 28 Janvier 1715. à la réception de M. le Duc de la Force. *A Paris*, chez Coignard. *In* 4°. pp. 3. *Avril*, p. 626.

Lamberti Bos animadversiones. Remarques sur quelques Auteurs Grecs, par Lambert Bos. *A Francquer*, chez François Halma. 1715. *In* 8°. pp. 201 pour les remarques Grecques, 84 pour les Latines. *Avril*, p. 647.

Des causes de la corruption du goût, par Madame Dacier. *A Paris*, aux dépens de Rigaud. 1712. *In* 12. pp. 614. *Mai*, p. 781.

Reflexions sur la critique, par Mr de la Motte, avec plusieurs lettres de M. l'Archevêque de Cambrai & de l'Auteur. *A Paris*, chez Dupuis ruë saint Jacques. 1715. *In* 12. pp. 138. *Septembre*, p. 1459.

Reflexions sur la Critique. Seconde partie, par le même Auteur. *A Paris*, chez *Decembre* 1715.

Dupuis 1715. *In* 12. pp. 166. *Septembre*, p. 1474.

Remarques sur quelques passages d'Horace, dont l'Auteur corrige le texte par des conjectures fort heureuses. *Juin*, p. 968.

Explication d'un passage d'Aullu-Gelle, & correction à faire dans le texte de Pline sur la division des vents. Projet de reforme sur cette matiere. *Juin*, p. 1075.

Lamberti Bos Ellipses Græcæ &c. Les Ellipses Grecques, ou des mots qui sont sous-entendus dans le Grec. Par Lambert Bos, Seconde édition. *A Francquere*, chez Wibius Bleck, 1713. *In* 12. pp. 336. *Août*, p. 1391.

Arcanum accentuum Græcorum &c. Le secret des accents Grecs, découvert par M. Herman Vonderhart. *A Helmstad*, chez Salomon Schorrius. 1715. *In* 12. pp. 44. *Septembre*, p. 1607.

Isaaci Verburgii Notæ in Tristia Ovidii. Notes sur les Tristes d'Ovide, par Isaac Verbourg. *A Amsterdam*, chez Gerard Ouder de Linden, 1713. *In* 12. pp. 154. avec une édition des Tristes. *Octobre*, p. 1753.

Matthæi Hillerii institutiones Linguæ sanctæ &c. Institution de la Langue sainte, où l'on réduit l'analogie de l'Hébraïsme à des régles courtes, generales, & dégagées de toute exception. Par M. Matthieu Hiller. *A Tubinge*, aux frais de Jean-George Cotte. 1711. *In* 12. pp. 810. *Octobre*, p. 1804.

Natalis Stephani Sanadonis è Societate Jesu Carminum Libri quatuor. A Paris, chez Jean Barbou. 1715. *in* 12. pp. 277.

Decembre 1715.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1715.

ARTICLE CLI. *Explication ſimple, litterale & hiſtorique des Cérémonies de l'Egliſe. Par Mr Dom Claude de Vert.* Page 2257

ART. CLII. *Du veritable eſprit de l'Egliſe dans l'uſage de ſes ceremonies, ou réfutation du Traité de Dom Claude de Vert, intitulé, Explication ſimple, litterale & hiſtorique des ceremonies de l'Egliſe.* Page 2270

ART. CLIII. Natalis Stephani Sanadonis è Societate Jeſu Carminum Libri qaatuor. *Page* 2309

ART. CLIV. *Lettre du R. P. Spiridion Poupart, Religieux Pénitent de l'Ordre de S. François, ſur les antiques qui ont la figure d'un eſcarbot.* P. 2312

ART. CLV. *Inſtruction ſommaire ſur les Confrairies en general, & Traité particulier de celle des Agonizans. Par Mr du Hamel.* Page 2320

ART. CLVI. *Pouillié Eccleſiaſtique & Civil du Dioceſe de Toul, imprimé par*

ordre de Monseigneur l'Evêque. P. 2321
ART. CLVII. De haustu aquarum ex fontibus Salvatoris &c. *Explication du troisiéme Verset du Chapitre* 12^e^ *d'Isaïe* : Vous puiserez avec joye de l'eau des fontaines du Sauveur. Page 2323
ART. CLVIII. *Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations seculieres de l'un & de l'autre sexe.* Page 2327
ART. CLIX. *Oraison Funebre de très-illustre, & très-vertueuse Dame Madame Marie de Choiseul de Franciere, Abbesse de Poulangey, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye, par le Pere Jardinier Jesuite.* Page 2347
ART. CLX. *Oraison funebre de très-illustre Seigneur, Messire Louis de la Baume Comte de Suze, prononcée à Avignon, par le Pere Pigray Religieux de l'Ordre des Grands Carmes.* P. 2348
ART. CLXI. *Suite de l'extrait du Traité de la Structure & du mouvement naturel du cœur, par Mr de Vieussens, dont on a le commencement dans le mois précedent.* Page 2349
ART. CLXII. *Observation faite par Mr Tablet, sur la qualité des eaux mine-*

rales de Bagnoles en baße Normandie. Page 2377

ART. CLXIII. *Projet pour donner au public un recuëil des affiches de Paris, des Provinces, & des païs étrangers, extrait du 85^e^ Art. des projets litteraires de Mr du Gono.* Page 2379

ART. CLXIV. *Journal des observations Physiques, Mathématiques & Botaniques, faites sur les côtes orientales de l'Amérique méridionale & dans les Indes occidentales, par le Pere Feüillée Minime.* Page 2388

ART. CLXV. *Nouvelles Litteraires.*

De Danemarck, de Copenhague. Page 2400
De Volfembutel. Page 2402
D'Helmstad. Ibid.
De Hambourg. Ibid.
De Vittemberg. Page 2403
De Nuremberg. Ibid.
De Lipsic. Page 2404
De Francfort. Page 2405
D'Italie, de Naples. Ibid.
De Venise. Ibid.
De Florence. Page 2406
De Milan. Ibid.
D'Otrante. Page 2407
De Padouë. Page 2408

De Rome. Ibid.
De Turin. Page 2409
D'Angleterre, de Londres. Ibid.
D'Oxford. Page 2412
D'Amſterdam: Ibid.
De la Haye. Page 2413
De Lyon. Ibid.
De Paris. Page 2414
CATALOGUE *des Livres imprimez, tant en France que dans les païs étrangers, dont il eſt parlé dans les Mémoires de Trevoux de l'année* 1715. Page 2417

Fin de la Table.